Bibliothèque Nationale du Québec

Abbé Emile Dubois

LE FEU de la RIVIÈRE DU CHÊNE

Le feu de la Rivière-du-Chêne

Nihil obstat :

Marianopoli, die 14ª Aprilis 1937

CANONIC. ÆMILIUS CHARTIER,

Censor librorum

Imprimatur :

† EM.-A. DESCHAMPS, V.G.

Evêque de Thennesis,

Auxiliaire de Montréal

Montréal,
16 avril 1937

TOUS DROITS RÉSERVÉS, CANADA, 1937.

Abbé Emile DUBOIS

LE FEU
de la
Rivière-du-Chêne

Étude historique sur
le mouvement insurrectionnel de 1837
au nord de Montréal

PRÉFACE
de
M. le sénateur Jules-Edouard Prévost

R.O.B.

DU MEME AUTEUR

Le premier congrès régional à Sainte-Thérèse. (Epuisé). Brochure 24 pages, 1913.

Chez nos frères les Acadiens. (Epuisé). Un volume 176 pages, 1920.

La Vénérable Mère d'Youville. (Epuisé). Brochure 16 pages, 1921.

Autour du Métier. Un volume 200 pages, 1922.

Le Séminaire de Sainte-Thérèse. Un volume 400 pages, 1925.

Souvenirs Térésiens. Un volume 400 pages, 1927.

FC
452
D82

B. Q. R.
NO. 5837A

AVANT-PROPOS

Le présent travail est le fruit des recherches de vacances d'un professeur d'histoire du Canada, en 1920.

Je dois à M. l'abbé Georges Clément, mon compagnon des premiers jours, de sincères remerciements pour l'aide apportée à la transcription de documents, à Ottawa, à Montréal, à Québec et à Saint-Benoît.

Mes remerciements vont aussi à M. l'abbé Lionel Groulx, l'historien bien connu, qui m'a permis de lire ses conférences inédites sur 1837-1838 ; à M. le notaire Girouard, pour son bienveillant accueil à Saint-Benoît, à M. l'abbé Paul Labelle, mon dévoué vicaire, qui a partagé avec moi la dure tâche de correcteurs d'épreuves ; à M. le sénateur Jules-Edouard Prévost, mon paroissien, à l'esprit si ouvert aux plus humbles manifestations historiques ou littéraires, qui veut bien présenter ce travail au public.

Le Feu de la Rivière-du-Chêne *ne sera, sans doute, qu'une bien faible contribution à la grande histoire canadienne. Puisse-t-elle n'être pas trop inférieure à l'idéal poursuivi par les patriotes de 1837 et faire naître dans les âmes, en regard de leurs héroïques sacrifices, plus d'amour pour notre langue, nos droits, notre foi et notre patrie canadienne.*

Emile Dubois, ptre, curé

78979

Le comte de Gosford
gouverneur du Canada de 1835 à 1838

PREFACE

"Respect à nos grands morts, nous n'en avons pas trop." Ce mot si juste d'Hector Fabre, je voudrais le placer en manière d'épigraphe en tête de l'ouvrage que M. l'abbé Emile Dubois vient de consacrer aux Patriotes de 1837.

Un tel livre paraît bien à-propos puisque l'année 1937 marque le centenaire du soulèvement du Bas et du Haut-Canada, sous la direction de Louis-Joseph Papineau et de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada.

Avec le recul des années, il est possible de rappeler ces événements sans provoquer de rancoeurs : les passions, les discussions amères, les animosités acerbes de cette époque, les restrictions sévères se sont apaisées et même évanouies. A un siècle de distance, on juge les hommes et les faits avec une sérénité qui dissipe bien des ombres. C'est dans le calme et avec sang-froid que l'on scrute, maintenant, les annales du peuple canadien et de la race canadienne-française ; l'historien consciencieux raconte librement les exploits dûs à la valeur des aïeux et aussi les erreurs commises par suite d'un élan de patriotisme louable en soi, pour enseigner à la jeunesse de nos jours à imiter les premiers et à se garer des secondes.

Il me paraît que c'est ainsi et dans cet esprit que monsieur l'abbé Emile Dubois a écrit ce livre.

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de louer l'oeuvre historique de monsieur l'abbé Emile Dubois qui a déjà écrit plusieurs volumes dont il est superflu de mettre en lumière la valeur.

Après plusieurs années d'étude à Rome et à Paris, monsieur l'abbé Emile Dubois enseigna longtemps l'histoire au collège de Sainte-Thérèse, puis, il fit du ministère pastoral comme curé à Saint-Janvier d'abord et à Saint-Jérôme ensuite, depuis 1934. Malgré ces multiples et importantes occupations, monsieur l'abbé Emile Dubois a publié, en 1920 : "Chez nos frères les Acadiens", récit vivant de ce qu'il a vu et entendu au cours d'un pèlerinage au pays d'Evangéline ; en 1922, il écrivit : "Autour du métier" où il parle de nos vieux airs canadiens, critique quelques-uns de nos meilleurs auteurs et conte des bribes d'histoire qui lui permettent de se faire professeur d'énergie et de fierté nationale. A l'occasion du centenaire de la fondation au petit séminaire de Sainte-Thérèse, en 1925, monsieur l'abbé Dubois écrivit et publia l'histoire de cette institution ; en 1927, il a fait paraître "Souvenirs térésiens" où il sait donner une image durable, malgré leur côté fugitif, aux événements et incidents qu'il remémore.

Aujourd'hui, monsieur l'abbé Emile Dubois nous donne "LE FEU DE LA RIVIERE-DU-CHENE", ouvrage historique d'envergure qui a dû lui coûter d'abondantes et longues recherches.

L'occasion est bonne de louer le labeur magnifique de ceux qui attirent l'attention d'un public forcément oublieux sur les faits et les hauts faits de notre histoire.

Nous ne saurions trop souvent redire que nous devons vouer une profonde reconnaissance à ceux qui se livrent aux études historiques et qui, au milieu des agitations qui nous entourent, malgré mille et une occupations qui s'imposent, cherchent la vérité, consacrent leurs loisirs et appliquent leur talent à l'écrire.

Nous comprenons qu'un écrivain aussi attaché à l'histoire et surtout à l'histoire de notre pays que l'est monsieur l'abbé Dubois, ait été tout particulièrement attiré par l'étude du mouvement insurrectionnel de 1837.

L'époque qu'il fait revivre est l'une des plus importantes et des plus émouvantes non seulement de la vie des Canadiens-français, mais de l'histoire du Canada tout entier.

Ce mouvement de protestation du peuple, longtemps pacifique, puis plus ferme et vigoureux jusqu'à la rébellion contre les injustices et les abus du FAMILY COMPACT, s'est produit dans l'alliance des Anglais et des Français unis par un même amour de leurs droits, de la justice et de l'équité.

Les troubles de 1837 furent une rébellion et non une révolution. Les rebelles furent des PATRIOTES et non des révolutionnaires. Les chefs des patriotes, Papineau et Mackenzie, ainsi que leurs principaux partisans, n'étaient pas des guerriers, mais des hommes d'Etat pacifiques et loyaux. Ils auraient voulu faire triompher la cause des droits du peuple sans bataille. Cette bataille ne fut qu'un moyen — le plus regrettable — pour les patriotes de conquérir et d'établir chez nous le gouvernement responsable. Quoi qu'on en ait écrit et dit depuis un siècle, les Patriotes de 1837 n'ont pas eu une autre pensée. Ils se soulevèrent contre le despotisme des autorités locales et le mauvais vouloir du gouvernement de Londres, mais ne voulurent pas répudier leur allégeance à la couronne britannique. Quelques écarts de langage de certains exaltés de l'époque ne prouvent rien à l'encontre de cette vérité démontrée par l'histoire complète et impartiale de ces années d'épreuves qui ont donné naissance à la nation canadienne, nation libre dont Lafontaine et ses collaborateurs ont surveillé la croissance et qui a tant grandi depuis.

* * *

Monsieur l'abbé Emile Dubois a intitulé son livre: "Le Feu de la Rivière-du-Chêne", avec ce sous-titre: "Etude historique sur le mouvement insurrectionnel de 1837 au nord de Montréal".

L'auteur donne, en effet, sur les faits et gestes des Patriotes de la région du nord de Montréal, notamment à Saint-Benoît,

Sainte-Scholastique, Sainte-Thérèse, Terrebonne, etc. et surtout Saint-Eustache, des détails pour la plupart inconnus ou, du moins, peu connus.

Mais, avant d'aborder l'histoire de ces événements, monsieur l'abbé Dubois fait un tableau d'ensemble de la situation générale du Bas-Canada avant les troubles de 1837 et met sous nos yeux le pays que de si tristes jours devaient bouleverser.

Je n'ai pas l'intention d'analyser jusque dans ses détails cette importante étude, ce livre éloquent écrit avec savoir et intelligence, qu'on lit sans effort, avec plaisir et profit. Du commencement à la fin, l'auteur non seulement sait voir mais "fait voir" les événements qu'il raconte, ce qui est une qualité essentielle pour un historien.

Plusieurs chapitres, entre autres ceux de la première partie, à cause des idées générales qu'ils énoncent, retiendront davantage l'attention du lecteur.

Dès le premier chapitre, qui est "un coup d'oeil rétrospectif" sur le pays, les seigneuries, les paroisses, les organisations militaires et politiques, l'état d'esprit de sa population, éclatent les qualités du style élégant de l'auteur, la sûreté de son information, la clarté de son exposition.

On ne peut lire sans émotion les pages où il dessine les traits charmants de la vie d'un peuple paisible et loyal qui aurait dû être heureux dans un pays dont il décrit la beauté avec délectation.

Le meilleur de son style est dans sa simplicité et sa sincérité. Le domaine de l'histoire est vraiment le sien et il y est à son aise. Le maniement des idées, monsieur l'abbé Dubois y excelle avec une si grande maîtrise qu'il peut y apporter les jeux de style sans cesser pourtant d'être clair et vrai.

Oui, le peuple dont parle l'auteur dans son premier chapitre, aurait dû vivre heureux, mais il avait de très sérieux griefs qui faisaient obstacle à son bonheur.

Dans le deuxième chapitre, monsieur l'abbé Dubois traite de ces griefs : griefs d'ordre religieux et intellectuel, d'ordre politique et d'ordre matériel. Il les étudie avec calme et franchise.

L'apport de monsieur l'abbé Dubois à l'histoire de 1837 n'est pas seulement un apport de savoir mais un apport de psychologie. Il a fait des hommes de cette époque des portraits auxquels il y a peu de retouches à apporter. Il se montre un historien à l'abri des amertumes et du parti pris.

Il est nécessaire de connaître et de voir les choses telles qu'elles étaient au Canada, en 1837, pour juger sainement cette époque tourmentée. Sans admettre que la prise d'armes des patriotes a été un acte sage, raisonnable et prudent, je crois — et le livre de monsieur l'abbé Dubois confirme cette conviction — que l'insurrection des Canadiens en 1837 fut justifiée et qu'elle a eu comme heureux résultat de nous obtenir un gouvernement responsable.

De tous les griefs dont souffraient alors les Canadiens, le plus grave parce que fondamental et celui dont découlaient les autres, était le despotisme outrageant d'une oligarchie constituée par le gouverneur, le Conseil législatif et le Conseil exécutif qui méconnaissaient les droits les plus sacrés des citoyens. Après une longue lutte, de 1791 à 1837, pour conquérir l'institution libre d'un véritable gouvernement représentatif de la volonté populaire — lutte maintenue sur le terrain constitutionnel, pacifique, mais lutte toujours vaine, — la situation devait aboutir à une explosion. Les Canadiens élisaient leurs députés, mais l'Assemblée législative était tenue en échec et en tutelle par le Conseil législatif et les ministres du Conseil exécutif qui n'étaient responsables que devant le gouverneur nommé par Londres.

"Il est difficile de comprendre", admet lord Durham lui-même, dans son rapport qui suivit la rébellion, "comment un homme d'Etat anglais pouvait croire que le gouvernement représentatif et un régime irresponsable marcheraient ensemble avec succès... On n'a jamais expliqué clairement en quoi les intérêts impériaux seraient bien servis par une aussi complète annihilation du gouvernement représentatif."

Sur ce point capital, le Bas-Canada et le Haut-Canada étaient unanimes à protester. Dans le Bas-Canada s'ajoutait à

ce grief primordial l'indignation des Canadiens-français systématiquement évincés de toutes les hautes fonctions et malmenés dans la répartition injuste et arbitraire des domaines de la couronne.

La crise devint plus intense à partir de 1820. Durant toute la période qui s'étend de 1820 à 1837, le gouvernement anglais refusa de concéder les réformes si respectueusement demandées. Le gouvernement de Londres alla même jusqu'à autoriser le gouverneur à prendre dans les fonds publics du Bas-Canada les sommes nécessaires à certains objets pour lesquels l'Assemblée élue avait refusé de voter les crédits. Ce qui fait dire à monsieur Hume, à la Chambre des communes : "Si les Canadiens n'opposent pas de résistance, c'est qu'ils méritent l'esclavage que cette résolution de lord John Russell leur prépare."

La crise de 1837 fut donc l'aboutissement d'une agitation qui existait depuis des années dans le Haut et le Bas-Canada.

La rébellion des patriotes eut pour résultat de décider le gouvernement de la métropole à instituer l'enquête conduite par lord Durham, enquête qui prépara les voies au gouvernement responsable.

Lord Durham, dans son célèbre rapport, recommanda d'établir enfin la responsabilité ministérielle. C'est le premier haut personnage anglais qui se prononce en faveur de l'octroi du gouvernement responsable à une colonie.

Ce régime constitutionnel si désirable et demandé avec tant de patience et d'instance avant 1837, fut reconnu et établi au Canada, sous l'Union des deux provinces qui suivit la rébellion des patriotes. A l'inauguration de la nouvelle législature sous l'Union, le procureur général Draper déclara que si le gouvernement n'était pas appuyé par la majorité de l'Assemblée élue, il démissionnerait. Vers le même temps, monsieur Harrison, un membre du gouvernement, fit adopter par la Chambre une résolution qui se résume ainsi :

"Les principaux conseillers du représentant du Souverain formant le gouvernement provincial placé sous ses ordres doivent posséder la confiance des élus du peuple."

Si l'on met en regard de ces faits les refus réitérés du gouvernement anglais au cours des années précédentes et, par exemple, la proposition de lord John Russell, en mars 1837, refusant carrément aux Canadiens le gouvernement responsable, on voit le contraste et le chemin parcouru.

La révolte des patriotes de 1837 nous a valu cette conquête. Devant les actes de rébellion ouverte, l'Angleterre se décida à apporter immédiatement les mesures de redressement nécessaire.

Ce nouveau régime du gouvernement responsable se développa par étapes, ainsi qu'il en a été de notre autonomie, et a atteint son complet épanouissement sous lord Elgin, en 1851.

* * *

Après avoir donné un aperçu de l'état général du pays, monsieur l'abbé Dubois s'occupe plus spécialement du coin de terre qu'il veut étudier. Il énumère les causes de mécontentements particuliers aux Canadiens du nord de Montréal et qui s'ajoutaient aux griefs généraux qui soulevaient alors le Canada. Ce que l'auteur nous apprend explique la révolte et la prise d'armes des patriotes du nord. Les actes de provocation sont tels que l'attitude des patriotes n'apparaît pas tant comme une rébellion que comme une légitime défense.

L'auteur dit ensuite, avec une impartiale information, les péripéties, la ferveur patriotique, les écarts et même les excès inévitables d'une telle lutte, véritable jacquerie qui, au point de vue militaire, fut une échauffourée.

Le bon historien qu'est monsieur l'abbé Dubois déblaye le mieux possible le terrain qui fait l'objet de ses recherches, il ramène les choses à leurs points capitaux et, finalement, résume la situation dans une phrase synthétique, une forme admirable de concision et de netteté. Son devoir d'historien l'oblige à blâmer le manque de sagesse et de prudence des rebelles qui firent le coup de feu à la rivière du Chêne. Mais son coeur de patriote admire ceux qui sont morts pour la liberté et il laisse tomber de sa plume cette pathétique aposthophe :

"Pauvres victimes sincères et braves patriotes de Saint-Eustache, de Saint-Benoît ! Ce n'est pas sur vous que l'histoire doit rejeter la responsabilité de votre soulèvement, mais sur

l'oligarchie qui l'a rendu possible et inévitable. Vos noms se redisent au foyer sans rougeur au front et votre malheureuse faute a été pour quelque chose dans la victoire de la liberté."

* * *

Il est à espérer que cette grande page d'histoire si magnifiquement écrite contribuera, avec tous les autres travaux du même genre qui deviennent plus fréquents chez nous, à réveiller dans la masse de notre population une saine curiosité historique qui nous fait trop souvent défaut.

En général, l'un des traits les plus affligeants de l'état d'esprit qui nous domine c'est le mépris, tout au moins l'indifférence vis-à-vis des souvenirs glorieux et des hommes qui nous les ont valus.

C'est à peine si l'on a réussi à provoquer un léger mouvement en vue de commémorer le centenaire de 1837. Le projet d'élever un monument à Papineau dans la province de Québec reste enterré, pendant que l'on érige un monument à Mackenzie dans le Haut-Canada.

Notre esprit national est assoupi. N'en cherchons pas les causes ailleurs : nous ne pensons pas historiquement. Faut-il attendre une menace violente et immédiate pour lui faire rejeter les liens qui le tiennent captif et endormi ?

Le culte des héroïques actions des ancêtres, des patriotes qui ont écrit de belles pages d'histoire au prix de cruelles souffrances et même de leur vie, est cependant nécessaire à une nation et particulièrement, dirai-je avec un grand historien français, à une démocratie qui, s'appuyant essentiellement sur les masses, doit les instruire des vertus ancestrales pour fortifier en elles ces mêmes vertus.

Notre histoire reste toujours "un écrin de perles ignorées". Soyons reconnaissants à ceux qui les recherchent et nous les font connaître, et sachons apprécier le travail méritoire de monsieur l'abbé Dubois sur une époque que, seul ou à peu près, le sénateur patriote L.-O. David avait scrutée et racontée au long.

Encore faut-il que de telles oeuvres historiques soient répandues, vulgarisées, lues et commentées dans les écoles.

Le peuple ne sait pas grand'chose de notre histoire. La classe instruite en sait, certes, plus long, mais elle n'est pas "habituée à penser historiquement." C'est dès l'école qu'on doit s'inspirer des exemples et leçons du passé. Levons le voile sur les gloires qu'il recèle. Cessons de faire bon marché des choses d'autrefois.

L'Histoire en général — et plus particulièrement l'histoire nationale —, a parfaitement écrit Louis Madelin, explique, justifie et étaye les traditions ; elle éclaire les gouvernants et fortifie les gouvernés ; elle guide les intelligences et stimule les coeurs.

Après avoir lu le livre de monsieur l'abbé Dubois, comme après la lecture, au temps de ma jeunesse, des "Patriotes de 1837" par L.-O. David, j'ai eu l'impression, ou mieux la certitude que le Canada ne perdra jamais la mémoire des hommes de cette époque. A côté des noms des chefs qui personnifient les justes revendications des Canadiens, des centaines d'autres s'inscrivent, ceux des humbles et des inconnus, serviteurs courageux des intérêts du pays, dont la mémoire doit être honorée.

Que leur histoire raffermisse notre confiance en nos destinées, puissant ressort de la vie nationale en tout temps et surtout aux heures difficiles qui sonnent inévitablement pour toute nation.

Que notre jeunesse en particulier s'applique à connaître les annales de notre peuple et de notre race. Elle puisera dans notre passé glorieux non seulement une consolation à ses malheurs, mais un élément à ses espérances. Elle y trouvera ses PROFESSEURS D'ENERGIE parmi les grands ancêtres qui ont imposé à l'Angleterre le respect de nos droits. Elle y verra aussi que nos patriotes, Anglais et Français, se sont unis pour travailler au triomphe et à la conquête des libertés dont nous jouissons.

Ce rappel nous aidera tous à maintenir le peuple canadien dans ses grandes traditions.

Jules-Edouard PREVOST

Saint-Jérôme
27 avril 1937

PREMIÈRE PARTIE

PRODROME DE LA RÉVOLTE

CHAPITRE PREMIER

COUP D'OEIL RÉTROSPECTIF

Le pays — Ses seigneuries — Ses paroisses — Son organisation militaire et politique — L'état d'esprit de sa population.

Le coin de terre dont j'entreprends d'étudier l'histoire, à l'époque de la révolution de 1837, est situé à quelque quinze milles au nord de Montréal et occupe une étendue de plus de douze lieues de front par six lieues de profondeur. Au nord, il s'arrête aux premiers échelons des Laurentides. Au sud, un lac et une rivière en sont les bornes : c'est le lac des Deux-Montagnes aux grèves basses et sablonneuses ; c'est la rivière des Mille-Iles, tantôt rapide et méchante lorsqu'elle s'élance, blanche d'écume, entre deux pointes escarpées, sur un lit de galets, tantôt calme et paresseuse lorsqu'elle enserre de ses mille bras tortueux des milliers d'îles délicates et ombragées. Le lac, peu profond, n'est qu'un élargissement de l'Ottawa, comme la rivière elle-même n'est qu'une des trois puissantes décharges du lac dans le majestueux Saint-Laurent.

Par un de ces beaux jours d'été où la nature déverse des flots de lumière sur nos campagnes et où l'oiseau chante son espoir sous la feuillée, il serait délicieusement possible au touriste d'explorer en canot ce coin de terre : des rivières et des cours d'eau le sillonnent en tous sens. A son extrémité ouest, la rivière du Nord, aux cascades et aux rapides renommés, lui fait une ceinture d'émeraude. A l'est, la Mascouche lui attache au flanc droit un ruban argenté plein d'odeur de pins et de cèdres. A la source de cette dernière, après un court portage, le voyageur reviendrait aux Mille-Iles à travers de riches plaines, par les nombreux méandres de la rivière du Chêne ou les capricieux détours des modestes cours d'eau qui ont noms : rivières la Corne, aux Chiens et du Petit-Chicot.

La contrée, à l'orient, offre l'aspect de deux vastes plateaux. Le premier, que baigne et que dentelle la rivière des Mille-Iles, s'arrête au côteau qui court au nord de Sainte-Thérèse et de Terrebonne. Le second, plus élevé de deux cents pieds, va s'appuyer aux premiers gradins des Laurentides, vers Saint-Jérôme. Toutes ces terres, légèrement valonnées, sont percées de coulées, de ravins sombres et silencieux. Ici et là, des cavernes et des grottes, où l'on voit sourdre et bouillonner des sources aux eaux froides et cristallines, ouvrent leurs portes mystérieuses aux fées légendaires.

A l'occident, cette région présente un tout autre aspect. Elle semble plutôt se creuser vers le nord ; c'est dans cette vallée splendide que coule la rivière du Nord. Vers le sud, elle s'élève tout à coup jusqu'à former deux montagnes : les monts du Calvaire et de Saint-Joseph dont les pentes abruptes et rocailleuses se baignent au lac.

La Providence a gâté ce petit coin de notre cher Canada. La terre en est bonne et très variée. Qui ne connait la fertilité inépuisable des plaines aux alentours de Sainte-Anne ? Ailleurs, c'est un sol plus léger, gris ou jaunâtre, qui peut produire en abondance le blé, l'orge et l'avoine. Les endroits, où le sable ou la terre noire domine, offrent une exploitation facile aux produits maraichers. Partout au flanc des côteaux et des montagnes se déploie le panache vert de l'érable, du hêtre, du

chêne ou de l'orme ; au bord des rivières s'élance le tronc plus menu des cèdres, des épinettes, des mélèzes aux arômes capiteux. Les parties rocailleuses de la contrée se couvrent de vergers aux pommes succulentes. Sous bois, la perdrix, le renard, le lièvre, le chevreuil, prennent librement leurs ébats, pendant que le long des cours d'eau la loutre, la martre, le rat musqué nagent, rampent, bâtissent des digues et des tanières ou dorment paresseusement sur le sable.

O ma petite patrie, point à peine perceptible sur une carte de la grande patrie, je voudrais pouvoir dire plus longuement tes charmes et tes richesses ! Accepte du moins ce faible hommage d'un des nombreux enfants que tu as bercés au murmure enchanteur de tes grands pins, ombragés sous le dôme feuillu de tes ormes et de tes érables, ballottés au gré de tes rivières limpides, nourris des riches épis de blé aux barbes d'or de tes vallons, abrités sous tes solides maisons normandes aux bers, aux rouets et aux métiers anciens, enfantés à la vie chrétienne et sacerdotale à l'ombre de tes belles églises aux clochers gothiques ! O ma petite patrie, à l'histoire vieille comme les manoirs des seigneurs de l'antique Nouvelle-France, coin de terre où j'espère dormir un jour à côté des miens, je t'aime !

On comprend qu'un sol si riche et si propre à la colonisation ne peut rester ignoré des colons français. Voyageurs des pays d'en haut, explorateurs célèbres, militaires, dans leurs courses vers l'ouest passent souvent par la route des Mille-Iles. Ils disent la fertilité de cette région qui bientôt est morcelée en trois belles seigneuries.

La première en date, concédée sous Frontenac en 1673, échoit au sieur André Daulier des Landes (1). Elle a deux lieues de front sur deux lieues de profondeur : c'est le fief de Terrebonne. Daulier des Landes, bourgeois de Paris, ne vint jamais au Canada. Son domaine est vendu successivement, en 1681, à Louis Le Compte-Dupré, marchand de Montréal, en 1718, à François-Marie Bonat, lieutenant-général de Montréal,

(1) *Registre des Foi et Hommage*, no 31, fol.o 143.

et enfin, en 1720, à Louis Lepage de Sainte-Claire, chanoine de la cathédrale de Québec.

Ce Louis Lepage, fils du seigneur de Rimouski, a droit à la reconnaissance publique. Il comprend l'importance de son rôle et se donne de tout coeur à l'oeuvre de la colonisation. Le premier il attaque résolument la forêt vierge de sa seigneurie, concède des lots à des colons venus de Québec ou de Beaupré, ouvre des chemins, bâtit des moulins, élève des chantiers de bois pour la construction des navires. En 1731, en récompense de son dévouement, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart augmentent son morceau de terre de deux lieues de front par deux lieues de profondeur au bout et en continuation du fief de Terrebonne (1).

En 1745, Louis de Capt, sieur de La Corne, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, achète la seigneurie que le gouverneur Duquesne et l'intendant Bigot, en 1753, agrandissent encore de deux lieues de profondeur au-delà des concessions déjà faites (2).

A la mort de Louis de La Corne, son gendre Paul Morgane, seigneur de la Valtrie, vend, vers 1784, à l'honorable Jacob Jordan, la seigneurie que possèdent, après ce dernier, Simon McTavish et Rodrigue McKenzie, riches actionnaires de la Compagnie du Nord-Ouest. En 1832, ce fief défriché et colonisé par les nôtres revient aux Canadiens. Il est depuis lors la propriété des descendants de l'honorable Joseph Masson.

Presque en même temps et contiguë à la seigneurie primitive de Daulier des Landes, se développe la belle seigneurie des Mille-Iles. En considération "des utiles et honorables services rendus à Sa Majesté", l'intendant de Meules concède, en 1683, trois lieues de front de terre sur la rivière des Milles-Iles par trois lieues de profondeur, à Michel-Sidrac Du Gué, sieur de Boisbriand, capitaine au régiment de Carignan (3).

Du Gué, occupé avant tout de la traite des pelleteries et déjà propriétaire de deux autres concessions, ne soupçonne

---

(1) *Registre des Foi et Hommage*, no 31, folio 143.
(2) *Registre d'intendance*, no 10, folio 13.
(3) *Registre d'intendance*, no 6, folio 4.

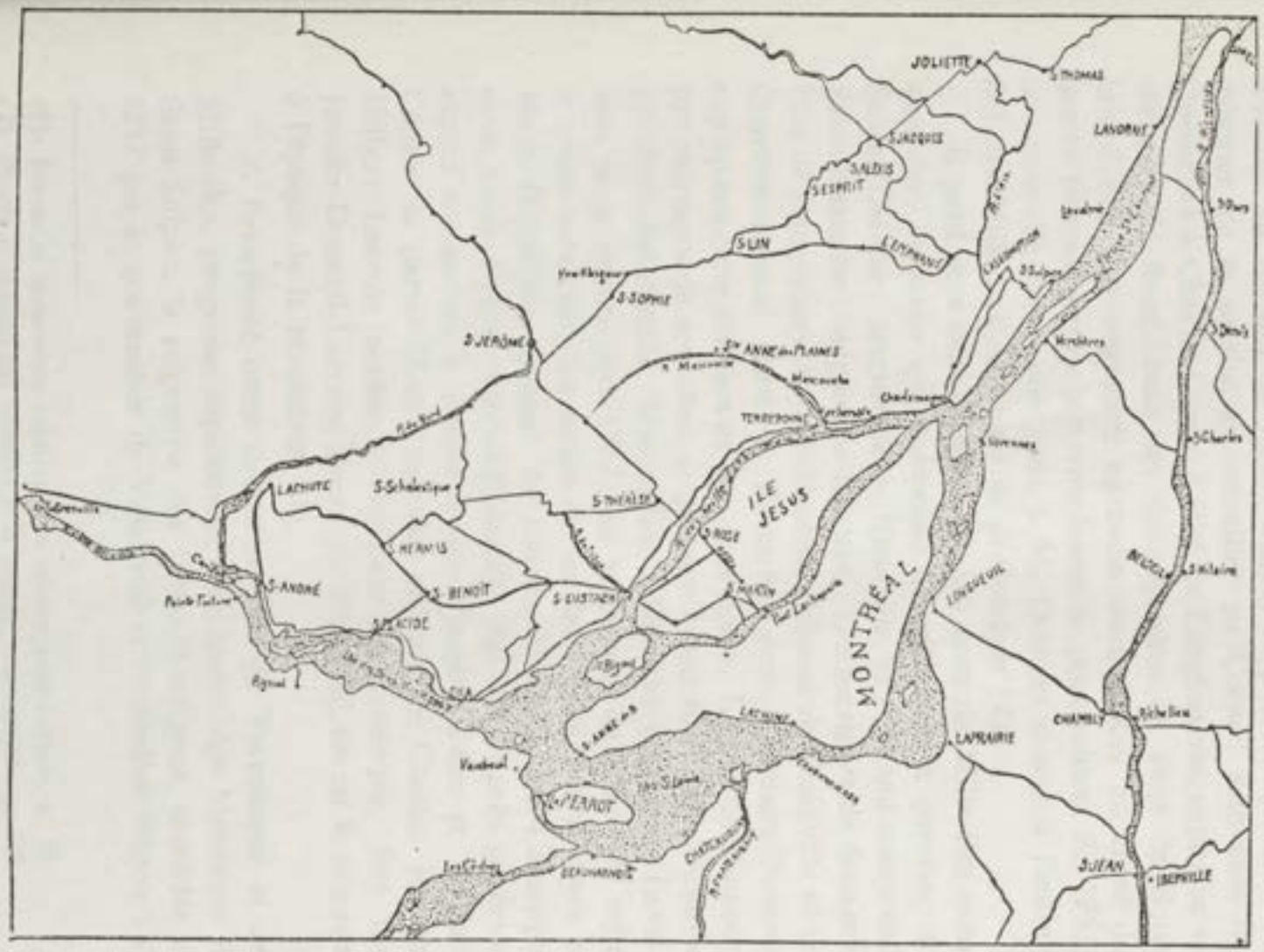

CARTE DE LA RÉGION AU NORD DE MONTRÉAL,
OÙ SE PASSENT LES ÉVÉNEMENTS RACONTÉS DANS CET OUVRAGE

même pas la richesse de son nouveau domaine. En 1714, celui-ci retourne au roi qui, la même année, le passe à Jean Petit, trésorier de la marine et conseiller au Conseil souverain de Québec, et à Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, capitaine et chevalier de Saint-Louis, les deux gendres du sieur de Boisbriand (1). La seigneurie agrandie occupe alors un front de quatre lieues et demie par trois lieues de profondeur. En 1752, une nouvelle concession faite à M. Dumont donne à l'ancien fief des Mille-Iles six lieues de profondeur (2).

Il perd vers cette époque son joli nom de Mille-Iles pour s'appeler, la partie qui comprend actuellement la paroisse de Sainte-Thérèse : seigneurie de Blainville, et celle qui comprend Saint-Eustache : seigneurie Dumont. Les mariages de Suzanne Piot de Langloiserie à Jean-Baptiste Céloron de Blainville et de Charlotte-Louise Petit à Eustache-Louis Lambert-Dumont expliquent cette division et ces deux noms. Le fief de Dumont, par mariages de ses filles, se partage à son tour entre Antoine Lefebvre-Bellefeuille, Maximilien Globenski et Pierre Laviolette, co-seigneurs vers 1837. La seigneurie de Blainville subit le même sort entre les mains de ses deux filles, Marie-Anne et Marie-Hippolyte, épouses de Jacques-Marie Nolan-Lamarque et de Louis-Hughes Hertel-Chambly. En 1837, après plusieurs ventes successives à Simon Fraser, Jacob Jordan et William Clauss, la partie Hertel est aux enfants de Clauss. Joseph-Hubert Lacroix achète le domaine de Lamarque. Son fils, Janvier Domtail-Lacroix, avocat de Montréal, en est le seigneur à l'époque de la révolution (3).

A l'extrémité ouest des deux fiefs de Terrebonne et des Mille-Iles, progresse rapidement, aux mains des Messieurs de Saint-Sulpice, la seigneurie des Deux-Montagnes, concédée en 1717 par le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Bégon (4).

---

(1) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 59.

(2) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 229.

(3) Le fief Lacroix, depuis 1846, est la propriété de la famille G.-H. Monk. Les descendants de Clauss gardent leur domaine jusqu'en 1861 où il passe à la famille John Morris.

(4) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 337.

Deux augmentations successives lui donnent bientôt cinq lieues et demie de front par six lieues de profondeur (1). Elle n'a pas changé de propriétaire au cours de sa longue vie, et les développements qu'ont su lui donner ses distingués et riches seigneurs en font, vers 1837, un centre important de colonisation.

Le système seigneurial, tel qu'établi et pratiqué au Canada, a fait ses preuves sous la domination française. Il semble un hors d'oeuvre sous le régime anglais. Seigneurs et censitaires n'ont plus entre eux que des relations d'affaires. Celui autrefois que le peuple considérait comme un juge en temps de paix, un capitaine valeureux en temps de guerre, un ami, un protecteur, a perdu son rang. Le seigneur n'est plus qu'un maître dont on se défie et auquel on refuse respect et obéissance. Ce qui paraît vrai pour tout le Canada, vers 1837, l'est sûrement pour la région qui nous occupe. A Terrebonne, à Sainte-Thérèse, à Saint-Eustache, les seigneurs, vers 1800, furent des Anglais protestants ou des Canadiens amis dociles du pouvoir établi. Le peuple s'éloigne d'eux. Puis, si on excepte les Sulpiciens, tous sont des parvenus, des propriétaires de seigneuries par achat. Il leur manque le prestige d'un nom de noblesse authentique qui en impose toujours à la foule. Heureusement que le peuple trouva près de lui une autre autorité pour le conduire : le clergé. C'est vers lui qu'il s'est tourné pleinement et entièrement après la cession du Canada à l'Angleterre ; c'est sur lui qu'il compte. L'autorité du curé de paroisse, de par la force des choses et de par l'esprit de foi de notre population, en a grandi d'autant.

Dans la contrée qui nous occupe cinq centres principaux groupent les colons en paroisses florissantes sous l'oeil paternel des curés.

Oka : c'est la tête de ligne vers l'ouest des postes français de la région. Il est assis sur une pointe qui brave hardiment les flots du lac des Deux-Montagnes. Il est célèbre déjà par l'antique demeure des Sulpiciens. Dès 1721, ces dignes fils de M. Olier y évangélisaient Algonquins, Nipissingues et Iroquois. Saluons en passant les deux plus célèbres apôtres qui se

(1) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 171.

donnèrent à cette oeuvre de charité : l'abbé François Piquet qui érigea vers 1740 le fameux Calvaire et dont le patriotisme éclairé, à l'époque de l'agonie de la Nouvelle-France, n'était dépassé que par le zèle apostolique ; et l'abbé Cuoq qui eut l'honneur, le premier, de révéler au monde la force et la richesse des langues sauvages. Ces débris de races autrefois fières et indépendantes donnent au village d'Oka un aspect particulier. Peu de Français y vivent vers 1837. Les quelques centaines de familles indiennes catholiques reçoivent aide et protection de l'Etat. Chaque année le gouverneur leur distribue des présents : poudre, fusils qu'ils gardent précieusement dans une vieille poudrière en pierre dont on voit une réplique fidèle encore aujourd'hui dans le jardin du presbytère. Ils élisent eux-mêmes leurs chefs et aux jours de fêtes ils font parler la grosse voix d'un petit canon de cuivre, don du roi. En 1837, les Nipissingues avaient pour chef François Papino, J.-Bte Desfonds et Simon Keweyquetto ; les Algonquins : J.-Bte Kicoûce et Ignace Maiyewokawet ; les Iroquois : Charles Hawwato (1).

Le parti bureaucratique pouvait les compter au nombre de ses plus fidèles sujets. Dans une requête adressée à Gosford, le 3 août 1836, ils assuraient Son Excellence que le roi les verrait accourir, si besoin était, à son premier appel (2). D'ailleurs, la modération et la sagesse du supérieur de la mission, M. Nicolas Dufrenes, la présence au village d'un groupe d'Anglais employés aux riches entrepôts de la Compagnie du Nord-Ouest, rendaient cette localité inaccessible au mouvement révolutionnaire.

Il n'en fut pas de même de Saint-Benoit. En 1837, cette paroisse compte à peine trente-huit ans d'existence. Mais elle a progressé vite : sa population atteint déjà le joli chiffre de mille habitants (3). Saint-Benoit est la résidence du député Jean-Joseph Girouard. Autour de lui se groupent le lieutenant-

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 237, p. 466.

(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 237, p. 466 — "Whenever he was in want of our services we were ready at his first call".

(3) Nous n'avons pas de recensements détaillés pour les années qui environnent 1837. Ces chiffres et d'autres qui suivent sont approximatifs et calculés d'après le recensement de 1870.

colonel Ignace Raizenne, le vieux marchand et capitaine de milice Louis Masson et ses deux fils, Luc, médecin, et Damien, Jean-Bte Dumouchel et Félix Lemaire. Le village occupe le centre d'un large vallon en arrière des monts du Calvaire et de Saint-Joseph. Au loin on admire ses maisons enfoncées sous la verdure et sa belle église en pierre. La paroisse est desservie, depuis 1835, par un curé patriote, Étienne Chartier, au coeur plus enthousiaste qu'aux principes solides. On comprend que ses ouailles aient montré tant d'ardeur dans l'organisation patriotique et aient donné tête baissée et en masse dans le mouvement insurrectionnel.

De Saint-Benoit des routes s'ouvrent à travers de riches campagnes. Et dans chaque rang, des maisons propres et élégantes donnent asile à des nichées d'enfants. Non loin surgit Saint-Hermas, à peine détaché de Saint-Benoit. Plus au nord, c'est Sainte-Scholastique, déjà aussi populeux que la paroisse-mère. Son curé, M. Bonin, resta neutre au cours des troubles et les meneurs de Saint-Benoit purent recruter ici, aidés des Hawley, des Barcelo, des Dumouchel, de nombreux partisans.

Saint-Eustache, le troisième centre de population, est poétiquement placé au confluent de la rivière du Chêne et de la rivière des Mille-Isles. Ses registres s'ouvrent en 1767. On admire en 1837 sa belle église aux deux tours élancées et à la large façade en pierre. Le couvent, tout à côté, les maisons Dorion, Scott, en face, le manoir Dumont et la résidence Chénier, ancien pensionnat Labrie, lui donnent un aspect d'élégance et de splendeur renommées. A cette époque, Saint-Eustache est avant tout un centre intellectuel fameux. Le curé Paquin, écrivain remarquable, le Dr Chénier, William Scott, député, les seigneurs Laviolette, Dumont, Globenski suffisent à l'illustrer. L'Académie de filles du Dr Labrie, il est vrai, a fermé ses portes, mais le curé a bâti, à ses frais, un couvent pour continuer la tradition de savoir et de bonne éducation chez la jeunesse féminine de la région. M. Rochon tient toujours une école de garçons et M. Laviolette une école latine (1).

---

(1) Gosselin, *Le docteur Labrie*, chap. VIII, p. 102.

Saint-Eustache a des industries : des moulins à farine, à scier, à carder, dont la renommée n'est pas encore éteinte. Sa population vit à l'aise et se chiffre à 2,500 âmes. On parle de tailler encore dans l'antique domaine de M. Dumont une nouvelle paroisse : Saint-Augustin. La loyauté farouche des seigneurs du lieu et celle plus calme du curé n'ont pas empêché le mouvement révolutionnaire d'agiter les eaux de la rivière du Chêne.

Sainte-Thérèse, moins bien situé, ne le cède en rien à sa voisine, qui est en même temps sa mère Dès 1788 la paroisse est érigée. M. Ducharme, curé et fondateur du séminaire de cette localité, y règne en maître incontesté dès 1816. Son éloquente parole, ses vertus, jointes aux fortes mais discrètes pressions loyalistes exercées par les seigneurs Lacroix et Clauss, ont détourné de ce coin l'agitation de 1837.

Au bord de la rivière des Milles-Iles, en face d'un rapide dont la Compagnie du Nord-Ouest utilise la force motrice, se dresse Terrebonne. Depuis l'époque où le seigneur Lepage en a fait un centre commercial, il n'a pas déchu de sa splendeur. La Compagnie du Nord-Ouest y tient ses bureaux qu'ont illustrés les explorateurs MacKensie, Fraser, MacTavish. Le seigneur Masson y a son manoir où il reçoit les hommages et les rentes de ses censitaires sous l'oeil bienveillant d'un excellent curé, M. Porlier.

Cette paroisse de 1,500 âmes ne fut guère atteinte par le mouvement de 1837, de même que les villages au sud de la rivière des Mille-Iles. Le feu de la Rivière-du-Chêne n'a pu exercer de grands ravages au-delà de cette barrière naturelle. Nous retrouvons ses traces cependant, vers le nord, en suivant le cours de la Mascouche, à Sainte-Anne-des-Plaines, village assez prospère, et à Saint-Jérôme à peine sorti des langes.

On risquerait de ne guère comprendre le mouvement révolutionnaire de 1837, si on ne sait pas qu'à côté de l'autorité des curés, et pour remplacer celle du seigneur démodée ou flétrie, existe dans notre pays, bien avant 1837, une autre autorité, une autre force avec laquelle il faut compter maintenant : le peuple.

Il prend part à l'administration de la justice ; la plupart des juges de paix sont tirés de son sein. Leur commission, qui vient du gouverneur lui-même, les honore et leur donne une certaine importance au village.

Le peuple a de plus son geste à faire dans la défense de nos frontières. La loi de milice oblige les citoyens, de 16 à 60 ans, au service. Sous le commandement de leurs officiers ils doivent se rassembler et passer en revue un jour dans chaque mois, du 1er mai au 30 septembre (1). Et cela crée au sein de notre population des capitaines, des majors, des lieutenants-colonels, des colonels, toute une petite aristocratie militaire fière de ses titres, de sès états de service, de ses décorations rapportées des glorieuses guerres de 1812. Saint-Benoit a son lieutenant-colonel, Ignace Raizenne ; Terrebonne son lieutenant-adjudant, Joseph-Léandre Prévost ; les Masson, les Dumouchel, les Féré, les Barcelo occupent des grades inférieurs mais bien vus toujours du peuple (2). On pouvait lever dans les districts de Terrebonne et des Deux-Montagnes, 6,289 miliciens (3). Le peuple, sans affectionner les lois de milice, se sentait fort et digne de respect : on comptait sur lui dans les guerres pour la défense du pays.

Mais c'est surtout en 1791 que le Canadien prend conscience de lui-même. L'Angleterre nous octroie, cette année-là, un régime constitutionnel. Le peuple à l'avenir va élire ses mandataires, ses porte-parole auprès des autorités, les interprètes officiels de ses désirs et de ses légitimes aspirations. A cette époque les anciennes seigneuries des Deux-Montagnes, de Dumont, de Blainville et de Terrebonne deviennent deux comtés, aux noms anglais d'York et d'Effingham. En 1830 ils s'appellent Deux-Montagnes et Terrebonne. Deux-Montagnes a une population de 25,000 âmes ; il élit deux députés. Les 20,000 électeurs de Terrebonne, aux approches de 1837, ont droit eux aussi à deux représentants (4). Tout le monde connait les noms

(1) Notre loi de milice, en vigueur en 1837, est citée en entier dans la *Minerve* du 11 juin 1827.
(2) Archives d'Ottawa, Lower Canada Sundries, novembre 1837.
(3) Archives d'Ottawa, General returns officers, N.C.O. P.Q. 1837.
(4) Recensement du Canada en 1870, vol. IV, p. 106.

des députés populaires de ces régions : Jacques Labrie, Séraphin Bouc, Jean-Joseph Girouard, Hippolyte Lafontaine, William Scott, Emery Féré. Ces hommes traduisent admirablement bien cette force nouvelle qui surgit : le peuple. Ils sont l'écho fidèle de ses plaintes et les gardiens authentiques de ses libertés les plus chères. On ne peut ignorer maintenant cette puissance, et des gouverneurs comme Craig et Dalhousie ont fait preuve de manque de clairvoyance en prétendant l'astreindre à leur volonté. Les dissolutions périodiques des Chambres forçaient les députés à revenir plus souvent en contact avec leurs électeurs et au lieu de dompter la puissance populaire l'excitaient davantage contre l'autocratie des gouverneurs et des Conseils. Politique à courte vue que celle qui ne compte pas sur les volontés du peuple, qui tôt ou tard sème des ferments de révolte et conduit à des cataclysmes. Le Canada en a fait la sanglante expérience en 1837.

Je ne crains pas cependant d'affirmer que rien n'était moins révolutionnaire que la population de ces comtés aux alentours de 1837. La plupart des habitants sont de paisibles descendants de colons venus par Terrebonne de la région de Québec ou de Beaupré, ou par Sainte-Rose et Saint-Eustache de la région de Montréal. Les descendants des solides gars du Perche, censitaires de Giffard ou de Cheffault de la Regnardière, ou des vertueux Normands de M. de Maisonneuve, transplantés sur les rives de la rivière des Mille-Iles n'ont pas dégénéré. Ils aiment leurs curés, des hommes pieux et dignes comme les Porlier, les Ducharme, les Bonin, les Paquin. S'ils se chamaillent quelquefois au sujet d'un banc à l'église ou du site d'une paroisse, cela n'affecte en rien leur amour de la religion. Leur foi reste robuste comme les érables et les chênes de leur forêt.

Ces colons suivent les lois de l'Eglise : leurs maisons regorgent d'enfants gais et vigoureux, qu'ils lancent à l'attaque d'un nouveau lot borné au nord "par le pays fin". Ils aiment la terre, leurs foyers, leurs biens, leurs enfants. Ils s'aiment et savent s'entr'aider au besoin. Ils sont polis, hospitaliers. Un étranger qui voyageait dans notre pays en 1832 a écrit ces lignes conservées dans le *Canadien* du 22 juin de la même

année : "On ne peut éprouver qu'un sentiment de joie et de plaisir en voyageant parmi les Canadiens. Leur pays est le séjour de la simplicité, de la vertu et du bonheur. Le voyageur traverse des campagnes charmantes parsemées de bois, embellies de maisons propres et bien bâties et où l'on trouve des églises décentes. Les habitants ne sont pas seulement polis et civilisés mais encore très hospitaliers. L'absence de la mendicité et de ces êtres hideux qui à tout instant frappent nos regards dans le Royaume-Uni, prouve qu'ils sont dans des circonstances assez aisées. Les vols sont rares et il est plus rare encore de trouver les portes fermées et barrées. Vous ne rencontrez jamais un Canadien qui ne met aussitôt la main à son chapeau ou à "son bonnet rouge" ; il est toujours prêt à vous donner les instructions que vous lui demandez ou à vous recevoir dans sa maison. Si vous avez faim, tout ce qu'il a de meilleur est à votre service. Les manières des femmes et des enfants n'ont rien de cette farouche timidité que l'on trouve chez les paysans Ecossais ou de la brutalité des Anglais. Combien de fois ai-je comparé les manières obligeantes des Canadiens avec le grossier : "Que voulez-vous ?" des Anglais et le grossier : "Que cherchez-vous ?" des habitants des campagnes de l'Ecosse."

N'en doutons pas, ces vertus et cette bonne éducation du peuple, qui font l'admiration des étrangers, sont le fruit d'une religion de douceur et de paix et d'une instruction qui va chaque jour grandissante. Bibaud écrivait en 1825 : "Quoi qu'on en puisse dire, l'instruction fait tous les jours des progrès parmi nous ; il est présentement peu de paroisses un peu considérables où il n'y ait une école tenue sur un pied plus ou moins respectable, sans parler de l'enseignement privé qui s'étend aussi de son côté et peut-être dans une plus grande proportion encore que l'enseignement public." Cette remarque de Bibaud sur l'enseignement privé semble écrite spécialement pour notre district où, aux alentours de 1825, fleurissaient le pensionnat Labrie et les écoles latines Laviolette et Ducharme. Le Dr Meilleur a compté, en 1836, 1,321 écoles en opération dans la Province, et il a porté la population écolière dans nos maisons d'éducation de toutes espèces à 40,000.

Louis-Joseph Papineau

Il reste encore beaucoup trop d'illettrés mais ne leur jetons pas la pierre ; ils pourraient nous répondre justement comme ce villageois de 1831 dans le *Canadien* : "Il est vrai qu'en général nous sommes ignorants, mais je vous prie, n'en faites pas de reproches à ceux à qui une force supérieure a ôté les moyens de s'instruire. Autant vaudrait-il reprocher à un prisonnier qui aurait les fers aux pieds et aux mains de ne pas se sauver, ou à un enfant emmaillotté de ne pas marcher".

Ce peuple vertueux et brave est parfaitement loyal. Sans affectionner l'Angleterre, il lui a prouvé par des actes sa fidélité constante. Ses détracteurs eux-mêmes l'admettent dans leurs moments de sincérité. C'est un Creig qui écrivait de Gibraltar en juin 1837 : "Je connais bien les Canadiens pour les avoir fréquentés longtemps. Je crois sincèrement qu'un peuple plus loyal, plus moral, plus heureux n'existe nulle part ailleurs" (1).

Et pourtant c'est ce peuple si heureux et si loyal qui va connaître pour une part, si faible soit-elle, la folie d'une tourmente révolutionnaire. Etudions maintenant les griefs des Canadiens ; ils jetteront, je l'espère, une lumière plus vive sur cette page sanglante de notre histoire.

---

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 242, p. 640 — I verily believe that a more loyal, a more moral and a more happy people does not exist anywhere.

Chapitre Deuxième

GRIEFS DES CANADIENS

Sources de ces griefs — Griefs d'ordre religieux et intellectuel — Griefs d'ordre politique — Griefs d'ordre matériel — Conclusion.

Les Canadiens ont des griefs réels et très sérieux qui ont provoqué l'indignation populaire et préparé le mouvement insurrectionnel : tous les historiens sont d'accord pour l'admettre. J'exposerai dans ce chapitre les plus évidents parmi ceux qui sont communs à tous les Canadiens. Ils sont le fruit d'une politique étroite et intéressée de la part de la Métropole. Elle veut assimiler, coûte que coûte, dans l'empire britannique la nationalité canadienne-française. La série de ses mesures politiques, administratives ou économiques le prouve à l'évidence. Elle prétend tirer de sa colonie tout le profit possible. Retranchée derrière ce qu'elle appelle l'intangibilité des privilèges royaux, l'Angleterre refuse toujours d'appliquer ici les principes du parlementarisme anglais. Elle met tout en oeuvre : pro-

messes, argent, force publique, pour affaiblir et briser l'unité nationale du Bas-Canada.

Et quand des gouverneurs hargneux et autocrates, aidés de Conseillers malveillants et fanatiques, seront chargés d'exécuter une telle politique, nous aurons là une nouvelle source de griefs. Lord Durham l'a admis dans son fameux rapport. Gosford, de son côté, a pu écrire au sujet de nos autorités locales ces remarques dures mais vraies : "Il est à Montréal et aux alentours une certaine classe d'Anglais à qui tous les hommes libéraux et indépendants ne peuvent qu'être hostiles et dont les actes et la conduite ont été caractérisés par un esprit de domination insupportable ; ils ont toujours aspiré à posséder le pouvoir et le patronage à l'exclusion des habitants d'origine française. C'est à eux surtout qu'il faut attribuer les troubles et les animosités". Lord Dufferin, pour sa part, ne parlera pas autrement : "Avec un gouvernement corrompu comme celui que vous aviez alors, dira-t-il vers 1874, il est bien surprenant que les choses n'aient pas été plus loin" (1).

Voyons donc ces griefs des Canadiens, que nous essayerons d'exposer avec tout le calme et la sérénité qu'exige un sujet si grave et si délicat.

L'Angleterre dès l'occupation définitive du Canada se trace un plan bien précis et bien clair d'anglification et de protestantisation de notre pays. Elle refuse systématiquement de reconnaître la suprématie pontificale sur l'Église canadienne. "Vous ne devez admettre aucune juridiction ecclésiastique émanant du siège de Rome ; ni aucune juridiction ecclésiastique étrangère dans la province confiée à votre gouvernement", écrit le roi à son "fidèle et bien-aimé James Murray" (2). En conséquence de cette mesure le Canada reste six ans sans évêque. En 1766, le gouvernement fait savoir indirectement à Mgr le Grand Vicaire Briand "que s'il se faisait consacrer on n'en dirait rien, et l'on fermerait les yeux sur cette démarche" (3). Il n'avait

(1) Cité dans *Les patriotes de 1837-38*, par L.-O. David, p. 8.
(2) Documents constitutionnels, 1759-1791, page 116, article 32.
(3) Abbé Ferland, observations sur un ouvrage intitulé *Histoire du Canada* par l'abbé Brasseur de Bourbourg, p. 46.

pas le droit pour cela de porter officiellement son titre. L'évêque de Québec, c'est Lord Mountain, l'anglican. Mgr Briand porte le nom de "surintendant de l'Eglise romaine". Mgr Plessis le premier, en 1813, au temps où l'on avait besoin des Canadiens pour résister à l'invasion américaine, fut reconnu comme évêque de Québec (1).

Forcé de céder sur un point, la Métropole ne se tint pas pour battue ; elle prétendit nommer aux cures et ériger elle-même les paroisses, dans le but évident de se créer de dociles admirateurs et de fidèles sujets. Tenant tout du Château Saint-Louis, et leurs places et leurs salaires, curés et missionnaires feraient du zèle en faveur du roi. Il faut lire le passage de l'abbé Ferland dans sa *Vie de Mgr Plessis*, qui rappelle cette prétention de l'Angleterre. Le grand évêque sut repousser les offres alléchantes, déjouer les feintes habiles de Craig, se dresser fièrement en face de ses menaces. Comme son successeur avec Milnes, il préféra voir tomber sa tête plutôt que de laisser un gouverneur ériger une seule paroisse et nommer un seul curé (2).

A cette même pensée de faire de nous des Anglicans se rattachent les misères créées aux prêtres et aux communautés religieuses. Défense est faite au clergé séculier et aux communautés d'hommes de se recruter. Nous avions 164 prêtres ou religieux en 1760, il en restait à peine 80 en 1806. Puis on met les biens des communautés sous la menace de confiscation. Pour les Jésuites et les Récollets on procède sans tarder et cavalièrement : leurs maisons sont fermées et leurs églises deviennent des temples anglicans. Les revenus des seigneuries des Jésuites, en particulier, servent soit "à stipendier certains services particuliers" (3), tel, le croira-t-on, un ministre protestant de Londres en qualité de chapelain des Jésuites (4), soit à payer les frais d'écoles anglaises et protestantes. On y

(1) Garneau, vol. III, p. 160.
(2) Le *Foyer Canadien*, année 1863, pp. 148, 168.
(3) Rapport de Lord Durham.
(4) La Rochemonteix, *Les Jésuites de la Nouvelle-France au 18e siècle*, 2e vol., p. 237.

met plus de forme avec les biens des Sulpiciens et du Séminaire de Québec. Mais ce n'est que vers 1830 que Sulpiciens et prêtres de Québec voient reconnaître leurs droits à posséder. Les légistes anglais, Marriott, Thurlow et Wedderburne avaient décidé que "l'établissement des Jésuites et des autres ordres religieux, comme corporations possédant des biens et exerçant une juridiction, répugne à la constitution politique que le Canada doit recevoir comme faisant partie des dépendances anglaises" (1).

Toutes ces tracasseries sans fin au sujet de la pratique de notre religion, du recrutement et de la vie de nos communautés n'étaient d'ailleurs que des manifestations publiques d'un plan préconisé par une université de Londres pour convertir les Canadiens : plan perfide parce que dissimulé, qui se formule ainsi : "Ne parler jamais contre le papisme en public, mais le miner sourdement ; engager les personnes du sexe à épouser des protestants ; ne point disputer avec les gens d'église ; ne pas presser le serment d'allégeance ; réduire l'évêque à l'indigence ; fomenter la division entre lui et les prêtres ; exclure les Européens de l'épiscopat, ainsi que les habitants du pays qui ont du mérite et qui peuvent maintenir les anciennes idées ; rendre ridicules les cérémonies religieuses qui frappent le peuple ; empêcher les catéchismes ; faire grand cas de ceux qui ne feront aucune instruction au peuple, les entraîner au plaisir et les dégoûter d'entendre les confessions ; louer les curés luxueux, leur table, leurs équipages, leurs divertissements, excuser leur intempérance, les porter à violer le célibat, qui en impose aux simples, tourner les prédications en ridicule" (2). La conduite tracassière de certains de nos gouverneurs à l'égard de nos évêques et leur admiration pour l'infâme apostat Roubaud prouvent que ce plan diabolique ne fut pas lettre morte (3). Mais il a échoué grâce à Dieu et à notre admirable clergé !

"Et afin de parvenir à établir l'Eglise d'Angleterre, tant en principe qu'en pratique, et que les habitants français puissent

---

(1) Groulx, *Nos luttes constitutionnelles* : La liberté scolaire, p. 5.
(2) *Les Ursulines de Québec*, tome III, pp. 50 et 51.
(3) Groulx, *Lendemains de conquête*, p. 170.

être graduellement induits à embrasser la religion protestante et à élever leurs enfants dans les principes de cette religion" (1), nos gracieux souverains décident qu'un tiers de chaque nouveau canton ouvert à la colonisation sera réservé à l'entretien d'un ministre anglican, et un autre tiers, pour les frais d'une école anglaise. Défense formelle est faite à tout instituteur venant d'Angleterre et à toute autre personne résidant dans la province d'y tenir une école sans l'autorisation du gouverneur (2). C'était la main-mise sur l'âme de nos enfants.

Pour l'Angleterre, c'était la suite logique de son plan d'anglification des Canadiens. L'école française et catholique détruite, il fallait rebâtir l'école anglaise et protestante. Lord Dorchester s'y essaie en songeant à une université neutre pour Québec. Tout était bien prévu pour que l'enseignement "ne fût pas perverti de manière à se prêter aux vues particulières d'une secte". Ferland parle avec indignation de ce "plan habilement combiné pour mettre l'instruction supérieure dans les mains protestantes et appliquer les revenus des biens des Jésuites à décatholiciser les Canadiens". Tout cela aboutit à un lamentable échec, de même que la gigantesque entreprise de l'Institution Royale. "Je suis fâché d'être obligé d'admettre, écrira lord Durham dans son rapport, que le gouvernement britannique, depuis qu'il possède la colonie, n'a rien fait ni rien tenté pour l'avancement général de l'éducation." Ajoutons donc, plus justement, en résumant la pensée d'un publiciste canadien, que l'Angleterre a tout fait et tout tenté pour détruire l'éducation française et catholique dans cette province.

Les essais de proscription des lois françaises, les débats célèbres pour le maintien de la langue française en Chambre et devant les tribunaux (3), entrent dans le même dessein anglais, trahissent la même pensée royale à notre égard dans l'ordre religieux et intellectuel. Et, certes, tout cela n'était pas de

(1) Documents constitutionnels (1759-1791), p. 116, article 33.
(2) Documents constitutionnels (1759-1791), p. 117, article 38.
(3) Voir Garneau, vol. III, p. 85. Voir aussi lettre de Morin au juge Bowen.

nature à attacher les Canadiens à la couronne anglaise. Ces instances réitérées de nos souverains pour parvenir à établir la religion et la langue anglaise au pays, soulèvent les esprits et préparent, n'en doutons pas, des retours soudains.

D'autres griefs, d'ordre politique, s'ajoutèrent à ces premiers. Nos pères, de 1760 à 1837, connurent bien des formes de gouvernement, mais aucune n'était plus perfide et plus trompeuse que la constitution de 1791. Et pourtant a-t-on assez vanté les bienfaits de cette même constitution ! On y a vu une preuve évidente du désintéressement et de l'affection de l'Angleterre pour nous. Or, cette nouvelle forme de gouvernement, comme l'Acte de Québec d'ailleurs, était le fruit de la peur des Américains et avait pour but d'attacher davantage les Canadiens à la couronne anglaise. "Il est important, s'écria Fox, lors de la discussion du bill, que cette colonie, capable de liberté et de progrès, n'ait rien à envier à ses voisins. Le Canada doit rester attaché à la Grande-Bretagne par sa propre volonté : il est impossible de le conserver autrement. Mais pour cela il faut que ses habitants sentent que leur situation est aussi heureuse que celle des Américains" (1). "Soyons de bon compte, dira de son côté le journal de Parent à Québec, n'attribuons pas au coeur ce qui n'est assurément dû qu'à la tête" (2). Mais il y a plus encore : on nous donnait cette constitution pour soustraire l'élément anglais du Haut-Canada à l'influence française du Bas-Canada et avec l'arrière-pensée de pouvoir ainsi nous angliciser plus adroitement et plus sûrement. Ecoutons Pitt, l'auteur de ce bill, avouer "qu'il serait extrêmement désirable que les habitants du Canada fussent unis et induits universellement à préférer les lois et la constitution anglaises. La division de la province est probablement le meilleur moyen d'atteindre cet objet" (3). En effet, il est porté à croire qu'un jour viendra où, d'eux-mêmes, les Canadiens jugeront les lois anglaises les meilleures et les accepteront.

---

(1) Garneau, vol. III, p. 72.
(2) *Le Canadien*, 20 juillet 1836.
(3) Chapais, *Cours d'Histoire du Canada*, vol. II, p. 22.

Etudions le bill de 1791 dans ses clauses, nous n'y trouverons rien qui nous force à entonner un Te Deum de reconnaissance à la Grande-Bretagne.

Cette constitution séparait le Haut-Canada du Bas-Canada et donnait à chaque province une législation semblable. Les deux Canadas auraient leurs Chambres de députés élus par le peuple tous les quatre ans, chargées de voter les lois. Pitt prétendait par là faire disparaître tout conflit : "En divisant la province en deux, les causes actuelles de controverses disparaîtront et, autant que les circonstances le permettent, les habitants de cette colonie auront tous les bienfaits de la constitution britannique. Dans le Bas-Canada, comme les résidents sont principalement des Canadiens, leur assemblée sera adaptée à leurs coutumes et à leurs idées particulières. Le Haut-Canada étant presque uniquement peuplé par des émigrants de la Grande-Bretagne ou de l'Amérique, la religion protestante sera la religion établie, et les habitants de la province auront la jouissance des lois de tenure anglaises" (1).

Or, à côté de ces clauses libérales d'autres se trouvaient qui les rendaient illusoires. Pitt crée en même temps deux Conseils. L'un, l'Exécutif, nommé par le gouverneur, joue le rôle d'un vrai ministère : il dirige, conseille le gouverneur ; il prend l'initiative des bills. Il lui manque une chose essentielle à son bon fonctionnement : il n'est pas responsable aux Chambres ; il règle ses comptes avec l'Angleterre. L'autre, le Conseil législatif, est un vrai sénat. Aucune loi n'entre en vigueur sans son approbation. Ses membres sont nommés à vie par l'Exécutif. On comprend, dans un pays comme le nôtre, l'antagonisme qui va naître entre ces deux branches de la législature : la Chambre et les Conseils. Les Conseils, composés d'Anglais, contrecarrent les désirs de la Chambre d'assemblée en majorité française. "Les vieillards malfaisants," ainsi qu'on appelle les Conseillers, représentent une faible minorité et bloquent à temps et à contre temps les lois votées par les représentants du peuple. Le but de Pitt se trouvait manqué : permettre à la province

(1) Chapais, *Cours d'Histoire du Canada*, vol. II, p. 20.

de se gouverner selon ses vues, ses coutumes, ses idées particulières, la faire jouir des bienfaits de la constitution britannique. Telle que voulue par Londres et surtout, à certaines époques, telle qu'appliquée ici par des gouverneurs et des Conseillers à vues étroites, la Constitution de 1791 devenait un leurre. C'était créer dans notre sein une espèce de petite aristocratie arrogante, une oligarchie toute-puissante responsable de ses actes au roi seul. De là, lutte violente d'une majorité réduite en esclavage contre une minorité qui a tout en main, l'argent, les places, l'armée, l'appui de Londres. De là rejet périodique des bills votés par la Chambre. Certaines années, plus des deux tiers des lois discutées par nos mandataires s'arrêtent au seuil du Conseil. La mesure si juste qui interdit aux juges d'être en même temps députés et conseillers, doit revenir trois fois devant les Chambres avant d'être acceptée par les conseillers du gouverneur. De là aussi l'argent du peuple gaspillé sans que ses représentants y puissent rien faire. On connait l'audace du receveur général Caldwell. En 1823, ses livres accusent un déficit de £ 96,000 sterling, somme qui égalait presque deux années de revenus publics (1). Et les mandataires du peuple ne peuvent savoir où est allé l'argent, ni poursuivre le défalcataire.

On comprend que les députés se soient elevés avec violence contre la mauvaise composition des Conseils et aient prétendu qu'ils faisaient d'une constitution, de sa nature populaire, un régime gouvernemental très impopulaire. "On a regardé avec raison le Conseil législatif comme la cause de tous nos maux politiques, écrit le *Canadien*. C'est par le moyen de ce corps que la minorité est parvenue à faire tomber ou à retarder nombre de mesures demandées par la majorité ; c'est dans ce corps que tous les abus dont nous avons à nous plaindre de la part des officiers du gouvernement ont trouvé un appui ; c'est par l'identité et la communauté d'intérêt de ce corps avec l'Exécutif que l'administration s'est toujours joué des plaintes du peuple

---

(1) Garneau, vol. III, p. 251.

et de ses représentants. Il faut un changement, conclut le journal de Parent, dans la régie des affaires coloniales, si on ne veut pas voir ce beau pays livré à tous les malheurs qui accompagnent la marche d'un gouvernement qui, rencontrant partout de la résistance, ne peut s'avancer que par la force matérielle" (1).

Que n'a-t-on suivi ces sages conseils ? Londres connaissait parfaitement nos griefs. Elle avait chez elle un ministère responsable et le vote des subsides par les Chambres ; que n'a-t-elle pas étendu loyalement aux colonies les vrais principes du gouvernement constitutionnel et du parlementarisme britannique ? Elle aurait évité, sûrement, des dépenses lourdes pour la répression d'une révolte, empêché bien du sang de couler et acquis la reconnaissance des Canadiens.

Il reste encore quelque chose à ajouter au tableau des griefs canadiens.

L'Angleterre, un peu comme toutes les mères-patries à cette époque, considérait ses colonies comme un vaste champ d'exploitation commerciale. Ses lois visent à tirer le plus de profit possible du Canada, peu importe si elles ruinent ses habitants. En 1764, espérant un plus fructueux commerce par la voie de la Nouvelle-Angleterre, elle détache imprudemment tout le territoire des grands lacs du domaine canadien pour l'annexer aux états voisins : perte considérable pour le commerce de notre province, perte même de ces riches contrées lors de l'indépendance américaine. En 1765, des compagnies se fondent qui accaparent tout le trafic au profit du trésor impérial. On va même, en 1768, jusqu'à s'opposer à la création de manufactures canadiennes : Londres prétend au droit d'habiller les coloniaux. C'est l'esclavage économique. En 1784, nouvelles lois qui empêchent notre commerce avec les Antilles anglaises et les Etats-Unis. Londres entend bien monopoliser toute exportation. L'Angleterre gardera longtemps la colonie sous sa tutelle. Et les fluctuations de ses lois restrictives ou libératives retardèrent notre essor matériel et occasionnèrent une forte

(1) Le *Canadien*, 9 novembre 1832.

émigration des nôtres vers d'autres terres (1). Cette maîtrise exercée sur nos affaires lui permettait aussi, grâce à de puissantes compagnies formées à Londres, d'exercer un scandaleux patronage dans la distribution des terres et des places publiques. "Il y a là quelque chose qui brise le coeur d'un Canadien", écrit le journal de Parent à Québec.

Vers 1790 l'émigration loyaliste afflue sur nos rives, elle est rejointe bientôt par un fort contingent de la Grande-Bretagne. Et ces nouveaux arrivés sont les choyés du pouvoir : à eux les terres et les places. De 1792 à 1815 les gouverneurs ont concédé 2,203,709 acres de terre, la Couronne s'en est réservé près d'un demi-million et autant le clergé anglican. Or, sur les cent cinquante concessionnaires, dont quelques-uns reçurent jusqu'à 50.000 acres de terre, on peut à peine relever les noms de dix des nôtres (2). "Il y a dans la législation britannique à l'égard des terres du Bas-Canada, écrira le *Canadien*, quelque chose qui brise le coeur d'un Canadien ; on y voit, on y sent l'esprit machiavélique qui anime un parti de tout temps acharné à notre perte et à notre anéantissement. Les traités nous garantissaient, continue le même journal, nos lois et nos usages. Et on a statué que toutes les terres qui ne sont pas en seigneurie seront gouvernées par d'autres lois et d'autres usages, et on nous environne d'une population qui est étrangère à ces lois et à ces usages, et comme la chose ne pouvait pas aller assez vite de sa nature, on livre à des compagnies étrangères le sol dont la législation nous avait déjà exclus et sur lequel la législature du pays a dépensé des sommes d'argent en amélioration locale..."

"Le patrimoine des aïeux, écrit encore le *Canadien*, sera bientôt entre les mains d'étrangers qui, conséquemment, soutireront la plus pure substance d'un jeune pays pour alimenter le luxe britannique ; nous payons annuellement un tribut aux dieux de la Grande-Bretagne, et les capitaux qui, dépensés parmi nous, auraient pu encourager les arts, les sciences et

(1) Voir au sujet de ces questions économiques : *Tableaux synoptiques de l'histoire du Canada* (1700-1800), pp. 211 à 223, (1800-1900), pp. 226 à 276.
(2) Bouchette, *Topographie du Canada*, appendice, p. LIV.

l'industrie, iront s'engouffrer en pure perte dans le trésor de nos très hauts maitres et seigneurs les compagnies de terres du Canada."

Et l'auteur conclut cet article à la fois si énergique et si juste, par ces paroles qui sont une menace : "Nous connaissons trop le génie qui préside aux destinées de l'Amérique septentrionale pour avoir à craindre qu'un tel système puisse subsister longtemps dans cette hémisphère ; nous prévoyons bien que l'indignation populaire saura mettre fin à une institution si hétérogène, et que les enfants des spéculateurs paieront peut-être un peu cher la folie de leurs pères ; le remède sera violent et nous en déplorons d'avance la terrible application" (1).

Le même état de choses, hélas ! se retrouve dans les autres branches de l'administration du Bas-Canada. En 1834, sur onze juges trois seulement étaient de notre nationalité. Sur 1,600 fonctionnaires, 45 tout au plus sont d'origine française, et pourtant le Bas-Canada compte 600,000 habitants dont 75,000 à peine d'origine anglaise (2). Papineau disait à ce sujet l'indignation populaire dans cette apostrophe célèbre aux Anglais de la Chambre d'assemblée : "On nous dit : Soyons frères ! Oui, soyons-le. Mais vous voulez tout avoir, le pouvoir, les places, l'or. C'est cette injustice que nous ne pouvons pas souffrir. Nous demandons des institutions politiques qui conviennent à notre état de société." Et Parent dans son journal signale, lui aussi, le mécontentement universel en face de cet odieux système de patronage. "Le système de patronage fait refluer dans les colonies une foule d'hommes que le besoin a expatriés, qui y viennent avec l'espoir de retour, qui n'ont aucune communauté de sentiments et d'intérêt, aucun point de contact, aucun rapport d'affection avec les habitants des colonies, qui y entrent avec des idées de maitrise et de supériorité, qui y débarquent comme des triomphateurs dans un pays conquis dont ils vont partager les dépouilles. Comment supposer maintenant que de tels hommes, dans de telles circonstances, sous de

(1) Le *Canadien*, 11 juillet 1832.
(2) Groulx, *Nos luttes constitutionnelles* : la responsabilité ministérielle, p. 6.

telles impressions, avec de tels préjugés, ne rendent insupportable, ou tout au moins très pesant, un système colonial dont le principe est éminemment vicieux et injuste ?" (1).

Les Anglais eux-mêmes n'ont pu taire leur indignation au sujet de ces spéculations éhontées. L'un d'eux, qui a vécu longtemps au Canada, écrit au *Morning Chronicle* de Londres les paroles suivantes : "J'en ai assez vu en Canada, entre les gens de loi et les spéculateurs de terre, pour trembler d'horreur à ce simple souvenir. On parle beaucoup de la justice et de la générosité anglaises, mais je crois fort que, comme du système de l'union, la génération naissante du Canada, qui sera sans doute une grande nation, n'ait à se rappeler que l'avarice et l'inhumanité anglaises. Notre gouvernement colonial n'est pas une preuve bien convaincante de la douceur et de la générosité de notre nation" (2).

Je termine ce sombre tableau de l'exposé de nos griefs généraux par quelques réflexions qui me semblent opportunes sur un sujet d'une telle gravité. Je ne prétends pas que ces griefs n'aient reçu aucun redressement avant 1837 et aient été ressentis tous de la même façon, et par nos chefs et par la nation. Ceux, par exemple, d'ordre religieux et intellectuel furent peu connus du peuple et cessent d'exister, en partie du moins, vers 1830, grâce à la vigilance et à la fermeté de nos évêques. Ils eurent, ceux-là, une plus grande influence sur les autorités que sur le peuple et disposèrent les patriotes à recevoir avec défiance les réformes que l'Angleterre semblait vouloir proposer sur d'autres points, vers 1830.

En tout cas, des griefs de tous genres et de toute nature existèrent réellement sous le régime anglais, et on ne peut trouver ailleurs la cause du mécontentement universel qui règne dans notre pays vers 1837.

Ne jugeons pas, non plus, ces événements avec notre mentalité actuelle. Habitués à vivre dans une province où, par la force des choses, nos libertés les plus chères nous sont pleinement garanties, nous sommes portés à croire exagérées

(1) Le *Canadien*, 13 août 1831.

(2) Reproduit dans le *Canadien* du 23 novembre 1832.

les prétentions des Canadiens d'autrefois. Nos pères vaincus, sans fortune, se virent seuls aux prises avec un ennemi riche et protestant redouté, et qui fut, en effet, redoutable et pour notre mentalité française et pour notre foi catholique. *Français catholiques* était synonyme alors, au dire de Gaspé, de mauvais sujets. Comment une race noble, fière de son passé et de son esprit latin, n'aurait-elle pas ressenti vivement les injures d'une bande d'émigrés, pleins de morgue, "remarquables surtout, selon le mot de Murray, par leur ignorance". Jugeons avec la mentalité d'autrefois, la mentalité d'un autre âge et les événements d'un autre temps.

Quel spectacle, à la vérité, plein de fierté que celui de ce petit peuple abandonné de la France, dénué de tout, mais fort de sa conscience et de son droit, aux prises avec le colosse britannique ! On pense involontairement à ce combat légendaire du héros de Victor Hugo, Gilliat, avec la pieuvre des mers.

La pieuvre est rusée, méchante : elle se confond avec le repli de la vague, elle attaque tout ce qui passe. Elle est bien armée pour le combat : l'animal a huit antennes pour harponner sa proie et plus de quatre cents ventouses le long de ses tentacules pour la maintenir en place et la dévorer. Gare à vous, travailleurs de la mer, si la bête vous étreint, vous ne pourrez défaire ses antennes qui paralysent ! La mort vous attend, lente mais certaine.

Nos pères ont connu les terribles tentacules de la pieuvre britannique. Et quand par des efforts surhumains ils avaient réussi à en rompre une, une autre, une autre, puis une autre encore surgissait du sein de l'océan et s'appliquait, implacable, à notre sein tuméfié, sanglant. Comment sommes-nous sortis vivants de ces meurtrières étreintes ? Par une force autre que l'invincible résistance de notre race. Derrière ces berceaux pleins d'enfants, ces forces propitiatrices du prêtre et de la religieuse, derrière ces vieux ancêtres qui remuent le sol sous l'azur ou sous l'averse, il faut voir Dieu qui veille et qui bénit. Et du coeur aux lèvres de tout Canadien monte vers lui le chant de la reconnaissance.

Chapitre Troisième

GRIEFS SPECIAUX A LA REGION

Sources de ces griefs — Assemblées de 1827 — Agissements des deux partis — Assemblées de 1832 — Les journaux — Etat d'esprit des deux camps — Chansons patriotiques — Elections de 1827 — Elections de 1834 — Conclusion.

Les gens des comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes savaient à quoi s'en tenir depuis longtemps sur la douceur et la générosité des Anglais du Bas-Canada. Quelques-uns étaient leurs concitoyens et leur affection pour l'élément français était loin d'être légendaire. Terrebonne avait deux honorables conseillers législatifs de race anglaise : MacKenzie et Fraser. Les employés à la Compagnie du Nord-Ouest, de la même localité, partageaient leurs sentiments. Thomas Porteous, ex-député, John Morris, de Sainte-Thérèse, ne le cédaient en rien à leurs fidèles amis de Terrebonne en fait de loyauté à la couronne anglaise. Saint-Eustache, Sainte-Scholastique possédaient les

familles Mackay, McColl, Hale, Inglis, Oswall, Earl, Davies, etc., des fanatiques qui affirmaient hautement leur mépris pour la race française avec d'autant plus d'audace qu'ils se sentaient appuyés par les seigneurs du lieu. Enfin, sur la frontière de Saint-Hermas et de Sainte-Scholastique se dressait le château fort des orangistes (1). Saint-André, Carillon, les districts de Gore, de Chatham et de Glengarry, étaient peuplés de loyalistes américains émigrés au Canada vers 1790. Leur fortune avait grandi vite grâce à la générosité du pouvoir : à eux les places en vue et les belles terres de la région. On les avait soustraits à la législation française au sujet des propriétés, et de vastes écoles soutenues par l'Institution royale instruisaient leurs enfants. Ils voulaient des députés de leur langue et de leur religion. Ils occupaient les hauts grades dans la milice. Ils étaient sûrs, en tout temps, de l'appui de l'armée et du pouvoir civil. On parlait même, en 1832, d'annexer Montréal au Haut-Canada, dans le but, disait-on, de soustraire ces loyaux sujets à l'influence française (2). C'est cette petite minorité, agissante et aveuglée de préjugés, qui va créer les griefs spéciaux aux gens du nord, déjà soulevés par ceux qui leur étaient communs avec le reste de la population canadienne. Exposons-les sans parti pris ; ils expliqueront, à mon sens, la prise d'armes de 1837. Les griefs généraux ont déclanché un mouvement de défiance et d'indignation universelles ; les griefs particuliers à certains districts ont amené une révolte ouverte.

Dès 1827, sous le règne de Dalhousie, l'homme des prorogations violentes des Chambres, les citoyens du comté des Deux-Montagnes décident une assemblée générale à Saint-Eustache, le 5 juin, où ils adoptent dix-sept résolutions. Les délégués protestent de leur amour, de leur respect, de leur loyauté à l'égard de la couronne anglaise ; ils disent même leur recon-

(1) On a écrit que le saint évêque de Québec, Mgr Signay, "voyant avec peine et inquiétude l'extrémité de son territoire entourée d'hérétiques, voulut se ménager de puissants protecteurs dans les titulaires qu'il donnait aux nouvelles circonscriptions de cet endroit. C'est pourquoi nous voyons apparaître comme une redoutable phalange : Saint-Jérôme, Saint-Benoit, Saint-Hermas."

(2) Le *Canadien*, 29 octobre 1832.

naissance au souverain pour l'octroi d'un gouvernement constitutionnel. Ils ajoutent qu'ils ont lu avec peine la harangue de Dalhousie à la dissolution des Chambres. Les reproches qu'on fait aux députés canadiens sont injustifiés. Ces derniers ont droit à la reconnaissance du pays pour les bills de milice, de judicature et des hôpitaux. Ils considèrent comme une vraie calamité ces prorogations subites des Chambres : c'est le moyen de détruire l'harmonie des races, de mécontenter le peuple et d'arrêter le progrès du pays. D'autres résolutions protestent contre le cumul des fonctions, la soif du pouvoir d'un petit groupe. Les délégués voudraient un agent à Londres pour porter au pied du trône du roi les réclamations du Canada. A cette fin rien de mieux, à leur sens, que de former dans chaque comté des comités de citoyens des différentes paroisses qui dresseront des requêtes, les feront signer pour les expédier à Londres. Cette partie du comté nomme son comité qui se dit prêt à correspondre avec les autres comités et la partie sud du comté. Les résolutions sont signées : Ignace Raizenne, président, Jacques Labrie, secrétaire (1).

L'assemblée n'avait rien en elle-même de bien révolutionnaire : ni dans les membres qui la composaient ni dans les desiderata exprimés. Mais elle n'eut pas l'heur de plaire aux fervents disciples du pouvoir. Le seigneur Eustache Dumont dénonce aux autorités civiles les membres présents à cette convention (2). Le gouverneur eut le tort d'écouter les récriminations du délateur et d'aigrir les esprits par des destitutions inopportunes. Au commencement de juillet le lieutenant-colonel William Scott, les majors Jacques Labrie et Ignace Raizenne, les capitaines Louis et J.-Bte Dumouchel, Jacob Barcelo, Jean-

(1) La *Minerve*, 11 juin 1827. Voici les noms des membres de ce premier comité des Deux-Montagnes : de Saint-Eustache : J.-Bte Féré, J.-A. Berthelot, Frs.-L. Bellefeuille, Joseph Ethier, William Scott, Joseph Robin, J.-Bte Bélanger ; de Saint-Benoit : J.-Bte Dumouchel, Louis Masson, Dr Demers, J.-Bte Richer, J.-Bte Lavolette ; de Sainte-Scholastique : Jacob Barcelo, Louis Dumouchel, Ovide Montigny, William Snowdon, P. Gatien, Basile Piché.

(2) La *Minerve*, 16 juillet 1827 ; Gosselin, *Le Dr Labrie*, p. 137.

Bte Féré, J.-A. Berthelot, Joseph Ethier perdaient leurs commissions d'officiers (1), offertes aux loyaux sujets de Sa Majesté. Et ceux-ci tentent à leur tour, dès le 10 juillet, une assemblée de protestations. Elle réunit un bien petit nombre de citoyens, onze au juste, d'après la *Minerve* du 23 juillet : Dumont, Globenski, de Bellefeuille, Dorion, Fournier, McKay, Clouthier, Saint-Germain, etc. Ces faits étaient loin d'être inconnus du peuple qui pouvait lire les paroles imprudentes et provocatrices de certains bureaucrates, leurs concitoyens, étalées dans les journaux. Deux camps bien tranchés se formaient dans ce coin de pays. Ces animosités naissantes devaient se changer un jour en haine et en lutte à mains armées.

L'année 1832 vint accentuer encore la division entre les citoyens du comté des Deux-Montagnes. Dans le but de protester contre les spéculations anglaises sur les terres canadiennes, qui sévissaient à cette époque, les notables du district décidèrent d'assembler tous les francs-tenanciers. A la porte des églises du comté on afficha dans les deux langues l'annonce suivante : "Les principaux citoyens de ce comté sont priés de s'assembler, jeudi, le 21 du présent mois de juin, à onze heures du matin, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Benoît, aux fins de convenir des moyens les plus efficaces pour prévenir le monopole, l'agiotage et tout système exclusif au sujet de l'établissement des terres incultes en cette province et obtenir un mode de concession facile et avantageux à la population du pays. Juin 1832 : Signé : James Brown, W.-G. Blanchard, Arner Rici, Moses Davies, W.-H. Scott, J. Barcelo, A. Dumouchel, J.-B. Dumouchel, J.-A. Berthelot, J.-B. Laviolette, J.-O. Chénier, J.-J. Girouard, R.-O.-T. de Montigny, Emery Féré, Guillaume Prévost, Michel Fournier".

L'assemblée eut lieu et elle adopta trente-quatre résolutions énergiques qui nous révèlent des abus criants de concessions de terres par favoritisme, par spéculation. Elle proteste contre les réserves du clergé anglican et des écoles anglaises. Elle crée sur place un nouveau comité composé de trente membres de

(1) La *Minerve*, 16 juillet 1827.

différentes paroisses, chargé de veiller aux intérêts canadiens (1).

L'assemblée, sous la présidence de J.-J. Girouard, n'offre rien d'inquiétant à la sécurité du trône britannique. D'ailleurs, Anglais et Français s'y coudoient, des hommes même qui seront plus tard des adversaires déclarés. Le *Canadien*, journal modéré et qui reflète l'opinion la plus saine de la population du pays, approuve l'assemblée et ses résolutions sans restriction. Après avoir exposé, la douleur dans l'âme, le spectacle dégoûtant de cette spéculation sur les terres canadiennes, l'organe québecois ajoute : "Le pays ne peut rester indifférent à ce système d'agiotage et il doit se lever en masse pour détourner l'orage, s'il est possible. On a vu dans nos colonnes de lundi les résolutions adoptées à Saint-Benoît, à une assemblée du comté des Deux-Montagnes. Ces résolutions, qui font beaucoup d'honneur à ceux qui les ont rédigées, présentent un tableau trop vrai des griefs passés, présents, futurs, dont nous avons à nous plaindre au sujet des terres. Nous espérons que les autres comtés du pays ne tarderont pas à se prononcer afin que les représentations, que ne manquera pas de faire la Chambre d'assemblée à sa prochaine session, en aient plus de force auprès des ministres" (2).

De se sentir ainsi dénoncés partout et publiquement, fit trembler les agioteurs. Ils s'assemblèrent eux aussi. Des paroles blessantes à l'adresse de la majorité française signalèrent les réunions de Saint-André et de Gore (3). Les résolutions

(1) Le *Canadien*, 9 juillet 1832. Voici les noms des membres de ce comité : de Grenville : MM. Laurent Charlebois, Edward Pridom ; de Chatham : MM. Jacob Schagel, John Ostrom ; d'Argenteuil : MM. W.-G. Blanchard, Chs Benedict, James Brown, Moses Davies, E.-A. Monmarquet, Thomas Barron ; de Sainte-Scholastique : MM. René-Ovide Testard de Montigny, Augustin Dumouchel, Daniel Phelan, Michael Sexton, Guillaume Prévost, Basile Piché ; de Saint-Benoît : MM. J.-B. Dumouchel, Ignace Raizenne, Jacob Barcelo, J.-O. Chénier, Louis Coursolles, Jos. Beaubien ; de Saint-Eustache : MM. Jacques Dubeau, fils, J.-A. Berthelot, Benoit Lefebvre, Alexandre Rochon, Joseph Robin, Joachim Labrosse ; de l'Ile Bizard : M. Jean Paquin ; du Lac : M. Clet Raizenne.
(2) Le *Canadien*, 11 juillet 1832.
(3) Le *Canadien*, 24 novembre 1834.

adoptées ne tendaient rien de moins qu'à faire croire aux autorités qu'il y avait tentative de révolte de la part du parti patriote.

La presse anglaise s'empare, à son tour, de l'idée et ses colonnes sont remplies de provocations méchantes. Les quelques Anglais rangés du côté patriote passent vite au bercail loyaliste. Le comté est plus soulevé que jamais.

Le parti anglais se sent trop faible quand même dans cette région pour se livrer à des violences sur les patriotes. Mais c'est le groupe bureaucratique de Montréal qui s'en charge.

Le 4 juin 1834 des soldats tirent sur le Champ de Mars dans le but de provoquer une sédition. Les rumeurs les plus étranges circulent dans la ville. Une armée de 10,000 hommes, venue des comtés du nord, est massée derrière la montagne et attend l'occasion de fondre sur Montréal pour massacrer les bureaucrates. Le 24e régiment est sous les armes, prêt à faire feu (1). Le 5 novembre, le *Canadien* signale l'arrivée à Montréal du 79e régiment. Pour terroriser la population, il parade dans les rues armé jusqu'aux dents et suivi de quatre pièces d'artillerie. Le 25, les trompettes anglaises sonnent l'alarme. C'est l'armée fantôme, sans doute, qui s'avance à l'assaut des casernes. On peut suivre ainsi mois par mois ce système de terrorisme employé pour asservir la population.

Le parti patriote n'en fut pas effrayé. Il continua de s'assembler. Dans l'été de 1834, partout se tiennent des conventions populaires et des comités se fondent. A lire les résolutions adoptées on ne peut trouver aucune trace de révolte ; rien qui dénote le désir de secouer le joug britannique ou de bouleverser l'ordre de choses établi. Les citoyens canadiens usaient du droit que possède tout citoyen anglais de discuter paisiblement les choses publiques. C'est ce qu'ils firent encore en 1835 (2).

Ce droit de s'assembler, les Anglais du district s'en servaient eux-mêmes. On signale, au cours de ces années, deux réunions constitutionnelles. A Saint-Eustache le seigneur Dumont par-

(1) Le *Canadien*, 24 novembre 1834.
(2) Le *Canadien*, 6 juillet 1835.

vient à grouper un certain nombre de citoyens, mais à sa grande surprise ils adoptèrent les mêmes résolutions qu'à l'assemblée de Saint-Benoit en 1834. A Sainte-Thérèse le seigneur Janvier-Domtail Lacroix harangue la population Il est hué et se retire dans la confusion (1). On reprit alors avec plus de violence et plus d'acharnement la campagne de délation et de calomnies organisée en 1832. La révolte s'avance à grands pas, au dire des familles anglaises. Le bruit circule et s'accrédite que les députés ne répondront pas à la convocation du parlement. Le *Canadien* du 26 décembre 1834 publie l'entrefilet suivant: "Une lettre anonyme a été adressée au Commandant de la garnison de Montréal, l'informant que 10,000 Canadiens allaient tomber sur la ville, les casernes devaient d'abord être brûlées le 21 décembre, l'île Sainte-Hélène prise le 1er janvier, et que Québec viendrait ensuite. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que le commandant, sur une pareille information, aurait posté 25 artilleurs dans la ville avec deux pièces de canon montées sur des traineaux, prêtes à être mises en jeu. C'est à nos amis de Montréal d'être sur leurs gardes." Montréal se réveille un matin tout placardé de l'annonce suivante : "Les rebelles s'assemblent aujourd'hui dans le faubourg Saint-Laurent, dans le but de renverser la constitution" (2). Des soldats, renouvelant l'exploit de ceux qui ont tiré sur les citoyens à l'émeute de 1832, assaillent en pleine rue de paisibles bourgeois (3). Dans les temples protestants on prêche une croisade contre les papistes, contre l'Église catholique "la prostituée de Babylone" (4).

L'abime se creuse de plus en plus entre les deux camps ennemis. L'un, celui des patriotes, a pour lui, c'est incontestable, la justice, l'ordre, la tranquillité. Le district en bloc l'appuie. L'autre, quoique plus faible numériquement, se livre à des excès, fort qu'il est de l'appui de l'armée. Le gouverneur, il est vrai, a refusé de laisser reconstituer un corps de volontaires

(1) Le *Canadien*, 16 avril 1834.
(2) Le *Canadien*, 7 avril 1834.
(3) Le *Canadien*, 5 et 18 sept. 1833 ; 17 nov. 1834 ; 12 et 17 juin 1835.
(4) Le *Canadien*, 13 fév. 1835.

anglais. Mais les "carabiniers" sont déjà formés en bataillon. Il faut une proclamation officielle de Gosford pour les forcer à se dissoudre (1). Ces loyaux sujets insultent le gouverneur, déchirent en public sa proclamation et décident dans une grande assemblée de se reformer sous le nom de "Club britannique et irlandais" ou de "Légion bretonne" (2). Ils placardent de nouveau les maisons de la ville d'affiches incitant les amis du pouvoir à se porter à des actes de violence contre les membres de la Chambre d'assemblée (3). Un nommé Hart est assailli chez lui par deux soldats de la "Légion bretonne" (4).

A côté de ces actes de violence et de ces noires calomnies du parti anglais, l'histoire doit noter le calme qui a accompagné toutes les assemblées patriotes, l'absence de toute provocation, de tout acte de vandalisme et de brigandage. Le lecteur pourra le constater en lisant en appendice le compte rendu de la grande assemblée de Saint-Benoit le 11 avril 1836. Douze résolutions fortes et énergiques sont adoptées. Les délégués veulent un gouvernement responsable ; ils s'indignent des abus du pouvoir et de la conduite des Conseils. La lutte restera cependant sur le terrain constitutionnel, "en s'abstenant d'acheter les marchandises et les produits des manufactures britanniques et en particulier ceux sur lesquels pèsent les impôts perçus et appropriés sans la participation du peuple". Ils suggèrent la fondation de manufactures nationales. Ils se disent aussi prêts à adopter des mesures pour repousser toute agression et à prêter main-forte à toute section de leurs concitoyens qui seraient en butte aux infractions des lois, "attendu que la plus dégradée de la faction des ennemis du pays s'est armée contre la liberté, la vie et les propriétés des habitants de cette province, et qu'il n'y a plus de protection à attendre de tribunaux corrompus et d'un gouverneur qui ferme les yeux sur ces désordres". L'assemblée composée des plus actifs et des plus intelligents citoyens du comté était sous la présidence d'Ignace Raizenne ;

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 226, p. 80.
(2) Le *Canadien*, 28 déc. 1835 ; 22 janv. 1836.
(3) Le *Canadien*, 30 sept. 1836.
(4) Le *Canadien*, 30 déc. 1836.

O. Chénier et L.-H. Masson faisaient conjointement la fonction de secrétaires (1).

Et d'autres conventions tenues à Saint-Martin le 12 juin, à Vaudreuil le 26 juillet, rendent la même note loyale et pacifique (2). D'ailleurs, le mot d'ordre était donné, il venait du *Canadien* de Québec, et était accepté partout dans la région du sud de Montréal comme dans celle du nord : "Ne pas former de corps de *volontaires défenseurs*, mais cependant se tenir en garde et prêt à voler au secours des amis." Et le journal québecois expose ainsi les raisons d'être toujours sur le qui-vive : "C'est que, d'après le caractère bien connu des factieux qui menacent le pays d'une guerre civile et d'après des faits assez constatés, il y a toute raison de croire qu'ils continuent à s'organiser mais en secret, en dépit de l'ordre du gouverneur et des lois. Au moment le moins attendu ils se précipiteront sur leurs victimes et plongeront le pays dans les larmes et dans le deuil, si on n'est pas toujours prêt à leur opposer une force suffisante pour les repousser et les forcer à rentrer dans l'ordre" (3). La *Minerve* de Montréal qui plus tard versera dans le mouvement insurrectionnel et appuiera les utopies les plus dangereuses accepte, à cette date, cette ligne de conduite. Je publie en entier un petit article paru dans l'organe des patriotes sous le titre : *Affiches publiques*. Il fait voir mieux que tout autre l'esprit qui anime les deux camps ennemis :

"L'annonce suivante a été affichée vendredi dernier dans diverses places publiques de la ville :

ATTENTION CANADIENS
"Pour Dieu et la Patrie"

Il y aura ce soir à 7 heures à l'hôtel Rasco une assemblée pour former un corps de VOLTIGEURS VOLONTAIRES. Ceux favorables à la réforme sont priés d'y assister. 8 janvier 1836.

(1) Le *Canadien*, 18 avril 1836.
(2) Le *Canadien*, 17 juin et 26 juillet 1836.
(3) Le *Canadien*, 3 février 1836.

"Nous ne savons pas, continue la *Minerve*, qui a pu afficher cette annonce, ni quel en était le motif, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que jamais une assemblée n'a été demandée par aucun des hommes de notre parti. La preuve est que personne ne s'y est rendu. Était-ce un piège qu'on voulait tendre aux Canadiens ? Nous ne saurions le déterminer.

"Nous ne pensons pas que le motif fut autre que de trouver l'occasion de publier la bravade suivante, qu'on vit afficher peu de temps après :

ATTENTION

Les gardes aux manches de haches s'assembleront ce soir à 5 heures précises au numéro 19. On espère une réunion nombreuse vu que l'intention est de former une garde aux VOLTIGEURS VOLONTAIRES qui s'assemblent ce soir, à l'hôtel Rasco, à 7 heures, 8 janvier 1836.

"Ni l'une ni l'autre de ces assemblées, conclut la *Minerve*, n'ont eu lieu. Il nous semble que ce dut être une preuve suffisante du fond qu'il fallait faire sur ce projet des Canadiens. Cependant une feuille de cette ville, publiée en français, n'a pas craint de feindre de prendre la chose au sérieux et d'en prendre occasion pour reprocher aux patriotes d'imiter la marche des constitutionnels, après s'être élevés contre l'illégalité de leur conduite. Mais il fallait faire un article, et cette manière vaut une autre pour une feuille qui semble avoir pris pour devise : Calomnions toujours, il en restera quelque chose. Nous déclarons au public que jamais il ne fut question de former de corps de volontaires. Nous resterons fidèles aux lois tant qu'on ne nous aura pas forcés de nous défendre. En attendant nous conseillons au célèbre aventurier de donner un peu plus de vraisemblance à ses calomnies" (1).

Nous avons là, étalés clairement sous nos yeux, les procédés des deux partis : calomnies, violences, incitations à la révolte,

(1) Cet article est reproduit dans le *Canadien* du 13 janvier 1836.

guet-à-pens odieux : voilà pour le parti bureaucratique ; fières protestations, indignations violentes, décision forte de gagner la lutte par les moyens constitutionnels : voilà pour le camp des patriotes.

Le parti canadien fit autre chose cependant ; composé de Français, nés malins, il chansonna ses adversaires.

L'aventure des Carabins, forcés de rompre leurs rangs, par ordre du gouverneur, inspira cette satire impitoyable :

A Montréal j'ai cru voir
Quelques bandes sottes
Qu'entretient le complot noir
De cinq sans-culotte.
Dévorant leur désespoir,
Ils mettent tout leur espoir
Dans leur ca, ca, ca,
Dans leur ra, ra, ra,
Dans leur ca, dans leur ra,
Dans leur carabine,
Et leur sotte mine.

Réformistes mes amis,
Ferme contenance.
Les Carabins ennemis,
Quoiqu'en décadence,
S'ils osent vous attaquer
Il faudra les régaler
De vos ca, ca, ca,
De vos ra, ra, ra,
De vos ca, de vos ra,
De vos carabines,
O les pauvres mines !

De combattre au champ d'honneur
Fiers comme vos pères,
Vous retenez votre ardeur
Pour plus ample guerre.
Pourtant bien des gens riraient
Si les Carabins sentaient

Votre ca, ca, ca,
Votre ra, ra, ra,
Votre ca, votre ra,
Votre carabine :
Vous verriez leur mine !

Mais le délégué du roi,
Ne leur en déplaise,
Va ramener sous la loi
Leurs troupes niaises.
Les Carabins en pleurant,
En criant, vociférant,
Sur leur ca, ca, ca,
Sur leur ra, ra, ra,
Sur leur ca, sur leur ra,
Sur leur carabine,
Auront sotte mine.

Ma foi c'est un triste sort
Pour autant de braves !
C'est leur causer un grand tort
Et des pertes graves,
S'ils sont réduits à changer,
De rage même à ronger
Tout leur ca, ca, ca,
Tout leur ra, ra, ra,
Tout leur ca, tout leur ra,
Tous leurs carabines.
O les tristes mines ! (1)

L'auteur de ces bouts rimés, avec assez d'esprit cependant, aurait pu avec vérité prendre à son compte la strophe du petit gazetier de la *Minerve* du 1er janvier 1835 :

Monsieur malgré le statu quo
Qui vient infecter l'atmosphère,
Je viens d'un ouvrage nouveau
Vous faire un hommage sincère ;
Ce n'est pas, vous attendez bien,

(1) Le *Canadien*, 1835.

De fabrique bretonne,
Mais si les vers ne valent rien,
L'intention est bonne.

Dans l'énumération des griefs particuliers aux gens du nord, j'ai omis à dessein jusqu'ici les griefs des élections. Ils méritent une mention spéciale, parce qu'ils sont plus révoltants. Aux misères déjà patiemment endurées par les citoyens de la région, vont s'ajouter les tentatives pour influencer la volonté populaire dans le choix des candidats, les entraves mises à la liberté des voteurs, les bagarres sanglantes.

La loi des élections à cette époque prêtait sans doute à bien des abus. L'élection dans chaque comté est entre les mains d'un seul homme, l'officier rapporteur, nommé par le gouverneur. Il possède tout pouvoir. A lui d'afficher à la porte de l'église quinze jours à l'avance la date des élections. A lui de maintenir l'ordre et de faire arrêter toute bagarre. Au jour convenu il se rend au poll, généralement en plein air, devant l'église, ou dans une bâtisse près de l'église, autre qu'une auberge, et il demande à la foule si elle a fait choix d'un candidat. Un électeur annonce le choix du peuple et le citoyen désigné est déclaré élu, sans tarder, si personne ne présente un autre candidat et ne demande le vote. Dans ce dernier cas, le poll s'ouvre. Chaque comté a droit à un poll par député. Le vote est public et ouvert, et dure tant qu'un candidat n'a pas officiellement offert sa résignation ou que le poll, après un premier ajournement, n'est pas resté une heure sans voteurs. On peut faire prêter serment aux électeurs qu'ils résident dans le comté, qu'ils ont 21 ans et qu'ils sont évalués au montant exigé par la loi (1).

Terrebonne et Deux-Montagnes avaient droit, en 1837, à chacun deux députés. Dans le premier comté les élections se font dans l'ordre et la tranquillité : Joseph-Ovide Turgeon, Séraphin Bouc, Louis Hippolyte Lafontaine l'emportent haut la main. Le parti chouaguen n'osait lever la tête, sûr d'une écrasante défaite. Deux-Montagnes connut l'opposition violente et les gros bâtons des orangistes de Gore, de Chatham et de

(1) Voir lois du Bas-Canada, v. 5, p. 125. La *Minerve* du 23 juillet 1827 donne un bon résumé de notre loi des élections.

Glengarry. Deux élections, celles de 1827 et de 1834, fixeront notre attention.

L'année 1827 rappelle l'époque tragique de Dalhousie. C'est un temps d'effervescence populaire, d'appels au peuple injustifiés et réitérés. Quatre candidats, dans Deux-Montagnes, sont sur les rangs : Jacques Labrie et Jean-Baptiste Lefevre du parti de Papineau, le colonel Simpson et le lieutenant-colonel Dumont, anciens députés, du parti de Dalhousie. Stephen MacKay, de Saint-Eustache, est officier rapporteur (1). L'élection dura une semaine et fut extrêmement violente. Aussitôt que MacKay eût annoncé l'élection, des voix nombreuses jetèrent les noms de Labrie et de Lefevre comme candidats. Ces derniers acceptèrent, mais on vit bien qu'il y aurait opposition, car au cours de leurs harangues très dignes, très calmes pourtant, des interruptions partirent d'un groupe d'Anglais de Saint-André excités par les anciens députés eux-mêmes. Ceux-ci parlèrent à leur tour sans être interrompus et demandèrent le vote. Et le poll s'ouvrit à Saint-Eustache d'abord, pour se terminer à Vaudreuil. Dans le but de faire traîner l'élection on abusa du serment. Antoine de Bellefeuille, à la tête d'hommes armés de bâtons, des gens de Gore et de Chatham, intimidèrent les voteurs et essayèrent d'obstruer le poll. Le lendemain, Robock, d'Argenteuil, avec un solide contingent d'orangistes, entra en scène. Une rixe sanglante s'engagea d'où plusieurs Canadiens sortirent évanouis ou ensanglantés. Ces fanatiques parvinrent à envahir la place et là, en face de l'officier rapporteur, qui avait pourtant tout pouvoir pour arrêter les désordres, vomirent les pires injures sur le compte des Canadiens français. Et les mêmes scènes se renouvelèrent à Vaudreuil. Le parti bureaucrate en fut quitte cependant pour ses violences : Labrie et Lefevre furent élus. Le 15 du mois d'août, ils remerciaient leurs électeurs : "En vain, disaient-ils, pour vous dégoûter et gagner du temps, nos adversaires ont exigé de vous un serment que l'honnêteté et la

(1) Il remplira la même fonction en 1831 et en 1834. C'était une violation de la loi des élections qui défendait au même homme d'être plus d'une fois officier rapporteur dans le même comté.

religion réprouvent, en vain la violence est venue à l'aide de cette pratique et de plusieurs autres, également destinées à ralentir les effets de votre zèle ; rien, non, rien n'a pu vous détourner de la noble résolution que vous aviez prise de mettre dehors des hommes qui vous avaient mal servis en voulant faire perdre à vos représentants le plus beau comme le plus utile de leurs droits, celui de contrôle sur la dépense des argents que vous payez pour le service public" (1).

Simpson, le candidat malheureux, expliqua sa défaite en calomniant les curés de la région qui, prétendait-il, avaient forcé les habitants à voter, en conscience, pour ses adversaires (2).

Dumont, pour sa part, se servit de son grade de lieutenant-colonel de milice pour imposer, le 12 août, aux majors de son bataillon, une enquête secrète sur les agissements du parti patriote. Il exigeait une réponse "dans les deux fois vingt-quatre heures". Les réponses vinrent pour couvrir de ridicule le délateur et pour accentuer davantage l'inimitié déjà existante entre les deux factions du comté (3).

---

(1) La *Minerve*, 30 août 1827.

(2) La *Minerve*, 20 août 1827. A trois reprises différentes les curés incriminés sommèrent le colonel de prouver son avancé. Leur lettre collective, parue dans la *Minerve* des 6 sept., 20 sept., 8 oct., resta sans réponse.

(3) Voici des extraits de la réponse d'un major de Saint-Eustache qui signe Giafar. Jugez par là en quelle estime on tenait le seigneur du lieu.

Saint-Eustache, 14 août 1827

Le Visir Giafar au Magnanime Calife Aroun-Alraschid.

Le Sablier de l'éternel vieillard est vuide
et les deux fois vingt-quatre heures sont écoulées :

Commandeur des Croyans. —

Ton noble fils le prince de Barsora, le fidèle messager de tes volontés, m'a remis hier ta divine lettre que j'ai baisée trois fois, avec autant de respect que si elle m'eût été envoyée par le grand Prophète même.

Puis, prenant avec moi le bon Mesrour, le chef des Eunuques, nous avons parcouru Basora, le repaire de la clique des rebelles. (Ici Giafar redit au sus-dit Calife toutes les imprécations entendues contre lui et il conclut :) Réveille-toi, je t'en conjure par la barbe de Mahomet ! Visite toi-même, commandeur des croyans, ces lieux... et entends de tes propres oreilles les malédictions qu'un peuple trahi vomit sur toi ! ! Giafar déteste la tyrannie et les tyrans ! Giafar abhorre la délation et les délateurs !

Que Mahomet te récompense suivant tes mérites.

Giafar

(La *Minerve*, 1er oct. 1829)

A l'élection partielle de 1831, le notaire Jean-Joseph Girouard pose sa candidature. Le discours qu'il fit à cette occasion nous montre un homme au désintéressement parfait, aux principes bien arrêtés et aux convictions profondes. Il est patriote du parti de Papineau, mais il proteste hautement et publiquement de sa loyauté à la couronne britannique (1). Il fut élu sans opposition.

Il n'en fut pas de même à l'élection générale de 1834. La Chambre venait d'adopter les 92 résolutions. Papineau, malgré la défection d'un certain nombre de ses partisans, en faisait son cheval de bataille. Ceux de la région des Deux-Montagnes le suivaient docilement. Lafontaine, dans une adresse aux électeurs de Terrebonne, adhère pleinement aux 92 résolutions : "J'ai voté en faveur des 92 résolutions, je suis prêt à le faire de nouveau parce que ces résolutions contiennent un tableau fidèle des griefs et des besoins du pays" (2). Girouard, tout en protestant contre leur obscurité, leur longueur et leur mauvaise rédaction, croit à leur utilité (3). Dans tout le pays régnait une effervescence difficile à décrire. C'est donc sous ce ciel chargé de nuages menaçants que s'ouvrait l'élection des Deux-Montagnes, à Saint-André d'Argenteuil, le mardi 4 novembre 1834.

L'assemblée appela à grands cris les deux anciens députés, Girouard et Scott (4). Le premier refusa d'abord l'honneur d'être candidat, mais en face des appels réitérés de la foule, il accepta pour rester fidèle, dit-il, au principe qu'il professe "que la volonté du peuple est souveraine". Il reprocha aux Anglais de Saint-André leur esprit d'exclusivisme. Pour lui, il repousse avec indignation toute distinction d'origine et de religion. "Je hais, dit-il, j'abhorre le système de ceux qui suscitent et nourrissent de pareils moyens de discorde qui ne peuvent que faire le malheur de notre pays, et j'appelle à grands cris et de toutes

(1) La *Minerve*, 26 déc. 1836.
(2) La *Minerve*, 3 novembre 1834.
(3) Papiers du notaire Girouard, à Saint-Benoit.
(4) William-Henry Scott, de Saint-Eustache, avait remplacé J.-B. Lefevre, décédé accidentellement, en 1829.

Le notaire Jean-Joseph Girouard

mes forces le jour où nous nous donnerons tous la main pour jouir ensemble d'une liberté bienfaisante sous un gouvernement responsable et purgé des abus criants que la représentation du pays a dernièrement exposés dans un tableau qui n'est que l'expression ferme, lumineuse et énergique des besoins, des justes plaintes du peuple" (1).

Scott parla dans le même sens et prouva aux Anglais du bas du comté que les bills votés en Chambre en faveur du district furent tous à leur avantage, au détriment bien souvent des Canadiens qui n'ont pas eu un sou. Il accepta la candidature. James Brown, manufacturier de Saint-André, le seigneur Globenski, de Saint-Eustache, McVicars, Davies, Baron, parlèrent tour à tour. Puis Brown et Globenski se portèrent candidats contre les deux anciens députés.

Dès le soir Girouard et Scott avaient l'avantage malgré les coups de bâtons distribués par les partisans des bureaucrates. L'élection se continua les jours suivants, et chaque jour voyait arriver de Gore, de Chatham et de Grenville, nombre d'orangistes, la haine au coeur et l'insulte à la bouche. Ils proféraient les plus grossières injures à l'adresse des Canadiens ; jusqu'au crucifix qui ornait la salle du poll qui fut l'objet de leur rage insensée. Ils parlèrent un jour de trainer à la rivière Scott, Barcelo, Dumouchel.

A l'ajournement du poll pour Saint-Eustache, le jeudi, Brown et Globenski avaient l'avantage, grâce à ces violences et à un grand nombre d'électeurs de Gore qui votèrent à Saint-André sans en avoir le droit. Les orangistes organisèrent un guet-apens. Le mercredi soir Barcelo, Scott et Dumouchel à la tête de leurs partisans, sans armes, revenaient à Saint-Eustache, à pied, lorsqu'ils furent assaillis violemment sur la route. Plusieurs restèrent sur le chemin, gravement blessés, d'autres ne durent leur salut qu'à une fuite précipitée vers les maisons voisines. "C'est miracle, écrit la *Minerve*, que personne ne perdit la vie."

---

(1) Le *Canadien*, 24 novembre 1834.

Et le vote reprit à Saint-Eustache avec les mêmes brutalités de la part du parti anglais. Brown et Globenski abusèrent du serment, jusqu'à faire jurer des vieillards de 80 ans qu'ils avaient bien 21 ans, jusqu'à faire prêter à d'honnêtes et riches propriétaires tous les serments requis par la loi.

Le vendredi on fit appel à la cavalerie. Le lieutenant-colonel Hertel, à la tête de 80 cavaliers, vient obstruer le poll et arrêter les votes des partisans de Scott et de Girouard. Il ne craignit pas de souiller ainsi son uniforme à cette besogne indigne d'un vrai militaire. Mais cette fois les Canadiens étaient sur leur garde, ils repoussèrent la cavalerie et continuèrent, sans se laisser intimider, à donner leurs votes. L'officier rapporteur ne fit rien pour arrêter les désordres et les serments inutiles, aussi le samedi soir à la fermeture du poll près de 400 électeurs, tous partisans de Scott et de Girouard, n'avaient pu voter.

Girouard et Scott furent déclarés élus (1). Mais le comté gardait une haine profonde, une rancune justifiée contre ces bandes furieuses qui, contre toutes les lois de l'honneur et de la justice, avaient assommé de bons citoyens et essayé de voler l'élection. En attendant plus éclatante revanche on chansonna les vaincus :

L'élection du comté
En fait, en fait pleurer ;
Ecoutez ma chansonnette
Turlurette, turlurette matanturlurette.

Globenski et ses nigauds
Nous avaient pris pour des sots ;
Mais il a fait la pirouette,
Turlurette, turlurette, matanturlurette (2).

..... etc. .....

(1) La *Minerve*, du 24 novembre 1834, donne un compte rendu détaillé de cette fameuse élection.
(2) Papiers du notaire Girouard, à Saint-Benoit.

Ces faits odieux, et ceux rapportés plus haut, et ceux des élections ne pouvaient être passés sous silence. Bagarres d'élections, outrages à la religion et aux personnes, dénonciations méchantes, noires calomnies, appels à la révolte, destitutions inopportunes et injustifiées, appui apporté sans raison par l'armée et les officiers en loi aux pires ennemis de notre race jettent un jour lumineux sur la prise d'armes de 1837 dans ce coin de notre pays. En tout cas, nous serons plus à l'aise maintenant pour exposer clairement les agissements des deux partis au cours de l'été de 1837.

Chapitre Quatrième

(Avril à septembre 1837)

PROVOCATIONS MECHANTES

Les propositions Russell — Assemblée de Saint-Laurent — Les journaux et Gosford — Sympathies anglaises — Assemblée de Sainte-Scholastique — Les provocations de la presse — Gosford entre en scène — Excès des patriotes. Dénonciations — Nouvelles mesures de Gosford — Arrestations — L'autorité religieuse intervient — Destitutions.

En 1835, à l'arrivée de Gosford et des trois commissaires enquêteurs qui l'accompagnaient, on crut un instant qu'un règlement pacifique de l'imbroglio parlementaire canadien signalerait leur passage. Le nouveau gouverneur était doux, conciliant, aimable. Il se mêlait volontiers à la société canadienne-française de Québec (1). Il semblait vouloir entrepren-

(1) Charles-Ovide Perreault, dans ses lettres, nous a conservé le souvenir de ces bals du Château Saint-Louis où Anglais et Français se coudoyaient sans fraterniser : "Les deux populations étaient distinctes comme les eaux du Saint-Laurent et de l'Ottawa ; elles coulent dans le même sens sans se mêler, nous étions tous d'un côté et les autres de l'autre".

dre une oeuvre de réparation : plusieurs officiers destitués injustement reprirent leur fonction et des noms canadiens, en plus grand nombre, s'alignèrent sur la liste des nouveaux juges de paix. Une détente allait-elle enfin s'opérer dans les esprits ? L'Angleterre répondrait-elle avantageusement aux 92 résolutions ? Tous, parmi les Canadiens français, le souhaitaient et l'espéraient. Ce n'était, hélas ! qu'une accalmie !

Une lettre de MacKenzie à Papineau, en février 1836, divulguant les instructions secrètes données aux enquêteurs du roi : "ne consentir aucune concession aux Canadiens", déchaîna la tempête. Dès ce moment, on pouvait prévoir quelle serait la réponse de Londres à nos demandes. L'agitation reprit avec plus de violence à travers la province. En vain les Chambres se réunirent en 1836 et en 1837. Les sessions courtes et orageuses trouvèrent les députés irréductiblement retranchés derrière leur ultimatum à l'Angleterre : les 92 résolutions. Gosford le prévoyait. Dans une dépêche au ministre des colonies, lord Glenelg, en mai, il parle déjà d'une dissolution du parlement du Bas-Canada (1).

Mais les événements se précipitent en ce moment, et coup sur coup arrivent au pays la nouvelle de l'introduction du rapport des commissaires sur les affaires canadiennes à la Chambre des Communes de Londres, le 2 mars, et l'acceptation, en avril, des propositions Russell basées sur la conclusion de ce rapport : "Lord Gosford est autorisé à utiliser les revenus sans l'assentiment de la Chambre" (2). L'Angleterre n'ignorait pas l'excitation que causerait au pays une telle décision. Une dépêche de Glenelg à Gosford parle de l'envoi de deux régiments et de pièces de campagne ; elle l'autorise, en cas de troubles, à faire venir des troupes du Nouveau-Brunswick pour maintenir l'ordre (3).

En face de tels événements on conçoit l'exaltation de Papineau, des patriotes et des journaux. On anathématise le

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 237, p. 543.
(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 242-A, p. 155.
(3) Archives d'Ottawa, série q, v. 242-A, p. 115.

roi, le secrétaire colonial, le gouverneur. C'est le *Canadien* de Québec, journal au langage modéré, qui écrit à cette époque : "Ce n'est qu'avec des idées et des principes d'égalité que l'on peut aujourd'hui gouverner en Amérique. Si les hommes d'Etat de l'Angleterre ne veulent pas l'apprendre par des représentations respectueuses, ils l'apprendront avant longtemps d'une façon moins courtoise ; car les choses vont vite dans le Nouveau-Monde." La *Minerve*, pour sa part, offre à la patrie en danger "un sauveur", un "nouvel O'Connell" : Louis-Joseph Papineau. Et celui-ci entreprend ses grandes tournées oratoires. Partout on le porte en triomphe. D'habiles lieutenants, Girouard, Morin, Lafontaine, l'accompagnent. L'heure est solennelle. Les passions populaires sont portées au paroxysme. De part et d'autre on se livre à des bravades, à des excès. Ce chapitre exposera les provocations méchantes qui devaient infailliblement jeter une part de nos concitoyens dans la guerre civile. Suivons les agissements des deux factions ennemies dans les districts au nord de Montréal, d'avril à septembre 1837.

L'agitation violente commença le 15 mai, dans une grande assemblée tenue à Saint-Laurent. La réunion cependant n'eut pas le succès qu'en attendaient les chefs ; trois cents personnes à peine y assistaient. Papineau y parla longuement et tonna contre les abus du pouvoir et les propositions Russell. Il insista surtout sur la lutte constitutionnelle (1). L'assemblée adopta treize résolutions, qui n'étaient en somme qu'une réplique fidèle de celles votées quelques jours avant à Saint-Ours. Une surtout, malheureuse et provocante, contrastait avec les déclarations de Papineau. Elle disait en substance : "Que la mesure de notre soumission ne devait être désormais que la mesure de notre force numérique jointe aux sympathies que nous trouverions ailleurs" (2). C'est avec raison que le *Canadien* s'indignait contre ces tendancieuses paroles, ces appels à la force et aux

(1) Je cite en appendice le discours de Papineau à Saint-Laurent. Je le fais suivre d'un manifeste de Lafontaine aux électeurs de Terrebonne et d'un discours de Girod à Varennes. Les lecteurs pourront apprécier eux-mêmes cette littérature patriotique et mieux juger les chefs.

(2) Le *Canadien*, juin 1837.

Américains. Tout cela lui paraissait nuisible à la grande cause nationale. Mais conclure de ces discours et de ces résolutions, comme le firent les journaux bureaucrates, qu'il y avait déjà révolte ouverte, qu'il fallait surveiller de près certains hommes qui méditent la trahison : c'était une provocation pour le moins aussi méchante que celle des Canadiens (1). En mai, Montréal se réveillait tout placardé des affiches suivantes rédigées par les amis du pouvoir :

TIRE A LA CANADIENNE

Avis — Personnage en plâtre figurant certain grand agitateur tiendra lieu de blanc. Un prix sera décerné au tireur qui abattra la tête du dit personnage à 50 verges de distance. Les membres de la LEGION BRETONNE et du DORIC CLUB qui s'estiment bons tireurs sont respectueusement priés de se tenir prêts.

Gosford laissa dire les journaux. Pour sa part, à cette date, il ne croit pas que la politique de Glenelg puisse produire une commotion sérieuse. Il est bien décidé à n'en venir aux moyens de coercition qu'en dernier ressort. Les assemblées qu'on annonce partout ne l'effraient pas. Elles n'aboutiront à rien (2). Le 25 mai, dans de nouvelles dépêches au ministre des colonies, il parle de l'assemblée de Saint-Laurent, et du discours de Papineau rempli, à son dire, d'inexactitudes. Il transmet à Glenelg les résolutions adoptées. Dissoudre la Chambre d'assemblée et rendre les Conseils plus populaires lui paraissent des remèdes efficaces. En attendant il croit sincèrement à la loyauté du peuple canadien (3).

Mais il y avait au pays une faction qui nous desservait auprès du gouverneur. "Je crois, milord, écrivait le docteur Henry de Québec, que vous dépensez en vain votre politesse,

(1) La *Gazette*, mai 1837.
(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 236, pp. 516, 695, 724.
(3) Archives d'Ottawa, série q, v. 237, p. 543. — "Nothing is more erroneous, in my opinion, than the supposition that the French Canadians are a disloyal body. I have every reason to believe the contrary".

et que vous vous efforcez inutilement d'être aimable ! Il y a sur votre route un obstacle fatal, insurmontable. Il y a en face de vous un homme : Papineau, que vous ne pouvez convertir parce qu'il est absolument réfractaire à toute conversion, à cause de son esprit croche et de ses dispositions malveillantes" (1). Et cette même faction soutenue par des journaux ultra-tories était prête à annexer le Canada aux Etats-Unis plutôt que de se soumettre à la conjuration de Papineau ourdie, prétendait-elle, "par les républicains de France qui n'ont ni religion, ni honneur, ni morale". Ces gens ne désiraient rien moins "que de marcher dans le sang canadien". Les sages avis de Gosford se perdirent au milieu des clameurs orangistes qui finirent par être entendues au Château Saint-Louis et à Downing Street.

Les patriotes continuèrent de s'assembler. Ils se sentaient plus puissants maintenant. Ils venaient de recevoir de Londres une approbation éclatante de leur conduite. Là-bas leurs plaintes trouvaient un écho, et l'association influente des ouvriers anglais protestait comme eux contre les résolutions Russell. J.-W. Fox les assurait des sympathies anglaises : "Lorsque la liberté est foulée aux pieds dans un pays, la cause de l'humanité en souffre partout. Chaque mouvement du peuple canadien aura de l'écho chez le peuple de ce pays-ci." Sir William Molesworth n'avait pas de mots assez durs pour qualifier les hommes politiques et les gouverneurs que Londres nous imposait : "La politique coloniale anglaise à l'égard du peuple canadien a été, depuis un grand nombre d'années, extrêmement injuste et oppressive. Elle a assujetti une nation à la domination despotique de conseillers irresponsables, de gouverneurs incompétents, de juges ivrognes, incapables, et de toute une horde de tyranneaux spéculateurs dont le manque de principes et les pratiques corrompues ont été, plus souvent que la compétence ou le caractère, l'unique recommandation." William Hoore renchérissait sur son concitoyen et s'écriait dans un mouvement d'indignation : "L'Angleterre une mère-patrie pour les colonies!

(1) Decelles, *Papineau*, p. 114.

Elle joue le rôle d'un tyran sanguinaire ; elle commence par envoyer une bande d'officiers sanguinaires pour piller les Canadiens ; et s'ils résistent, comme ils le doivent, elle lâche ses assassins à gage pour fusiller le peuple même de l'industrie duquel ils vivent. Vous appelez ça une mère ! dites plutôt une marâtre" (1).

On comprend que de telles paroles étalées dans les journaux, colportées de maisons en maisons, répétées dans les discours, étaient propres à soulever les coeurs canadiens.

Girouard, Scott et d'autres notables du district décidèrent une grande assemblée à Sainte-Scholastique. Ce devait être un hommage du comté à Papineau. Le grand tribun connut, ce jour-là, le délire des triomphes romains.

L'assemblée avait été annoncée d'avance dans les journaux. Des affiches dans les deux langues, placardées aux portes des églises du comté, invitaient les gens du nord à venir, jeudi, 1er juin, protester "contre les atroces mesures de coercition que Lord Russell et l'aristocratie britannique préparent contre cette colonie démocratique", et à se mettre en mesure "de défendre les droits et les libertés du peuple". Papineau s'était rendu à Saint-Benoit dès le mardi. Le petit village, en son honneur, disparaissait sous les décorations de toutes sortes. Des drapeaux, des bannières, des oriflammes flottent au vent et on pouvait y lire les inscriptions les plus variées et les plus significatives : "Papineau, principe de liberté" — "Notre religion, notre langue, nos moeurs" — "Honneur aux dames canadiennes patriotes" — "Honte à lord John Russell" — "Guerre à l'importation" — "La mort plutôt que l'esclavage" — "A bas le Conseil" — "Plutôt une lutte sanglante que l'oppression d'un pouvoir corrompu". Une arche toute piquée de feuilles d'érable couronnait l'entrée de la maison de Girouard où logeait Papineau. A son sommet reposait une couronne de fleurs sous laquelle courait une large bande de soie blanche avec l'inscription suivante : "Honneur à Papineau".

A huit heures, par une belle matinée de printemps, près de

(1) La *Minerve*, 22 mai 1837.

quatre cents habitants venus de tous les rangs voisins entouraient Papineau et lui proposaient de le conduire à Sainte-Scholastique. L'orateur remercia la foule dans un bref discours et le défilé s'organisa. Deux cavaliers battaient la marche avec chacun un drapeau. Sur l'un se lisait le mot "Contrebande" encadrant un baril de whisky, un paquet de thé américain et une *torquette* de tabac. L'autre portait dans ses plis les noms des victimes de l'émeute de Montréal, le 21 mai 1832 : "Nadeau, Barbeau, Marcoux, Chauvin, Billet, Languedoc", avec cette phrase : "Le sang innocent répandu crie vengeance". Le drapeau national du Canada, rouge, blanc et vert, orné d'un castor, d'une feuille d'érable et d'un maskinongé, précédait la voiture de Papineau assis aux côtés de M. Girouard. Deux autres cavaliers l'escortaient et leurs larges bannières déployées à la brise disaient : "Honneur à l'O'Connell du Bas-Canada" — "Honneur à nos représentants". Dans les cent voitures qui suivaient c'était un déploiement de bannières, de drapeaux aux inscriptions voyantes, d'oriflammes de toutes couleurs aux broderies artistiques. Ici les mots "Conseil législatif" entourent une tête de mort à la face macabre et aux larges oreilles, desquelles s'échappent ces lettres : "Institutions électives", "Bill de judicature", "Bill de l'argent", "Bill de l'éducation". Là, c'est l'aigle américain, majestueux, qui déploie sur la soie blanche parsemée d'étoiles, ses larges ailes et semble dire la phrase que toutes les bouches répètent : "Libre comme l'air". A côté l'aigle canadien, portant dans son bec une branche d'érable, vole sur un fond d'azur semé d'une seule étoile vers ces mots : "Notre avenir". Partout un enthousiasme délirant. On acclame sur la route les triomphateurs. Au seuil des maisons les femmes, les enfants applaudissent, et les jeunes gens à pied ou à cheval chantent :

"Hourrah pour Papineau
C'est l'homme qu'il nous faut
Pour abattre ces bureaucrates
Ces chouaguens, ces chouaguens,
Pour abattre ces bureaucrates
Ces chouaguens de coquins".

Le défilé suit le rang Saint-Vincent, riche, poétique avec sa bordure d'arbres où naissent les premiers bourgeons, et ses maisonnettes propres et blanchies à la chaux, disséminées comme les gros grains d'un chapelet. Il serpente ensuite au gré de la rivière du Chêne dans le rang de la Belle-Rivière. Au nord le soleil dore les premiers échelons des Laurentides tandis qu'au sud, au-dessus d'une vaste plaine, s'estompent les deux mamelons des Deux-Montagnes. Sur un plateau on aperçoit au loin les flèches de Sainte-Scholastique. En route le cortège a augmenté. Ces nouveaux venus, de Saint-Eustache surtout, redisent à pleins poumons les inscriptions qu'ils brandissent avec leurs drapeaux : "Fuyez tyrans car le peuple se réveille" — "Liberté, pain du peuple" — "Vive Hoore, vive Molesworth, vive Thompson" — "Vivent la Minerve et le Vindicator" — "Honte aux tyrans" — "L'union fait la force" — "Plus de mains dans les coffres publics" — "Vive Papineau, vive Girouard". Et des voix entonnent ce refrain que scandent les pas des chevaux et les claquements des bannières :

"J'aime le son du canon,
Du tambour, de la trompette,
Et mon ivresse est complète
Quand j'entends résonner le canon,
Quand j'entends, boum, boum,
Résonner, boum, boum,
Quand j'entends résonner le canon".

Il était près de midi quand le défilé atteignit Sainte-Scholastique. Les agitateurs y furent reçus par les notables du lieu : Labrosse, Lacombe, Hawley, Barcelo, Dumouchel, etc., et par M. Scott venu de Saint-Eustache avec un fort groupe de ses partisans. Deux haies de miliciens entouraient l'estrade. Pendant que Papineau y prenait place avec les deux députés du comté, la foule répétait ce vieux chant d'élection :

Vivent les patriotes !
Ils ont vaincu, ils ont vaincu,
Vivent les patriotes !
Ils ont vaincu les ventrus !

Scott, Girouard, Raizenne, Masson, Dumouchel parlèrent tour à tour. Rien de bien nouveau ne se dit ce jour-là, mais il régnait un tel enthousiasme que les orateurs se sentaient soulevés par cette vague humaine d'au moins 1,500 personnes. Papineau répéta son grand discours de Saint-Laurent, haché d'applaudissements. Il connut son plus beau triomphe populaire. L'assemblée, sous la présidence de Jacob Barcelo et la vice-présidence de Jos.-Amable Berthelot, adopta ensuite neuf résolutions fières et énergiques : conclusion logique de tous ces discours. On s'élève contre les injustices et les fourberies du gouvernement, en particulier contre les résolutions Russell et le Conseil, qu'on voudrait électif. Si Londres continue dans cette voie, dit une des résolutions, nous nous en rapporterons pour notre avenir à la Providence, aux vertus publiques et privées, à la persévérance du peuple, à la coopération de nos frères des colonies voisines et de la république américaine. En adoptant les résolutions Russell, l'Angleterre rompra elle-même tous les liens entre elle et le Canada, et il ne restera plus que ceux de la force matérielle. Habitants de cette terre de liberté, disent d'autres résolutions, ce n'est pas aux Anglais à nous fixer la limite de nos libertés. On remercie les citoyens anglais du pays et de Londres qui ont défendu nos droits. Et on renouvelle la recommandation de s'abstenir de tous produits importés et de favoriser les industries nationales. On nomme enfin, pour la région, un comité permanent chargé de veiller aux intérêts canadiens et d'obtenir la coopération de Londres et des États voisins (1).

Tard dans la soirée les patriotes reprirent le chemin de leur foyer. Les secrétaires L.-H. Masson et J.-C. Hawley pouvaient enregistrer dans leur rapport la plus enthousiaste ovation que reçurent jamais leur chef et leur parti (2).

La réunion ne pouvait passer inaperçue, pas plus que celle de Sainte-Rose, quelques jours plus tard, où Lafontaine et

(1) Nous parlerons plus loin du travail de ce comité permanent et de ses membres.

(2) Le rapport de cette assemblée a paru dans la *Minerve* de juin 1837.

Girouard parlèrent, et où l'on nomme aussi un comité pour Terrebonne, chargé de sauvegarder les droits des Canadiens.

La presse se fit plus provocante. Le *Herald* et la *Gazette* n'avaient pas de mots assez durs pour qualifier les agitateurs. Papineau devint la bête noire, "l'homme infernal", "le suppôt de Satan". Comme le dit la chanson :

Si tout s'en va-t-à vau l'eau,
C'est la faute à Papineau.

Si les Canadiens jaloux
N'ont plus peur des loups-garous,
Si sentant leur importance
Ils rêvent d'indépendance,
S'ils ont pris l'air du Bureau,
C'est la faute à Papineau.

Le *Populaire* blâmait les patriotes de leur intempestif enthousiasme, et tout en leur concédant le droit de se réunir il leur prêchait le respect aux lois et aux autorités. Il leur montrait surtout, et avec raison, les funestes conséquences de leur appel à la force et aux Américains. Ces conseils sensés, repris avec plus d'ardeur et mieux écoutés, se lisaient aussi dans le *Canadien* de Québec. Malheureusement pour le parti populaire, à cette heure tragique de sa vie, deux journaux le guidaient, la *Minerve* et le *Vindicator* : et tous deux approuvaient les excès de langage de certaines résolutions et imprimaient les théories les plus risquées sur la souveraineté du peuple.

Le pouvoir civil se décida à agir. Le 15 juin, Gosford demandait des régiments au Nouveau-Brunswick pour prévenir les troubles, arrêter l'agitation et donner confiance aux timides. Le même jour il lançait une proclamation contre les discours séditieux et les assemblées publiques (1). Le gouverneur y rappelle que dans différentes parties de la province des assemblées séditieuses convoquées par "des hommes mal disposés

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 237, p. 545.

et pervers" ont eu lieu et qu'on y a adopté des résolutions ne tendant à rien moins qu'à prêcher la résistance à l'autorité et aux lois du pays. On a abusé de la bonne foi des gens en leur laissant entendre que l'Angleterre s'apprêtait "à violer les justes droits et les privilèges des sujets de Sa Majesté", et qu'en conséquence ils sont absous de toute allégeance. Il s'adresse donc très instamment au peuple canadien pour le détromper. Il a confiance qu'il écoutera la voix de la raison. "J'exhorte très solennellement par ces présentes, conclut Gosford, et par l'avis du Conseil exécutif de Sa Majesté de cette province, tous les citoyens à s'unir pour maintenir la paix et le bon ordre, à discontinuer la publication de tous les écrits de nature à irriter les esprits ou à exciter la sédition. Je les exhorte à éviter toutes les assemblées d'un caractère équivoque ou dangereux et j'enjoins par ces présentes et je commande strictement à tous les magistrats dans toute l'étendue de la province, à tous les officiers de milice, à tous les officiers de paix, et à tous les autres fidèles sujets de Sa Majesté dans cette province, de s'opposer aux projets insidieux dont il est parlé dans cette proclamation et de faire tous leurs efforts pour les déjouer et pour conserver la vigueur et l'inviolabilité de ces lois dont dépendent leur religion et leur bonheur futur" (1).

La proclamation, assez modérée pourtant de ton, si on en excepte quelques mots blessants à l'égard des meneurs et quelques réflexions inopportunes sur leurs intentions et celles des patriotes, fut très mal reçue dans Deux-Montagnes. On y vit une approbation du parti bureaucratique, une incitation solennelle à la délation, une manoeuvre habile pour connaître les chefs, les destituer de leurs fonctions et les mettre sous arrêt (2). Et au cri : "A bas les résolutions Russell", on ajoutait maintenant : "A bas la proclamation". Les patriotes se livrèrent à des actes de brigandage contre les propriétés des bureaucrates et des Anglais du district. Je ne veux même pas donner ici aux partisans de Papineau l'excuse qu'ils tiraient vengeance, sur les propriétés des Anglais, des coups de bâtons

(1) La *Minerve*, 19 juin 1837.
(2) La *Minerve*, 26 juin 1837.

reçus sur leur propre personne aux élections de 1827 et 1834 ; pas même celle qu'ils atteignaient ainsi des délateurs bien connus, des calomniateurs de leurs faits et gestes antérieurs, des ennemis irréductibles de leur langue et de leur foi. Non. Je leur laisse toute la responsabilité de leurs actes. Comment des individus respectables et droits peuvent-ils en venir à commettre des infamies qui souillent un nom ? La psychologie a tenté de l'expliquer (1). "Le fait le plus frappant, a écrit un philosophe, que présente une foule psychologique est le suivant : quels que soient les individus qui la composent, quelque semblables ou dissemblables que soient leur genre de vie, leurs occupations, leur caractère ou leur intelligence, par le seul fait qu'ils sont transformés en foule, ils possèdent une sorte d'âme collective qui les fait sentir, penser, et agir d'une façon tout à fait différente de celle dont sentirait, penserait et agirait chacun d'eux isolément... Ainsi par le fait seul qu'il fait partie d'une foule, l'homme descend de plusieurs degrés sur l'échelle de la civilisation. Isolé, c'était peut-être un individu cultivé, en foule c'est un barbare, c'est-à-dire un instinctif. Il a la spontanéité, la violence, la férocité, et aussi les enthousiasmes et les héroïsmes des êtres primitifs." Notre révolution donne pleinement raison au psychologue français.

Des bandes de maraudeurs, gens respectables par ailleurs, au cours de l'été de 1837 parcoururent les rangs, la nuit, organisèrent des charivaris en face des maisons des loyaux. Ils rasèrent la crinière et la queue des chevaux d'un nommé Robert Hall à Sainte-Scholastique, brisèrent sa maison à coups de pierres dont l'une faillit tuer un de ses enfants ; ils abattirent ses clôtures et permirent à ses animaux de ravager ses champs ensemencés. Ce pauvre Hall s'en plaignait amèrement dans une lettre assermentée devant le magistrat Leclerc, à Montréal. Il devenait l'objet de la risée publique quand il sortait par les chemins avec ses chevaux tondus ! (2) Mêmes plaintes de la part d'Eustache et de Joseph Cheval, de la côte du Petit-

(1) Gustave Le Bon. *La psychologie des foules*, pp. 15 et 20.
(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 238, p. 384.

Brûlé. On a tiré dans leur maison, on a forcé des habitants paisibles à accepter les idées patriotiques, on a commis toutes sortes de déprédations sur leurs propriétés (1). Duncan McColl, de Saint-Benoit, à son tour, en son nom et au nom de ses frères, Donald, John, Alexander, raconte les misères dont ils sont l'objet et les menaces qu'on leur fait chaque jour. Ils paraissent bien décidés à appeler à leur aide leurs amis de Gore et de Chatham si l'autorité n'intervient pas immédiatement (2). Une dame Prévost, née Globenski, reçut aussi une visite nocturne. La dame avait en main une arme à feu, les maraudeurs jugèrent plus prudent de déguerpir. Le parti anglais vanta son geste, elle devint une héroïne. En septembre les loyaux de Montréal lui envoyaient porter une superbe théière avec cette inscription : "Presented to Madam G. Prévost of Sainte-Scholastique, by a few loyalists of Montreal, in testimony of heroism beyond her sexe, displayed on the evening of the 6th July 1837" (3).

Ces violences inexcusables gâtaient la cause patriotique et prêtaient flanc à des dénonciations exagérées et à des représailles. Les journaux s'en donnèrent à coeur joie, pour expliquer ce qu'ils appelaient, les uns, des badinages et des farces, les autres, des attentats monstrueux et sanguinaires. Ces derniers pourtant n'avaient pas trouvé un seul mot de blâme pour les auteurs des bagarres sanglantes d'élections. Le *Canadien*, pour sa part, qu'on n'accusera pas certes de donner tête baissée dans le mouvement insurrectionnel, écrivait à cette époque, en face des attaques violentes des Anglais des villes contre les Canadiens : "Si les constitutionnels, aidés de la force armée, continuent à se porter à quelques violences dans les villes, il ne resterait qu'un moyen aux habitants des campagnes : ce serait de se saisir du petit nombre de constitutionnels que renferment les paroisses de campagne, de les tenir en otage jusqu'à ce que leurs frères eussent eu réparation de l'injure à eux faite. S'il y

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 238, p. 385.
(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 238, p. 388.
(3) Le *Populaire*, juillet 1837.

avait récidive, on mettrait en oeuvre la loi du talion, en prenant deux pour un. Ce moyen a été mis en usage avec succès dans la dernière guerre de l'indépendance" (1). C'est bien ce que se proposaient de faire les gens des comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes. La *Minerve* l'affirmait. Pour le moment, la feuille patriotique défiait ses adversaires de prouver qu'il y eût un seul attentat grave commis contre les personnes et un seul incendie de propriétés, dans les districts au nord de Montréal. La frayeur fait prendre aux bureaucrates des vessies pour des lanternes (2).

Les dénonciations reprirent comme de plus belle. Le 1er juillet, C.-L. et S.-L. Dumont, Stephen MacKay, F. et L. Globenski, J.-B. Laviolette, Chs Dorion, G. Prévost, et d'autres de Saint-Eustache signent une adresse loyale à Gosford. Ils demandent protection contre les actes audacieux et criminels des patriotes qui mettent la vie des loyaux sujets de Sa Majesté "dans un imminent et constant danger". Ils ont confiance que la loi qui partout dans les colonies britanniques protège les propriétés contre les outrages systématiques et les pillages, et les demeures "contre la torche incendiaire", viendra bientôt ramener à l'ordre les mécréants de ce district. Une bande de vilains — "a gang of villains" — tiennent la vie et les propriétés des constitutionnels dans leurs mains. Ces derniers en grand nombre fuient le comté pour se mettre à l'abri des attaques nocturnes "d'assassins et d'incendiaires". Les choses ne peuvent demeurer ainsi. Que l'autorité y pourvoie sans retard, autrement éclateront des "représailles et des vengeances horribles" (3).

Nous ne pourrions qu'applaudir à cette requête, si elle ne contenait pas des termes exagérés, des mots blessants à l'adresse des patriotes. Tout comme les discours de Papineau, de Scott, de Girouard et les écrits des journaux patriotes, elle recevait le blâme de Gosford dans sa proclamation du 15 juin. Elle était bien de nature à contribuer à retarder la paix et à aigrir les esprits.

(1) Le *Canadien*, 7 juillet 1837.
(2) La *Minerve*, 20 juillet 1837.
(3) Archives d'Ottawa, Lower Canada Sundries, juillet 1837.

Gosford va se décider à agir plus sévèrement. Il a tout l'air, à cette époque, d'être terriblement ennuyé par ces tracasseries sans fin Il vient d'avoir deux passes d'armes assez vives avec Colborne, général des troupes l'homme de l'action prompte et des répressions violentes : l'une au sujet d'une maison à Sorel, l'autre concernant les mouvements des troupes qui se font à son insu au grand détriment de la tranquillité publique. Il veut que le général le tienne au courant de tout, et l'obtient (1). On le desservait à Londres. Tracey Thomas, avocat constitutionnel, dans une lettre aux ministres des colonies, parle de lui comme d'un excellent homme, mais trop indulgent pour des héros révolutionnaires comme Papineau. Il lui faudrait le nerf et la détermination de Craig, la vigueur et le talent de Stuart (2). Gosford, à son tour, croit nécessaire de faire connaître à Londres les mesures qu'il a prises. Il a commandé le 21 juin, à tous les officiers des miliciens de lire à la tête de leurs bataillons sa proclamation du 15. Excepté dans Deux-Montagnes, dit-il, elle a été lue partout et a produit un excellent résultat. Il espère que les nouvelles mesures qu'il a adoptées empêcheront des troubles sérieux (3). Londres approuve sa conduite (4).

Ces nouvelles mesures arrachées au gouverneur étaient des arrestations et des destitutions. Elles mirent la joie au coeur des constitutionnels, mais la rage dans l'âme de ceux qu'on prétendait ainsi pacifier.

Il n'était pas facile de mettre la main sur les auteurs des désordres occasionnés par la fermentation des esprits aux alentours de Sainte-Scholastique et de Saint-Benoit. Les huissiers de district n'y pouvaient rien et n'avaient aucune preuve précise contre qui que ce soit. On décida quand même, sur le témoignage de certains bureaucrates, d'appréhender ceux qu'on

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 237, pp. 192, 238.
(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 242, p. 1042.
(3) Archives d'Ottawa, série q, v. 237, p. 548.
(4) Archives d'Ottawa, série q, v. 237, p. 548.

soupçonnait, et de leur faire donner caution de leur bonne conduite pendant un an (1).

Le 8 juillet une proclamation, issue du Château Saint-Louis, promettait £ 100 à qui dénoncerait celui qui avait tiré des coups de feu dans la maison de M. Cheval. Les huissiers Godin, Baron, Loiselles, accompagnés du grand connétable Benjamin Delisle et de l'assistant shérif Duchenay, visitèrent Saint-Benoît et Saint-Eustache pour afficher partout cette proclamation. Ils ne purent le faire à Saint-Benoît en face des menaces et de la défense de Masson, de l'aubergiste Coursolles et de l'huissier Brazeau. Les magistrats du pouvoir avaient aussi en poche des mandats d'arrestation contre François Labelle, Louis Bourguignon, Luc Lefevre, Jacques Massie et peut-être aussi Luc Masson. Ils ne purent faire qu'une seule arrestation, celle de Labelle. Elle s'exécuta rudement. Au dire des journaux on saisit chez lui le prévenu après une résistance désespérée et un essai de fuite, et on l'amena à Montréal nus pieds, nue tête, en pantalon et en chemise seulement. Une bande de patriotes poursuivirent la voiture du grand connétable et, si ce n'eût été que de la vitesse des chevaux, on délivrait le prisonnier (2).

En face de cet état de choses, on crut bon de faire intervenir l'autorité religieuse. Le 15 juillet, Mgr Lartigue écrivait à l'abbé Chartier, de Saint-Benoît, que trois hommes de sa paroisse avaient résisté aux warrants légaux lancés contre eux, et que l'autorité civile se disposait à employer la force militaire pour ramener les coupables à leur devoir. Sa Grandeur recommande à M. Chartier d'user de son influence pour persuader ces gens de se remettre entre les mains du pouvoir (3). L'abbé curé de Saint-Benoît répond trois jours plus tard qu'il n'y avait qu'un des trois prévenus qui fût son paroissien. "Le pauvre homme (qui était mon marguillier en charge l'année

---

(1) Lettre O'Sullivan à Globenski, publiée dans *La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache*, 3e supplément, p. 14.
(2) Le *Canadien*, 24 juillet 1837 ; Archives d'Ottawa, série q, v. 238, p. 386.
(3) Archives de l'Archevêché de Montréal, Lettres de Mgr Lartigue, 15 juillet 1837.

dernière) si la police le connaissait comme moi, elle verrait bien qu'il ne faut pas une force militaire considérable pour le prendre." M. Chartier ajoute qu'il l'a fait avertir de se rendre aux huissiers (il était absent le jour de la visite du shérif), il a été appréhendé le jour même. Quant aux autres ils ne sont pas ses paroissiens, ils sont de Saint-Eustache. "Votre Grandeur, écrit le curé, avec une pointe de malice, pourrait employer le ministère de M. Paquin comme elle a employé le mien ; mais je doute fort que le *bureaucratisme* du curé de Saint-Eustache puisse lui procurer en cette circonstance les succès qu'a eus mon *patriotisme*." L'abbé conclut en annonçant à son évêque qu'il a averti le shérif que l'emploi de la force militaire aurait les plus tristes résultats et que "si l'Exécutif voulait absolument exciter une sédition en Canada, il ne pouvait employer un moyen plus sûr et plus prompt". Il ose espérer que Sa Grandeur usera de son ascendant sur le shérif pour le détourner d'une telle mesure (1).

Une lettre de Gosford à Glenelg, du 25 juillet, nous apprend la suite des événements dans la région. Le gouverneur a envoyé le procureur général Ogden pour s'enquérir sur place des excès commis dans le comté. Ce dernier vient de lui transmettre des rapports très favorables. Il était heureux, en particulier, de lui dire qu'il n'y avait pas de nécessité de recourir à la force militaire (2).

Gosford ici semble très optimiste. Les arrestations étaient un fiasco. Les choses allaient de mal en pis. Ogden lui-même dans un de ses rapports lui montrait la population divisée en deux camps ennemis. Les Anglais du haut du comté sont prêts à faire une descente pour voler au secours de leurs frères, maltraités, disent-ils, dans les centres où ils sont en minorité. Les magistrats du district ne peuvent remplir leur devoir à cause des menaces incessantes des patriotes. Ils n'ont plus aucune autorité. Dans ces circonstances et sans leur appui, il

(1) Archives de l'Archevêché de Montréal, Lettres de Saint-Benoit, 18 juillet 1837.
(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 237, p. 529.

serait imprudent, à moins de nécessité absolue, d'entreprendre une démonstration militaire. Il reste un expédient, conclut Ogden : faire appel à l'autorité religieuse. Le clergé catholique jouit dans le comté d'une considération bien grande et bien méritée ; un avis de la part de leurs pasteurs va sûrement ramener à l'ordre ces égarés (1).

Voyez-vous le spectacle : l'autorité civile, qui avoue son impuissance et tend des mains suppliantes à l'autorité religieuse. Nos ennemis, ceux qui ont tout fait pour ruiner au Canada l'influence du prêtre, admettent leur défaite et rendent un témoignage vrai et impartial à la dignité de notre clergé. La crainte rend sage et fait voir juste pour un instant ; car, ce même Ogden, sous l'Union, sera l'ami de Sydenham et l'ennemi de tout ce qui est français et catholique. Notre clergé n'eut pas à changer de conduite. Comme par le passé, il prêcha le respect aux lois et la soumission à l'autorité légitime.

Pour sa part, Monseigneur de Montréal profita du banquet du sacre de Mgr Bourget, en août, pour donner à ses prêtres une direction précise : "Comme il ne peut se rencontrer une occasion plus solennelle que celle-ci, dit Sa Grandeur en substance, ni une réunion plus nombreuse du clergé, il allait en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses quelques avis de la plus haute importance, dans les circonstances où se trouve le pays, savoir : que les pasteurs doivent faire tous leurs efforts pour rétablir la charité et l'union parmi leurs ouailles ; qu'ils doivent représenter à leurs paroissiens, qu'ils n'est pas permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays ; qu'ils ne doivent point absoudre dans le tribunal de la pénitence quiconque enseigne ou qu'il est permis de se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre, ou qu'il est permis de violer les lois du pays, particulièrement celle qui défend la contrebande, bien moins encore est-il permis d'absoudre ceux qui violent ces lois ou enseignent de les violer" (2). On comprend, sans qu'il soit

(1) Archives d'Ottawa, Lower Canada Sundries, julliet 1837.
(2) Cité dans Globenski, *La rébellion de 1837 à Saint-Eustache*, p. 62.

nécessaire d'insister, la gravité d'une telle déclaration. Et l'autorité religieuse la fit suivre de quelques lettres aux curés de Saint-Benoit et de Saint-Eustache, leur disant : au premier, la peine que lui cause sa conduite peu conforme aux principes de l'Eglise, et au second, de faire comprendre à son voisin, le curé de Saint-Benoît, la terrible responsabilité qu'il accumule sur ses épaules (1). Que pouvait faire de plus l'épiscopat ? Il venait de rappeler aux fidèles, par l'intermédiaire des curés, l'obéissance qu'ils doivent aux lois et aux autorités du pays. Sur la tête des révoltés il laissait planer la menace d'un refus de sacrements. L'autorité civile ne sut pas profiter de l'occasion favorable qui s'offrait d'apaiser les esprits sans verser du sang. Elle ajouta faute sur faute. Et au lieu d'attendre patiemment — le temps guérit bien des maux — que les passions populaires fussent apaisées, elle jeta de l'huile sur le feu en destituant cavalièrement tous les officiers du district soupçonnés de menées séditieuses. Gosford espérait, par là, se créer, en leurs remplaçants, une forte police dans le comté. Il se trompait et, sans le vouloir, menait ce coin de pays à la révolte.

C'est l'ère des correspondances qui s'ouvre entre le secrétaire du gouverneur, Walcott, et les notables de la région.

Ignace Raizenne, lieutenant-colonel et Léandre Prévost, lieutenant-adjudant, n'ont pas lu la proclamation de Gosford à la tête de leur bataillon ; Jacob Barcelo a présidé l'assemblée de Sainte-Scholastique ; Emery Féré et Luc Masson y ont assisté ; Léandre Dumouchel et Jean-Bte Dumouchel étaient à une autre assemblée à Saint-Hermas : Walcott demande à ces patriotes une explication de leur conduite. Leurs réponses sont immédiatement suivies d'une courte dépêche du Château Saint-Louis, Québec, qui dit en substance : "Je suis chargé par le Gouverneur général, en réponse à votre lettre où vous dites n'avoir aucune justification à offrir pour votre conduite, de vous annoncer que votre nom a été rayé de la liste des officiers ou juges de paix de Sa Majesté." Il faut s'arrêter cependant à

(1) Archives de l'Archevêché de Montréal : Lettres de Saint-Benoit et de Saint-Eustache.

quelques lettres de patriotes : elles font bien connaitre la mentalité des meneurs de l'insurrection. Elles sont toutes très fières, très énergiques et très convaincues, même celle qui commence par cette phrase typique : "Je mes la main à la plume pour vous faire assavoir...", et se termine par cette autre : "Vous aurez la bonté d'informée le gouverneur en chef que c'es pu mon intantion de sarvir comm capitain du premier batayon et qui peu gardé sa commission pour en agir suivan sa satisfaction." Avec plus de respect pour la grammaire, Ignace Raizenne écrira pour sa part : "Au service de Sa Majesté depuis plus de trente ans, élevé d'abord au rang honorable de capitaine, ensuite à l'époque critique de la guerre américaine de 1813, promu au grade de major, en récompense de ma fidélité et de la manière distinguée dont j'avais servi mon roi, enfin trouvé digne d'être élevé au grade de lieutenant-colonel, il me semble avoir fait mes preuves pendant une si longue carrière de service, et des preuves assez authentiques de fidélité et de loyauté pour n'être pas obligé d'appuyer longtemps sur ce sujet, et pour ne pouvoir pas donner à qui que ce soit le moindre prétexte pour me taxer d'être un homme mal disposé et pervers." Il lui était impossible, continue-t-il, sans souiller ses cheveux blancs et la cause sacrée qu'il sert, de lire la proclamation du gouverneur. Raizenne entre ensuite dans de longues considérations sur la justesse des réclamations des patriotes, et conclut qu'il remet volontiers sa commission d'officier pour conserver ses droits inaliénables de citoyen britannique (1). Les lettres de Dumouchel et de Masson sont du même ton. Je crois intéresser les lecteurs en les publicant en entier, en appendice, avec la lettre de Raizenne (2).

Ces inquisitions mesquines et ces destitutions blessantes étaient sûrement un faux pas de la part des autorités. Elles ont occasionné toute une série de démissions — plus de 66 — dans la seule région des Deux-Montagnes. Elles ont privé le comté de ses juges de paix et excité les esprits. Un commissaire pour

(1) Archives d'Ottawa, Lower Canada Sundries, juillet 1837.
(2) Archives d'Ottawa, Lower Canada Sundries, juillet et août 1837.

les petites causes, de Saint-Eustache, Emery Féré, écrira à Walcott : "Comme je me vois au moment de partager le sort de tant d'autres de mes compatriotes, je vais tâcher de devancer Son Excellence en la priant bien respectueusement d'ordonner que mon nom soit rayé de la Commission de la Paix ainsi que de celle de Commissaire pour les petites causes" (1). A. Jobin, de Sainte-Geneviève, dira encore plus cavalièrement : "Comme Son Excellence ne paraît pas avoir été informé que j'ai assisté moi-même aux assemblées et que je me propose encore d'y assister, je vais épargner la peine à Son Excellence de faire des perquisitions à mon égard. Puisqu'il faut sacrifier ses droits les plus sacrés et les plus inviolables pour plaire à la présente administration, je n'hésiterai pas à faire mon choix. Le sacrifice de ma commission comme juge de paix est trop peu de chose pour être mis en parallèle avec celui de mon droit le plus sacré comme sujet britannique : celui de discuter paisiblement les mesures qui intéressent mon pays" (2).

Il y eut certainement un mot d'ordre émané du Comité central permanent de Montréal, conseillant ces démissions. Le secrétaire civil de Gosford, de juin à décembre 1837, est littéralement assiégé de lettres. Quelques-unes de ces démissions étaient faites sous l'empire de la crainte et des menaces, surtout celles qui viennent de la région du Richelieu ; d'autres lettres subséquentes signées des mêmes personnages le disent clairement. Il me fut impossible cependant de trouver une seule lettre de la région des Deux-Montagnes qui trahisse une démission commandée. Ce qui nous force à conclure sans crainte que, pour cette région du moins, si le patriotisme paraissait exalté, téméraire même, il était très sincère.

A côté de ces lettres de patriotes, j'ai sous les yeux en ce moment toute une liasse d'autres lettres. Elles viennent, celles-ci, des amis du pouvoir, des bons bureaucrates qui protestent hautement de leur loyauté, dénoncent les excès de langage des partisans de Papineau et s'offrent à occuper les postes devenus vacants par les démissions. Les lettres Osterout, de Sainte-Rose,

(1) Archives d'Ottawa, Lower Canada Sundries, août 1837.
(2) Archives d'Ottawa, Lower Canada Sundries, août 1837.

et Bélanger, de Saint-Martin, sont des modèles du genre (1). La voix de ces loyaux sujets est entendue favorablement au Château Saint-Louis. A la tête des deux bataillons de Terrebonne, on lisait maintenant les noms des lieutenants-colonels Rodrigue MacKenzie et Arthur Webster, des capitaines A. Kimpton, Napoléon Russell, Archibald Levinwright, G. Prévost, S. Bouc, Ig. Leclerc. Les deux bataillons des Deux-Montagnes avaient pour officiers de francs bureaucrates : Jean-Baptiste Laviolette, Daniel de Hertel, lieutenants-colonels ; les capitaines Dorion, Lefevre, Cheval, Gentle, Themens ; les majors Hubert et Eugène Globenski (2).

En novembre une nouvelle commission de juges de paix entrait en fonction ; elle était composée d'Anglais et de chouaguens (3). Ces mesures précipitèrent le mouvement insurrectionnel en exaspérant au plus haut point le parti patriote. D'ailleurs, avant même que la liste des nouveaux juges de paix ou officiers de milice ne fût rendue publique, les patriotes avaient déjà pris en mains l'administration judiciaire et militaire du district. C'est le travail du Comité permanent des Deux-Montagnes qu'il nous reste à exposer dans le chapitre suivant.

(1) Archives d'Ottawa, Lower Canada Sundries, novembre 1837.
(2) Archives d'Ottawa, General return officers, N.C.O. P.Q. 1837.
(3) Archives d'Ottawa, Lower Canada Sundries, novembre 1837. — Voici les noms de ces nouveaux juges de paix. Pour Deux-Montagnes : Wm. Blanchard, de Hertel, Barron, Kanis, Davies, Quenn, Benedict, Grece, Prishom, Dumont, Globenski, Phelan, Snowdon, Earl, Forbes, Wainwright ; pour Terrebonne : Séguin, Loyld MacKenzie, Leclerc, Grece, Estry, Osterout, Stevens, Bélanger, MacKenzie.

Chapitre Cinquième

(Septembre à novembre 1837)

L'ORGANISATION REVOLUTIONNAIRE

Le parti au pouvoir — Les patriotes — Appui de Londres — Origine des comités permanents — L'oeuvre du Comité permanent des Deux-Montagnes — Appréciation de cette oeuvre — Tentatives d'apaisement.

A la fin d'août la situation devenait inquiétante même aux yeux de Gosford. Une dépêche du 26 dit bien, il est vrai, qu'il ne craint pas un soulèvement populaire, mais elle ajoute que la clique de Papineau est décidée à se séparer de l'Angleterre (1). Quatre autres dépêches, en septembre, nous révèlent ses alarmes et ses projets. Les assemblées publiques ont cessé, dit-il, pour faire place à des réunions secrètes, à des associations ou comités très dangereux. Papineau a une telle influence sur les députés et le peuple qu'il est dangereux de sévir, et même impossible de faire arrêter et condamner les conspirateurs de Saint-Benoit. Cette espèce de dictature du grand tribun (un vrai cancer au coeur de la province, comme s'exprime un autre correspondant) s'explique surtout par les attaques violentes et injustifiables du parti ultra-tory contre les Cana-

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 238, p. 58.

diens français. Le seul moyen de paralyser les forces des meneurs est de suspendre la constitution. Il craint d'être obligé d'exercer un pouvoir qu'il ne voudrait pas exercer (1).

Ces attaques violentes et injustifiables dont parle ici le gouverneur ne sont pas seulement celles du passé ; elles se continuaient encore à Québec, à Montréal et dans le coin de terre qui nous occupe, où les bureaucrates et les Anglais se sentaient en force. Le *Populaire*, le *Herald* et d'autres organes du pouvoir appelaient à grands cris des régiments pour écraser les rebelles. En juillet et en octobre de grandes assemblées constitutionnelles, sous la protection de l'étendard britannique et des régiments anglais, sont provocantes. Elles sont suivies de parades de militaires et d'artilleurs pour terroriser la population (2). Des sentinelles en pleine rue Notre-Dame, à Montréal, se livrent à des voies de faits sur de paisibles citoyens (3). Les défunts Carabiniers s'exercent sous le nom de "Légion bretonne". Ils veulent être armés (4). Un des fiers-à-bras du parti anglais posait au secrétaire de la "Légion bretonne", dans le *Herald*, une série de questions significatives : —

1° "Quand aura lieu la prochaine assemblée pour compléter les listes du district ?"

2° "Le comité s'est-il assemblé pour discuter la demande faite au gouverneur de nous procurer des armes, etc. ?"

3° "La liste transmise sous le titre de "British Rifle Corps" a-t-elle été retenue ou remise par Son Excellence ?"

4° "Le comité a-t-il fait comprendre à Son Excellence, comme il lui avait été suggéré, la nécessité de placer la grande quantité de poudre, maintenant dans les magasins, sous les soins des militaires ?"

5° "Dans le cas d'un refus de la part du gouverneur d'accorder des armes, le comité se déterminera-t-il à ouvrir des

---

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 238-1-2, pp. 71, 72, 382, 111.
(2) Le *Canadien*, 10 juillet, 25 octobre 1837.
(3) Le *Canadien*, 3 novembre 1837.
(4) Le *Canadien*, 29 septembre 1837.

souscriptions pour armer et équiper, disons 1,200 hommes, pour la protection de la cité, sachant que, dans le cas de troubles dans les districts circonvoisins, deux ou trois cents hommes de troupes régulières seraient obligés de se disperser dans les campagnes ?" (1).

Les jeunes gens de langue anglaise ne restent pas en arrière : ils ont fondé le "Doric Club". On parle de faire stationner des troupes sur les différents points du pays (2). Ces prétendus très loyaux sujets sont décidés à des mesures énergiques et à une révolte si on n'écoute pas leurs sanguinaires pensées. Entendez le *Populaire* avertir l'autorité par cette note peu banale : "Nous savons de science certaine que, si des troupes ne marchent point contre les insurgés, ou réels ou supposés, du Lac des Deux-Montagnes, un grand nombre de Bretons sont décidés, dans quelques jours, d'aller secourir leurs frères et de tirer vengeance éclatante des insultes dont le pavillon et les sujets britanniques sont les objets" (3). Et cela s'écrivait en juillet. Depuis ce temps, le parti de la violence avait grandi et il voulait du sang. Ces faits ne donnent-ils pas raison à Papineau et à O'Callaghan qui affirment, tous deux, que le mouvement de 37 fut une attaque du gouvernement contre de paisibles citoyens, afin de les pousser, par surprise, à la résistance (4) ? "Les Anglais, écrit lord Durham dans son rapport, précipitèrent une révolte inévitable, dans la crainte de permettre aux Canadiens de s'y préparer" (5). Le noble lord croit bien plus à la loyauté des Canadiens français qu'à celle des Anglais. Il a écrit dans son rapport une réflexion dont les événements subséquents sont venus démontrer la grande justesse : "Les loyalistes des Canadas sont composés de la même étoffe que les Anglais, les Irlandais et les Ecossais de la Grande-Bretagne, et ils ne se laisseront pas fouler aux pieds pour avancer les vues

(1) Le *Canadien* du 29 septembre, qui reproduit cette pièce, croit, avec la *Minerve*, qu'elle fut lancée dans le public pour jeter de la poudre aux yeux. Elle peint bien, en tout cas, les procédés du parti de la violence.
(2) Le *Canadien*, 13 octobre 1837.
(3) Le *Populaire*, 17 juillet 1837.
(4) Decelles, *Papineau*, pp. 145, 146.
(5) *Lafontaine*, par Decelles, p. 35.

des hommes d'Etat sans principes et ambitieux du Parlement impérial. Ils connaissent leurs droits, et ils sont déterminés à les faire respecter — et ils seront respectés et il faut qu'ils le soient — si l'on veut que cette colonie demeure une partie intégrale de l'empire. Si le gouvernement a tremblé sous la farce d'une insurrection canadienne, il fera peut-être plus que trembler sous la réalité d'une rébellion des habitants britanniques de cette province. Les autorités impériales ne doivent pas se jouer de leurs sentiments, et le pouvoir qu'ils ont déployé en faveur de la Grande-Bretagne peut être employé contre elle, si les circonstances le requièrent malheureusement" (1). Jamais, à mon sens, un Canadien français n'aurait pu analyser de cette façon l'âme anglaise et n'aurait osé la stigmatiser avec une telle hardiesse.

Dans la région dont nous écrivons l'histoire, on retrouve des traces de ces violentes manifestations, de ces pervers desseins de tout mettre à feu et à sang plutôt que de céder devant les justes réclamations des Français. L'assistant-shérif en avait fait de belles pour sa part dans sa visite à Saint-Benoît. A qui voulait l'entendre, il annonçait qu'il avait ses poches pleines de mandats d'arrestation ; qu'une armée le suivait pour massacrer quiconque s'opposait à ses desseins. On conçoit que de telles visites et de telles paroles n'étaient pas de nature à apaiser une contrée déjà en ébullition (2). Toute la région d'ailleurs occupée par les loyalistes était en armes et prête à voler au secours du roi. De Hertel, commandant du 2e bataillon des Deux-Montagnes, recruté surtout chez les Anglais, fait savoir à Son Excellence que "ses officiers, sous-officiers et soldats sont pleins de loyauté et prêts à obéir en tout temps à ses ordres au premier appel qui leur en sera fait" (3).

Il ne faudrait pas croire cependant que de leur côté les patriotes sommeillaient paisiblement. Ils continuaient leur tactique des mois précédents : faire de l'agitation, soulever les esprits, amener coûte que coûte de nombreux partisans à leur

(1) Cité dans le *Canadien* du 8 mai 1839.
(2) La *Minerve*, 27 juillet 1837.
(3) La *Minerve*, 23 septembre 1837.

cause, forcer les Anglais et les bureaucrates à céder à leur puissance, montrer une telle tenacité et une telle vigueur dans leurs revendications que l'Angleterre viendra enfin à composition.

A Saint-Vincent-de-Paul on a pendu Gosford en effigie (1). Des placards comme celui-ci, sorti du *Libéral* de Québec, s'affichaient :

PROCLAMATION
R. R.
Nous
le Exé-
(X)
Conseil cutif
R. R. R. R.

Après grimacieuses contorsions, avons jugé à propos de commander à nos dignes émissaires, les Constitutionnels, de convoquer une

FOIRE GENERALE

de tous les Apostats, Renégats, Hypocrites et Girouettes, qui sont venus se ranger sous le drapeau de Sa Majesté en cotillon et nous leur avons de plus ordonné et ordonnons qu'ils y fassent venir, (bon gré, mal gré) tous les ouvriers, domestiques, commis, matelots et autres à leurs ordres, en les menaçant de la perte de leur Pain quotidien ! ! !

Et vu que, pour donner plus d'importance à cette abominable réunion, nous avons prié officieusement tous nos amis officiels de s'y trouver, nous nous flattons

Que tous se montreront loyaux
Depuis Gooseford jusqu'aux bourreaux !

Enfin nous vous invitons, Canadiens, qui auront la force de ramper jusqu'à la Foire pour y être vendus, de ne pas vous laisser mourir.

Honte ! Honte ! ! (2)

Signé, Cartouche
Vaurien, secrétaire.

---

(1) Le *Populaire*, 2 août 1837.
(2) Le *Populaire*, 7 août 1837.

A Saint-Benoit, à Sainte-Scholastique, à Saint-Eustache, on en venait à des actes publics d'injure à l'autorité religieuse et civile. A la lecture du mandement de l'évêque, à l'occasion du couronnement de la reine Victoria, et au chant du Te Deum, des hommes sortirent de l'église (1). Chénier osa même haranguer la foule après la messe à Saint-Eustache, prétendant qu'on ne doit pas prier pour une souveraine qui laisse subsister dans notre pays de telles injustices et d'aussi criants abus. La *Minerve* et le *Vindicator* tombaient dans les déclamations les plus exagérées. Les funestes doctrines révolutionnaires trouvaient une apologie. La *Minerve*, en particulier, poursuivait une oeuvre blâmable à plus d'un titre. En 1836, elle avait tenté, par l'entremise du Suisse Girod, de faire imprimer par souscription nationale "Les Paroles d'un croyant" (2). Le livre sortit bientôt de ses presses et, en 1837, il était répandu à profusion dans les campagnes (3).

Les patriotes prétendaient avoir de fortes amitiés aux Etats-Unis et à Londres. Une dépêche qu'ils venaient de recevoir d'Angleterre les confirmait dans ces idées. Elle entre trop, comme fond et comme style, dans la littérature patriotique de l'époque pour que nous n'en fassions pas connaître aux lecteurs les passages importants. Ce sont les industriels de Londres qui s'adressent "à des amis dans la cause de la liberté, des frères opprimés et des concitoyens vivant dans l'espérance". Ils félicitent les patriotes de leur noble résistance aux mesures tyranniques et aux décrets de leurs oppresseurs. Ils les engagent à continuer la lutte car "l'expérience dit que la liberté en jupon peut vaincre la tyrannie en cuirasse". "En avant donc, frères, continuent ces enthousiastes, les grandes lumières du siècle ont

---

(1) La *Minerve*, 4 septembre 1837.

(2) Lettre de Mgr Lartigue à Mgr Signay de Québec, 26 janv. 1836. — "Quant aux *Paroles d'un croyant*, il n'est pas surprenant que le protestant Girod cherche à faire imprimer ce livre par souscription ; ce n'est pour lui qu'un modus viveadi, dans son état de misère, mais que des catholiques ici se prêtent à cette rebellion contre l'Eglise, c'est ce qu'on ne saurait assez déplorer".

(3) Mandements des évêques de Montréal, tome 1, p. 13

Le docteur J.-O. Chénier

assez éclairé les esprits pour faire rougir le soldat britannique qui en est encore au temps où le cri du sauvage, le casse-tête et le couteau étaient les auxiliaires des baïonnettes. La cause de la démocratie triomphe partout et la carrière du despotisme des rois est finie. Il vous faut votre part des biens que vous amassez et des honneurs que se partagent vos ennemis. Ce fut pour nous une joie d'apprendre que les décrets de Gosford ne vous ont pas fait fléchir... Peut-il y avoir rébellion dans un pays, lorsque les libertés d'un million d'hommes y sont foulées aux pieds par la volonté d'une envahissante et méprisable minorité ? Le temps est alors venu où la société dissoute retombe à l'état primitif, plaçant chaque homme dans la position de choisir librement pour lui-même les institutions qui sont le plus en harmonie avec ses sentiments, ou qui lui garantissent le mieux sa vie, son travail et ses possessions...

"Canadiens, mes frères, continuent toujours ces ouvriers, ne vous laissez pas prendre par de belles promesses. Fiez-vous à la sainteté de votre cause. Vous avez toute l'approbation de vos frères éloignés. Fiez-vous à vos chefs. Nous augurons votre triomphe."

L'adresse se terminait par cette exhortation pompeuse : "Apprenez à vos enfants à bégayer le chant de la liberté et à vos jeunes filles à repousser la main de l'esclave, et puissiez-vous voir le soleil de l'indépendance luire sur vos cités croissantes, sur vos foyers joyeux, vos épaisses forêts et vos lacs glacés, c'est le voeu ardent des membres de l'Association des Industriels" (1).

Il est bien inutile de faire remarquer aux lecteurs les exagérations de langage et les idées fausses que contiennent ce document. Il fait peine de constater que la *Minerve* et le *Vindicator* les font leurs à cette époque. Leurs déclamations outrées poussent les Canadiens à une prise d'armes. Le district du lac des Deux-Montagnes devint "une nouvelle Vendée"

(1) La *Minerve*, 7 septembre 1837. L'adresse porte une douzaine de signatures de graveurs, d'orfèvres, de menuisiers, etc.

ou une "nouvelle Calabre", le "repaire des brigands" ou le "sanctuaire des libertés", selon ses idées politiques. Le comté des Deux-Montagnes se livra de tout coeur à l'oeuvre de son comité et cette oeuvre ne put être qualifiée autrement que de dangereuse. Parlant de la région qui nous occupe, le *Populaire* du 11 octobre écrivait : "Ainsi voici une partie du pays qui se détache moralement et effectivement du gouvernement. Un comité permanent prend l'administration de la justice et le commandement militaire du lac des Deux-Montagnes." Les patriotes, eux, ne voient dans l'oeuvre de leur comité que des mesures rendues nécessaires par les destitutions et les démissions volontaires des magistrats et des officiers de milice de leurs villages. Voyons le comité à l'oeuvre, nous pourrons ensuite mieux l'apprécier.

L'idée de ces comités remonte aux assemblées de Saint-Eustache, en 1827, et de Saint-Benoît, en 1832. Au chapitre troisième du présent ouvrage nous avons déjà signalé la création de deux comités et nommé les noms de leurs membres. Il nous fut impossible de constater le moindre signe de vie de leur part dans la suite.

A la grande assemblée de Montréal, le 8 juillet 1834, l'organisation des comités se précise. On fonde dans cette ville un comité central permanent. Les députés de chaque comté en feront partie. Cela ne devra nuire en rien aux comités régionaux et paroissiaux établis dans chaque comté ou paroisse. Nous voilà en face d'un vaste organisme qui, s'il eût bien fonctionné, pouvait donner aux événements une tournure tout autre que celle qu'ils ont prise. Seul le comité des Deux-Montagnes a fait une oeuvre sérieuse. Les citoyens de ce district n'oublient pas de tenir chaque année leur convention. En 1835, en 1836, ils adoptent des résolutions très justes et très modérées qui ont l'honneur d'être citées à l'ordre du jour par le *Canadien* de Québec (1). La douzième résolution adoptée à l'assemblée de 1836 suggérait de nouveau des réunions dans les divers comtés.

(1) Le *Canadien*, 5 juillet 1835.

Le comité des Deux-Montagnes se disait prêt à correspondre avec les autres comités et chargeait son président Ignace Raizenne et ses secrétaires J.-O. Chénier et L.-H. Masson de cette fonction.

Ce n'est cependant qu'après la grande assemblée du 1er juin 1837, à Sainte-Scholastique, que le travail du Comité permanent des Deux-Montagnes devient effectif (1). On peut suivre, mois par mois, ses séances, jusqu'au 5 novembre, date de sa dixième et probablement dernière réunion. Nous signalerons les plus importantes. Dans les deux premières les patriotes s'organisent. Les chefs Girouard, Dumouchel, Barcelo, Chénier, Scott enflamment le patriotisme de ceux qui vont les écouter. Le thème ordinaire des discours ce sont les grandes résolutions adoptées aux assemblées publiques. On tonne contre les décrets de Londres et les abus de l'administration provinciale. On parle de mesures de représailles pour les méfaits commis par les constitutionnels et les soldats contre les Canadiens des villes, de décisions énergiques à prendre pour arrêter une descente des orangistes de Gore et de Chatham (2).

La troisième séance se tint à Saint-Hermas, le 16 juillet, et apporta un développement nouveau dans la situation du comté. On lut la proclamation du 15 juin, de Gosford, et l'ordre de milice du 21, qui enjoignait aux officiers de la lire à la tête de leurs bataillons. Puis on applaudit aux fiers sentiments contenus dans

---

(1) Je crois intéresser les lecteurs en publiant la liste des membres de ce comité. De Saint-Colomban : John Phelan, Daniel Phelan, John Ryan, Patrick Purcell ; de Sainte-Scholastique : Jacob Barcelo, J.-S. Vallée, Dr L. Dumouchel, Eustache James, Edouard Beautronc, Pierre Danis, J.-C. Hawley, M. Rodrigues, père, Noël Duchêneau, Jos. Grenier ; de l'Ile Bizard : Thomas Brayer de Saint-Pierre ; de Saint-Eustache : J.-A. Berthelot, Jos. Robillard, Jean-Bte Bélanger, Jos. Deschamps, Jacques Dubeau, Dr Chénier, H.-L. Saint-Germain, Emery Féré, Jean-Bte Poirier, Ls-Jos. Ducharmes ; de Saint-Benoit : J.-Bte Dumouchel, Jos. Beaulieu, F.-H. Lemaire, J.-Bte Richer, Louis Coursolles, Dr L.-H. Masson, M. Mongrain, Jos. Fortier, Amable Labrosse, James Watts ; de Saint-Hermas : Laurent Aubry, J.-Bte Deguire, Joah Labrosse ; d'Argenteuil, de Chatham et de Grenville : A.-E. Monmarquet, F. Dorion, Jos. Hills, Louis Coutlée.

(2) La *Minerve*, 17 avril 1837 ; Le *Canadien*, 7 juillet 1837.

la lettre du lieutenant-colonel Raizenne, refusant de lire cette prose officielle. On prit connaissance de la lettre de destitution du lieutenant-colonel patriote et on adopta tout de suite trois résolutions, qui disent en substance : Raizenne, qui a refusé de lire la proclamation de Gosford, mérite l'approbation de tous ; sa destitution est un acte arbitraire étant donné que la proclamation contient des choses injurieuses et calomniatrices à l'adresse des Canadiens.

Un membre apprend alors à l'assemblée que Son Excellence a offert £ 100 à qui arrêtera celui qui a tiré dans la maison de Cheval ; qu'un détachement de soldats doit se rendre à Saint-Eustache pour appuyer le shérif dans les arrestations projetées. Et l'assemblée en face de ces faits croit bon de déclarer que les dénonciations des Constitutionnels sont la cause de ces actes du gouverneur ; que les délateurs appuyés ainsi par l'autorité veulent "avoir le plaisir de marcher dans le sang canadien" ; que tous doivent se tenir prêts à repousser toute agression. En attendant le comité conseille aux patriotes de souffrir avec patience les injures, les injustices et les calomnies.

L'assemblée se dissout, plus enthousiaste que jamais, et bien décidée à repousser la force par la force. Le secrétaire F.-H. Lemaire est chargé de transmettre aux journaux le compte rendu de la réunion (1).

Le 13 août, autre assemblée du comité à Saint-Benoît. Le secrétaire communique aux membres la correspondance échangée entre l'autorité et J.-B. Dumouchel et L. Masson. On profite de l'occasion pour stigmatiser les procédés inquisitoires du gouverneur et féliciter chaleureusement les deux patriotes démissionnaires de leur geste d'indépendance. L'assemblée prend connaissance d'une pétition de madame Girouard. Elle a réuni "un groupe de femmes pour prendre ensemble des résolutions à l'effet de concourir, autant que la faiblesse de leur sexe peut le leur permettre, à faire réussir la cause patriotique". Le comité permanent les approuve pleinement et leur permet de se former

(1) La *Minerve*, 20 juillet 1837.

en "Association des dames patriotes du comté des Deux-Montagnes" (1).

La séance de septembre du Comité nous apprend l'existence du "sou de Papineau" : contribution versée par chaque membre pour les frais de l'organisation patriotique. On y vote aussi une adresse de félicitations à N. Morin pour son dévouement à la cause chez les gens de Québec. On décide de payer à même les revenus du Comité les frais occasionnés par les poursuites judiciaires contre François Labelle, Jacques Massie, etc. (2).

Les séances d'octobre méritent de figurer en première place parmi les plus caractéristiques du mouvement insurrectionnel de 1837.

Le 1er octobre, dans une maison de Saint-Benoit appartenant à M. Girouard, sur laquelle on avait arboré un drapeau avec trois têtes de mort encadrées des mots : "Conseil législatif" (3), les patriotes se réunissaient pour convenir des meilleurs moyens d'organiser civilement et militairement le comté des Deux-Montagnes. M. Pierre Danis est au fauteuil présidentiel. On discute et accepte six résolutions Les destitutions des juges de paix et des officiers de milice ont mis les habitants du pays dans la nécessité de prendre des mesures pour la protection de l'ordre et de la paix. Saint-Hermas, Sainte-Scholastique, Saint-Benoit, Saint-Eustache, en particulier, sont entièrement privés de juges de paix, si on excepte John Earle de Saint-Eustache, le principal auteur des violences d'élections, un incapable notoire, entendant à peine le français, dont la nomination récente ne peut être considérée que comme une nouvelle insulte aux sentiments les plus chers des patriotes. En conséquence, vu l'absence de tribunaux protecteurs des intérêts du peuple, l'assemblée recommande plus que jamais la paix, la bonne entente entre tous les réformistes, et, pour maintenir mieux encore cette bonne intelligence, "elle croit devoir dans ces circonstances faire usage de l'autorité que le peuple lui a confiée" pour suggérer et soutenir un nouvel organisme judiciaire. Et

(1) La *Minerve*, 17 août 1837 ; le *Canadien*, 23 août 1837.
(2) La *Minerve*, 19 octobre 1837.
(3) Papiers du notaire Girouard, à Saint-Benoit.

la quatrième résolution nous apprend les grandes lignes de cette organisation. Dimanche, le 15 du mois courant, les habitants des paroisses plus haut nommées se réuniront pour élire des juges de paix et amiables compositeurs. Ces magistrats règleront les différends entre réformistes ; ils seront élus pour un an au moins, et on pourvoira chaque année par le vote à leur remplacement. Tous différends entre réformistes seront portés devant ces juges qui règleront les cas suivant l'équité et leur conscience. Le juge pourra s'adjoindre, pour certaines causes plus graves, d'autres juges. Il y aura appel, si une des parties le désire, de ce juge ou de ces juges au Comité central permanent ; la sentence du Comité central sera sans appel. Les juges de paix pourront accorder aux parties l'avantage d'une décision par jury, de 5 ou 11 membres, mais alors la sentence du jury sera sans appel.

Les juges de paix pourront s'assembler et faire les règlements jugés nécessaires, lesquels seront soumis à la révision du Comité central. Les assignations devant ces tribunaux se feront de vive-voix ou par écrit d'un des membres du Comité permanent. Chaque jugement de ces amiables compositeurs sera conservé dans un registre spécial dans chaque paroisse. La justice est gratuite.

Tout réformiste, continue toujours en substance la quatrième résolution, sera tenu en honneur de se conformer aux jugements rendus. Celui qui oserait se soustraire aux dispositions énoncées plus haut, soit en allant porter ses plaintes à d'autres tribunaux, soit en récusant la sentence d'un juge, soit en cherchant à entraver la marche de ce nouvel organisme sera déchu de son titre et de son rang de patriote et exclu de leur société. On affichera son nom à la porte de l'église de sa paroisse et des paroisses voisines de la sienne. Il sera compté à l'avenir parmi les ennemis de notre race.

Le comité des Deux-Montagnes dans les deux dernières résolutions approuvait enfin une autre mesure aussi grosse de conséquences que la précédente : celle de former "dans chaque paroisse des corps de milice volontaire sous le commandement d'officiers élus par les miliciens qui s'exerceront au maniement

des armes et aux évolutions et mouvements des troupes légères". Et le comité central des Deux-Montagnes, qui s'était érigé tout à l'heure en cour d'appel, se donne maintenant des airs d'état-major. C'est à lui qu'on devra transmettre de temps à autre des états de ces corps ; il se charge de son côté de fournir aux miliciens des armes et des accoutrements. Le comité de plus exprime le désir que tous les officiers de milice destitués par le gouverneur ou qui le seront pour cause de patriotisme soient réélus par les miliciens. On décide enfin de transmettre un rapport de cette assemblée aux journaux et au Comité central permanent de Montréal ; le secrétaire, J. Watts, est chargé de cette besogne (1).

La réunion annoncée plus haut pour créer ces juges populaires eut lieu, en effet, le 15, dans la maison d'un nommé Major, à Sainte-Scholastique, rang Saint-Joachim, sous la présidence de M. Laurent Aubry ; M. O. Chénier en était le secrétaire.

L'assemblée déclare "que le Comité permanent du comté est une autorité légitime émanant du peuple et à laquelle tout réformiste doit déférer", et, en conséquence, on procède immédiatement à la création des tribunaux d'honneur et de conciliation ; tous les juges de paix destitués arbitrairement par l'autorité en feront partie.

L'élection donna au comté les juges et amiables compositeurs suivants : pour Saint-Eustache : Emery Féré, William-Henry Scott, Joseph-Amable Berthelot, Jean-Olivier Chénier, Joseph Robillard ; pour Sainte-Scholastique : Jacob Barcelo, Léandre Dumouchel, Louis Dumouchel, Pierre Danis, Louis Rodrigue, Stanislas Vallée, Léonard Fortier ; pour Saint-Hermas Laurent Aubry, Jean-Baptiste Labrosse dit Lemaire, Antoine Danis, Charles Cabanah ; pour Saint-Benoît : Jean-Baptiste Dumouchel, Luc-Hyacinthe Masson, Amable Labrosse, François Franche, Joseph-Jean Girouard, Maurice Mongrain (2).

Tout le monde peut saisir, par ces résumés des délibérations

(1) La *Minerve*, 13 octobre 1837.
(2) La *Minerve* et le *Canadien*, 20 octobre 1837.

du Comité permanent, quelle tournure prenait le mouvement patriotique dans le comté des Deux-Montagnes. Les plus respectables citoyens du district en étaient rendus à croire comme vérité d'évangile les plus funestes et les plus dangereuses utopies de J.-J. Rousseau sur la souveraineté du peuple. En vain Mgr Lartigue, dans son mandement du 24 octobre (1), leur prêchait la soumission aux autorités constituées et leur mettait sous les yeux les horreurs d'une guerre civile. Un passage surtout du document épiscopal aurait en tout autre temps ouvert les yeux aux plus aveugles. — "Ne vous laissez pas séduire si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le Gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du *Peuple souverain* : la trop fameuse Convention nationale de France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du Peuple puisqu'elle lui devait son existence, eut bien soin de condamner elle-même les insurrections populaires, en insérant dans la *Déclaration des droits,* en tête de la Constitution de 1795, que la souveraineté réside, *non dans une partie,* ni même dans la *majorité* du peuple, mais dans l'universalité des citoyens , ajoutant que nul individu, nulle réunion partielle des citoyens, ne peut s'attribuer la Souveraineté. Or, qui oserait dire que, dans ce pays, la totalité des citoyens veut la destruction de son Gouvernement ?" A cette époque de tourmente révolutionnaire la voix de l'évêque resta sans écho ou plutôt elle trouva même des dénonciateurs dans les rangs des patriotes. A une assemblée tenue à Sainte-Rose, pour le comté de Terrebonne (2), on

(1) Je cite en appendice cette lettre où l'évêque de Montréal laisse parler son coeur de père.

(2) Le Comté de Terrebonne avait, lui aussi, créé son Comité permanent, dont voici les membres. Terrebonne : F. Coyteux, J.-Bte Roy, Chs Roy, A. Dumas, senior, P. Anger, Léandre Prévost, F.-X. Valade ; Sainte-Anne : G. Prévost, Jean Henri, Frs Villiot, Louis Bouc ; Sainte-Rose : A. Délorme, Jean-Bte Legault, A. Tassé, J.-M. Seers, L. Charette ; Sainte-Thérèse : M. Rollin, Neil Scott, Dr Lachaine, André Nadon, père, J. Gratton, F.-J. Sanche ; Saint-Martin : capitaine Descôtes, A.-B. Papineau, L. Verdon, J.-B.-H. Brien ; Saint-Vincent-de-Paul : Dr Pratte, Césaire Germain, Bte Gadbois. Nous n'avons pu trouver aucun signe de vie de sa part au cours de l'été de 1837, si ce n'est ces étonnantes résolutions d'un certain *Comité de surveillance* qui siège à Sainte-Rose chez l'aubergiste Tassé, le 5 novembre. La *Minerve,* 9 novembre 1837.

déclare qu'au peuple souverain est dévolue une part de l'autorité, et que, par conséquent, les autorités religieuses n'ont rien à voir dans les affaires politiques. On proteste énergiquement contre le mandement de l'évêque et le commentaire qu'en a fait M. le curé Turcotte après l'avoir lu. On retrouve des traces de ces violences de langage et de ces insubordinations à Saint-Eustache et surtout à Saint-Benoit où l'abbé Chartier était l'hôte assidu des patriotes.

Les journaux, tel le *Libéral*, se mirent à publier des jeux de lettres imités des plus mauvais écrits de la révolution française :

Le trône est A.B.C. (abaissé)
Le clergé D.C.D. (décédé)
Et nous autres E.L.V. (élevés)

Et cet autre, plus long mais non moins significatif du dévergondage des esprits à cette époque de crise insurrectionnelle :

Toute espérance est F.A.C (effacée)
Le gouvernement A.B.C. (abaissé)
Bientôt le trouble aura C.C. (cessé)
Le peuple ne doit pas C.D. (céder)
Le gouverneur n'est plus qu'un E.B.T. (hébété)
Depuis qu'il nous a tous K.C. (casés)
Son départ il devrait A.T. (hâter)
Pour cesser d'être K.O.T. (cahoté)
Des traîtres qui sont K.T. (cotés)
Toute influence est D.C.D. (décédée)
Dans tous les lieux ils sont U.E (hués)
Leur effigie on veut G.T. (jeter)
Partout Papineau est M.E. (aimé)
Et toujours il sera E.L.V. (élevé)
Si nous ne cessons d' A.J.T. (agiter)

Notre pays sera O.C. (haussé)
En république R.I.G. (érigé)
Et les renégats au J.B. (gibet)
Et chacun dira c'est A.C. (assez)

Le pays sera en république érigé, dit le jeu de lettres. Etait-ce bien le but des agitateurs ? Il faut bien avouer que l'idée a germé dans plusieurs têtes : que, si quelques chefs ont prétendu n'avoir jamais prêché la révolte ouverte, plusieurs autres, par contre, sonnaient la charge et soutenaient que le temps était venu pour les Canadiens de fondre leurs cuillères pour en faire des balles. "Notre unique espoir est d'élire nous-mêmes notre gouverneur, en d'autres termes, de cesser d'appartenir à l'empire britannique", écrira la *Minerve* à la fin d'octobre. Et d'autres gestes vont se faire et d'autres paroles vont se prononcer, et gestes et paroles concourent à la formation de camps armés et au renversement du gouvernement établi. Que de paisibles citoyens se soient armés pour se protéger contre une descente possible des gens de Gore et de Chatham, armés eux-mêmes, soutenus par la force publique et le pouvoir civil, qu'ils aient formé des tribunaux d'honneur pour régler leurs différends : ce n'est pas en ces faits que je vois de la révolte, si on s'en était tenu là. Mais on ira plus loin. La suite de ce travail le démontrera plus clairement.

Le Comité permanent du comté siégeait toujours. A sa réunion du 5 novembre on lit une lettre de Morin, en réponse à l'adresse qu'on lui a votée il y a quelque temps. Morin approuve les gestes de ses braves amis des Deux-Montagnes, "patriotes si dévoués, dit-il, si indépendants, si éclairés, et dont les principes sur l'état et l'avenir du pays s'accordent si bien avec les siens". Puis le Comité fait siennes les idées énoncées, dont quelques-unes très révolutionnaires, par la grande assemblée des Six comtés confédérés du Sud. Pierre Danis, François Franche, Amable Labrosse, juges de paix récemment nommés par le Comité permanent, annoncent ensuite les succès obtenus par eux dans les règlements de trois différends. Girouard prend la parole et

trace les grandes lignes d'un plan d'administration communale pour le comté et suggère des amendements aux lois des tribunaux d'honneur. On décide enfin la formation d'un nouveau comité de "Voies et Moyens" dont les attributions seront d'expédier la correspondance qui requiert "célérité, sûreté et discrétion".

Et la séance s'ajourne. Il me fut impossible de suivre plus loin son travail. Son organe, la *Minerve*, a disparu le 9 novembre. Et les autres journaux de Montréal et de Québec n'enregistrent, par ci par là, que quelques paroles de protestations sur ses agissements. D'ailleurs les patriotes ont maintenant plus de cachoteries dans leurs procédés. On les accuse de réunions secrètes, de faire prêter des serments aux jeunes gens (1). Jusque dans les campagnes la jeunesse se forme en associations des "Fils de la liberté". On s'exerce au maniement des armes sous le commandement de chefs élus par le peuple. Dans une séance tenue chez Barcelo on arbore le drapeau tricolore (2). On fond des balles chez Berthelot, à Saint-Eustache (3).

Rien ne pouvait endiguer le mouvement insurrectionnel. Mgr Lartigue avait parlé dignement et fermement dans un document public ; Mgr Bourget ajoutait pour sa part de paternelles exhortations à quelques prêtres de la région. Il encourageait M. Paquin, de Saint-Eustache, à détourner les patriotes d'une telle folie ; il essayait de faire comprendre à M. Chartier, de Saint-Benoit, la triste position qu'il avait prise dans le conflit. "J'ai ressenti un profond chagrin, écrit le saint évêque, en voyant que vous vous mettiez au blanc... Vous seriez étonné d'apprendre ce qu'on vous impute, et quels sont les propos que l'on vous fait tenir. En attendant que je puisse librement et amicalement converser avec vous là-dessus, je vous conjure de vous retirer de cette mêlée, et de considérer que vous avez une autre espèce de guerre à faire bien plus glorieuse et plus en harmonie avec les services de votre saint

(1) Le *Canadien*, 24 septembre 1837.
(2) Le *Populaire*, 29 novembre 1837.
(3) Papiers du notaire Girouard à Saint-Benoit.

état." Il revenait à la charge une seconde fois le 15 septembre pour lui dire de nouveau ce que doit être la conduite d'un vrai pasteur (1).

Quelques citoyens des plus en vue de Saint-Eustache tentèrent eux aussi d'apaiser la foule. A la fin d'octobre J.-L. de Bellefeuille et Eugène Globenski adressèrent la parole à leurs concitoyens à l'issue de la messe mais sans succès (2). Leur bureaucratisme bien connu et, d'autre part, la grande influence des chefs sur la foule détruisent l'effet de leurs sages conseils.

Qui peut opposer à un fleuve qui a rompu ses digues des barrières assez fortes pour le contenir ? Il s'en va mugissant et rageur en face des obstacles ; il les renverse et ne s'arrête qu'après avoir semé sur son passage la désolation et la mort.

Le cheval qui a brisé son frein s'élance dans l'espace avec toute l'impétuosité d'une nature longtemps contrainte et enchaînée. Il hennit à tout vent qui passe et fuit, crinière déployée, par monts et par vaux, libre de ses gestes, fier, indépendant. Il n'entend plus la voix de ses maitres ; bien plus ces voix autrefois aimées et écoutées ne font que l'exciter davantage. Il court follement, les flancs blancs d'écume, quelquefois jusqu'au précipice où l'attend la mort.

On n'éteint pas d'une seule parole et d'un seul geste l'incendie d'une forêt. Il s'avance au flanc des monts, escalade les pics hardis, contourne les baies des lacs, franchit les rivières et les étangs. Il sème le deuil sur sa route ; on peut le suivre aux ruines qu'il accumule.

Ce fut bien l'histoire de notre insurrection canadienne. Heureux encore que Dieu dans sa miséricorde ait fait pousser plus abondants les fleurs et les fruits là où l'homme avait semé la mort !

---

(1) Archevêché de Montréal, Lettres de Mgr Bourget, 10 juillet, 15 septembre et 2 décembre.
(2) Lettres de Bellefeuille, publiées dans *La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache*, par Globenski, p. 134.

C'est sur ces rumeurs de guerre que commence novembre dans le comté du lac des Deux-Montagnes et que se termine la première partie de notre travail. Le comté va se transformer en un champ de bataille. De côté et d'autre on se serre autour des chefs, on se retranche dans des camps armés. Puis finalement, chefs et armées en viendront aux prises dans l'historique combat du 14 décembre, à Saint-Eustache. C'est ce que nous étudierons dans la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE

LA PRISE D'ARMES

CHAPITRE PREMIER

PATRIOTES ET CONSTITUTIONNELS

(Novembre 1837)

Calomnies anglaises — Ceux qui veulent la guerre civile — Mouvement des troupes — Corps de volontaires — Chefs révolutionnaires — Mauraudeurs et pillards de fermes — Gosford se retire du conflit — Le parti de la violence — Mesures énergiques — Fautes des patriotes.

"Nous savons que Papineau a résolu de porter son quartier général d'insurrection dans cette partie du pays. La session terminée il viendra prendre la direction du Lac-des-Deux-Montagnes comme chef d'un gouvernement provisoire", écrivait le *Populaire* du 28 août. Or, nous sommes en novembre, et Papineau, qui vient de terminer sa tournée oratoire à travers le pays par un grand triomphe à Saint-Charles, le 23 octobre, goûte un peu de repos à son domicile, à Montréal, et ne paraît pas se préoccuper outre mesure de son quartier général et de son nouveau titre de chef d'un gouvernement provisoire. Mais depuis longtemps déjà, en novembre surtout, le *Populaire* et d'autres feuilles, anglaises celles-là, voyaient rouge et s'attaquaient sans ménagement à tous ceux qui ne partageaient pas leurs idées. La peur leur fait grossir les événements, et les

incidents les plus banals deviennent des gestes révolutionnaires. Ainsi, dans les premiers jours de novembre, on a aperçu quelques attroupements aux alentours de Chambly, de Saint-Jean et de l'Ile-aux-Noix. Tout de suite, un nommé Hatt qui craint pour ses moulins, fait rapport qu'une troupe d'insurgés s'était emparée du fort de l'Ile-aux-Noix et menaçait de se rendre maîtresse de toutes les places fortes du Richelieu. Waterwall est immédiatement délégué sur les lieux et il constate, à sa grande surprise, que l'Ile-aux-Noix est encore aux mains des Anglais, que Chambly et Saint-Jean sont debout et parfaitement tranquilles. "On entend bien, dit-il, dans sa lettre à Gosford, de vaines rumeurs d'intentions qui se terminent comme pour l'enfant qui crie au loup" (1).

Montréal est sous le coup d'une telle émotion qu'il passe des nuits sans sommeil. On craint de jour en jour l'arrivée de l'armée des "bonnets bleus" qui s'exerce et s'organise dans le nord. Les journaux constitutionnels n'ont pas assez de leurs colonnes pour peindre l'imminence du danger et lancer des appels aux armes pressants. La force militaire, à leur gré, tarde trop à marcher contre les repaires des brigands dans le nord et dans le sud. En attendant, les plus fanatiques de leurs partisans sont d'une audace et d'une violence inouïes, dans les villes surtout. En pleine rue Notre-Dame, à Montréal, de paisibles citoyens subissent les interrogatoires arrogants des sentinelles anglaises (2) et plus d'une fois sont insultés grossièrement. On signale même de brutales agressions sur de bons bourgeois (3). Le 6 novembre éclate une bagarre sanglante entre les Fils de la Liberté et les jeunes gens du Doric Club (4). Ces derniers ont l'appui de l'armée. Aussi Gosford ne craint nullement pour la sécurité de Montréal. Il écrit le jour même du conflit : "Il n'y a pas lieu de craindre pour la sûreté de Montréal. La grande masse des habitants sont des constitutionnels, ainsi qu'ils s'appellent, tout en étant

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 67.
(2) David, *Les patriotes de 1837-1838*, p. 75.
(3) Le *Canadien*, 3 novembre.
(4) David, *Les patriotes de 1837-1838*, pp. 13 à 20.

aussi violents que le parti opposé. Mais ils sont mieux organisés que les patriotes qui ne commenceront jamais la rébellion dans la ville" (1). "La violence de parti existe à un point lamentable", écrira de nouveau le gouverneur le 1er décembre, et il ajoutera cette phrase surprenante : "Quelques-uns sont enclins à encourager les émeutes" (2). Et parmi ces quelques-uns il faut certainement placer les auteurs de l'émeute du 6 novembre, et ceux qui ont saccagé les ateliers du journal patriote le *Vindicator*, et ceux qui ont attaqué la résidence de Papineau. "Où sont donc les carabins, s'écriait le *Herald*, où est la garde aux manches de hache ? Où est ce Doric Club qu'on avait l'habitude de voir chaque fois qu'il s'agissait de défendre la constitution et l'honneur britannique ? Jusques à quand laisserons-nous faire ces scélérats révolutionnaires ?" Voilà bien le langage de scélérats révolutionnaires qui déshonorent le nom britannique.

Et des actes semblables de violence et de dénonciations calomniatrices se retrouvent dans le district des Deux-Montagnes. Une lettre de M. le curé Bonin à l'évêque de Montréal, le 14 février 1838, nous apprend qu'il a empêché un guet-apens odieux de réussir, le 2 novembre, à Sainte-Scholastique ; "un véritable coupe-gorge, dit-il, qui allait se faire devant l'église, monté par quelques chouaguens". Le lendemain, à une lieue de son village, ces prétendus loyalistes en viennent aux prises avec des habitants, dans un petit combat occasionné par leurs discours méchants. "Et l'auteur de ces rencontres armées, ajoute M. Bonin, loin d'apaiser le feu avec moi, le ralluma plus fort" (3). William Snowdon de Belle-Rivière persécute sans trêve les patriotes. Sa position de juge de paix lui permet d'exercer impunément d'odieuses vengeances (4). L'abbé Chartier signale, lui aussi, les violences des bureaucrates de Saint-Benoit. Il supplie même son évêque, nous l'avons dit plus haut, d'intervenir auprès des autorités civiles pour faire cesser les procédés hautains, et les menaces non déguisées de

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 67.
(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 174.
(3) Archevêché de Montréal, Lettres de Sainte-Scholastique.
(4) Papiers du notaire Girouard : Notes de madame Miault.

certains juges de paix et des shérifs (1). Le distingué curé de Sainte-Thérèse, M. Charles Ducharme, note, comme ses confrères, les violences des Anglais de sa paroisse. "Quoique j'aie fait mon possible pour maintenir ma paroisse dans la tranquillité, nous n'avons pas laissé que d'être sur le point, par la mauvaise disposition d'une espèce d'orangistes, de voir de grands malheurs parmi nous" (2). Les patriotes ont fait arrêter et jeter en prison madame Prévost, l'héroïne du mois de juillet, qui les a menacés de son pistolet à la suite d'un discours à la porte de l'église de Sainte-Scholastique (3). Les constitutionnels de Saint-Eustache, eux, se tiennent en rapport constant avec l'autorité civile et militaire de Montréal. Rien des agissements des patriotes ne leur échappe. Ils peignent, sous les couleurs les plus sombres, les gestes des rebelles. Leurs dénonciations exagérées précipitent les événements et jettent l'armée dans le conflit. Colborne, avec l'autorisation de Gosford, a demandé de nouveaux régiments au Nouveau-Brunswick ; il a fait venir des troupes du Haut-Canada. Le Procureur général est arrivé à Montréal avec ordre d'organiser une forte police. Il a tout pouvoir d'arrêter les officiers militaires étrangers que l'on découvrirait s'occuper d'exercices militaires criminels (4). A la même date, 6 novembre, l'autorité civile et militaire a organisé un vaste système d'espionnage pour obtenir des renseignements précis. Elle tire pour cette fin de la caisse militaire la somme de £ 2,000 (5). Déjà sur les différents points du pays stationnent des réguliers. Le 24e régiment est à Carillon et à Saint-André. Tout Glengarry désire s'unir à lui pour marcher contre les rebelles (6). Du 8 au 10 novembre on recrute des volontaires à Montréal sous le commandement du lieutenant-colonel Dyer et du major Louis Guy. Ces corps comprendront dix compagnies de 80 hommes chacune. L'une d'elles, recrutée dans la région

(1) Archevêché de Montréal, Lettres de Saint-Benoît, 18 juillet 1837.
(2) Archevêché de Montréal, Lettres de Sainte-Thérèse, 12 janvier 1838.
(3) Bulletin des recherches historiques, 1906.
(4) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 4.
(5) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 4.
(6) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 74.

des Deux-Montagnes, sera commandée par Maxime Globenski aidé des officiers Bazile Choquette, Eustache MacKay et Cheval de Saint-Eustache (1). Jour par jour les journaux signalent l'arrivée des troupes et désignent les régiments : les 85e, 65e, 15e, 1er, 32e, en tout un effectif de 3,000 hommes (2). Les volontaires se donneront les noms de Fusilliers royaux, Carabiniers, Dragons légers de la reine. C'était une force imposante, qu'on ne manquait pas de faire parader souvent dans les rues de la ville pour en imposer à la populace.

On arme aussi des volontaires dans les campagnes. On n'ose pas se fier aux miliciens enrôlés d'après les lois de milice du pays : ce sont des corps de volontaires spécialement formés pour la circonstance, des plus loyaux sujets de Sa Majesté. Quelques-uns s'organisent du côté de Berthier, d'autres à Longueil, d'autres à Saint-Martin à la demande du capitaine Bélanger, d'autres enfin, et ce sont les plus nombreux, à Vaudreuil, plus de 200, et à Carillon près de 400, sous les ordres du capitaine Mayne des Royaux. C'était plus que suffisant pour tranquilliser les plus timides constitutionnels et terrifier les plus audacieux patriotes.

Et pourtant un nommé McDougall, de Londres, à deux reprises, pressait le ministre des colonies d'organiser le Canada contre les rebelles. Il est convaincu, pour sa part, qu'une rupture va s'opérer entre le Canada et l'Angleterre, s'il n'est pas adopté les plus prompts moyens de défense contre un parti révolutionnaire. "Il est permis, conclut-il avec amertume, au parti rebelle de s'organiser et de s'armer, tandis qu'on défend aux partisans de la constitution d'organiser des compagnies de volontaires." Nul doute que le cher homme ne connaissait pas les mesures prises par Colborne et Glenelg pour la protection des constitutionnels ! Il termine sa lettre par une réflexion qui nous en dit long sur la loyauté de ces *très loyaux sujets anglais* du Canada : "Le parti constitutionnel canadien est décidé à ne jamais se soumettre à rien de ce qui peut ressembler au républicanisme

(1) Paquin, *Mémoires*, v. III, livre IX, ch. IV.
(2) Le *Canadien*, 8 novembre 1837.

français. Plutôt que de s'y soumettre il cherchera l'union avec les Etats-Unis" (1).

Un autre Anglais de Londres, Gillespie, tout en rendant plus de justice aux patriotes empoisonnés, prétend-il, par les doctrines de Papineau insiste lui aussi auprès de Glenelg, et à quatre reprises différentes en novembre, pour l'envoi de renforts militaires. Comme si les troupes déjà cantonnées au Canada ou en route pour notre province, n'étaient pas suffisantes pour manger tout vifs les quelques milliers de rebelles sans armes et sans expérience militaire ! (2)

Evidemment on veut faire les choses royalement. Le parti anglais d'ailleurs n'avait pas confiance en Gosford et craignait qu'il ne montrât pas l'énergie voulue par les circonstances. Des correspondants de Montréal le desservaient assidûment à Downing Street. Gillespie et McDougall, leurs agents à Londres, étaient chargés de nous noircir auprès des ministres et de leur arracher des mesures extrêmes.

Disons aussi, pour être juste, que les menées des patriotes, en novembre, pouvaient donner de sérieuses inquiétudes à l'autorité. On connait les batailles de Saint-Denis et de Saint-Charles, les 22 et 25 novembre. Dans le district des Deux-Montagnes tout le mois se passe à organiser des camps armés. Il fallait aux patriotes des chefs, des soldats des armes et des munitions. Ils vont se nommer des chefs, raccoler des partisans de gré ou de force, se procurer par tous les moyens possibles des vivres, de la poudre et des fusils.

Joseph-Jean Girouard ne parait pas avoir trempé, du moins publiquement, dans l'organisation militaire du district. Il n'acceptera aucun grade dans l'armée patriote. Il reste bien quand même le chef le plus influent du comté. Il est député ; il connait bien nos griefs et les expose avec une chaleur et une conviction qui remuent les auditeurs. Sa profession de notaire lui permet aussi de faire rayonner son influence en dehors de sa petite patrie, Saint-Benoit. L'homme était doué d'un bon jugement, d'une

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 242, pp. 911, 916.
(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 241, pp. 92, 122, 141, 146.

droiture d'âme que la moindre injustice révolte. Et ceci explique qu'il ait bondi d'indignation en voyant ses concitoyens maltraités par l'Angleterre. S'il est vrai, comme il l'a toujours prétendu, qu'il n'a jamais voulu la révolte ouverte contre le pouvoir établi, n'empêche que certaines de ses démarches et quelques-uns de ses discours sonnaient furieusement la charge (1).

Un fait qui honore M. Girouard, c'est la confiance que lui a témoignée à plusieurs reprises Mgr Lartigue. L'évêque de Montréal loue le zèle inlassable qu'il déploie pour la cause de l'éducation. Lors même que Sa Grandeur se croit en droit de lui reprocher une précipitation scandaleuse au sujet du bill des écoles normales, Elle ne manque pas de signaler la parfaite droiture de ses intentions (2).

L'homme sans doute n'était pas sans défauts, et comme tant d'autres bien intentionnés, à cette époque, il soutenait certaines idées risquées sur l'éducation et la souveraineté du peuple. Mais il méritait sûrement d'être mieux qualifié qu'il ne le fut par un ami du pouvoir. Girouard n'était ni un Rousseau, ni un lâche (3). En 1846, Sir Charles Bagot le jugeait digne d'entrer au ministère avec Lafontaine. Le gouverneur louait sa popularité et sa gentilhommerie. Girouard, qui n'avait jamais aimé paraitre sur la scène publique, refusa et finit ses jours en faisant du bien à ses concitoyens de Saint-Benoit. Son nom est encore en grande vénération dans sa paroisse, et l'Hospice d'Youville, bâti en grande partie à ses frais, nous dit les vertus du coeur de ce bon Canadien.

A côté de M. Girouard, à toutes les assemblées patriotiques, on retrouve William Henry Scott, député du comté. Il réside à Saint-Eustache et possède une belle fortune, et, ce qui lui vaut mieux, une renommée de parfait gentilhomme. Ecossais d'origine, il épouse quand même tous nos griefs. Scott était fait pour

(1) Papiers du notaire Girouard : Récit de madame Girouard ; affidavits David Marsil, Pierre Lamoureux, Ignace Constantin ; Lettre Temmis.
(2) Archevêché de Montréal, Lettres Lartigue, 23 nov. 1835, 26 janvier, 2 février, 23 février 1836.
(3) Archives d'Ottawa, série q, v. 241, p. 79.

la bataille. Une démarche hardie, une large tête recouverte d'une chevelure noire, un front bien développé, un oeil brillant : tout annonçait en lui un homme aux idées bien arrêtées. Il fut un des organisateurs du parti patriote à Saint-Eustache, et accepta le titre de colonel dans le bataillon des rebelles (1). Si on ne le trouve pas les armes à la main au jour du combat, c'est qu'il blâmait alors la prise d'armes. Il essaya, dans les premiers jours de décembre, avec son concitoyen Emery Féré, d'arrêter la fougue des patriotes, mais ses paroles se perdirent dans la tourmente révolutionnaire. Il dut en subir comme son ami d'ailleurs, les amères conséquences.

Autour de ces deux grandes figures du mouvement insurrectionnel dans le comté s'agitent des chefs locaux plus actifs, plus hardis et plus violents que leurs supérieurs.

A Saint-Benoit, c'est le Dr Luc-Hyacinthe Masson, le secrétaire des grandes réunions patriotiques, le porte-parole du comté à l'assemblée de Vaudreuil, le 6 août 1837, et son frère Damien. Tous deux de solides gars, aux caractères énergiques et à la fierté légendaire ; tous deux bien vus et respectés des Canadiens. Luc deviendra quartier-maître du camp des rebelles à Saint-Benoit (2), Damien, lieutenant de l'armée de Girod (3). C'est encore Jean-Baptiste Dumouchel, aux manières polies, à l'hospitalité proverbiale ; un vrai type d'ancien Canadien, gai, serviable, vertueux. Avec ses deux fils, Hercule et Camille, on le retrouve à toutes les assemblées patriotiques. Il reçoit le grade de capitaine des insurgés (4). C'est enfin l'abbé Etienne Chartier. Le curé de Saint-Benoit, en 1837, ne manquait pas de talents ni d'activité. Mais il semble avoir un penchant très prononcé à s'immiscer dans toutes les questions brûlantes de l'époque. Déjà, quand il était directeur du collège Sainte-Anne, dans Québec, les autorités religieuses ont eu maille à partir avec lui. Mgr Lartigue ne l'accepte dans Montréal, en 1835, qu'à condition qu'il renoncera à ses idées sur l'inamovibilité des cures

(1) Le *Canadien*, 23 mai 1838.
(2) Papiers du notaire Girouard : Affidavit David Marsil.
(3) Papiers du notaire Girouard.
(4) Papiers du notaire Girouard.

et le bill des notables, et qu'il cessera de se mêler des luttes entre l'Exécutif et la Chambre d'assemblée (1). Il signe au *Canadien* de novembre 1836, du pseudonyme de *Canadien catholique*, des articles que son évêque voit d'un très mauvais oeil. Mgr Lartigue l'appelle ni plus ni moins "un esprit croche" (2). Curé de Saint-Benoît depuis 1835, il contribuera pour une grande part à soulever sa paroisse contre le gouvernement. Dans les premiers jours de décembre il tient des assemblées patriotiques à son presbytère (3), il parle aux patriotes de Saint-Eustache et visite leur camp, le 12 décembre (4). Il presse ses paroissiens de travailler aux retranchements et leur en donne l'exemple (5). L'abbé Chartier avait de réels talents. Il parlait bien, et savait tenir la plume. Ses manières étaient nobles et polies. Il sut expier, et humblement, et magnanimement, dans sa vieillesse, les excès de ses premières années de sacerdoce.

A Saint-Eustache travaillent aussi à l'oeuvre patriotique un fort groupe d'officiers non moins violents. Nommons les sergents, élus du peuple, Joseph Guitard, François Cabana, Luc Langlois; les capitaines Joseph Robillard, Joseph Deslauriers et Jean-Baptiste Bélanger ; le quartier-maître François Danis ; le colonel Jean-Olivier Chénier et le général Armury Girod (6). Les premiers étaient d'honnêtes cultivateurs, de sincères et ardents patriotes. Ils prendront part à la bataille du 14 décembre, quelques-uns seront tués et d'autres, faits prisonniers. Les deux derniers méritent une note spéciale, à cause de l'influence qu'ils ont exercée sur le mouvement insurrectionnel et dans le but de mettre au point bien des opinions émises sur leur compte.

---

(1) Archevêché de Québec, Lettres de Montréal, 15 août 1835.
(2) Archevêché de Québec, Lettres de Montréal, 26 février et 28 mars 1836.
(3) Archevêché de Montréal, Lettres de Saint-Benoît.
(4) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XXII.
(5) Archevêché de Montréal, Lettres de Mgr Bourget.
(6) Nous avons pu reconstituer, sans trop d'oublis, croyons-nous, les cadres de l'armée de Girod, grâce aux riches papiers du notaire Girouard, aux nombreuses lettres publiées dans *La Rébellion de 1837*, par Globenski et aux *Rapports sur les pertes de 1837-1838*.

Chénier était médecin et vivait à Saint-Eustache depuis l'époque de son mariage avec la fille du Dr Labrie, en 1831. Il fut incontestablement l'âme de l'organisation militaire du comté. Il était robuste de corps, fier et tenace de volonté. Aussi rien ne put l'arrêter dans son oeuvre, ni les exhortations de son curé, ni les menaces anglaises, ni les défenses épiscopales. On le voit à toutes les réunions révolutionnaires ; il représente le comté des Deux-Montagnes à la grande assemblée de Saint-Charles, dite des Six comtés confédérés. A Sainte-Scholastique, le 1er juin, il prononce ces paroles : "Ce que je dis, je le pense et je le ferai ; suivez-moi, et je vous permets de me tuer si jamais vous me voyez fuir." On peut reprocher à l'homme de l'exagération dans ses idées, un entêtement aveugle, de l'imprudence, de folles exaltations, mais sûrement pas de manquer de patriotisme et de sincérité. Il va mourir les armes à la main pour défendre la cause qu'il avait soutenue toute sa vie. Sans lui attribuer toutes les qualités des chevaliers du Moyen-Age et lui prêter une figure de maréchal de France, ne faisons pas de lui un imbécile, un jaloux, un fanatique. Blâmons les excès de son patriotisme mais respectons les qualités de coeur et d'esprit de ce fier citoyen (1).

La défaite des insurgés dans le sud poussa vers Saint-Eustache, à la fin de novembre, quelques nouveaux organisateurs : de Montréal, les deux Delorimier et les avocats Féréol Peltier et Richard Hubert ; de Saint-Martin, le Dr Brien et le notaire Papineau ; et enfin, de l'île Sainte-Thérèse, Armury Girod, qu'on va nommer généralissime des forces insurrectionnelles dans le comté des Deux-Montagnes. Triste sire que ce Suisse huguenot, arrivé au pays à peine depuis dix ans ! Girod se vantait d'avoir fait la campagne du Mexique et, à la pointe de son épée, d'y avoir conquis le grade de lieutenant-colonel. Il parlait bien l'espagnol, l'italien, l'allemand et le français. En 1831, il est à Québec et écrit au *Canadien* de nombreux articles sur l'agriculture, l'éclairage au gaz, les mathématiques, l'éducation. L'aventurier gagne ainsi les bonnes grâces de son protec-

(1) Voir deux portraits de Chénier brossés par deux historiens de la révolution de 1837 : Globenski, p. 315, David, p. 147.

teur, François Perreault, et l'engage à fonder une ferme de démonstration et à lui en confier la direction. Ce fut un fiasco complet. Girod quitte précipitamment Québec, chargé de dettes et d'ingratitude envers son bienfaiteur et vient s'échouer à Varennes. Son caractère astucieux et rampant lui acquit les sympathies de M. Ainse, seigneur du lieu, dont il épouse la fille. C'est de l'île Sainte-Thérèse, que sa femme lui apporte en dot, que va le tirer la révolution. Il parle à toutes les assemblées patriotiques. Il prend part à la rencontre sanglante entre les Fils de la liberté et le Doric Club. Il est brutal, agressif, violent, ne rêvant ni plus ni moins que de renverser le trône et l'autel. Le 20 novembre 1837, on signale son passage à Sainte-Rose, où il a donné aux habitants les conseils les plus atroces. Le *Canadien*, à cette occasion, souhaite qu'on arrête au plus vite un être si abject pour l'expédier hors de la province (1). A l'éditeur du *Populaire*, qui a annoncé sa fuite vers le nord, il écrit, le 29 novembre, une lettre arrogante et pleine de bravades : "Votre numéro de lundi dernier, dit-il, contient plusieurs fausseté sur mon compte. Vous dites que j'ai pris la fuite : M. le Procureur général vous dira que le 13 il a reçu une lettre de ma part, l'informant qu'ayant appris que notre gracieux petit bonhomme du Château Saint-Louis voulait m'accorder logis et pension aux frais de la reine, je ne pouvais me résoudre à partager le gâteau fait avec les argents volés au public ; mais que si Son Excellence avait absolument besoin de moi, je la prierais de me le faire signifier par votre sublime journal, et que je lui ferai une visite le plus tôt possible..." (2).

Comment ce chevalier d'industrie a-t-il pu parvenir à s'imposer aux chefs du comté des Deux-Montagnes ? Mystère ! Aidé des jeunes de Montréal et de Saint-Martin, nommés plus haut, tous des membres des Fils de la liberté, plus ardents que réfléchis, Girod va exercer dans la région une grande et très néfaste influence, qui ne sera dépassée que par sa lâcheté au jour du combat. Il commande en empereur à Saint-Eustache et

(1) Le *Populaire*, 20 novembre ; le *Canadien*, 27 novembre.
(2) Le *Populaire*, 29 novembre.

se fait servir en pacha. L'avocat Hubert est son aide de camp. Il exige les honneurs dûs à son haut grade : on ne l'aborde qu'après force révérences et tous ne l'appellent jamais autrement que *M. le Général* (1).

Avec un tel chef on comprend ce que peuvent faire des hommes aux esprits déjà fortement surexcités. Novembre fut le mois de la terreur dans Deux-Montagnes. Les chefs lancent dans les rangs et jusque dans les villages reculés des bandes indisciplinées qui raccolent des partisans, pillent les fermes et les magasins. Un pamphlétaire du temps nous dépeint ces gens habillés d'étoffes du pays, tuque bleue sur la tête, les menaces les plus exagérées à la bouche. Ils écoutent sans réfléchir des officiers qui, armés de pistolets et sabres aux côtés, les cheveux taillés en Têtes-Rondes, coiffés de chapeaux à la O'Connell, vont partout soulevant les passions populaires (2). Des orateurs parlent les dimanches aux portes des églises, à Saint-Eustache, à Sainte-Scholastique, à Saint-Benoit. Leurs discours sont d'une grande violence. Ainsi, le 18 novembre, à Saint-Eustache, Scott et Chénier n'ont pas de termes assez durs pour qualifier le gouverneur et ils prétendent que le temps est venu de se faire justice soi-même puisqu'il n'y en a plus à attendre d'un gouvernement corrompu (3). Girouard et Masson en termes plus polis énonçaient les mêmes idées à Saint-Benoit (4). On signale le passage des agitateurs à Sainte-Anne-des-Plaines et à Terrebonne où ils font des adeptes à leur cause en retour des plus trompeuses promesses (5). On force les gens à se rendre aux comités révolutionnaires. Le 17 novembre le *Populaire* écrit qu'une bande de huit agitateurs ont fait une tournée chez tous les habitants ; ils disaient à chacun qu'il fallait se rendre à l'assemblée ou qu'on s'en souviendrait. Les magasins des loyaux, les fermes des Anglais et des bureaucrates reçoivent fréquemment

(1) La *Gazette de Québec*, 23 décembre 1837. — Voir sur Girod un article publié dans *Canadian Antiquarian*, v. VIII, p. 70.
(2) Brochure : *La petite clique dévoilée*, p. 49.
(3) Papiers du notaire Girouard : Déposition Pierre Lamoureux.
(4) Papiers du notaire Girouard : Déposition Antoine Filiatrault.
(5) Le *Canadien*, 1er décembre 1837.

des visiteurs nocturnes. Une lettre parue au *Populaire* du 29 novembre annonce que le règne de la terreur est commencé. Les pillages se poursuivent sur une grande échelle. "Si le gouvernement, conclut le journal, laisse exécuter de semblables exactions, le comté du lac des Deux-Montagnes deviendra bientôt une nouvelle Calabre, où les brigands établiront leurs bureaux de douane pour détrousser les passants." Quelques jours plus tard, la même feuille loyaliste raconte avec force détails les maraudages des patriotes et elle ajoute : "Les avocats Peltier et Hubert, de Montréal, sont parmi ces brigands, ils portent longue barbe, probablement pour ne pas laisser apercevoir la honte qu'ils doivent avoir de faire un semblable métier. Les Scott, les Girouard, les Dumouchel, les Chénier, les Barcelo et une infinité d'autres commandent le désordre et l'infamie. On a enjoint aux différents meuniers de la famille Dumont de ne délivrer des grains que sur l'ordre des chefs de la révolte. Ces monstres parcourent les côtes à cheval, armés de fusils, de pistolets, de sabres, enlevant les grains qu'ils trouvent et forçant les cultivateurs à battre pour leur compte."

La feuille loyaliste met trop d'ardeur et trop de passion à flageller ses adversaires pour ne pas mériter d'être taxée d'un peu d'exagération. L'histoire doit cependant blâmer les patriotes de nombreux et réels excès. M. Paquin lui-même les signale dans ses écrits et Mgr Lartigue dans une lettre à l'évêque de Québec parle, lui aussi, "des vagabonds de Saint-Benoît et de Sainte-Scholastique qui pillent et volent partout. Ils vont jusqu'à enlever le plomb de la couverture d'une église pour en faire des balles" (1).

La situation devenait intenable pour les loyalistes du comté. Les familles McColl, Inglis, Dumont, Davis, Globenski, Cheval et une quarantaine d'autres ont pris le chemin de Montréal (2). Leurs plaintes allaient trouver un écho auprès du gouverneur lui-même, qui cède de plus en plus en face de leurs tristes situations et, surtout, de leurs menaces non déguisées. Le 6

(1) Archevêché de Québec, Lettres de Montréal, 28 novembre 1837.
(2) Le *Populaire*, 2 décembre 1837.

novembre, Gosford écrit à Glenelg que le but des révolutionnaires lui paraît maintenant évident : renverser le gouvernement établi. Les patriotes au moyen d'un système de terrorisme et de maraudages nocturnes ont forcé les loyaux à chercher un refuge dans les villes. Il envisage quand même avec une extrême répugnance l'obligation de recourir à des opérations militaires (1). A la même date une nouvelle dépêche décrit sa position critique : il est placé entre Charybde et Scylla, avec les démolisseurs de Papineau d'une part, et le parti anglais de l'autre, et il ajoute au sujet de ce dernier : "Ce parti vous déteste tous comme le diable déteste l'eau bénite" (2). Le 9, il raconte, visiblement dégoûté, la rixe sanglante qui a éclaté à Montréal. Les deux partis sont très excités, dit-il, et il faudra une grande prudence pour éviter d'autres conflits (3). Le 14, Gosford demande son rappel. Si l'on doit adopter des mesures de rigueur à l'égard de la province, le ministre des colonies croira mieux sans doute d'en confier l'application à d'autres qu'à lui, attendu qu'il s'est en quelque sorte engagé à suivre une politique de douceur (4).

Gosford, on le voit, se sent débordé ; l'autorité militaire l'emporte. Le parti de la violence triomphe avec Colborne. L'indécis gouverneur, comme on s'est plu à le peindre, va adopter une mesure d'une extrême rigueur. Il lance les célèbres mandats d'arrestations contre 26 personnes. Il enjoint aux magistrats de les amener devant les tribunaux sous accusation "de haute trahison" (5).

Dans le district qui nous occupe Girouard, Scott, Girod, Chénier figurent sur cette longue liste de traitres (6). Gosford autorise Colborne à appuyer de ses régiments les shérifs porteurs de mandats. C'était occasionner des résistances armées.

---

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 367.
(2) "I have the extreme Papineau destructives on one side, and an English party on the other who hates you all as the devil hates holy water" — Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 3.
(3) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 73.
(4) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 373.
(5) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 374.
(6) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 381.

On sait aussi que les troupes s'y heurtèrent, sur le chemin de Chambly d'abord, puis surtout à Saint-Denis et à Saint-Charles.

Le 22 novembre le gouverneur apprend à Glenelg le résultat de ses mesures de rigueur. Des vingt-six accusés, neuf seulement ont été arrêtés, deux ont été délivrés par les patriotes. Il espère bien cependant qu'avec les nombreux armements qui se font tout rentrera dans l'ordre (1).

Une première dépêche du ministre des colonies à Gosford, datée du 27 novembre, lui apprend, en termes très polis, que sa démission est acceptée. La ligne de conduite à tenir au Canada le sera d'une façon plus convenable par un autre. Il faut réaffermir la suprématie de la loi et imposer confiance aux gens bien disposés. C'est Colborne qui sera chargé de cette oeuvre (2). Une autre lettre datée de Londres du 23 décembre notifie officiellement au gouverneur qu'il est déchargé de l'administration du Bas-Canada (3). Mais on sent bien, depuis le 14 novembre, qu'il laisse prendre un ascendant marqué à l'autorité militaire. Aussi, à la fin de novembre, d'autres mesures de rigueur signaleront son règne.

Les magistrats du district de Montréal, par une solennelle proclamation, avertissent les citoyens du Bas-Canada des dangers qu'ils courent et de la punition qui va les frapper s'ils continuent une lutte aussi violente qu'inégale. L'adresse rappelle les derniers événements : on a tiré sur des officiers de justice dans l'accomplissement de leur devoir, on a libéré des prisonniers. "Ce ne sont pas vous, habitants des campagnes, hommes naturellement paisibles, qui avez volontairement mis obstacle à la justice ; mais ce sont des hommes perfides qui ont poussé quelques individus isolés à commettre des actes indignes de ceux qui savent respecter la paix publique et les lois." Les magistrats, après avoir exhorté tous les citoyens à rentrer

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 98.
(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 303.
(3) Archives d'Ottawa, série q, v. 242, p. 336 — Gosford ne reçoit l'avis officiel de la nomination de son remplaçant que le 22 janvier 1838. Il remettra à Colborne les rênes du gouvernement du Bas-Canada le 26 février 1838. (Archives d'Ottawa, série q, v. 243, p. 341).

tranquillement dans leur foyer pour y jouir de la paix à l'ombre du drapeau britannique, concluent leur proclamation par cette menace : "Si nos voix étaient méconnues, si la raison tardait à se faire entendre, il est encore de notre devoir de vous avertir que la force militaire ou l'autorité civile ne seraient point outragées impunément et que la vengeance des lois serait aussi prompte que terrible. Les agresseurs deviendraient les victimes de leur témérité et ils ne devraient les malheurs qui fondraient sur leurs têtes qu'à leur propre entêtement. Ce ne sont point ceux qui vous poussent aux excès qui sont vos véritables amis. Ceux-là vous ont déjà abandonnés et vous abandonneraient encore au moment du danger, tandis que nous, qui vous rappelons à la paix, nous pensons être les plus fervents serviteurs de notre pays." L'adresse des magistrats fut répandue à profusion dans les campagnes du nord. Un ordre général de milice, signé du député-adjudant général, John Eden, l'appuyait. Avis était donné aux officiers de milice de la faire circuler partout. Eden profitait aussi de l'occasion pour avertir les habitants que les troupes envoyées dans les campagnes avaient pour mission de protéger les loyaux sujets et qu'elles traiteraient cependant avec la dernière rigueur ceux qui seraient trouvés les armes à la main, sans autorisation (1).

Que n'a-t-on suivi dans le district des Deux-Montagnes ces sages conseils ? Quelle terrible responsabilité repose sur la tête de ceux qui, au mépris des avis de la magistrature, des autorités civile, militaire et religieuse, conduisirent des bandes indisciplinées à une véritable boucherie !

D'ailleurs les événements de la fin de novembre prêchaient aux révoltés du nord la folie de leur équipée. Papineau et Nelson en fuite, Morin et Viger arrêtés, leurs frères massacrés à Saint-Charles après leur facile victoire de Saint-Denis, la

(1) L'adresse des magistrats est citée en entier dans le *Populaire* du 24 novembre ; elle est signée de MM. D.-B. Viger, P. de Rocheblave, Louis Guy, Edouard Leprohon, Etienne Guy, P.-E. Leclerc, William Donnegani, Charles Rodier, Alexis Laframboise, Jules Quesnel, Félix Souligny, P.-J. Lacroix, H.-E. Barron. — L'ordre de milice se lit au *Populaire* du 27 novembre.

Le curé Paquin, de Saint-Eustache

terrible et inhumaine vengeance de Gore, de Wetherall et de Colborne sur les villages du Richelieu, la défection d'un certain nombre de leurs meilleurs lieutenants : c'était plus que suffisant pour les amener à écouter le langage de la raison. Mais les chefs, au courant de ces fâcheuses nouvelles dès le 27 novembre (1), lorsque tout leur annonçait un échec complet, des massacres, des pillages et des incendies, décidèrent quand même de tenir jusqu'au bout. L'autorité militaire, de son côté, maitresse de l'insurrection dans le sud, tourna uniquement ses regards vers le nord.

L'Anglais fourbissait ses fusils, dressait ses batteries, concentrait ses bataillons à Saint-Martin et à Carillon. Le Canadien du nord décrocha de la poutre enfumée le vieux fusil et la corne à poudre, fondit des balles, et partit pour les camps armés de Saint-Benoit et de Saint-Eustache.

---

(1) Le *Canadien*, 23 mai 1838.

Chapitre Deuxième

LES CAMPS ENNEMIS

(1er au 14 décembre)

Proclamations de Gosford — Faute de l'autorité — Townshend et les volontaires de Carillon — Le camp de Saint-Martin — Colborne et ses régiments — Les patriotes organisent des camps fortifiés — Expédition à Oka — La vie au camp de Saint-Benoît — La vie au camp de Saint-Eustache — Plan d'attaque des patriotes et parades.

Vers le 1er décembre on affichait à la porte des églises du district des Deux-Montagnes une nouvelle proclamation de Gosford. Le gouverneur y signalait d'abord les rencontres sanglantes qui venaient d'avoir lieu dans la vallée du Richelieu et les attribuait "aux machinations de quelques hommes pervers et mal intentionnés qui en ont imposé à la crédulité d'une population rurale trop confiante". Il rappelait ensuite les nombreux bienfaits que les citoyens du Bas-Canada doivent à la générosité anglaise : on vous laisse votre religion, votre langue, vos lois, vos institutions ; vous ne connaissez point le fardeau des taxes ; vos industries sont prospères, vous jouissez d'un régime constitutionnel. "Vos représentants, ajoute-t-il, se sont plaints de griefs : leurs plaintes ont été promptement et pleinement examinées ; les griefs dont on a constaté l'existence ont été

redressés tout de suite, et pour les autres on a promis sans réserve le redressement le plus ample mais nécessairement graduel." Gosford conseillait donc aux paisibles habitants de rentrer dans leur foyer, d'écouter la voix de la raison et des autorités religieuses et civiles. "Soyez assurés, disait-il, qu'un gouvernement puissant et miséricordieux a plus à coeur d'oublier que de venger les injures." En terminant il recommandait chaleureusement à tous les loyaux sujets de la reine de s'unir pour repousser les rebelles. "Je, le dit Archibald, comte de Gosford, invite par ces présentes tous les loyaux sujets de Sa Majesté en cette province à se tenir prêts en tout temps à maintenir contre les agresseurs l'autorité de notre Souveraine Dame la reine, et à résister aux projets rebelles des malveillants dans cette province" (1).

L'adresse du gouverneur n'était sûrement pas un chef-d'oeuvre d'habileté politique. Venir rappeler aux patriotes qu'ils doivent une éternelle reconnaissance à la généreuse Albion ; que leurs griefs réels ont été *examinés promptement et en partie redressés*, c'était leur fournir une belle occasion de prendre l'autorité en défaut et de l'accuser, sur bien des points du moins, de fourberie et de mensonges. Puis était-ce bien vrai que le gouvernement "avait plus à coeur d'oublier que de venger les injures" ? Gosford écrivait ces lignes au moment où Colborne, Gore, Wetherall, la torche à la main, avec une troupe de plus de 1,000 soldats, envahissaient de paisibles villages du Richelieu et détruisaient des centaines de maisons d'innocents (2). Les chefs de l'insurrection dans le nord pouvaient montrer le soir aux patriotes la lueur des incendies qui ravageaient le sud et ajouter : Jugez si Gosford "a plus à coeur d'oublier que de venger les injures".

La proclamation ne fit qu'exaspérer davantage l'armée des insurgés. Ajoutons aussi que les trépignements d'impatience des orangistes, leurs voisins, n'étaient pas de nature à les calmer. Les gens de Gore et de Chatham, on le sait, hurlaient de rage

(1) Le *Canadien*, 1er décembre 1837.
(2) Voir Allaire, *Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu*, pp. 414 et sq.

comme la meute enchaînée et appelaient à grands cris le jour où sans laisse ils renouvelleraient dans le nord les exploits de leurs compatriotes du sud. Une dernière cause poussa les rebelles des Deux-Montagnes à s'armer en désespérés. A côté de sa proclamation le gouverneur affichait un placard où la tête des chefs patriotes était mise à prix. Jean-Joseph Girouard, William-Henry Scott, Armury Girod, Jean-Olivier Chénier "sont tous et chacun d'eux accusés du crime de haute trahison. Et attendu, continue le papier officiel, qu'il est nécessaire qu'une aussi grande offense ne reste pas impunie, moi, Gosford, commande et ordonne d'appréhender et arrêter ces individus". Suit une promesse de £ 500 à qui les amènera à l'autorité (1).

Le temps n'est plus aux hésitations et aux petites mesures, on le voit clairement. Les actes de rigueur de la part du gouvernement se suivent comme des coups de foudre. Après l'accusation de haute trahison portée contre les chefs rebelles et leur tête mise à prix, c'est, le 5 décembre, tout le district de Montréal mis sous la loi martiale. Colborne est chargé par tous les moyens "par mort ou autrement, de l'appliquer pour la répression de tous rebelles dans le dit district" (2). Aux grands maux les grands moyens, pense l'autorité, et elle s'exagère la nécessité d'une répression prompte et violente de l'insurrection dans le nord. Il est vrai que deux camps armés se formaient dans les Deux-Montagnes, mais ils n'étaient nullement dangereux, si ce n'est pour les Anglais et les bureaucrates de ce coin de terre. L'autorité a cru trop facilement les rapports exagérés et les méchantes dénonciations de ceux-ci. Elle a cédé devant les pressions et les menaces des loyalistes de Saint-André et de Carillon. Après les victoires anglaises sur le Richelieu et l'écrasement des patriotes du sud, l'insurrection paraissait terminée. Des adresses loyales arrivaient de partout, exprimant des regrets et des repentirs (3). Deux députés, et des plus en vue, suppliaient Gosford de convoquer les Chambres et promettaient un règlement pacifique de la

(1) Papiers de la bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal.
(2) Le *Canadien*, 6 décembre 1837.
(3) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, pp. 246, 247, 248.

question (1). Il n'était pas nécessaire de mettre en état de guerre tout un district, dont la très grosse majorité était loyale, docile ou repentante. Et j'exprime là l'opinion des personnes les plus influentes et les plus sensées de l'époque. N'est-ce pas M. Paquin, bien connu par son bureaucratisme, qui avoue que Colborne, inspiré par les rapports méchants des loyalistes, avait perdu sa tête et son coeur d'homme (2). Girouard écrit à son tour : "Quelques jeunes gens de Montréal, obligés de fuir à Saint-Eustache, avaient des idées un peu violentes et firent des démarches imprudentes. C'est ce qui amena cette apparence de révolte que le gouvernement crut plus importante d'après le récit exagéré des loyaux volontaires. Il envoya des forces beaucoup plus considérables qu'il ne fallait pour la réduire" (3). Mgr Lartigue écrivait pour sa part, le 10 décembre, à l'évêque de Québec : "Tout est parfaitement tranquille en ville. Il n'y a plus que le nord qui tienne pour le désordre, c'est-à-dire les vagabonds de Saint-Benoit, de Sainte-Scholastique et d'une partie de Saint-Eustache. Mais je pense que, si les troupes ne vont pas les attaquer chez eux, les surveillant seulement de loin et les laissant se consumer d'eux-mêmes, ils seront bientôt débandés" (4). L'état des camps de Saint-Benoit et de Saint-Eustache dont nous parlerons plus loin, le nombre des patriotes qu'on put y grouper, la défection, dès la fin de novembre, de quelques chefs insurgés, la désertion complète du camp de Saint-Eustache certains jours de décembre sous la seule influence de M. Paquin, donnent raison à l'évêque de Montréal. Nul doute que les restes de l'armée de Girod auraient fondu aux premiers rayons du soleil du printemps.

Mais Colborne avait décidé que les troupes marcheraient contre les rebelles du nord. Il donne ses ordres en conséquence pendant que de leur côté les partisans de Girouard et de Chénier s'organisent militairement pour se défendre et empêcher les arrestations de leurs chefs.

---

(1) Garneau, vol. III, p. 344.
(2) *Mémoires*, vol. III, livre IX, c. V.
(3) Papiers du notaire Girouard : Notes sur les événements de 1837.
(4) Archevêché de Québec, Lettres de Montréal.

Dès les premiers jours de décembre le général anglais concentre ses forces à Carillon et à Saint-Martin (1). Le capitaine Mayne des Royaux, en novembre, campe déjà à Carillon et recrute des volontaires. Il est rejoint vers le 1er décembre par deux compagnies du 24e régiment et le major Townshend chargé du commandement des bataillons recrutés dans la seigneurie d'Argenteuil. Le major a l'ordre de marcher contre les rebelles de concert avec Colborne lorsque l'état de la glace permettra à ce dernier de franchir la rivière des Mille-Îles (2). Les camps des insurgés seront pris entre deux feux. Les habitants anglais de Gore, Chatham et Glengarry montrèrent un réel enthousiasme à s'enrôler pour cette guerre. Ils fournirent à Townshend 15 compagnies : 5 de Lachute, sous les ordres des capitaines Denisson, Doig, Waldron, McGibbon et Quenn, un effectif de 317 soldats ; 3 de Chatham, sous les ordres des capitaines Schagel, Ostrou et Sinclair, un effectif de 212 soldats ; 2 de Grenville, sous les ordres des capitaines Lang et Pridham, un effectif de 130 soldats ; 2 de Gore sous les ordres des capitaines Evans et Johnson, un effectif de 142 soldats ; 1 compagnie de Carillon de 40 soldats sous les ordres du capitaine McDonnel ; en tout une armée de 955 volontaires (3), bien équipés, prêts à tirer une éclatante vengeance de leurs anciens adversaires d'élections de Saint-Benoit et de Saint-Hermas. Le 10 décembre, Townshend a sous ses ordres plus de 1,500 soldats, réguliers et volontaires. Le 14 décembre, lorsque lui arrive l'ordre d'opérer sa jonction avec Colborne à Saint-Benoît, il ne trouve pas encore ses forces assez imposantes et il arme à la hâte 400 à 500 nouveaux loyalistes (4). Ce déploiement de bataillons pour s'emparer d'un village ouvert et soumis fait sourire. Mais ces armes et ces munitions distribuées à la dernière heure à des fanatiques, alors que le commandant anglais est assuré de la défaite des patriotes à Saint-Eustache, nous révolte. Si l'autorité supérieure de l'armée britannique n'a pas commandé

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 67.
(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 245 ; v. 242, p. 19.
(3) Archives d'Ottawa, série c, p. 1039.
(4) Archives d'Ottawa, série q, v. 244, p. 451.

le pillage et l'incendie, comme nous le verrons plus loin, elle a dû les prévoir, elle les a rendus inévitables en mettant des armes dans les mains de ceux qu'elle savait remplis de désirs de vengeance et aveuglés par la haine du nom français et catholique.

Pour ne laisser aucune issue possible aux patriotes les sauvages d'Oka ont promis de faire bonne garde sur les grèves du lac, des compagnies de volontaires surveillent le fleuve du côté de Berthier et de l'Assomption, plus de 500 réguliers et volontaires, infanterie et cavalerie, sous les ordres du colonel Simpson et du capitaine McIntyre, sont disséminés depuis Lachine jusqu'au fort du Côteau-du-Lac (1).

Il ne reste plus à Colborne qu'à concentrer ses troupes à Saint-Martin, en attendant l'heure de marcher contre Saint-Eustache. Dès les premiers jours de décembre il a envoyé des compagnies de réguliers pour aider au capitaine Bélanger à garder le pont Lachapelle. Il craint que les patriotes ne viennent détruire ce seul moyen de communication entre l'île de Montréal et l'île Jésus. Le 10 décembre, deux compagnies du 32e régiment sous le commandement du capitaine Evereigh, un détachement de l'artillerie royale avec un canon, sous les ordres du capitaine Glasgow, venaient rejoindre à Saint-Martin ces premières troupes (2). Le lendemain arrivait au même endroit un escadron de la cavalerie volontaire commandé par le capitaine Bellingham (3). Le capitaine Glasgow, le même jour, poussait une pointe jusqu'à Saint-Eustache pour s'assurer des positions des insurgés et sonder la glace sur la rivière des Mille-Iles. Il avertit aussitôt son commandant en chef que c'était le temps de fondre sur le camp des insurgés (4).

La saison ne se prêtait guère à cette marche à travers nos campagnes. Il était tombé depuis peu de jours plus d'un pied de neige (5). Il fallait ouvrir un chemin à l'artillerie. Il faisait

(1) La *Gazette de Québec*, 16 décembre 1837 ; David, *Les patriotes de 1837-1838*, pp. 85, 96.
(2) La *Gazette de Québec*, 14 décembre 1837.
(3) Globenski, *La rébellion de 1837* ; Déposition du lieutenant McGillis.
(4) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XXI
(5) Le *Canadien*, 11 décembre.

très froid. Et cela ajoutera aux misères des soldats qui marchent lentement dans la neige jusqu'aux genoux.

Dès le 12 au soir, une partie des Royaux, du 32e et du 83e, atteignait Saint-Martin. Ces détachements escortaient 70 traîneaux chargés de madriers, de provisions et de caisses de munitions (1). Le 13, vers 2 heures de l'après-midi, les dernières compagnies des régiments susdits, sous les ordres de leurs commandants respectifs, les lieutenants-colonels Wetherall, Maitland et Dundas quittaient Montréal pour la même destination. Les suivaient, l'artillerie royale avec 6 pièces de campagne, sous les ordres du major Jackson, et un grand nombre de volontaires : cavaliers, Dragons légers de la reine, Carabiniers, Fusilliers royaux, en tout, réguliers et volontaires, au moins 2,000 soldats (2).

Colborne lui-même, qu'escortaient un assistant-commissaire général et deux subordonnés de cet assistant, vint coucher le même soir à Saint-Martin. On passe la nuit dans les maisons des loyaux, chez les patriotes Brien et Papineau dont les domiciles sont déserts, dans les hangars, dans les granges. Ces groupes disséminés partout, ces feux de bivouac qu'on allume dans la nuit claire, ces appels de clairon, ces sentinelles qui montent la garde aux croisements des routes, donnent au village une vie et un aspect inaccoutumés. Tout se passe cependant avec ordre, comme dans un camp militaire de vieille date. Ces régiments et leurs chefs ne sont pas, en effet, à leurs premières armes. Colborne a fait les campagnes d'Egypte et d'Italie en 1801. Il a combattu sous Wellington en Espagne et en Belgique ; sa bravoure à Waterloo lui a valu les titres de membre des ordres de Marie-Thérèse et de Saint-Georges et de Commandeur du Bain. Les lieutenants Maitland et Wetherall sont des militaires de race et leurs soldats sont des vétérans qui ont servi contre les armées de Napoléon. Les journaux du temps portent aux nues l'habileté de ces chefs dans les prépa-

(1) La *Gazette de Québec*, 14 décembre 1837.
(2) La *Gazette de Québec*, 16 décembre 1837 ; Archives d'Ottawa, série q, v. 242, p. 19.

ratifs de la campagne (1) ; ils vantent aussi leur prévoyance et leur courage. Ils disent en même temps l'entrain qui accompagnait soldats et officiers. De paisibles citoyens : Gugy, Jones, Leclerc, Porteous, Globenski, de Montréal ou d'ailleurs, se font un honneur d'être de la partie. Des amateurs même, leur fusil de chasse sur l'épaule, suivent les régiments. "C'est impossible de concevoir un meilleur esprit que celui qui anime la population anglaise, écrira le 13 décembre, un Anglais de Montréal. Et si à l'avenir elle n'est pas débarrassée de la tyrannie de la domination et des lois françaises, elle aura raison de devenir elle-même rebelle" (2). Louis Viger, le *beau Viger* comme on l'appelait communément, assiste au défilé de ces troupes qui vont écraser ses compatriotes du nord. Lui, ancien vétéran des guerres de 1812-1813, aurait aimé trouver autant d'ardeur chez ces Anglais pour combattre les Américains. Il pleure sur le malheureux sort des Canadiens (3).

Que faisaient les patriotes pendant que les autorités canadiennes s'organisaient avec tant de méthode et d'enthousiasme ? Ils se groupaient dans les villages de Saint-Benoît et de Saint-Eustache et attendaient dans une sécurité déconcertante l'armée anglaise.

C'est de Saint-Benoît que part l'idée de former ainsi des camps armés. Ce village, plus exposé que d'autres à une descente des orangistes de Gore et de Glengarry, sentait le besoin de se retrancher. Le *Canadien* du 1er décembre note que le jeune Barcelo, de Sainte-Scholastique, depuis quinze jours, recueille de

---

(1) Le parti anglais pouvait être satisfait de Colborne. Il était parvenu à réunir en peu de temps plus de 6,000 soldats. Il avait 2,000 hommes sous ses ordres en route pour Saint-Eustache ; 2,000 autres, sous Townshend, attendaient le moment de fondre sur Saint-Benoît ; 1,000 soldats, au moins, réguliers et volontaires, restaient en garnison à Montréal dont on avait barricadé toutes les avenues ; plus de 1,000 autres, postés aux points stratégiques, guettaient les insurgés et interceptaient leur fuite vers les Etats-Unis. Et ce n'était pas tout : le 16 décembre, on signale l'arrivée prochaine des 43e et 85e régiments. Londres, de tout coeur, approuve ce qui a été fait, et autorise Colborne, le 6 janvier 1838, à exercer et à équiper de nouveaux corps de volontaires. — Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 385.

(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 242, p. 21.

(3) Lettres du notaire Girouard : Saint-Benoît.

l'argent pour acheter des armes et des munitions. Il ajoute que les patriotes ont l'intention de former deux camps, l'un au Grand-Brûlé (Saint-Benoit), l'autre à la Rivière-du-Chêne (Saint-Eustache). A la même date la feuille québecoise signale l'exploit de Girod qui s'est emparé d'une excellente jument et de deux autres chevaux chez William Snowdon, et cela au profit de la future république. Il a donné ordre à un autre habitant de tenir prêts quarante minots de blé pour fournir à la première réquisition de l'état major. Dumouchel et Barcelo, par ordre du général, ont enlevé tous les animaux de ferme d'un *loyal breton* (1). On a réquisitionné cinquante minots de grain chez un nommé Routier de Sainte-Scholastique, et on veut le faire souscrire pour £ 25 à l'achat d'armes à feu (2). Peu à peu on amasse quelques fusils, des vivres, des munitions que l'on garde militairement jour et nuit (3). Le camp est formé. A la fin de novembre Girod décide d'en établir un autre à Saint-Eustache. Ses lieutenants Dumouchel, Barcelo, Peltier, Delorimier, parcourent les campagnes, désarment ceux qui ne sont pas de leurs idées et groupent ainsi de gré ou de force plus de deux cents hommes. Cette troupe, Girod en tête, marcha, le 29 au soir, vers Saint-Eustache. On devine la terreur qui précédait et accompagnait ces bandes indisciplinées. Elles atteignirent la Rivière-du-Chêne et y passèrent la soirée dans les tavernes à s'y amuser bruyamment. Vers 9 heures, Girod les rassemble et, forte maintenant de 300 soldats, la troupe se met en marche vers Oka. Les chefs insurgés manquaient d'armes et de munitions, ils espéraient en trouver dans les magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson et chez les sauvages de la Mission du Lac (4). Le général en chef conduisait lui-même l'expédition accompagné de son aide de camp, l'avocat Hubert, de Chénier, Peltier et Dumouchel. Les paisibles habitants des côtes de Saint-Eustache

---

(1) Le *Canadien*, 1er décembre.

(2) Papiers du notaire Girouard : déposition Daniel Routier.

(3) Papiers du notaire Girouard : récit de Mlle Emélie Berthelot.

(4) Voir pour le récit de cette expédition le *Populaire*, 6 décembre 1837 ; Papiers du notaire Girouard : deux dépositions ; *Journal historique* par un témoin oculaire, p. VII.

virent avec stupeur s'avancer dans la nuit ces troupes indisciplinées. A la lueur des fanaux que portaient les officiers au bout de longs bâtons, ils y reconnaissaient des amis, des voisins, des frères, des pères, des époux. Elles défilaient sans ordre en chantant des refrains pour rythmer les pas sur les chemins gelés et tromper la fatigue d'une longue course. Ces lumières, vacillant au vent du soir, courant au gré des routes sinueuses, disparaissant dans les vallons pour renaitre plus vives sur les crêtes des collines, agitées de droite et de gauche, abaissées et relevées par des bras nerveux, semblaient dans la nuit noire les signaux de détresse d'un navire désemparé, les appels au secours de la patrie en danger. Des seuils on les regardait longtemps, fasciné par leur appel tragique. Sous les toits bien clos, plus d'une mère, plus d'une épouse, plus d'un ami étouffaient dans leur gorge oppressée un cri de haine contre ceux qui rendent possibles de tels égarements, et les changeaient en un long sanglot de pitié pour les égarés.

Le lendemain la troupe était sur pied à Oka et se présentait de bonne heure aux magasins de la Compagnie. Les chefs y prirent huit fusils, un baril et demi de poudre, deux quarts de plomb, une petite caisse de balles, un quart de lard et quelques autres effets. Ils visitèrent aussi le presbytère. Malgré la défense formelle de M. Dufresne, supérieur de la Mission, ils enlevèrent un petit canon en cuivre de deux pieds qui appartenait aux Sulpiciens et le traînèrent à Saint-Benoît. Girod eut une longue entrevue avec les chefs sauvages d'Oka ; il espérait les gagner à sa cause. Mais il n'obtint rien, pas même de la poudre et des armes. "Frères, aurait répondu aux insurgés un des chefs, vous profitez du moment que nos frères sont à la chasse pour venir nous attaquer comme des bêtes féroces ; mais ils reviendront et nous vous promettons que nous prendrons notre revanche ; vous pouvez compter sur notre foi." Ces énergiques paroles découragèrent les rebelles qui reprirent le chemin de leurs villages. Une partie, avec Chénier, vint camper à Saint-Eustache, une autre, sous la surveillance de Girouard, s'installa à Saint-Benoît. Girod, généralissime des deux camps, prit ses

quartiers au riche manoir Globenski, au Plateau-des-Chênes. D'autres groupes logèrent chez Scott, Dorion, au manoir Dumont, au couvent et jusqu'au presbytère après le départ du curé pour sa ferme du Domaine (1). Ceux de Saint-Benoît logent chez Girouard, Masson, Dumouchel, Coursolles. Le curé même héberge avec plaisir quelques chefs plus influents (2). Et la vie de camp va commencer, démoralisante toujours pour le soldat, mais plus encore pour ces habitants recrutés de partout et entassés dans des maisons, sans appui moral et sans occupation, à côté de caves qui regorgent de vivres et de buvettes où l'eau-de-vie coule comme l'eau des rivières.

Sur le camp de Saint-Benoît les détails nous manquent ; il est possible cependant, par des passages de lettres du temps ou de dépositions, de reconstituer les faits et gestes des patriotes de l'endroit. Les premiers jours de décembre se passent à raccoler des partisans, à amasser des provisions et des munitions. Dans ce but les émissaires de Girod parcourent les rangs ; les villages de Terrebonne, de Saint-Jérôme et de Sainte-Anne-des-Plaines même reçoivent leurs visites. On convainc les habitants qu'ils doivent se rendre au camp, et quelques-uns y sont traînés de force. Vivres, logements, vêtements : on promet tout aux patriotes. Les armes et les munitions manquent : on leur assure qu'ils en trouveront à Saint-Benoît. Ces patriotes sont pour la plupart des jeunes, pleins d'enthousiasme ; on leur fait au camp les plus alléchantes promesses, et autant que possible, on leur cache les tristes événements du sud (3).

A Saint-Benoît la vie est large et gaie. On a entassé dans les caves, boeuf, lard, mouton, pain, en quantité : fruit des maraudages nocturnes. On fait bonne chère et l'on boit. Le soir, on se groupe autour des chefs pour discuter les événements du jour, prévoir ceux du lendemain. Sous certains toits on s'amuse bruyamment ; ailleurs on fond des balles, on se fabrique

(1) Le *Populaire*, 6 décembre 1837 ; *Journal historique* par un témoin oculaire, p. IX.
(2) Archevêché de Montréal : Lettres de Saint-Benoît.
(3) Papiers du notaire Girouard : dépositions.

des épées avec des faux, on se fait des poignards avec des lisses de traîneaux. De temps en temps les chefs font parader l'armée insurgée ; mais le plus souvent ils la laissent dans l'inaction la plus complète et une fausse sécurité. Delorimier, Brien, Hubert, Girouard, Chartier font des discours pour entretenir le feu sacré du patriotisme, pendant que Dumouchel, Masson, Barcelo, Girod s'occupent surtout de l'enrôlement et de l'approvisionnement (1).

La surveillance du camp ne paraît pas avoir été très sévère, et pour cause. Il n'y a guère de transfuges à Saint-Benoît. On ne craint pas les trahisons : les suspects et les loyaux ont déguerpi. Le curé de la paroisse est lui-même de toutes les assemblées. Au jour des délibérations, il figure à côté des chefs de l'état-major. On a créé cependant des avant-postes, gardés par des sentinelles (2). On a dressé de faibles barricades. Une petite rivière coule à travers le village de Saint-Benoît. Ses bords légèrement escarpés fournissent un glacis naturel à une forteresse. Au moyen de pièces de bois entrelacées on a fait courir sur le haut du ravin une faible défense, capable tout au plus de résister au premier choc de l'infanterie (3). On a coupé le chemin qui mène à Saint-Eustache et à Saint-Hermas de quelques abattis d'arbres et de fossés peu profonds (4). Vers le 10 décembre les fortifications de Saint-Benoît sont terminées, grâce à l'entrain général. Le curé lui-même a mis la main à la pioche et presse ses paroissiens de travailler aux retranchements. "Je n'ose en croire à la renommée, lui écrira Mgr Bourget le 12 décembre, qui vous fait figurer parmi les commandants du quartier général de Saint-Benoît .... qui vous représente la pioche à la main, et travaillant le saint jour du dimanche avec vos paroissiens, à qui vous auriez annoncé à la porte de l'église que l'obligation de travailler aux retranchements était pour eux plus urgente que celle d'assister aux Vêpres ..." (5).

Le camp de Saint-Benoît ne compta jamais plus de 400 à

(1) Papiers du notaire Girouard : dépositions.
(2) Papiers du notaire Girouard : lettre Girouard à Morin.
(3) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XLIII.
(4) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XLIV.
(5) Archevêché de Montréal, Lettres de Mgr Bourget.

500 patriotes, et il n'a pas d'armes, si ce n'est le petit canon apporté d'Oka et une cinquantaine de mauvais fusils. Par contre il attend de pied ferme l'ennemi, les Orangistes de Gore surtout, dont il se propose de faire prompte justice. Les jours qui précèdent la bataille de Saint-Eustache l'armée insurgée reste au camp ; seuls les chefs avec de légers détachements sortent, soit pour fourrager, soit pour se concerter avec les braves de Saint-Eustache. Le *Populaire* écrira, la veille du combat, 13 décembre : "Quant aux rebelles de Saint-Benoit ils sont campés dans leur forteresse de *boulins* et de terre glaise sans en bouger. Ils craignent les gens de Gore en dehors de leur fortification." Cette dernière réflexion de la feuille loyaliste semblerait donner pleinement raison à Girouard qui prétend bien qu'un camp armé ne fut établi à Saint-Benoit que pour prévenir une descente des Orangistes de Lachute et de Saint-André (1). En tout cas le camp de Girouard n'offre pas de scènes de dévergondage comme en présente chaque jour celui de Chénier et de Girod à Saint-Eustache.

Les chefs ici semblent avoir fait du maraudage une de leurs principales occupations. On signale jour par jour leurs excès. Le 2 décembre ils fouillent les maisons des loyaux de Saint-Eustache et y enlèvent tout ce qu'ils peuvent trouver de provisions et de munitions (2). Le 9, sur la ferme d'un seul habitant de Sainte-Thérèse, Kimpton, ils prennent vingt-six boeufs (3). Les patriotes ont réquisitionné tous les grains des cinq moulins de la paroisse et la poudre des sept magasins du village (4). Les désordres étaient si grands qu'ils émurent les chefs, et Girod crut nécessaire de sévir. Il fit un grand discours à ses gens. Il défendit à l'avenir tout pillage. Il fit même arrêter trois des plus ardents maraudeurs et les fit jeter en prison. En réponse aux murmures de ses soldats d'occasion sur les vols qu'il autorisait lui-même, il prétendit que c'était nécessaire pour nourrir le camp. Désormais quand une petite troupe partait pour ravitail-

(1) Papiers du notaire Girouard : Récit de Mlle Berthelot.
(2) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XVII.
(3) Le *Populaire*, 13 décembre.
(4) Le *Populaire*, 13 décembre.

ler les insurgés, elle était munie d'un permis et laissait à celui qu'elle dépouillait de ses biens un *bon* valable sous la future république. On a conservé au *Canadien* le texte d'un de ces papiers ainsi conçu : "Bon pour 138 livres de lard, ¾ de poudre, ¾ de plomb, au nom du gouvernement provisoire Saint-Eustache, ce 2 décembre 1837. J.-O. Chénier, major" (1). On avait accumulé assez de provisions pour nourrir l'armée des patriotes tout l'hiver.

Le camp de Saint-Eustache, peuplé en grande partie d'étrangers, compta certains jours plus de 1,000 hommes. Plusieurs y sont venus de force ou sous l'empire des menaces ; d'autres alléchés par de belles promesses ; d'autres enfin attirés par la bonne chère et la boisson. Il n'y a pas de moyens que n'inventât Girod pour grossir son armée et retenir ses partisans. Les insurgés du sud, leur disait-il, sont victorieux. Il vous sera facile d'avoir raison des volontaires qui se concentrent à Saint-Martin. Pour vous, plus tard, après la victoire définitive, seront les belles terres, les places en vue. En ce temps-là, les dimes et les rentes seigneuriales seront abolies (2).

Le 3 décembre cependant, le curé de Sainte-Rose, M. Turcotte, apprit au curé de Saint-Eustache les revers de l'armée patriote dans le sud. MM. Scott, Féré, Paquin et Desèves en profitèrent pour parler à la foule après la grand'messe. Leurs discours furent bien accueillis et ils parvinrent à vider le camp, succès éphémère qui ne fit qu'exaspérer les chefs, surtout Girod et Chénier. Ils décidèrent d'organiser une étroite surveillance sur les nouvelles et de retenir prisonniers les transfuges. On plaça sur toutes les routes des sentinelles. Aucun individu n'entrait à Saint-Eustache sans un permis. Deux prêtres, envoyés par l'évêque de Montréal pour calmer les esprits dans le district des Deux-Montagnes, durent rebrousser chemin (3). Personne ne pouvait quitter le camp sans une *passe* signée des chefs. Le

(1) Le *Canadien*, 22 décembre 1837.
(2) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XX.
(3) Archevêché de Québec, Lettres de Montréal, 7 décembre 1837.

Journal historique en a conservé une, ainsi rédigée : "Passe à Fleury Tisson, 4 décembre 1837. J.-O. Chénier, commandant." On refusa ce papier au curé, à son vicaire, à MM. Scott et Féré (1). Les deux prêtres se retirèrent sur une ferme, à quarante arpents du village. Ils purent circuler librement. Chaque jour, ils vinrent dire la messe sans être inquiétés. Les fréquentes visites qu'ils reçurent des curés voisins prouvent bien que loin d'avoir attenté sérieusement à la vie des deux prêtres on les considérait mieux que des prisonniers de guerre (2). On traita plus sévèrement le Dr Forbes, de Sainte-Geneviève, qui espionnait autour des camps insurgés. Il fut arrêté, traîné devant une cour martiale établie par Girod où siégeait Pierre Danis, de Saint-Jérôme, et condamné à être fusillé dans 24 heures (3). Heureusement que l'avis des plus modérés du camp l'emporta ; la sentence ne fut pas exécutée. Et d'autres encore, traîtres à la cause patriotique ou accusés de contrebalancer l'influence de Girod, subirent leur procès et furent détenus prisonniers : tels Scott, Féré, Félix Paquin, de Montigny (4). Quelques-uns sont gardés à vue chez eux ; la plupart logent sous bonne garde au hangar de pierre de la maison Féré.

Et l'état-major, sûr maintenant de ne plus voir son influence ruinée, reprit avec activité le peuplement du camp. Le 6 décembre, les insurgés sont assez forts pour tenter une sortie du côté de Sainte-Rose. Vingt-cinq hommes armés de haches et de scies affaiblirent les poutres du pont Porteous qui reliait l'île Jésus à la terre ferme. Ils espéraient ainsi précipiter l'armée de Colborne dans la rivière dans sa marche sur Saint-Eustache (5). Le 8, jour de l'Immaculée, le camp déborde de patriotes. A la messe, l'église est remplie d'une foule pieuse ; spectacle qui nous dit, du moins, la bonne foi de ces gens. Ils prétendent être dans leur droit et ils marchent sans inquiétude ; ils prient le Ciel de

(1) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XIII.
(2) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XIV.
(3) *Histoire de Saint-Eustache* par De Bellefeuille, note p. 169 ; *Rapport sur les pertes de 37-38*, p. 26.
(4) Globenski, *La rébellion de 1837*, p. 324 ; *Journal historique*, p. XXII.
(5) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XV.

bénir leur entreprise, sans se croire en faute. Comme leurs frères à la bataille de Saint-Denis, ils sont prêts à égrener leurs chapelets entre deux coups de fusil contre les troupes anglaises. Chénier partageait les mêmes sentiments. Il répondra à son curé, qui l'accuse devant Dieu et devant les hommes de tous les malheurs qui vont fondre sur la paroisse : "C'est vous, M. le curé, que j'en accuse à mon tour, vous nous avez nui extraordinairement. Vous devriez être à notre tête quand nous irons combattre, pour nous donner l'absolution" (1).

Malgré la surveillance étroite du camp, le nombre des insurgés fléchit sensiblement vers le 10 décembre. Saint-Eustache devient morne et silencieux. Les villages voisins, les maisons des rangs, les bois de la Grande-Côte et d'Oka cachent des familles entières, des groupes de femmes et d'enfants qui ont fui la tourmente (2). Seuls les patriotes y commandent et y règnent en maitres. On les voit souvent groupés aux portes des tavernes, rire ou discuter bruyamment. Ils fument, ils mangent bien et ils boivent ferme. Ils n'ont pas d'armes : cent tout au plus possèdent de mauvais fusils. Ils se sont fabriqué des épées et des poignards. Les demoiselles Labrie et Berthelot leur ont fondu quelques balles. Ils vivent quand même dans une grande sécurité habilement entretenue par les chefs. Girod, le général, n'a rien fait pour mettre le village en état de défense ; aucun retranchement n'a été dressé. On a percé de meurtrières les maisons Dumont et le couvent, on a établi, à l'hôtel de Misac Cyr, à la fourche des chemins de Saint-Martin et de Sainte-Rose, de l'autre côté de la rivière, un corps de garde, et c'est tout (3).

Pourtant tout annonce un combat prochain. On sait que des troupes nombreuses se massent à Saint-Martin. Le 11, on a même poursuivi à coups de fusils le détachement du capitaine Glasgow qui est venu sonder la glace sur la rivière des Mille-Iles.

(1) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XIII.
(2) *Journal historique* par un témoin oculaire, pp. XVIII, XXII.
(3) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XXIV. — Les amateurs d'antiquités n'ont qu'à traverser la rivière en face de Saint-Eustache et là, à la fourche de quatre chemins, à quelques arpents du pont, ils pourront admirer une vaste maison en pierre : c'est l'ancienne auberge Cyr.

Girod se contente toujours de vivre en pacha au manoir Globenski et de faire des discours. Le 13 au matin on parut décidé à agir. L'abbé Chartier, qui était venu la veille encourager *ses braves* de Saint-Eustache, reparut de bonne heure, à la tête des chefs de Saint-Benoit. Il prit part à un conseil de guerre convoqué chez Girod. Puis, à la suite du général, dans les termes les plus véhéments, il harangua les patriotes massés devant l'église au nombre d'environ 800. Le plan de l'état-major était le suivant : selon le désir maintes fois exprimé par les plus bouillants partisans de l'insurrection, on marcherait, dans la nuit du 14 au 15 décembre, contre l'armée de Saint-Martin. On la surprendrait, sans doute, dans ses camps, et il serait possible d'en faire un horrible massacre. On enjoignait aux capitaines de raccoler, pour le lendemain, le plus de monde possible, de veiller avec soin à l'armement de leurs compagnies et de les conduire le soir même à une grande parade militaire par les rues de Saint-Eustache (1).

Plus de mille hommes, venus de partout, campaient à Saint-Eustache ce jour-là. Le soir venu, ils se groupèrent devant l'église sous les yeux de leurs officiers, qui les commandent l'épée à la main et le pistolet au côté. Ils firent quelques évolutions militaires, puis, sur quatre rangées, défilèrent par les rues au son des tambours et des violons. La plupart n'ont pas de fusils, une centaine ont de vieux mousquets à pierres ; d'autres ont emmanché des faux au bout de longs bâtons, ils comptent s'en servir en guise de sabres ; d'autres portent sur l'épaule des haches, des fléaux ou d'énormes bâtons ferrés. Tous sont habillés d'étoffe du pays, sont coiffés de la tuque bleue et portent aux pieds des *souliers de boeuf*. Une courte pipe pend à leurs lèvres, et ils en tirent des bouffées de tabac. Quelques-uns titubent dans les rangs sous l'effet de la boisson (2).

L'armée de Girod, en grande tenue, fait la parade.

Puis on se groupe dans les larges maisons du camp : au presbytère, au couvent, dans les manoirs Dumont et Globenski.

(1) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XXVI.
(2) *Journal historique* par un témoin oculaire, pp. XXI, XXVII.

Plusieurs campent en plein air sur la place de l'église, dans les cours des maisons. Ils font cuire des quartiers de boeuf à des brasiers qui jettent sur les murs du temple des lueurs d'incendie. La réverbération des bûchers donne une teinte de sang à ces visages jeunes ou vieux, et fait courir d'étranges fantasmagories par les rues et à travers les bras dénudés des arbres voisins. Dans la nuit froide arrivent des phrases entrecoupées de jurons, des appels vibrants, des sons de tambour.

L'armée de Girod prend son souper.

Peu à peu le silence se fait. Une à une les lumières s'éteignent : on dort au presbytère et dans les camps, jusque sur la neige près des feux, pendant que seules dans la nuit claire et froide les sentinelles montent la garde.

Dormez, pauvres victimes, sincères et braves patriotes de Saint-Eustache et de Saint-Benoît. Dormez en paix, pour plusieurs votre dernière nuit. Ce n'est pas sur vous que l'historien doit rejeter la responsabilité de votre soulèvement, mais sur l'oligarchie qui l'a rendu possible et inévitable, sur vos chefs qui vous ont égarés et que, la rage au coeur, vous verrez fuir demain, tous, moins Chénier, au premier coup de canon. Pendant que vous reposez tranquilles sur vos dures couches, dans son lit moelleux du manoir Globenski votre généralissime s'agite et sent plus que jamais dans cette longue nuit peser sur sa conscience le poids de son crime (1). Dormez, vous, sans remords et sans honte ! Vos noms se redisent au foyer sans rougeur au front, et votre malheureuse faute a été pour quelque chose dans la victoire de la liberté !

Mais voici que l'aube du 14 décembre commence à luire. Au loin retentit déjà le clairon de Colborne. Voyons aux prises les deux armées ennemies.

(1) La *Minerve*, 20 juin 1865.

Chapitre Troisième

LE CHOC SANGLANT

(14 décembre)

Au camp de Girod — Premier coup de canon — Marche de l'armée anglaise — Son arrivée à Saint-Eustache — Sa réception — Canonnade — Fusillade — La chasse à l'homme.

De bonne heure, le matin du 14, l'armée de Girod fut sur pied. Il fallait aller chercher du renfort pour l'attaque du soir contre le camp de Saint-Martin. Environ 400 à 500 patriotes, par petits pelotons, se dispersèrent à cette fin dans les rangs et les villages voisins. Comme les autres jours, il y eut messe ce matin-là, à Saint-Eustache. Le curé, son vicaire et l'abbé Chartier, qui avait passé la nuit à la ferme de M. Paquin, restèrent au village jusque vers onze heures. Il pouvait y avoir au camp, en ce moment-là, tout au plus 500 patriotes, ne se doutant nullement qu'une armée formidable touchait déjà à leurs avant-postes (1). Bientôt l'attention fut éveillée par une fusillade

(1) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XXVII ; Paquin, *Mémoires*, vol. III, livre IX, ch. V.

assez nourrie qui partait des bois de l'autre côté de la rivière des Mille-Iles. Il parut évident que le corps de garde de l'auberge Cyr était attaqué. Les sentinelles se replièrent en toute hâte sur le village et annoncèrent l'arrivée des troupes dont on pouvait voir les baïonnettes luire au soleil. Des éclaireurs, parmi lesquels se trouvait Girod lui-même, reconnurent bientôt la compagnie de volontaires de 83 hommes, commandée par Globenski. L'alarme fut donnée ; les cloches sonnèrent à toute volée et en un instant l'armée des insurgés était en ordre de bataille devant l'église. Pendant ce temps, l'abbé Chartier, dans une course à perdre haleine, allait annoncer la nouvelle à Saint-Benoît. M. Paquin et son vicaire consommèrent les saintes espèces du tabernacle et prirent en toute hâte le chemin du domaine. C'était un spectacle navrant de voir sur les chemins couverts de neige, par un froid intense, des groupes de vieillards, de femmes, d'enfants fuir précipitamment le malheureux village. Devant l'église l'armée insurgée, sans armes, menaçait de se débander. Girod proposa de donner la chasse aux volontaires de Globenski, qu'il croyait être un fort détachement de l'armée de Colborne. Cent cinquante braves s'offrirent et, sous la conduite de Chénier, s'élancèrent au pas de charge sur la glace. Un coup de canon tiré sur eux de la Grande-Côte leur fit tourner la tête et arrêta leur élan. Sur un parcours de plus de deux milles ils virent s'avancer sur Saint-Eustache la vraie armée de Colborne : cavalerie, artillerie et infanterie. Chénier commanda la retraite, mais inutilement. La peur fit perdre la tête à sa petite troupe. Elle prit la fuite en toute hâte et de tous côtés. Chénier rentra au village presque seul. Décidé de tenir quand même jusqu'au bout, Girod rallia le plus d'hommes qu'il put et les fit entrer de gré ou de force dans les principaux édifices du village. Chénier, Guitard, Deslauriers, Major, Gosselin, Courville, Cabana, Languois et une cinquantaine d'autres se postent dans l'église. Ils ont barricadé soigneusement les portes et du haut des jubés, dont ils ont rompu les escaliers, ils attendent l'Anglais. "Nous n'avons pas de fusils", disaient ces pauvres égarés, et le chef leur répondait froidement : "Soyez tranquilles, il y en aura de tués et vous prendrez leurs fusils." D'autres se retranchent au

presbytère avec le vieux Charles Forget, de Saint-Janvier. D'autres s'enferment au couvent et dans les maisons Dumont, Scott et Dorion (1). Ils sont tout au plus 200 ou 250. Où sont Brien, Papineau, Peltier, Hubert, Delorimier, ces bouillants organisateurs de l'insurrection ? Où est le généralissime Girod, ce pourfendeur d'Anglais dans ses discours ? Tous en fuite. Le général qui a fait entrer de force à l'église ou au couvent d'honnêtes paysans semble avoir épuisé son ardeur belliqueuse et il se sauve à bride abattue vers Saint-Benoit.

Mais avant de raconter le sort de ces chefs revenons à l'armée anglaise dont l'artillerie tonne en ce moment contre Saint-Eustache. Dès sept heures du matin le clairon sonnait le départ de Saint-Martin. C'est que Colborne connaissait la difficulté d'une marche pour une armée par nos chemins d'hiver ; il croyait aussi rencontrer de grands obstacles le long de la route ; il voulait d'ailleurs en finir le jour même avec la première forteresse des rebelles. Il permit aux volontaires de Globenski de prendre le chemin le plus court mais plus périlleux qui relie actuellement Sainte-Dorothée à Saint-Eustache. C'est contre ce corps, qui avait pris position à la tête de la traverse de la rivière des Mille-Iles, vis-à-vis Saint-Eustache, que s'élance hardiment le groupe des patriotes conduits par Chénier dont nous avons parlé plus haut. Le gros de l'armée anglaise, précédé d'un corps d'éclaireurs chargés de tracer la route et prévenir les dangers, suivit le chemin qui conduit à Sainte-Rose. Les troupes évitèrent le village en tournant à gauche à la Petite-Côte, et entrèrent bientôt dans la montée Morigeot pour aboutir à la rivière des Mille-Iles, à peu près à égale distance entre Sainte-Rose et Saint-Eustache (2). La marche fut dure pour les soldats. Ils allaient fusils sur l'épaule, deux par deux, par un froid intense,

(1) Tous ces édifices formaient le centre du village et étaient groupés autour de l'église. La maison Dumont, c'est la résidence actuelle de la famille de Bellefeuille ; comme autrefois elle a pignon sur rue et semble chercher le presbytère qui la regardait autrefois en face. Les maisons Dorion et Scott occupaient les emplacements du Dr Marcil et du magasin J.-A. Paquin.

(2) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XXX.

dans deux ornières étroites, glissantes, pleines de neige, qu'offrent les chemins canadiens dans la froide saison (1).

Une autre difficulté se dressait maintenant devant l'armée. Il lui fallait traverser les Mille-Iles. La glace peu solide présentait une surface unie mais couverte d'une épaisse couche de neige. Les bataillons passèrent la rivière à la débandade et sans danger. Les artilleurs durent traîner les canons au bout de longs câbles. Malgré toutes ces précautions quelques chevaux et un canon enfoncèrent. On les retira, et sans autres accidents, en s'ouvrant un chemin dans la neige, par les nombreuses îles que contient la rivière des Mille-Iles, à cet endroit, artillerie et infanterie se reformèrent dans la Grande-Côte de Sainte-Thérèse, et prirent le chemin de Saint-Eustache (2).

Dans une maison de la Grande-Côte, appartenant à un M Rochon, à deux milles à peine de Saint-Eustache, se cachaient M. et Madame Berthelot et leurs trois filles. Ils assistent au défilé de l'armée anglaise, et l'une des demoiselles, Emélie, dans un récit très curieux, décrit l'ordre de marche des soldats de Colborne (3). En tête s'avance la cavalerie où l'on reconnaît quelques volontaires de Saint-Eustache. Les cavaliers retiennent les chevaux qui piaffent d'impatience et lancent de leurs naseaux couverts de frimas deux jets de buée blanche. Puis ce sont des voitures "d'une forme singulière, dit la narratrice, et chargées d'une sorte de bagages que nous, jeunes filles, n'avions pas encore vus". Et le père Berthelot, tout à côté de ses enfants, leur fait comprendre que ce sont des agrès de guerre : des béliers pour enfoncer des murs et des portes, des échelles et des cables pour escalader les murailles, des madriers pour ponter des fossés, des pelles, des haches, des marteaux, des scies pour combler des tranchées ou construire des ponts, des caisses de balles, de boulets, de fusils de rechange, de lourds canons sur les

---

(1) Capitaine Beauclerk des Royaux, Lithographic views of Military operations in Canada under Sir John Colborne, accompanied by notes historical and descriptive, p. 10

(2) L'endroit précis où l'armée de Colborne aborda, est la terre actuelle de M. Leclerc, dans la Grande-Côte de Sainte-Thérèse.

(3) Papiers du notaire Girouard : Notes de Mlle Emélie Berthelot.

affûts dont la gueule béante est chargée de givre, des provisions pour le soldat. Tout cet attirail était escorté de l'infanterie : volontaires et réguliers. On reconnait chaque régiment ; et à leurs costumes et à leurs sabres on remarque les chefs. On se montre du doigt Colborne, le vétéran des armées de Wellington. Il a haute contenance, visage fier et énergique, front large et découvert, bouche où, semble-t-il, ne peut jamais s'épanouir le sourire qui attire ou la douceur qui pardonne. Il passe sur son cheval de bataille, tout auréolé des reflets de ses campagnes passées et des décorations gagnées à Waterloo. Ferment le défilé "des voitures peintes en rouge pour ramener les morts et les blessés". A peine la troupe a-t-elle disparu qu'un grand bruit, comme un coup de tonnerre, fit pousser de hauts cris aux jeunes filles. Et le père Berthelot, visiblement ému, explique : "N'ayez pas peur, c'est le premier coup de canon qui annonce la guerre des Anglais contre les Canadiens."

C'est ce premier coup qui mit en fuite la petite troupe de Chénier qui attaquait sur la glace le corps de Globenski. L'armée anglaise était à peine à un mille du village insurgé. Le général fit arrêter ses soldats, qui se firent servir à boire dans les maisons du rang pendant que des cavaliers s'avançaient pour parlementer (1). Ils revinrent en toute hâte poursuivis par le feu des patriotes. Colborne vit bien qu'il y aurait combat et il ordonna d'attaquer immédiatement. M. Paquin, dans ses *Mémoires*, trouve inhumaine cette attaque précipitée et foudroyante contre de malheureux insurgés. "Le général Colborne, dit-il, n'avait pas besoin de foudroyer le village avant même d'y arriver... S'il eût eu une âme d'homme il eût donné un petit quart d'heure aux insurgés plus aveugles que méchants, plus dignes de pitié que de haine, et alors il n'y avait plus besoin de combat... En cernant le village de Saint-Eustache, continue-t-il, l'armée quintuplée eût pris tous les insurgés comme de faibles moutons dans la bergerie : mais le loup mange et dévore..." (2).

Quoiqu'il en soit, dès 11 h. 30 la cavalerie avait pris

(1) Le *Populaire*, 18 décembre ; le *Canadien*, 22 décembre.
(2) Paquin, *Mémoires*, vol. III, livre IX, ch. V.

position dans les champs sur un petit plateau qui domine Saint-Eustache du côté de la Grande-Côte. Vers midi les canons anglais, postés en meilleure position, sur la terre de M. J.-Bte Poirier, battaient en brèche les principaux édifices du village avec une ardeur que seules auraient dû provoquer de plus solides forteresses (1).

Pendant ce temps l'infanterie prit ses positions. Les Carabiniers volontaires de Montréal restèrent avec l'artillerie sur le chemin de la Grande-Côte et dans les champs voisins ; ils étaient appuyés à gauche par un détachement du 83e placé en potence sur les bords de la rivière, et par le corps des volontaires de Globenski posté sur la glace au large des petites îles qui partagent à son embouchure les eaux de la rivière du Chêne. A droite, à travers champs, se déployèrent en éventail les lignes des réguliers. Les Royaux du lieutenant-colonel Wetherall occupèrent les flancs est et nord-est du village ; ses rangs de soldats atteignaient une petite ravine dont on voit encore les traces en arrière de la gare actuelle de Saint-Eustache. Au nord le lieutenant-colonel Dundas et le 83e, de la ravine au chemin du Domaine, guettaient les patriotes. Au nord-ouest et à l'ouest, prirent position les soldats du 32e sous les ordres du lieutenant-colonel Maitland. Ces derniers, massés sur les routes du Domaine et du Grand-Brûlé, venaient rejoindre, par le chemin qui tombe au rang du Lac, les troupes de Globenski sur la rivière des Milles-Iles (2).

Il fallut plus d'une heure pour dessiner, autour du camp des insurgés, cette vaste circonférence de près de 3 milles. Colborne et ses lieutenants étaient prudents à l'excès et tenaient leurs soldats hors de la portée des fusils. Ils les fatiguaient inutilement à s'ouvrir un chemin à travers des champs couverts à certains endroits de trois pieds de neige (3).

Chénier et ses hommes, de leurs forteresses improvisées, furent témoins muets de ce mouvement enveloppant ; ils ne

(1) C'est la terre actuelle de M. Arthur Bélanger.
(2) Voir plan de la bataille de Saint-Eustache par M. Paquin.
(3) Récit du capitaine Beauclerk des Royaux, p. 10.

pouvaient rien faire pour l'arrêter. D'ailleurs depuis midi il n'était pas prudent de sortir par les rues. Les sept bouches à feu de Colborne, en batterie maintenant sur la terre de M. Félix Paquin (1), à 10 arpents à peine de Saint-Eustache, faisaient pleuvoir les boulets sur le malheureux village. Une heure durant et sans répit, ce fut le tintamarre assourdissant des masses de fer qui battent les murailles des maisons, fauchent les branches d'arbres, effritent les pierres, roulent sur les chemins en soulevant la neige dans une *poudrerie* aveuglante, accompagné de la voix de basse-taille des lourds canons. Et ce bombardement prolongé d'une place ouverte et silencieuse, lugubre et tragique pour les patriotes, devenait ridicule pour une armée de vétérans. Colborne le sentit bien. Aussi, vers 1 heure, il commanda au major Jackson de pénétrer dans la rue, face à l'église, avec de l'artillerie, et de s'assurer de l'endroit précis où nichaient les rebelles. Le major l'apprit bientôt aux dépens de quelques-uns de ses hommes. S'étant aventuré jusqu'au centre du village, non loin de la maison Scott, lorsqu'il voulut pointer ses canons contre l'église, des coups de feu partirent des maisons voisines et blessèrent plusieurs de ses artilleurs. Il recula hors de la portée des balles, jusqu'au coude que fait la rue de l'église en suivant le cours de la rivière du Chêne. C'est de là que sans danger pour ses hommes, mais sans résultat appréciable, il va continuer, pendant plus d'une heure encore, à battre en brèche la façade du temple. Colborne lui-même, averti de l'incident, dirigera le feu de ses autres canons, placés en ce moment dans les champs, sur la terre actuelle des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, contre le flanc de l'édifice et les maisons avoisinantes.

Ces mouvements de l'artillerie étaient accompagnés et appuyés par une avance considérable de la part de l'infanterie. Les Carabiniers, les Fusilliers royaux, de Montréal, descendirent sur la glace et se postèrent à l'endroit actuel du pont De Bellefeuille et derrière l'église pendant que les volontaires de Globenski s'approchaient de l'embouchure de la rivière du Chêne et bordaient la rive nord de la rivière des Mille-Iles. Les

(1) C'est la propriété actuelle de M. Hermile Théorêt.

réguliers, de leur côté, reçurent l'ordre de serrer leurs rangs et de déboucher au village. Les Royaux, après une marche difficile à travers champs, s'arrêtèrent en arrière du manoir Globenski ; le 32e, par le chemin du Lac, se fortifia dans les premières maisons du village, jusqu'au pont qui relie les deux rives de la rivière du Chêne ; le 83e entra à Saint-Eustache par les chemins du Domaine et du Grand-Brûlé et vint se retrancher dans les maisons jusqu'à la hauteur du plateau que couronne le manoir Globenski. On laissa sur les routes au large du village la cavalerie et des piquets de soldats chargés d'arrêter les fuyards et de faire des prisonniers. Ce mouvement en avant s'exécuta promptement et sans opposition. Jusqu'ici, c'est à peine si les patriotes avaient pu entrevoir à leur portée les soldats ennemis. Les Anglais, trop loin tout à l'heure pour être atteints, s'avançaient maintenant à couvert des maisons sur le bord des rivières des Mille-Iles et du Chêne. De temps en temps, cependant, un coup de feu partait des fenêtres de l'église ou des maisons avoisinantes et annonçait aux Anglais le désir des patriotes de leur tenir tête héroïquement. Mais les armes étaient inégales. Que faire contre la puissante artillerie de Colborne ? Aussi les insurgés, derrière les murs qui leur servaient de remparts, assistèrent, impuissants, à des scènes d'horreur : des fenêtres qui volent en éclats, des pierres qui s'effritent sous le choc des boulets, des brèches qui s'ouvrent au flanc des murailles, des toits qui s'effondrent, des malheureux, vieillards, femmes ou enfants, délogés de leurs maisons par les soldats, qui fuient la mort par les rues désertes ou les champs glacés.

Il était près de 2 heures, et rien de décisif ne s'était fait encore de part et d'autre. Les soldats anglais, fatigués, affamés, grelottaient de froid. Allaient-ils se laisser surprendre par les nuits hâtives d'automne sans avoir délogé les rebelles de leurs repaires ? Jusqu'ici le résultat net de deux longues heures de bataille, c'étaient quelques blessés anglais, quelques prisonniers patriotes, des pans de murs écroulés, des pierres de la façade de l'église effritées ; et c'était tout (1).

(1) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XXXV.

Colborne se décida d'en finir. Un petit détachement de soldats, se dissimulant dans les hangars et s'abritant derrière les maisons, fut envoyé en éclaireur, près de l'église. Malgré le feu violent des patriotes ils parvinrent jusqu'à une maison, un peu à droite, et en face du temple, et ils y mirent le feu. En quelques instants une fumée dense s'échappa de l'édifice (1). Le vent soufflait du nord-est et poussait la flamme du côté des rebelles. Bientôt de lourds nuages s'engouffraient dans les rues du village et tourbillonnaient autour du couvent, du presbytère et de l'église. Une circonstance si propice pour donner l'assaut aux retranchements des rebelles n'échappa point "à l'oeil exercé du vétéran Colborne", dit le capitaine Beauclerk. Il fit sonner le ralliement. Les canons se turent. Et les troupes reçurent l'ordre de fixer la baïonnette et d'avancer, au pas de charge, contre l'église. Ce fut une heure tragique pour les patriotes. La fusillade commença, rageuse, crépitante, dans l'air sec et froid de cette journée de décembre. Les insurgés répondaient cette fois avec énergie, des maisons Dorion et Scott, du couvent et du presbytère. Il leur fallut aussitôt quitter quelques-unes de leurs forteresses : le feu activé par le vent touchait aux maisons Dumont, Dorion et Scott. Il ne restait aux malheureux qui les défendaient qu'une alternative : être brûlés vifs ou tomber sous les balles anglaises en essayant de fuir. Quelques-uns, suffoqués par la fumée, restèrent sur place et furent consumés par le feu ; d'autres, en plus grand nombre, sautèrent par les fenêtres. Bien peu cependant atteignirent la glace ou les champs. Dans les rues désertes les soldats les guettaient et les faisaient prisonniers ou les abattaient sans pitié.

Les patriotes se trouvaient cernés dans leurs derniers refuges : le couvent, le presbytère et l'église. Fuir, pour eux comme pour leurs frères, c'était s'exposer aux balles de centaines de fusils. Ils continuèrent à se défendre et à tirer sur les soldats qu'ils entrevoyaient comme des ombres à travers la fumée.

Ned Watherall, des Royaux, par le petit pont de la rivière du Chêne, atteignit l'arrière du presbytère et y jeta une botte de

(1) Récit du capitaine Beauclerk.

paille enflammée, pendant que d'autres, des volontaires avec le capitaine Leclerc, accomplissaient le même exploit au couvent (1). Un cri de joie apprit aux patriotes de l'église qu'ils étaient les seuls maintenant à soutenir l'effort de 2,000 soldats. Le presbytère flambait et le feu prenait au couvent. La fumée de ces édifices permit, sans trop de danger, aux bataillons anglais de border les murs du cimetière autour de l'église et d'attendre la sortie des insurgés. C'est à ce moment que le défenseur du presbytère, le vieux Forget, fusil en main, vêtu d'étoffe, tuque bleue sur la tête, apparut sur la place avec quelques-uns de ses hommes.

"Forget, qu'êtes-vous venu faire ici ?" lui cria son ami Porteous, capitaine des volontaires. "Me battre pour mon pays", répondit le patriote. Et bientôt il tombait, blessé à mort, en disant : "Je meurs pour ma patrie !" (2). Plusieurs des siens, grâce à la fumée, échappèrent aux balles anglaises, d'autres furent faits prisonniers ou tués dans leur fuite sur la glace ou dans les rues du village.

L'église seule restait à prendre De temps en temps des balles, échappées des embrasures des fenêtres ou des clochers, inquiétaient encore l'armée de Colborne. Elle se rua avec furie contre cette dernière forteresse. Ned Watherall, sir Daniel Lysons, enseigne aux Royaux, le major Ormsby et quelques soldats s'élancèrent dans le chemin couvert qui menait à la sacristie. Une balle du patriote Major blessa le colonel Gugy, des volontaires, au moment même où il entrait à la sacristie. Il riposta d'un coup d'épée, et l'on fit prisonnier le rebelle (3). Le détachement anglais put pénétrer sans danger dans le choeur de l'église.

Fenêtres et portes soigneusement barricadées laissaient filtrer une faible lumière dans le vaste édifice silencieux. Et les Anglais hésitèrent un instant, vivement impressionnés, a dit l'un d'eux, devant la beauté du choeur resté intact après un bombardement de deux heures, et l'imposante majesté d'une

(1) Voir *Journal historique* par un témoin oculaire et dépositions de patriotes publiées dans Globenski.
(2) David, *Les Patriotes de 1837-38*, p. 51.
(3) Récit de Mlle Berthelot : Papiers du notaire Girouard.

superbe statue dorée de saint Eustache qui dominait l'autel et semblait défendre le sanctuaire (1). Des coups de feu tirés sur eux des jubés leur apprirent qu'il y avait là des êtres vivants ; ils déguerpirent prestement par la sacristie. Les soldats pillèrent consciencieusement le riche vestiaire de l'église pendant que Ormsby se glissait derrière l'autel pour y mettre le feu. Ce dernier incendie qui s'allume va éclairer lugubrement, dans la nuit qui s'avance, la dernière scène de cette tragique bataille. Ecoutez sir Daniel Lysons en raconter lui-même une partie : "La fusillade qui partait des fenêtres de l'église cesse en ce moment. Les rebelles s'échappent de l'édifice à travers les fenêtres basses qui ouvraient apparemment sur une crypte ou une cave. Une partie de nos hommes sont rangés d'un côté de l'église, tandis que sur l'autre se trouvaient les 32e et 83e. Quelques rebelles tirent en courant sur nos troupes, puis mettent bas les armes demandant quartier. Nos officiers s'efforcent de sauver les Canadiens, mais les soldats criaient : "Souvenez-vous de Jack Weir !" (2) et plusieurs de ces pauvres gens trompés sont fusillés sur place" (3).

Chénier, Guitard, Deslauriers, Cabana, Langlois sautent les derniers, du côté du couvent, par les fenêtres de la chapelle de la Sainte-Vierge. Ils laissent à regret dans l'église le malheureux Courville qu'un boulet a frappé au flanc gauche et qui, impuissant, verra la flamme rôtir ses membres ensanglantés et devancer sa terrible agonie. Une balle atteint le chef des patriotes dès qu'il a touché le sol ; il se relève pourtant et court du côté de la rivière, lorsqu'une autre le couche dans la mort, près d'un petit pont qui traversait le large fossé du cimetière (4)

---

(1) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XXXIX.
(2) Jack Weir était un lieutenant de l'armée de Gore, en marche contre Saint-Denis, le 22 novembre. Fait prisonnier par les patriotes, il avait été massacré par eux sans pitié au moment où il essayait de s'évader.
(3) Lysons, *Réminscences.*
(4) Bien des récits de la mort de Chénier nous ont été laissés. Les uns le font mourir en sautant de l'église, d'autres sur le mur du cimetière après avoir tiré sur les troupes plusieurs coups de fusils. Nous croyons donner ici la version la plus acceptable et la plus sûre.

Et la chasse aux fuyards se poursuit avec une vraie rage. Tout un régiment anglais posté sur le pont de la rivière du Chêne attend le gibier qu'il s'amuse à canarder. "Telle était l'exaspération des troupes, a écrit le capitaine Maryatt, qu'il eût été imprudent d'essayer de sauver la vie à une de ces pauvres créatures abusées." Sur la rivière des Mille-Iles les volontaires se livrent avec entrain à cette même besogne. Le spectacle de ces courses sur la glace amuse énormément ces loyaux. "Les glissades et les chutes des poursuivis et des poursuiveurs offraient autant de divertissement que d'intérêt, continue le capitaine Maryatt, tant il est vrai que toute chose burlesque fait rire, surtout quand elle est en opposition à des sentiments de sympathie, d'anxiété ou de peur" (1). Souvenez-vous de Jack Weir ! c'est le mot d'ordre du massacre à Saint-Eustache. Et des insurgés qui ont déposé les armes et qui, mains levées, viennent se constituer prisonniers se voient fusiller à bout portant.

Sur les chemins du rang du Lac et du Domaine d'autres soldats font la même oeuvre de carnage. Du côté du Grand-Moulin les volontaires de Globenski semblent plus humains, ils attrapent les fuyards et se contentent de les garotter solidement et de les amener en prison. A la Grande-Côte les Carabiniers de Montréal sont sans pitié. La plupart se conduisent en vrais brigands. Sous l'influence de la boisson, ils enfoncent les portes, brisent les fenêtres des maisons et emmènent prisonniers de bons et paisibles cultivateurs. L'âge et l'innocence n'y font rien. Le vieux Rochon et le respectable notaire Berthelot en surent quelquechose (2). Un enfant de 11 ans, Marineau, sorti d'une maison au bruit de la bataille, reçoit de la part d'un volontaire un coup de pistolet dans la gorge et expire sur place (3).

Il est quatre heures. La bataille est terminée. Colborne est maître de Saint-Eustache. On entend bien encore, par ci par là, quelques coups de feu isolés ; mais le silence du soir

(1) Extrait du journal du capitaine Maryatt, publié dans le *Patriote Canadien*, 1er janvier 1840.
(2) Papiers du notaire Girouard : Récit de Mlle Berthelot.
(3) Papiers du notaire Girouard.

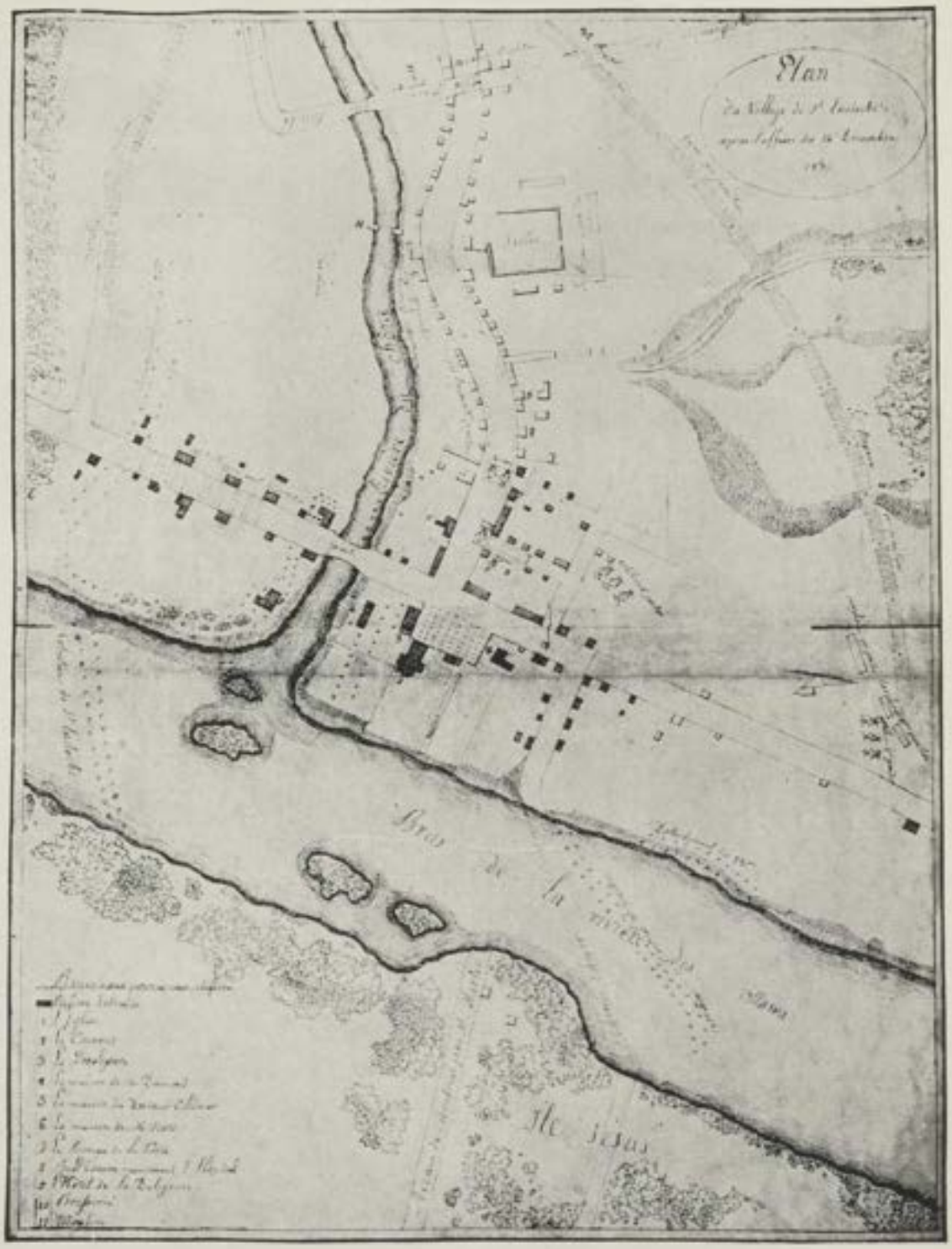

Plan de la bataille de Saint-Eustache

n'est rompu que par le grondement sinistre de l'incendie, le fracas d'un mur qui croule, un appel de clairon, les cris de soldats ivres, les râles des mourants, les lugubres plaintes des blessés.

Patriotes du camp de Chénier, votre écrasement, habilement combiné, est complet. Vous dormez, pour plusieurs votre dernier sommeil à l'endroit même où une balle ou la flamme vous ont touchés. Vous, blessés et prisonniers, sachant en quelles mains vous êtes tombés, enviez le sort des glorieux trépassés. Vous verrez au milieu de tortures sans fin si "un gouvernement puissant et miséricordieux a plus à coeur d'oublier que de venger les injures !"

La nuit descend sur le champ de bataille. Elle se hâte, semble-t-il, de cacher de ses ténèbres des scènes d'horreur et de pillage indescriptibles. C'est l'armée victorieuse débandée qui souille sa victoire par des orgies dignes, selon M. Paquin, des Vandales et des Wisigoths.

Chapitre Quatrième

LA NUIT ROUGE

L'incendie du village — Vols et brigandages — L'armée anglaise bivouaque — Les morts — Les blessés — Les prisonniers — Scènes de nuit.

Une nuit tragique s'annonce pour Saint-Eustache. Le feu qui fait rage éclaire lugubrement des soldats débandés qui enfoncent des portes, pillent et brûlent des maisons, des blessés qui achèvent de mourir dans les champs ou les maisons en feu, des morts gelés sur la neige. C'est une nuit rouge de sang humain et de lueurs d'incendies.

Vers quatre heures tout le centre du village flambait. Le feu, mis d'abord en arrière des maisons Scott et Dumont, s'était propagé avec une rapidité étonnante. Il achevait, vers cinq heures, son oeuvre destructive dans cette partie de Saint-Eustache. Le riche manoir seigneurial en pierres de taille et à deux étages n'offrait plus que des murs calcinés où pendaient encore des poutres embrasées. Une fumée âcre s'échappait des caves où se consumaient lentement des provisions entassées par les patriotes. Il en était de même de l'élégante maison Scott et du couvent. La destruction de ce dernier édifice affecta beaucoup M. le curé Paquin. Ce beau couvent, en pierres piquées, à peine achevé et que les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame devaient occuper au printemps, était le fruit de ses nombreux sacrifices et de toutes ses petites économies. Le presbytère, la maison Dorion, d'autres encore, très riches et très spacieuses, étaient rasés. Des amas de cendres, des débris de toutes sortes

où couvent des tisons ardents et où se promènent, comme des âmes inquiètes, et où se rallument et tour à tour s'éteignent de petites flammes bleues, disent seuls que là autrefois vécurent des êtres humains. L'église en pierre, à la façade large et fière, aux lignes architecturales très pures, aux deux clochers à jour, offre surtout en ce moment un spectacle mélancolique et déchirant. Le feu a ravagé les planchers, les bancs, tout le riche pourtour du choeur. Sous un ciel constellé d'étoiles, dans la nuit belle et mélancolique, les fenêtres déversent sur le cimetière, sur les morts d'hier et d'aujourd'hui, des flots de lumière. On dirait que le temple du Seigneur s'est illuminé pour la Noël qui approche. Mais bientôt les vitres, sous la chaleur, volent en éclats. Le vent s'engouffre dans l'édifice et porte la flamme jusqu'à la voûte qui brasille. En un instant le feu a percé le toit et s'échappe comme une trombe vers le ciel. De toutes ses fenêtres béantes, de son large toit, l'église vomit la flamme qui court sous ses lambris dorés et s'élance jusqu'aux clochers qu'elle frôle sinistrement. La cloche a tinté comme pour un mort, et les deux tourelles, minées par la base, se sont rapprochées, telles deux soeurs naufragées qui veulent mourir l'une près de l'autre, la main dans la main. Bientôt, avec une rapidité vertigineuse, elles ont croulé sur le sol en se croisant, dans un bruit de bronze fêlé, de pierres lancées sur la pierre, au milieu d'une gerbe d'étincelles et de feu qui monte jusqu'au ciel. Le beau temple catholique de Saint-Eustache n'est plus.

Mais le soldat anglais n'en a pas assez de ces incendies qu'ont allumés, au dire de Colborne, les nécessités de la guerre (1). D'autres surgissent maintenant, qui sont l'oeuvre du fanatisme et de la haine du nom français. Le général les porte au compte exclusif des volontaires. Disons à l'honneur du soldat britannique qu'il a montré plus de générosité et moins de rage que le volontaire dans la répression de la révolte. Mais les nombreux récits du feu de la Rivière-du-Chêne, étalés sous nos yeux, nous obligent à affirmer qu'un trop grand nombre de soldats souillèrent leurs uniformes à des besognes ignobles et plus odieuses que la révolte elle-même. L'histoire ne peut pas ne pas

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 244, p. 451.

tenir responsable le généralissime des troupes des vols commis et des incendies allumés sous ses yeux, le soir de la bataille et le lendemain.

Pendant près de deux heures l'armée reste débandée dans le village conquis. Des soldats, guidés par des volontaires, se promènent par les rues la torche à la main et brûlent toute la partie ouest de Saint-Eustache. La maison Chénier, ancien pensionnat Labrie, et toutes celles qui s'étendaient des deux côtés du chemin du Lac jusqu'à la sortie du village, sont la proie des flammes. Il en fut de même sur le chemin de la Grande-Côte. On fit brûler, à plus d'un mille, la maison de Jean-Baptiste Bélanger. Soixante maisons en cendres, et les plus belles et les plus spacieuses de la Rivière-du-Chêne : voilà le fruit d'une vengeance inhumaine et d'une guerre sauvage. M. Paquin, dans ses *Mémoires,* laisse éclater son indignation et il écrit : "Le feu allumé à Saint-Eustache n'a pas été celui de la guerre mais du vandalisme. On a mis le feu partout avec des torches à la main et après le combat, même le lendemain ! Et chez qui encore ? Chez une veuve de 85 ans bien incapable de faire du mal aux 2,000 hommes de Colborne armés jusques aux dents ! Chez des loyaux qui ont fourni des combattants à l'armée qui les a brûlés !" (1).

A la lueur des incendies on voit passer d'autres groupes de britanniques qui se donnent de tout coeur, et avec une rage que double l'ivresse, à la destruction et au pillage. "Il y avait des gens assez barbares, a écrit l'auteur du *Journal historique* (2), très favorable pourtant au parti anglais, pour achever de détruire

(1) Paquin, *Mémoires,* vol. III, livre IX, ch. V.

(2) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XLI. — Quel est ce témoin oculaire ? Aujourd'hui il paraît acquis à l'histoire que c'est M. Desèves, vicaire à Saint-Eustache. En voici la preuve : 1o Il est moralement impossible que ce soit le même homme qui ait rédigé les *Mémoires* et le *Journal,* tant le ton et les jugements des deux ouvrages sont différents. 2o Cherchons donc un autre auteur de ce *Journal.* M. Paquin va le désigner clairement lui-même dans ses *Mémoires* (vol. III, livre IX, ch. V) : "Comme l'action de Saint-Eustache a été le coup de grâce des patriotes, j'introduis ici le *Journal* des événements qui y ont eu lieu, fait par un témoin oculaire, M. Desèves, curé de Saint-Augustin" — alors vicaire de M. Paquin, à Saint-Eustache.

ce que le feu avait épargné. D'autres s'occupaient à piller avec une incroyable activité. Non seulement ils dépouillaient les morts et les laissaient entièrement nus, mais ils enlevaient tout ce qu'ils pouvaient déterrer dans les décombres. Des morceaux même de la cloche devinrent la proie de ces ravisseurs."

La partie du village épargnée par le feu fut littéralement saccagée de fond en comble. La plupart des propriétaires avaient quitté leurs maisons. L'armée anglaise se conduisait comme en ville conquise au temps des barbares. Les portes fermées étaient enfoncées à coup de crosses de fusils, et chacun prenait ce qui lui convenait : le linge des armoires, les meubles des salons, la vaisselle des garde-manger, les instruments aratoires des hangars, les vivres et les boissons des caves, les animaux des étables.

Ces brigandages s'étendirent jusqu'aux maisons des rangs à plus d'un mille de Saint-Eustache. Vers quatre heures de l'après-midi on signale déjà la visite d'une petite troupe de volontaires chez Alexandre Rochon à la Grande-Côte. Ils viennent arrêter brutalement un nommé Cardinal (1). "Dans la soirée, raconte Mlle Emélie Berthelot, d'autres volontaires revinrent dans la Grande-Côte, chez un nommé Maisonneuve, et se faisant donner de l'eau emplirent les canons de leurs fusils et burent à même. Etant assez *en train*, ils entrèrent de nouveau chez le *père Rochon*, cassèrent les vitres avec leurs baïonnettes, fouillèrent les armoires et se chargèrent de linge. Ils reprenaient la route du village lorsque mon père tenta d'arrêter leur brutalité (2). Mais ils le prirent sous les bras et l'emmenèrent au village. Ma bonne mère, toute en larmes, me conjura de l'aller chercher. Je sortis et rejoignis les volontaires. Je les suppliai de relâcher mon père. Au cours de mes larmes je leur dis : "Si vous aviez votre père pris par les soldats et emmené par eux, ne seriez-vous pas émus ?" Ils me regardèrent étonnés et poussèrent mon père de mon côté en disant : "C'est bien, va-t-en !"

Et des scènes semblables se renouvelèrent par dizaines, par

(1) Papiers du notaire Girouard.
(2) C'est précisément dans cette maison que s'était réfugiée la famille Berthelot.

vingtaines dans les rangs du Lac, du Grand-Brûlé et du Domaine. Toutes les maisons des suspects, et même simplement celles des ennemis politiques d'autrefois, furent l'objet de la vengeance anglaise (1). Il y avait au village ce soir-là un fort groupe de Chouaguens de Saint-Eustache, de Saint-Laurent et de Saint-Martin qui avaient été délogés de leur maison au temps de la formation du camp ou maltraités par les patriotes ; ils avaient suivi les troupes ou s'étaient engagés comme volontaires. Ils se chargeaient de désigner les demeures des patriotes et de guider les soldats dans leur sauvage dessein. Et c'est un spectacle dégoûtant de voir ces hommes, fortement surexcités par la boisson, se disperser par groupes autour des habitations du village et des rangs, et de les entendre vomir les pires outrages à l'adresse des révoltés. Quand ils reviennent au camp ils sont chargés de butin et de prisonniers.

Nous n'avons pas manqué de stigmatiser les vols et les brigandages des soldats de Girod dans les premiers jours de décembre ; il fallait également stigmatiser les procédés iniques de l'armée de Colborne.

Les réguliers prirent part au pillage, mais en petit nombre (2). Mlle Berthelot, dans son récit des événements de 1837, se plaît à rappeler l'humanité de quelques soldats qui volontiers, eux, écoutaient les plaintes des prisonniers et desserraient les liens qui les retenaient. Quelques-uns même montrèrent une réelle sympathie aux insurgés. "Tard dans la veillée, raconte Mlle Berthelot, nous entendîmes frapper de nouveau à la porte du *père Rochon*. Mon père, ma mère se concertèrent et après quelques instants se décidèrent d'ouvrir. Bien leur en prit, car ils virent entrer deux soldats, des réguliers ceux-là. Ils parlèrent des événements ; ils parurent affligés de tout ce qui s'était passé.

(1) *Rapport sur les pertes de 1837-38*, pp. 96, 97, 98.

(2) Le curé de Saint-Eustache, qui était alors M. Ouimet, reçut de Londres, il y a quelque quarante ans, une petite ampoule en argent contenant des Saintes-Huiles, volée à la sacristie de l'église par un soldat des régiments de Colborne. La petite-fille de cet officier renvoyait l'objet, soigneusement enfermé dans un petit coffret en chêne, doublé de velours à l'intérieur. Une lettre avertissait le curé qu'*elle lui renvoyait l'Extrême-Onction.*

En mauvais français et souvent par signes ils racontèrent les événements du matin et témoignèrent leur peine d'avoir vu tuer ces pauvres révoltés qu'ils avaient laissés morts sur les lieux mêmes. Ils veillèrent ainsi jusqu'à minuit et s'en allèrent bien tranquillement en s'attristant toujours sur le sort des pauvres Canadiens" (1).

Au milieu de ce déchainement des plus viles passions, ça repose et ça console, vraiment, de trouver des coeurs amis, si peu nombreux soient-ils, surtout dans la personne de ceux que la guerre avait dressés contre nous.

Et pendant que ces événements se déroulaient, l'état-major, les quartiers-maitres et une partie des régiments s'occupaient de procurer aux soldats de la nourriture et un logement pour la nuit. Colborne et ses lieutenants s'installèrent au manoir Globenski. Le propriétaire, revenu avec les troupes, était là pour faire lui-même les honneurs de la maison. Le colonel Gugy et quelques autres distingués citoyens de Montréal acceptèrent l'hospitalité de M. J.-Bte Laviolette non loin du moulin du village. Les capitaines et leurs compagnies se cherchèrent un abri dans les maisons épargnées par la flamme. Et pour qu'on ne fût pas inquiété par le progrès de l'incendie qui menaçait d'atteindre le nord du village, on jeta par terre quelques maisons au coude de la rue de l'église. On démolit ainsi la vaste demeure à deux étages de M. J.-Bte Clément, voisine de l'auberge Addison où reposaient les blessés. C'est là que le feu vint mourir faute d'aliments (2).

Les quartiers-maitres avaient trouvé aussi d'abondantes provisions : les patriotes en avaient entassé dans les caves de Saint-Eustache assez pour nourrir une armée tout l'hiver. On traîna au camp, boeuf, mouton, lard, pain et patates, et on prépara le souper des soldats. Vers 6 heures, dominant le crépitement des flammes et le fracas des toits qui croulent, retentirent les clairons anglais. Les régiments se rassemblèrent, les soldats entrèrent au rang et l'on fit l'appel. Puis se fut le souper.

(1) Papiers du notaire Girouard.
(2) Papiers du notaire Girouard.

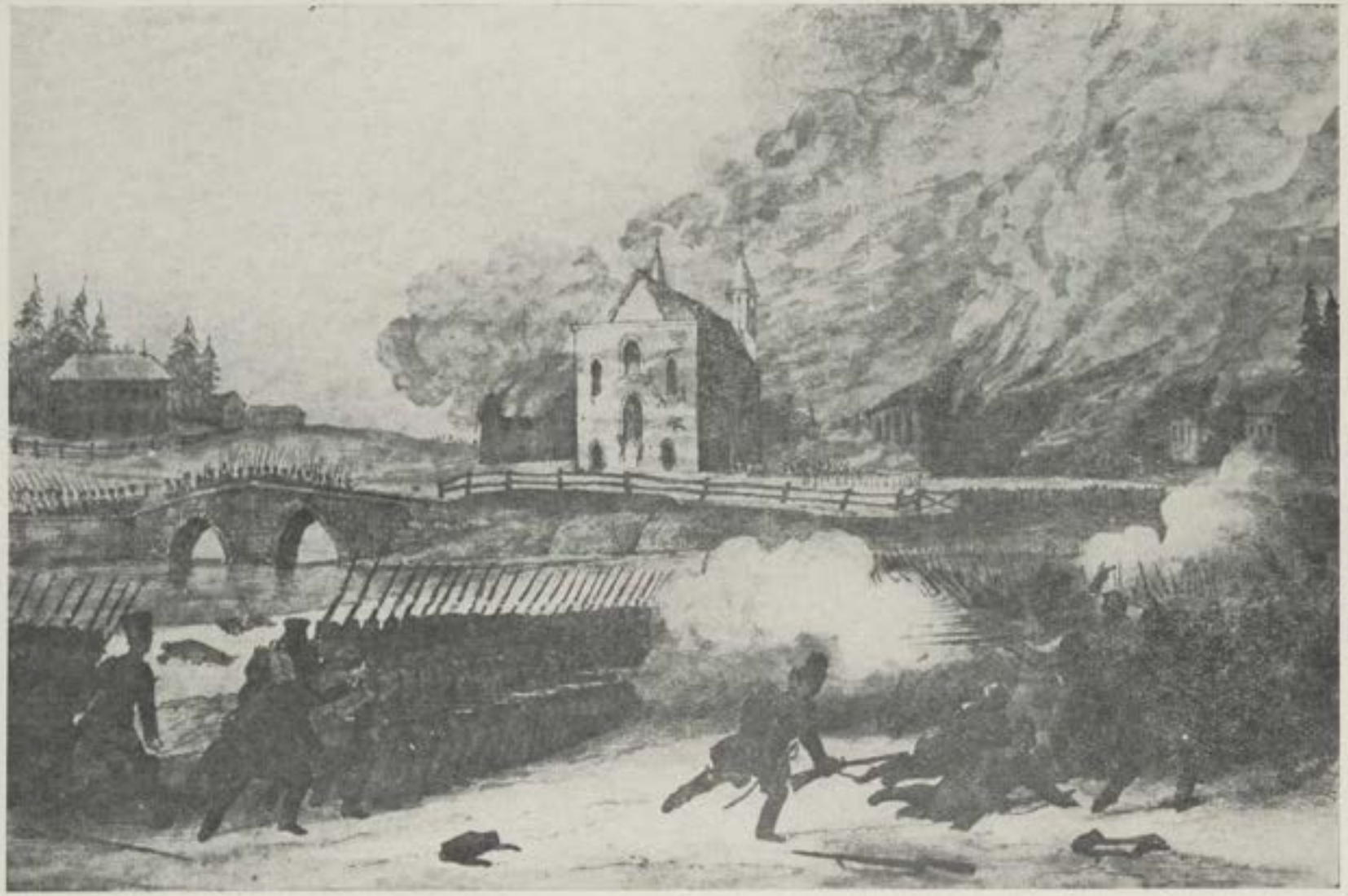

La bataille de Saint-Eustache, le 14 décembre 1837

(Cette vue montre les soldats de Colborne aux prises avec un groupe de patriotes, en arrière de l'église de Saint-Eustache)

Au manoir, Colborne et ses lieutenants font bonne chère auprès d'une table abondamment servie. Les soldats, eux, dispersés au petit bonheur, groupés dans les maisons, dans les hangars, en plein air dans les cours ou dans les rues, ont grasse pitance, il est vrai, mais peu de confort. Ils n'y regardent pas de si près. La longue marche du matin au froid piquant, le maigre repas du midi, l'apaisement qui suit toujours des heures de combats, ont aiguisé les appétits. Ils mangent avidement sans se plaindre. La scène que présentent ces groupes de britanniques est digne de tenter le pinceau d'un artiste de chez nous.

Au premier plan, adossé à une maison, près d'un brasier où bout, suspendue à une crémaillère, une large marmite, mange sans souci et sans remords un soldat. Sa bonne face épanouie et grasse prend les teintes du feu qui s'y reflète. A côté, d'autres soldats se servent joyeusement au plat commun. A gauche, sortent de l'ombre trois nouveaux venus : deux volontaires et un patriote. Les deux premiers racontent avec feu, sous l'empire de la boisson, l'aventure du prisonnier qu'on voit devant eux, mains liées, vêtu d'étoffe du pays, tuque bleue sur une tête encore fière et provocante. A droite, quatre brancardiers passent par la rue. Ils portent un mort : une victime de la révolution ; à ses habits on reconnaît un patriote, à la lueur de la lanterne on nomme le chef des insurgés. La vue s'allonge sur deux rangs de maisons où se dessine plus fier et plus riche le manoir Globenski. Des feux brillent ici et là, au seuil des perrons, dans les cours, par les fenêtres des demeures : c'est l'armée de Colborne au bivouac. On devine partout des scènes semblables à celle qui s'étale sous nos yeux. Au fond du tableau, Saint-Eustache qui flambe. Les deux clochers du temple se croisent au milieu d'une gerbe d'étincelles et s'étreignent dans la flamme pour mourir ensemble dans la nuit rouge. Au-dessus de tout cela un beau ciel étoilé ; une lune dans son plein qui verse des flots d'argent sur les champs vêtus de blancs cristaux ; le calme mélancolique et froid des belles nuits d'hiver du Canada.

Mais pendant que soldats et officiers prennent un repos bien mérité après une si rude journée, se déroulent dans quelques maisons du village des scènes touchantes et tragiques. Les

brancardiers ont porté à l'hôtel Addison les morts et les blessés (1), en attendant que les ambulances les ramènent à Montréal. Les rapports de Colborne et de Gosford parlent d'un mort et de trois blessés seulement dans l'armée anglaise (2). Ces chiffres ne sont pas acceptables. Le *Journal* d'un témoin oculaire annonce trois morts et quelques blessés, et nous croyons encore ici que c'est trop peu (3). La *Gazette de Québec*, à la date du 19 décembre, signale le retour de quelques régiments anglais ; en particulier les Royaux qui ont eu deux hommes tués, et le 83e, sept blessés. Il dut y avoir des morts et des blessés, chez les volontaires du capitaine Leclerc et au 32e, qui ont pris une part très active aux dernières heures du combat. Les détachements d'artillerie et de cavalerie comptèrent sans doute quelques victimes dans leur rang, car au dire des patriotes leurs balles couchèrent par terre plusieurs artilleurs au moment où ils se préparaient à faire feu contre l'église. Les récits favorables aux insurgés disent unanimement qu'il y eut un grand nombre de morts et de blessés chez les Anglais : Mlle Berthelot cite même le chiffre 150. Nous croyons être bien près de la vérité en réduisant ce nombre à 30. C'était une grosse perte pour eux, si on tient compte, d'une part, que les régiments anglais se tinrent longtemps hors de la portée des balles, qu'ils combattirent ensuite à couvert des maisons et de la fumée, et que, d'autre part, les patriotes avaient peu d'armes et des fusils à courte portée et sans précision.

Les chirurgiens se prodiguèrent à donner les soins empressés aux blessés. Ils soignèrent également dans la même maison une quinzaine de blessés français, dont quelques-uns moururent la nuit même. Le soir, M. Turcotte, curé de Sainte-Rose, vint les visiter, les consoler et leur apporter les secours de la religion. Dans cette nuit tragique, il leur apprenait à souffrir, à mourir

(1) Cette auberge se trouvait à l'emplacement du magasin Bélair, où la Banque Canadienne a établi depuis quelques années ses quartiers. Après l'aubergiste et le chirurgien, le marchand et le banquier : il y a comme cela au monde des coins de terre destinés à entendre éternellement les soupirs de gens qu'on écorche !
(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 239, p. 245.
(3) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XXXVIII.

sans haine, comme des chrétiens. Tout le cours de l'après-midi ce même prêtre, venu à la suite des troupes de Colborne, avait rempli la même oeuvre de charité auprès des blessés. Au risque de sa vie, il était allé jusque sur la glace administrer des mourants (1). Il continuait encore à l'hôtel Addison la même besogne héroïque et charitable.

Le combat avait fait de larges trouées dans les rangs de l'armée de Girod : au-delà de 60 patriotes furent tués, surtout de Saint-Eustache, de Saint-Benoît et de Sainte-Scholastique (2). Leur corps restèrent sur la glace ou dans les champs. Les parents vinrent les nuits suivantes en enlever un bon nombre. Cependant 25 ne furent recueillis que le 18 décembre, quatre jours après la bataille. Ceux de Saint-Eustache furent inhumés le même jour ; ceux de Sainte-Scholastique, le 22 seulement ; mais tous furent jetés en terre sans cérémonie religieuse, sans cercueil, dans l'endroit du cimetière réservé aux enfants morts sans baptême, d'après un ordre intimé aux curés de la région par Mgr Lartigue (3).

Le malheureux Chénier fut l'objet d'une attention spéciale de la part des chirurgiens anglais. Vers 6 heures on le trouva au cimetière, à côté d'un groupe de morts. Les volontaires le reconnurent et l'état-major fit transporter le cadavre à l'auberge Addison. On l'étendit sur le comptoir et le Dr McGregor, chirurgien de l'armée, lui fit à la poitrine une large et profonde incision en forme de croix, "dans le but, dira-t-il lui-même, de reconnaître quelle avait été la cause du trépas", "simplement pour découvrir la direction qu'avait suivie la balle" ajoutera son ami Farnden (4). On sortit le coeur du chef patriote qu'on trouva perforé d'une balle. Chénier resta exposé à l'hôtel près de trois jours. Des sentinelles montaient la garde devant la

(1) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XLII.
(2) Nous donnons en appendice les noms des morts que nous avons pu recueillir dans les registres des paroisses, et ceux des prisonniers, d'après un tableau dressé par Girouard en prison.
(3) Archevêché de Montréal : Lettres de Saint-Eustache, de Sainte-Scholastique et de Terrebonne.
(4) Voir leurs lettres et de nombreuses dépositions sur ce sujet dans le livre de Globenski.

maison et empêchaient les gens d'y pénétrer sans une permission des autorités militaires. Bien des curieux défilèrent devant le cadavre, cette nuit-là et les jours suivants. Le corps fut enfin remis à son parent, M. Laviolette, qui le fit jeter en terre, enveloppé dans un drap, sans cercueil, dans la nuit du 17 décembre. Au mois de mars suivant sa veuve fit exhumer le cadavre de son mari. On retrouva le corps du docteur bien conservé, le nez seul était un peu écrasé par la terre. Il fut enseveli avec soin et jeté en terre avec décence par les membres de sa famille.

J'ai rapporté jusqu'ici de la conduite des Anglais à l'égard du cadavre de Chénier ce qui est absolument incontestable. Bien des récits de patriotes nous révèlent cependant d'autres faits, que l'histoire ne peut taire tant ils sont confirmés par de nombreux témoins. "Le corps du Dr Chénier fut exposé sur le comptoir de la barre, écrit Mlle Berthelot dans son récit souvent cité. Le chirurgien l'ouvrit et déposa son coeur dans un plat. L'un et l'autre furent ensuite exposés par la fenêtre. Chacun entrait et l'examinait, faisant des réflexions suivant ses sentiments." Un correspondant du *Canadien* de Québec écrit à la date du 17 décembre : "Nous avons été dimanche dernier à Saint-Eustache. Nous avons trouvé les morts encore sur place ; Chénier au comptoir horriblement mutilé, fendu en quatre, le coeur sorti : c'était un spectacle horrible et répugnant à voir." Chauveau parle, lui aussi, en 1839, du cadavre de Chénier entr'ouvert, de son coeur déchiré, et ajoute :

"Qu'il fut laissé la nuit aux griffes de l'orfraie"
"Et traîné tout le jour sur l'infamante claie".

Un autre récit parle du coeur du patriote porté au bout des baïonnettes des soldats, et des apostrophes de ces derniers aux rebelles : "Venez voir le coeur de votre chef comme il était pourri !" Sans ajouter foi à ce dernier témoin, nous croyons que l'unanimité de ces dires, sur un même sujet, laisse planer un grave soupçon sur l'étrange conduite des Anglais à l'égard du cadavre de Chénier. Leur façon d'agir nous paraît si extraordinaire qu'elle est pour le moins indigne d'une armée disciplinée et d'un général qu'on aimerait à voir plus généreux, plus magnanime, dans toute cette campagne.

Et cette réflexion s'applique très bien, et avec plus de vérité encore, à la conduite des vainqueurs à l'égard des prisonniers. Ils étaient près d'une centaine arrêtés dans leur fuite pendant le combat, ou arrachés violemment de leur maison le soir de la bataille. A cette besogne se donnèrent avec une vraie joie les volontaires et les réguliers. Mlle Berthelot nous raconte l'arrestation d'un patriote chez le *père Rochon*, par des volontaires, dans des circonstances qui la rendent particulièrement odieuse. On frappe inutilement le rebelle, on lui lance à la face les mots les plus grossiers et les injures. Les cordes qui le retiennent entrent dans ses chairs bleuies par le froid. Et quand ce malheureux demande en grâce qu'on desserre ses liens, on lui répond qu'il a ce qu'il mérite et que d'*autre chose* l'attend à la prison. Les soldats réguliers eux-mêmes n'épargnaient pas les insultes à d'honnêtes citoyens. Ecoutez M. Lemaire dit Saint-Germain, de Saint-Eustache, nous raconter lui-même, d'une façon très pittoresque, son arrestation : "Après m'être promené philosophiquement durant quelques minutes dans ma maison, les mains placées derrière le dos (coutume habituelle), écoutant le vacarme peu rassurant des assaillants qui allaient envahir le village, la curiosité me poussa à voir ce qui se passait au dehors ; mais en ouvrant une croisée, un messager importun ou un avant-garde que l'on nomme boulet et que l'artillerie royale me faisait l'honneur de diriger contre mes pénates, passa à quelques pouces de la partie la plus proéminente de mon visage, mon pauvre nez, et le frisa à tel point que sa couleur et son odorat en furent presque supprimés. Oh ! c'est alors que je m'interpellai et que j'eus le bon sens de dire à mon individu : Saint-Germain ! tu es un imbécile et il est temps pour toi d'abandonner ton gite, si tu ne veux pas tomber sous le plomb du chasseur ou être grillé comme un renard dans sa tanière ! Aussi, c'est ce que je me proposai de faire à l'instant ; mais l'homme propose et le diable dispose quelquefois. A peine avais-je levé le pied lestement que je fus saisi, garrotté comme une momie égyptienne par les soldats anglais et entraîné à leur remorque comme un vil scélérat. Il fallait bien me résigner, et je commençai à réfléchir sérieusement sur ma peu enviable position. Je m'acheminais

piteusement vers je ne sais où, lorsque je fus agréablement surpris de voir accourir vers moi le cap. Globenski, mon gendre, qui, sans demander de permission à mes sbires, coupa mes liens et m'arracha des mains de cette soldatesque sans gêne et furibonde, qui vociférait contre moi les noms prosaïques de *damned rebel, damned* ... et qui était loin de me faire les yeux doux" (1). Malgré son innocence reconnue, l'autorité militaire ne voulut pas relâcher le prisonnier, et ce respectable bourgeois dut passer plusieurs mois à la prison de Montréal.

Quelques-uns des prisonniers furent gardés à vue dans leur propre demeure, mais la plupart furent entassés dans un vaste caveau en pierre appartenant à M. Féré (2). Ce hangar n'avait aucun ameublement et n'était pas chauffé. Les prisonniers y grelottaient étendus pieds et poings liés sur la paille humide. Ils reçurent fréquemment la visite des volontaires au cours de la soirée et de soldats qui leur reprochaient avec force railleries et quolibets leur folie, et leur annonçaient qu'il n'y aurait pas de pitié pour eux. C'est à peine si on leur donna un peu de nourriture pour apaiser leur faim. Quelques-uns, en bien petit nombre, furent relâchés le lendemain, les autres prirent la route de Montréal à la file indienne, attachés, deux de front, les uns aux autres.

Triste nuit pour ces pauvres égarés que celle qu'ils passèrent sous les voûtes sombres et humides d'un vieux hangar !

Et maintenant la journée du 14 décembre est finie. Le silence se fait peu à peu dans le malheureux village. De temps en temps encore, la paix de la nuit est rompue par les rires bruyants de soldats ivres ou le fracas de murs qui croulent sous l'incendie. On dort au camp de Colborne pendant que veillent les sentinelles. Autour des maisons incendiées des pillards maraudent encore ; des prisonniers arrivent des concessions éloignées. La lune éclaire sinistrement ces spectacles de deuil

(1) Globenski, p. 277.

(2) Ce vieux hangar est bien connu des citoyens de Saint-Eustache. Il servit longtemps d'entrepôt de marchandises au magasin Champagne. Un incendie, en 1910, l'a ruiné et on a dispersé aux quatre coins du ciel ces pierres témoins de scènes tragiques.

et de mort. Sa lumière blafarde permet de reconnaitre, sur la neige des champs ou près des flaques d'eau du cimetière, des cadavres de patriotes. "Vers minuit, écrit un Anglais, que tout était silencieux, je me rendis à l'église accompagné de l'un des aides de camp de Colborne ; le comble s'était écroulé et les flammes avaient perdu de leur force faute d'aliments. Comme nous passions près d'une maison où le feu venait de prendre, nous entendimes un cri, et en allant en haut nous trouvâmes un pauvre Canadien blessé, tout à fait incapable de se mouvoir, que les flammes allaient atteindre. En peu de minutes il eût été brûlé tout vivant. Nous le trainâmes dehors et nous le donnâmes en soin à des soldats qui l'apportèrent à l'hôpital.

"Mais qu'était-ce en comparaison de la scène qui se passait dans l'église ! Il y a quelques semaines elle était pleine d'une foule de personnes agenouillées en adoration et en prière. Je me représentais les prêtres catholiques avec leurs magnifiques étoles, l'autel, les chandeliers et les ornements, la musique solennelle, l'encens et tout ce qui frappe les sens et qui est propre à inspirer de la religion aux ignorants et aux personnes sans éducation ; et maintenant quelle scène s'offrait à ma vue ! Rien que des murs nus et noircis, des poutres et des chevrons qui achèvent de se consumer ! Sur le plancher réduit en charbon, l'on voyait ici et là les restes de créatures humaines, plus ou moins endommagés ou détruits par le feu. Les unes, n'ayant eu que leurs habits brûlés, laissaient voir leurs corps nus ; les autres étaient assez brûlées, d'autres étaient tellement consumées que les viscères étaient visibles...

"Non seulement dans l'intérieur de l'église, mais hors de ses murs était le spectacle le plus révoltant. Dans les ruines de la chapelle des morts, se voyaient plusieurs cadavres entassés et qui brûlaient ; les tréteaux sur lesquels se mettaient les cercueils servaient de matière combustible ; plus loin étaient des cadavres endommagés par le feu, mais gelés et durcis par la rigueur de la température" (1).

Triste et lugubre spectacle auquel ont dû assister en esprit

(1) Capitaine Maryatt : récit publié dans le *Patriote Canadien*, 1er janvier 1840.

des centaines de Canadiens, cachés dans les bois ou les villages voisins, qui, à la lueur, suivaient les ravages de l'incendie l'âme inquiète sur le sort d'un frère, d'un père, d'un fils ou d'un époux!

Terrible représaille que n'avaient sûrement pas méritée de malheureux insurgés plus à plaindre qu'à punir !

"Mais le loup mange et dévore", n'a pas hésité d'écrire M. Paquin, et il ne craint pas, lui, loyal sujet et franc bureaucrate, de tenir Colborne responsable de ces atrocités et de ces désastres. Le jugement qu'il porte sur le généralissime des troupes anglaises à Saint-Eustache me paraît juste et acceptable : "Il était bon, facile, prêt à rendre justice, mais son mauvais entourage et l'effroi qu'on avait répandu sur les terribles combats à livrer dans le nord lui avaient fait perdre la tête et le coeur d'homme" (1).

(1) *Mémoires*, vol. III, livre IX, ch. V.

Chapitre Cinquième

AU CAMP DE SAINT-BENOIT

Fuite des chefs de Saint-Eustache — Sort de Girod — Désorganisation du camp de Saint-Benoît — Abandon du village — Conclusion de la deuxième partie.

Nous avons laissé les organisateurs du mouvement insurrectionnel dans le district des Deux-Montagnes, en fuite au moment où les Anglais tiraient leur premier coup de canon contre Saint-Eustache. Il est temps de faire connaître leur sort avant de raconter les incidents de la journée du 14 décembre au camp de Girouard, au Grand-Brûlé.

Au matin de la bataille tous les chefs de la révolte à Saint-Eustache étaient présents. Tous, moins Chénier, prirent la fuite. L'abbé Chartier, les Delorimier, le Dr Brien, Féréol Peltier furent les premiers à déguerpir. Ils gagnèrent Saint-Benoît d'abord, puis, par les concessions éloignées, pour éviter les bataillons de volontaires qui guettaient partout les fuyards, atteignirent Berthier. Ils traversèrent le fleuve vis-à-vis Sorel où ils se cachèrent quelque temps. Mais l'endroit était peu sûr, et bien gardé par les troupes anglaises ; ils poursuivirent leur route vers les cantons de l'est, à Drummondville. Ce voyage, à

pied la plupart du temps, par un froid intense et des chemins difficiles, fut marqué de misères sans nombre et d'incidents fâcheux. Trois fois les fugitifs furent arrêtés comme suspects, mais ils parvinrent chaque fois à s'évader des mains de leurs gardiens et purent enfin se mettre en sûreté de l'autre côté de la frontière.

Richard Hubert parait avoir montré plus de bravoure ; il assista au commencement de la bataille. Il était à cheval en avant des cent cinquante patriotes qui allaient déloger la compagnie du capitaine Globenski (1). Entrainé avec les autres dans le sauve-qui-peut qui suivit le premier coup de canon anglais, il put atteindre sain et sauf Saint-Benoit. Il prit la route du sud et alla se cacher à Saint-Antoine, chez Côme Cartier, frère de Georges-Etienne. Un individu de Verchères dénonça le patriote ; celui-ci fut arrêté et conduit à la prison de Montréal, où vint le rejoindre bientôt le notaire A.-B. Papineau, de Saint-Martin.

Tout autre fut le sort de l'aventurier Girod. Après avoir placé sa troupe aux points stratégiques du village de Saint-Eustache, il prit le chemin de Saint-Benoit, sous prétexte d'aller chercher du renfort. Quelques patriotes, le voyant galoper par les rues dans un moment si critique, voulurent le tuer. "Il faut que je lui flambe la cervelle, aurait dit en particulier Marcel Charbonneau, car il nous a souvent dit de faire feu sur lui s'il reculait d'un pas, et s'il n'était pas toujours à notre tête" (2). Le mauvais fusil du patriote ne rendit sa charge qu'à la quatrième amorce, alors que le général tournait à toute bride à l'extrémité du village et s'engageait sur la route du Grand-Brûlé ; il ne fut pas atteint. A l'auberge de M. Inglis, à la Grande-Frenière, Girod fit reposer sa monture quelques instants, et après s'être fait servir un grand verre d'eau-de-vie reprit en toute hâte le chemin du camp de Saint-Benoit.

En ce moment le combat faisait rage autour de Saint-Eustache. On entendait distinctement, à plus de dix milles à la ronde, le grondement continu du canon. Déjà même la fumée de quelques maisons incendiées couvrait l'horizon d'un nuage

(1) David, *Les Patriotes* de 1837-38, p. 142.
(2) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XXXIII.

opaque. On devine la surprise de M. Girouard de voir arriver chez lui, à plus de six milles du champ de bataille, le général en chef des insurgés. Sous les reproches cinglants du chef de Saint-Benoît, Girod crut bon de gagner la demeure du Dr Masson, où l'attendaient de plus dures paroles et de plus tragiques incidents. Aux mots de *lâche ! traître !* que lui lance à la face le docteur, le général bondit et braque un pistolet sur son interlocuteur, pendant que ce dernier, armé d'un tisonnier, allait l'écraser sous le coup. "Nous n'avons pas de temps à perdre, leur cria Damien Masson présent à la scène, vite, armons nos gens et volons au secours de Chénier, nous verrons qui est un lâche" (1). On réunit à la hâte quelques jeunes gens, qui se mirent en marche vers Saint-Eustache, conduits par les deux Masson et Girod. La petite troupe se reposa un instant à l'hôtel de M. Inglis. Girod profita d'un moment de répit pour se glisser dans une chambre et s'esquiver par une fenêtre. Un attelage stationnait à la porte de l'auberge ; le général s'en empare et se sauve au grand galop du cheval, du côté de Sainte-Thérèse. Le malheureux n'en avait plus que pour quelques jours de vie. Le vendredi et le samedi, il erre à Sainte-Thérèse, à Terrebonne et à Lachenaie, logeant où il peut, dans les granges souvent, quêtant des vivres chez les habitants qui, sans le connaître, ne se soucient guère de garder chez eux un hôte très suspect. Le dimanche soir, 17 décembre, il est à la Rivière-des-Prairies, chez un nommé Robert Turcotte. Il espère que ce dernier le conduira chez lui à l'île Sainte-Thérèse. — "Il est impossible de traverser", lui réplique Turcotte. — "Qu'allez-vous faire de moi ?", reprend Girod. — "Nous sommes trop de monde ici, ajoute l'habitant, nous ne pouvons vous garder". — "On me fuit comme la peste", aurait répété avec amertume le généralissime des patriotes (2). Turcotte consentit cependant à le conduire de nuit chez M. Joseph Laporte de la Pointe-aux-Trembles, un ami intime du fugitif. Pendant que Girod se reposait chez Laporte, Turcotte

---

(1) David, *Les Patriotes* de 1837-38, p. 95.
(2) Archives d'Ottawa, déposition Robert Turcotte, Lower Canada Sundries, décembre 1837.

prenait secrètement la route de Montréal pour le livrer aux autorités. Mais les routes et toutes les avenues de Montréal étaient bien gardées pendant ces jours de loi martiale. Un piquet de volontaires, posté chez M. Handyside à la Longue-Pointe, arrêta le dénonciateur. Il dut coucher là, mais il apprit au corps de garde le but de son voyage et la cachette de Girod. Dix hommes armés, sous le commandement de M. Clarke, partirent aussitôt à la recherche du fugitif. Ils fouillèrent plusieurs maisons de la Pointe-aux-Trembles, entre autres celles de MM. Beaudry et Laporte ; mais Girod était sur ses gardes et, déguisé en mendiant, se sauvait en ce moment vers le Bout-de-l'île. La troupe se mit à sa poursuite et le trouva sous le pont qui traverse une coulée, à un mille à peine du Bout-de-l'île. Girod essaya d'atteindre le fleuve, lorsqu'il fut entouré par les soldats sur une éminence, juste en face de sa maison de l'île Sainte-Thérèse. A la sommation de se rendre il répondit : "Je ne veux pas mourir comme mon père, dans les prisons." Il tira de sa ceinture un revolver et se flamba la cervelle. "Ainsi périt cet homme dont les antécédents sont encore une énigme, et dont la vie en Canada ne fut qu'une suite d'intrigues, d'agitations et de forfaits politiques. Il contribua beaucoup par son audace et ses fourberies aux désordres, aux vols et aux pillages qui signalèrent le passage des patriotes dans plusieurs paroisses et principalement à Saint-Eustache" (1). Ces événements se passaient aux premières heures du jour du 18 décembre. Au cours de la matinée, le corps du malheureux fut ramené à Montréal dans une *traîne*. Les lois du temps prescrivaient d'enterrer les suicidés sans cérémonie, sur la voie publique, avec un pieu en travers du corps. Ainsi fut inhumé Girod, sous la surveillance du Dr Arnoldi et d'un piquet de volontaires. On ne prit pas la peine d'enfouir le corps du malheureux à une grande profondeur, le docteur prétendant qu'on l'enlèverait bientôt, et que d'ailleurs "c'était tout ce qu'avait mérité ce chien-là" (2). Tels sont les honneurs avec lesquels a été enterré, "en dehors de Montréal, sur le grand chemin au-dessus du faubourg Saint-

(1) De Bellefeuille, *Histoire de Saint-Eustache*, note, page 173.
(2) De Bellefeuille, *Histoire de Saint-Eustache*, note, page 172.

Laurent, le soi-disant général Armury Girod, commandant en chef des rebelles du comté des Deux-Montagnes" (1).

A Saint-Benoît, la journée du 14 fut une des plus mouvementées qu'ait connues jamais l'infortuné village. Aussitôt que le curé Chartier eût annoncé l'arrivée de la puissante armée anglaise à Saint-Eustache, on put comprendre quelle serait l'issue du combat. Les chemins étaient remplis de fuyards, hommes, femmes, enfants, qui venaient chercher protection à Saint-Benoît. Bientôt les chefs y passèrent à tour de rôle. Tout cela démoralisa, au dernier point, le camp des insurgés. Au cours de l'après-midi la petite troupe qui avait escorté Girod jusqu'à la Grande-Frenière revint à Saint-Benoit avec quelques patriotes échappés du combat, et apporta des nouvelles plus certaines et plus précises : le village cerné par une formidable armée, les insurgés bombardés incessamment par de nombreux canons et traqués comme des bêtes fauves par l'incendie, des morts, des blessés, des prisonniers, des incendies et des pillages qui se poursuivent avec fureur. Girouard prit le parti le plus sage dans les circonstances : conseiller à ses gens d'abattre leurs retranchements, de cacher leurs armes et de s'en retourner chacun chez soi. Les chefs se réunirent chez Dumouchel et l'on discuta vivement ce plan. Quelques-uns furent d'avis qu'il fallait continuer la lutte ; la plupart cependant se rangèrent à l'avis de Girouard. C'est les larmes aux yeux que plusieurs déposèrent leurs armes et se résignèrent à leur malheureux sort (2). M. Dufresne, curé d'Oka, vint voir les insurgés et les encouragea à persévérer dans leur dessein de se rendre à discrétion. On choisit, sur le champ, quatorze parlementaires qui devaient aller à la rencontre de Colborne, le lendemain, pour faire leur soumission en leur nom et au nom de Saint-Benoit. On décida même de laisser au village quelques centaines d'insurgés, désarmés, qui se remettraient entre les mains du général anglais dès son entrée à Saint-Benoit. Quant aux chefs, tous furent d'avis qu'ils compromettraient la cause de

(1) La *Gazette de Québec*, 23 décembre 1837. — L'endroit précis de la sépulture est l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Dominique, là où est aujourd'hui l'asile du Bon-Pasteur.

(2) David, *Les Patriotes* de 1837-1838, p. 54 : Lettre Girouard.

l'apaisement s'ils demeuraient au camp et on leur conseilla de chercher leur salut dans la fuite.

Une partie de la soirée se passa à exécuter ces décisions. On abattit à la hâte les retranchements et l'on déposa en lieu sûr les armes pour les remettre au vainqueur. Puis chacun, dans une excitation et une crainte bien justifiées, tenta de mettre en sûreté sa petite fortune et sa personne.

Chez Girouard on empaqueta avec soin les papiers, les livres, parmi lesquels se trouvait l'*Histoire du Canada* manuscrite du Dr Labrie et mille autres choses précieuses, pour les transporter à la maison d'un M. Richer, à quelques arpents du village. Mesdames Girouard, Dumouchel et Lemaire voulaient fuir : le notaire Girouard leur conseilla d'attendre les événements dans la maison Richer, en se confiant en la Providence et en la générosité des officiers supérieurs de l'armée de Sa Majesté.

Madame Masson avec ses quatre plus jeunes enfants n'osa pas affronter les vainqueurs de Saint-Eustache et la fureur des volontaires de Gore et de Chatham. Elle mit en sûreté quelques-uns de ses meubles, ses provisions de ménage, et prit le chemin de la Côte Saint-Vincent emportant ses livres de compte et une petite chienne que la petite Adéline, sa fille, portait dans ses bras. Un cultivateur, Antoine Lalonde, qui voyait passer les fugitives, grelottantes de froid et harassées de fatigue, fut ému d'une si grande infortune et les logea chez lui, au risque de subir la vengeance anglaise (1).

Les chefs de Saint-Benoît, après avoir assuré la vie de leurs concitoyens et de leur propre famille, songèrent à se mettre eux-mêmes à l'abri des représailles.

Jean-Baptiste Dumouchel prit le chemin de la montagne du Lac. Il avait fait à peine quelques milles lorsqu'il fut trahi, lâchement, par un de ses anciens protégés, arrêté et livré aux soldats de Colborne à Saint-Eustache. Ce respectable citoyen méritait, et par son âge et par les grands services qu'il avait rendus à son pays comme juge de paix et major de milice, au moins quelques égards. Il dut subir, poings liés derrière le dos,

(1) Papiers du notaire Girouard ; Notes de madame Miault.

et des heures durant, les brutalités et les injures d'une soldatesque effrénée. On l'obligea à faire le trajet de Saint-Eustache à Montréal à pied, par un froid tellement intense qu'il eut les deux pieds gelés et qu'il rapporta de ces tristes jours de privations de toutes sortes la maladie qui l'emporta en 1844 (1).

Ses deux fils, Hercule et Camille, poursuivis eux aussi par les réguliers et les volontaires qui infestaient les routes, se cachèrent dans une cabane à sucre dans la montagne en arrière de la Mission d'Oka. Ils furent dépistés jusque là par les fins limiers de Colborne, arrêtés et conduits à la vieille prison de Montréal, comme leur père.

Les deux Masson prirent la route des Etats-Unis, tard le soir du 14. Ils traversèrent le lac des Deux-Montagnes sans encombre, et parvinrent à atteindre le Saint-Laurent à la hauteur du canal de Beauharnois. Un batelier qui les connaissait bien se chargea de les conduire de l'autre côté du fleuve. Mais à peine avait-il accompli sa charitable mission, qu'il courut avertir le poste anglais du Côteau-du-Lac de la présence dans ces parages de deux chefs patriotes. Le colonel Simpson lança aussitôt à la poursuite des fugitifs un détachement de cavalerie sous les ordres du capitaine McIntyre. Les deux Masson furent rejoints en peu de temps, garottés et amenés prisonniers au Côteau-du-Lac. Ils y passèrent la nuit sans dormir, dans des transes continuelles. A chaque instant ils voyaient entrer dans l'appartement où ils reposaient, des volontaires qui les examinaient curieusement et plaignaient leur sort. Un des visiteurs ne se gêna pas de répéter tout haut près des prisonniers : "Je ne voudrais pas être à leur place, notre colonel vient d'avoir la nouvelle que les prisonniers, en arrivant en ville, seront jugés par la cour martiale et fusillés une demi-heure après." Le Dr Masson, le lendemain, paraissait convaincu qu'on réglerait son cas sans tarder. Il proposa sérieusement au commandant de le fusiller tout de suite, dans l'enceinte du fort. Simpson le rassura et le fit conduire avec son frère à la prison de Montréal (2).

(1) David, *Les Patriotes* de 1837-38, p. 90.
(2) David, *Les Patriotes* de 1837-38, p. 93.

Girouard, le chef du camp de Saint-Benoit, fut celui qui hésita le plus à partir. Un patriote, Paul Brazeau, le conduisit, le soir du 14, aux Eboulis (1). Il traversa le lac des Deux-Montagnes protégé par un nommé Mallette, de Saint-Placide, son parent. Des amis et des parents du patriote l'aidèrent encore à gagner le Côteau-du-Lac où il se cacha chez un brave cultivateur, Saint-Amant. Il était là, en parfaite sécurité, lorsqu'une pensée de générosité, qui dit hautement la noblesse de son coeur, le poussa à se constituer lui-même prisonnier. Laissons M. Girouard dans une lettre à sa femme, datée du 16 janvier 1838 et écrite dans la prison de Montréal, nous raconter ce geste : "Qu'il te suffise de savoir pour le moment que j'avais choisi une retraite sûre, jusqu'à ce que je pusse traverser la frontière et me mettre hors d'atteinte du côté de mes ennemis, ce que j'aurais effectué avec facilité en suivant le plan arrêté avec un homme très au fait des routes et sur lequel je pouvais compter. Mais lorsque j'eus appris que tous ou presque tous mes amis s'étaient laissés prendre, que les deux jeunes Masson, et ensuite M. Dumouchel et ses deux fils étaient en prison, j'ai de suite changé ma détermination et j'ai cru que ce serait de ma part une espèce de lâcheté de les abandonner dans une conjoncture aussi pénible et où je pouvais leur être utile. Je résolus donc de me rendre avec eux et de partager leur sort quel qu'il soit. Cependant la difficulté était de faire le trajet sans m'exposer aux insolences et même aux violences de nos ennemis qui gardaient toutes les routes. Avant de laisser Saint-Benoit j'hésitai et je fus presque tenté d'y demeurer pour tâcher de sauver quelques morceaux du naufrage et surtout pour obtenir des officiers anglais que les papiers publics que j'avais entre mes mains fussent protégés contre le vandalisme des bandes qui ne respiraient que pillage et désolation. Mais il était un peu tard, et je dus me soustraire aux poignards des incendiaires qui ont parcouru mon malheureux comté le jour de Noël. Donc, j'écrivis sans détour mes intentions au colonel Simpson, en lui disant que je n'aurais aucune objection à me

---

(1) Lettre de Girouard à Morin, 28 avril 1838, publiée dans *Les Patriotes de 1837-38*, de David, p. 53.

Sir John Colborne, surnommé le "vieux brûlot"

remettre entre ses mains, persuadé que j'étais de son honneur et de sa générosité, et, qu'avec sa protection je pourrais rejoindre mes amis sans être exposé aux risées, aux infamies et même aux brutalités auxquelles plusieurs patriotes ont été exposés en allant à la prison. Et le lendemain, un peu après midi, j'y étais rendu sans que personne ne le sût" (1).

Qui pourra nous dire les souffrances physiques et morales endurées par ces fugitifs, les transes mortelles et les larmes des mères, des épouses, dans ces jours tragiques ! Girouard, à son passage aux Eboulis, a été témoin d'angoisses indescriptibles, et dans la même lettre à son ami Morin, citée plus haut, il a ce passage à la louange des femmes de notre pays : "Que de douleurs et de chagrins, mais en même temps que de fermeté, de courage et de grandeur d'âme chez nos femmes canadiennes ! Ah ! s'il m'était jamais donné d'aller quelque jour à Saint-Benoit, oui, je veux rassembler toutes ces généreuses patriotes pour leur témoigner ma reconnaissance ; elles qui m'entourèrent des soins les plus touchants et refusèrent l'or qu'on leur offrait à pleines mains pour découvrir ma retraite" (2).

Le soir du 14 décembre le village de Saint-Benoit présentait l'aspect le plus lamentable et le plus désolé qui se puisse voir. Son église est sans gardien officiel, sans prêtre pour protéger l'hôte divin du tabernacle des profanations qui s'annoncent. Le presbytère est vide, sombre et froid. Le ciel semble irrité : il a frappé le troupeau et l'a dispersé avec son pasteur.

Bien des toits sont fermés ; bien des foyers sont éteints, faute d'habitants. Les Girouard, les Dumouchel, les Masson et

(1) Papiers du notaire Girouard. — Parmi les nombreux et riches documents que possède le notaire Girouard de Saint-Benoit, j'ai trouvé une lettre d'un nommé Josiah Temmis de Québec, adressée à Bagot, en 1842, alors qu'on parlait de l'entrée au ministère de l'ex-chef des rebelles. Cette pièce incrimine Girouard et Simpson. Le premier se serait livré à un ami pour ne pas mourir de faim dans les bois ; le second, "son coadjuteur dans le crime", prétend Temmis, l'aurait trahi pour avoir les £500 promis pour son arrestation. Le document n'incrimine sérieusement que son auteur : un ennemi acharné du nom français et catholique, prêt à la rébellion si on ne se rend pas à ses désirs.

(2) Lettre de Girouard à Morin, citée dans *Les Patriotes de 1837-38* de David, p. 58.

d'autres en grand nombre courent sur les routes pleines de neige et cherchent partout une demeure hospitalière. Des femmes, des enfants, des vieillards fuient l'armée qui va venir, et se cachent dans les rangs, dans les bois, sous les toits amis des villages voisins. Des rencontres tragiques se font, des nouvelles déchirantes s'apprennent, inopinément. C'est ainsi qu'à la maison où se cachait Madame Masson on vit arriver, tout à coup, une femme harrassée de fatigue, grelottante de froid. Elle vient de Rigaud et elle a traversé le lac des Deux-Montagnes à pied, pour venir se rassurer sur le sort de son malheureux frère, le Dr Chénier. Madame Masson a tôt fait de reconnaitre son amie de Rigaud, à laquelle elle annonce avec larmes la mort de son frère. Et à son tour la soeur de Chénier parle et perce le coeur de Madame Masson en lui racontant l'arrestation, au Côteau-du-Lac, de Luc et de Damien, ses deux fils (1).

Bien des familles cependant sont restées à Saint-Benoit. Elles croient à la générosité britannique et attendent les événements. Rien au village de l'animation des jours passés. Plus de camp, plus de retranchements, plus d'avant-postes que gardent des sentinelles. Par ci par là, dans certaines maisons ou au carrefour des rues, des groupes d'hommes parlent avec anxiété ou discutent passionnément. Ce sont les soldats du camp, désarmés, au nombre de trois cents, qui restent à Saint-Benoit pour implorer la clémence du vainqueur et faire leur soumission.

S'il est vrai, comme le pensaient d'ailleurs des chefs tres sensés et très influents, tant civils que religieux, que l'insurrection dans le Bas-Canada paraissait définitivement mâtée après les victoires anglaises sur le Richelieu, il est, ce soir du 14 décembre, de toute évidence qu'elle est cruellement écrasée. Saint-Eustache n'est plus ; soixante patriotes sont morts à la bataille ; plus de cent prisonniers gémissent dans les cachots ; les chefs en fuite tombent drus comme des mouches dans les filets habilement tendus sur toutes les routes. Saint-Benoit est encore debout, il est vrai, mais il n'a plus d'armes, ni de défenseurs. C'est un village ouvert, tremblant et repentant.

(1) Papiers du notaire Girouard : Notes de madame Miault.

Que peut désirer de plus Colborne ? Mais il était décidé que l'on marcherait contre Saint-Benoît. Dès l'arrivée de l'armée anglaise à Saint-Eustache, un courrier partait pour Carillon. Le généralissime des troupes britanniques ordonnait à Townshend de venir faire sa jonction avec lui, le 15, à Saint-Benoît. Le commandant à Carillon ne fut pas lent à obéir à son chef : dès le 14 au soir, il poussait en avant une partie de ses bataillons, qui vint camper dans la baie de Carillon. Ces loyaux sujets se préparent à la triste besogne qu'ils accompliront le lendemain : ils se font la main au pillage et aux incendies sur les fermes des patriotes. Et de voir dans la nuit briller ces feux, ajoute à l'anxiété des malheureux habitants du district.

Ce n'est plus la guerre qui se continue ; ce n'est plus l'attaque contre des camps armés : c'est le brigandage des troupes qui saccagent tout sur leur passage ; c'est le vol, l'incendie, organisés sous la protection de généraux, d'officiers britanniques, de milliers de fusils chargés et de canons bourrés jusqu'à la gueule. C'est l'explosion la plus cynique de la haine orangiste contre une population révoltée, il est vrai, qui avait de grands torts, sans doute, mais qui les avait reconnus et, à genoux, implorait pardon.

Nous avons raison de conclure, ce soir du 14 décembre, la deuxième partie de notre travail, où nous traitons de la prise d'armes dans le district du Lac des Deux-Montagnes. Ce qui va suivre et se dérouler dans le reste du comté, est l'oeuvre de la vengeance anglaise et du fanatisme protestant.

TROISIÈME PARTIE

APRÈS LA BATAILLE

CHAPITRE PREMIER

LA MARCHE VICTORIEUSE

(15 au 20 décembre)

Le matin du 15 à Saint-Eustache — Départ de Colborne et délégation — L'arrivée à Saint-Benoît — Marche des volontaires de Carillon — Retour de Colborne — Retour de Townshend — Retour de Maitland.

Le matin du 15, de très bonne heure, M. le vicaire Desèves entrait au village de Saint-Eustache. On permit au prêtre de visiter les blessés et les prisonniers, avec son confrère M. Turcotte, qui avait passé la nuit à l'hôtel Addison. M. le curé Paquin vint à son tour consoler les détenus et parvint même à en faire élargir quelques-uns. Ces visites apaisèrent les craintes des patriotes que des procédés inhumains et des récriminations intempestives n'avaient fait jusqu'ici qu'aviver. Les trois prêtres se rendirent ensuite à l'église pour constater avec douleur sa destruction totale. Rien ne restait dans les décombres du riche vestiaire de la sacristie. On retrouva cependant un coffre-fort intact ; il contenait les épargnes d'une riche veuve de la paroisse. Les ornements sacrés, les reliquaires précieux, les vases d'or et d'argent étaient la proie des ravisseurs. Le curé de Saint-Eustache se vit contraint d'emprunter aux paroisses voisines des ornements et des vases sacrés pour célébrer les saints mystères dans une maison d'école (1).

(1) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XLII.

Au moment même où les prêtres entraient au village incendié, l'armée se préparait à continuer sa marche victorieuse vers Saint-Benoît. Colborne laissa à la garde de Saint-Eustache la compagnie de volontaires de Globenski (1). Cavaliers, artilleurs, régiments de réguliers et de volontaires sous leurs commandants respectifs, reçurent leur ordre de marche, entrèrent au rang et attendirent le départ. Vers 9 heures le clairon retentit, et l'immense armée anglaise s'ébranla, fusil chargé sur l'épaule, à travers les rues désertes du village pour entrer bientôt dans le rang du Grand-Brûlé.

Colborne croyait-il aux rapports exagérés des chouaguens qui faisaient de Saint-Benoît une forteresse imprenable, défendue par des milliers de patriotes et du canon ? Nous ne le pensons pas. La piètre résistance qu'avait pu lui opposer le camp de Saint-Eustache lui disait suffisamment la faiblesse du camp de Saint-Benoît. L'oeil exercé d'un vétéran des armées de Wellington ne pouvait se laisser tromper si aisément, sur un point d'une telle importance. D'ailleurs, eût-il encore cru sincèrement à une résistance désespérée de la part des insurgés du Grand-Brûlé, de contempler du haut de son cheval le long défilé de ses bataillons pouvait plus que le rassurer sur l'issue du combat : c'est bien une marche victorieuse qu'entreprenaient le général et ses braves lieutenants !

En tout cas un incident va leur apprendre ce qui les attend dans les autres villages insurgés. L'armée venait à peine de traverser la rivière du Chêne sur le pont du Moulin que les éclaireurs signalèrent un groupe d'hommes qui s'avançaient vers eux. A leur costume on reconnut des patriotes. Ils étaient sans armes et portaient au-dessus de leurs têtes un drapeau blanc. C'étaient les quatorze délégués choisis la veille à Saint-Benoît et envoyés par MM. Girouard et Dufresne, curé d'Oka, pour venir faire, en leur nom et au nom de leurs concitoyens, leur entière soumission. Sur l'ordre du général l'armée fit halte et les parlementaires approchèrent (2). Le vieux décoré de

(1) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XLIII.
(2) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XLIV ; Lettre Girouard, dans David, p. 58.

La bataille de Saint-Eustache, le 14 décembre 1837

(Cette vue montre les artilleurs de Colborne bombardant l'église paroissiale de Saint-Eustache)

Waterloo ne descendit pas de cheval pour recevoir ces tuques bleues ; l'entrevue eut lieu sur le chemin du roi, en présence des troupes. James Brown servit d'interprète et traduisit en anglais la requête des citoyens de Saint-Benoît.

Colborne apprit que sa victoire de la veille a terrorisé la contrée et dispersé le camp de Saint-Benoît, qui d'ailleurs ne compta jamais plus de 400 à 500 patriotes. Les quelques centaines qui y restent ont abattu les retranchements et remettent leurs armes entre les mains des Anglais. Ils n'ont plus de chefs, presque pas de munitions, peu de fusils et un seul canon : ils comprennent que ce serait folie de lutter contre une armée régulière de plus de 2,000 hommes. Colborne apprit aussi que l'on comptait sur la générosité de son coeur de soldat pour épargner de paisibles citoyens et ramener la paix dans un malheureux village. Il en parut touché. Il promit sa protection aux citoyens de Saint-Benoît. Il renvoya les députés en leur ordonnant de désarmer leurs concitoyens, les prévenant que si un seul coup de fusil se tirait sur ses troupes il mettrait tout à feu et à sang (1).

Ces bonnes nouvelles, qu'apportèrent en toute hâte les quatorze délégués, rassurèrent nombre de citoyens, des femmes et des enfants surtout, qui se préparaient à fuir à l'approche des Anglais. On ne peut blâmer, certes, ces braves gens d'avoir ajouté foi à la parole d'un officier supérieur de l'armée de Sa Majesté. Que ceux qui ont permis qu'elle soit violée, brutalement, en portent éternellement la honte devant les hommes et la responsabilité devant Dieu. L'histoire impartiale doit dire que seuls les patriotes ont fidèlement gardé leur engagement.

Quand l'armée anglaise reprit sa marche à travers de paisibles campagnes, elle put voir flotter aux portes des maisons des drapeaux de paix et pas un seul coup de fusil ne fut tiré contre elle. Les seules difficultés qu'elle eut à vaincre sur sa route furent deux faibles retranchements de quelques pieds de hauteur faits avec des branches d'arbres entassées et deux fossés qui furent pontés en quelques minutes (2).

---

(1) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XLIV.
(2) *Journal historique* par un témoin oculaire, p. XLIV.

Les troupes, après un instant de repos à la Grande-Frenière, reprirent leur marche vers Saint-Benoît où elles arrivèrent vers midi (1). Le village était presque désert et à toutes les maisons se déployait un drapeau blanc. Seuls, près de trois cents patriotes s'avançaient au-devant des vainqueurs. Ils firent leur soumission au général, lui remirent les armes et les munitions qu'ils possédaient et attendirent sa clémence. Il se passa alors une scène tragique que nous rapporte Girouard dans une lettre à son ami Morin (2). Colborne garda quelques-uns des habitants qui venaient de lui exprimer leurs sentiments de loyauté, les fit mettre en rang dans la cour du notaire Girouard et fit braquer sur eux des canons, les menaçant de les exterminer s'ils ne déclaraient pas la cachette des chefs. Le paysan canadien, poussé à bout, peut faire un excellent rebelle, rarement un traître. Ceux-ci, sous les injures et les outrages sans nom, sous les menaces de mort, gardèrent un héroïque silence. On les relâcha, excepté Paul Brazeau qui, le soir précédent, avait conduit le notaire Girouard aux Eboulis. Les officiers anglais le mirent à la torture pour lui arracher son secret. "Ils lui mirent le pistolet sur la gorge, écrit Girouard, le firent plusieurs fois étendre sur un billot en le menaçant de lui couper la tête, mais le généreux patriote resta ferme, et nos barbares en furent quittes pour leurs violences."

Sans approuver la révolte et les excès des révoltés, il nous est permis de saluer bien bas ce brave ; il est de cette race supérieure de Bretons et de Vendéens têtus, armés de faux et vêtus de guenilles, qui préfèrent la mort au déshonneur !

L'état-major décida immédiatement de passer la nuit au village pacifié. S'il faut en croire Colborne sa conduite, dans les événements qui vont suivre, est exempte de tout blâme. En 1850, il écrivait, à un des membres de la commission chargée de faire une enquête pour indemniser ceux qui avaient souffert des pertes en 1837, les lignes suivantes pour se justifier : "A l'arrivée des troupes à Saint-Benoît, environ cent des insurgés remirent les armes, et on leur donna des passeports. Les soldats furent

(1) La *Gazette de Québec*, 23 décembre 1837.
(2) Cette lettre est citée dans *Les Patriotes de 37*, par L.-O. David, p. 59.

postés régulièrement dans le village par les soins du département du quartier-maître général, et il fut donné à chaque officier des ordres rigoureux pour la protection des habitants et de leurs propriétés...

"Un officier fut dépêché pour enjoindre au corps des volontaires du nord de s'en retourner dans leurs townships, mais quelques-uns d'eux étaient si loin de leurs demeures, et la nuit était si avancée qu'ils se logèrent dans l'église de Saint-Benoit et dans des maisons avoisinantes.

"Le lieutenant-colonel Maitland reçut ordre de marcher avec le 32e vers le nord le matin suivant, le lieutenant-colonel Townshend devant rester au village de Saint-Benoît pour le protéger, et le reste des troupes devant retourner à Montréal.

"On trouvera, en regardant aux gazettes de 1837 contenant des dépêches et rapports des événements, et les rapports officiels qui me furent adressés par le colonel Townshend, que ce dernier déclare qu'après le départ des troupes pour Montréal, des feux éclatèrent dans diverses parties du village, et qu'il lui fut impossible, avec tous les efforts des détachements qu'il commandait, d'éteindre les flammes" (1).

Cette lettre du général anglais est un tissu d'inexactitudes et un habile plaidoyer *pro domo*. Colborne parle de cent insurgés qui sont venus faire leur soumission entre ses mains, lorsqu'il sait bien qu'ils étaient près de trois cents, et il tait volontairement la petite scène barbare de la cour du notaire Girouard. Colborne sait que la nuit n'était pas avancée à l'arrivée des troupes de Townshend à Saint-Benoit. Les récits des capitaines Beauclerk, Lysons, une dépêche de Gosford, tous les récits des patriotes, disent que les volontaires de Carillon et de Saint-André entrèrent au village peu de temps après les troupes de Colborne, vers 1 heure de l'après-midi au plus tard. A la fin du passage de la lettre citée plus haut, le général tire habilement son épingle du jeu. Il semble disparaître de Saint-Benoit, dès le soir du 15 décembre. Il donne des ordres à ses lieutenants, et ce qu'il sait des événements, il l'a appris par les gazettes et les rapports de

(1) *Rapport sur les pertes de 1837-38*, p. 129.

Townshend, auxquels il renvoie son correspondant. C'est vraiment trop de naïveté. Colborne a passé la nuit à Saint-Benoît dans la maison du notaire Girouard, et c'est sous ses yeux que des actes de vandalisme furent commis. Il quittera le village au moment où l'incendie fera rage autour de lui. Nous ne croyons pas en ses ordres rigoureux à ses lieutenants de protéger les citoyens et leurs propriétés, puisque, par ses ordres, ses officiers brûlèrent nombre de maisons et de fermes de patriotes ; nous ne croyons pas non plus à son courrier qui va enjoindre aux volontaires de Gore et de Chatham de rentrer chez eux : le gros des troupes de Townshend arrive à Saint-Benoît de bonne heure ; d'autres corps de volontaires arrivent dans la soirée, et d'autres encore, au dire de Colborne lui-même dans une dépêche à Glenelg, tard dans la nuit. Non, Colborne n'a pas volé son surnom de *"vieux brûlot"*.

Reprenons d'ailleurs notre récit et rétablissons les faits en suivant la marche des volontaires de Townshend, qu'on semble vouloir charger de tous les crimes d'Israël et qui n'ont été, en somme, aidés en cela des réguliers, que les instruments de la vengeance anglaise.

Townshend, nous l'avons dit plus haut, avait le commandement des troupes concentrées à Carillon et qui se composaient de deux compagnies du 24e et de volontaires : en tout au moins 2,000 hommes. Le commandant divisa son armée en deux bandes. La première suivit le chemin qui mène à Saint-André et, par le rang de la Rivière-Rouge, atteignit Saint-Hermas et de là Saint-Benoît, vers 1 heure de l'après-midi. On pouvait suivre sa marche, au cours de la matinée du 15, aux incendies qu'elle allumait sur son parcours. Le capitaine Laurent Aubry garda longtemps le souvenir de leur passage (1).

L'autre bande campa, dès le 14 au soir, dans la baie de Carillon. Le lendemain elle traversait Saint-Placide et entrait dans les Eboulis. M. le notaire Girouard était caché dans un petit bois, près du chemin où défilaient les soldats. Il vit le ministre Abbott faire sa provision de dindes et d'autres choses

(1) Lettre de Girouard à Morin, citée dans David, p. 58.

sur les fermes, et M. Forbes se charger de butins. Il vit le pillage de la maison du capitaine Mongrain et assista à son incendie. "J'étais à quelques arpents de là... Je les vis ces sauvages danser, gambader et jouer de la trompette devant la maison en jetant des cris féroces" (1). Il vit aussi des fuites éperdues de femmes et d'enfants sur les chemins et à travers champs. La maison de la ferme du Séminaire de Saint-Sulpice, à la Pointe-aux-Anglais, était remplie de jeunes filles en larmes qui s'y cachaient "pour se soustraire aux poursuites et aux brutalités des loyaux et des soldats". Quand M. Girouard les vit enfin prendre le chemin Saint-Étienne pour gagner Saint-Benoît, il put deviner les scènes de sauvagerie qui s'y dérouleraient.

Aussi l'armée anglaise, forte maintenant de 4,000 hommes bien équipés, se mit tout de suite à son oeuvre de brigandage et de destruction. Dès le soir, tout fut pillé à Saint-Benoît, et chacun entassait en lieu sûr le fruit de ses rapines. L'état-major, Colborne en tête, logea chez Girouard, et là comme ailleurs le vol fut autorisé. L'église abrita, cette nuit-là, une bande d'orangistes ennemis jurés de notre sainte religion Ils brisèrent l'autel, les reliquaires, souillèrent honteusement les vases sacrés, après avoir foulé aux pieds les hosties. On poussa l'infamie jusqu'à organiser de burlesques processions où figurent des bêtes avec des étoles au cou et des hommes en aubes blanches et en chasubles. Si nous n'avions que les récits des patriotes pour nous apprendre ces horreurs, il serait peut-être permis de croire qu'ils ont noirci à dessein des adversaires exécrés. Mais un passage d'une lettre de l'évêque de Montréal à l'évêque de Québec confirme les dires de Girouard : "Votre Grandeur ne peut se faire d'idée du mauvais effet qu'a produit chez nos gens le fanatisme des constitutionnels qui ont profané l'église de Saint-Benoît. Il paraît que ces ardents protestants étaient ravis de pouvoir insulter à tout ce que nous vénérons. Un Canadien, qui n'est pas un dévôt mais qui a encore un reste de religion, m'a affirmé qu'étant entré dans l'église de Saint-

(1) Lettre de Girouard, citée dans David, p. 59.

Benoit, après que les volontaires s'en fussent emparés, il y vit avec horreur les chevaux couverts de chasubles, les autels renversés, les marches mêmes arrachées, en un mot, l'église dans une confusion horrible. M. Ducharme m'a dit qu'un des protestants de sa paroisse, qui s'est toujours montré un ultra-fanatique, s'est vanté à lui d'avoir conseillé la canonnade contre l'église de Saint-Eustache et d'être entré à cheval dans celle de Saint-Benoit. Ces nouveaux Philistins profitent du temps où le Seigneur est irrité contre nous pour insulter à l'Arche sainte : mais un jour viendra où ils paieront chèrement leur sacrilège" (1).

Et l'armée anglaise ne s'en tint pas seulement aux pillages des propriétés et aux incendies des maisons : elle s'attaqua aux personnes. Quelques familles de patriotes étaient restées à Saint-Benoit ; elles furent violemment tirées de leurs demeures et jetées sur le chemin. Des femmes respectables, telles les dames Dumouchel et Girouard et les demoiselles Lemaire et Masson, eurent à subir les injures des soldats. Poussées sur la route, par un froid intense, deux d'entre elles, les demoiselles Lemaire et Masson, moururent quelque temps après, car défense avait été faite à qui que ce soit de leur donner l'hospitalité (2).

Le lendemain, Colborne prit ses dispositions pour le retour de ses régiments. Le colonel Maitland avec le 32e reçut l'ordre d'aller recevoir la soumission des habitants de Sainte-Scholastique, de Sainte-Thérèse et de Terrebonne, avant de rentrer à Montréal. Cela paraissait bien inutile puisque Sainte-Thérèse et Terrebonne comptaient à peine une dizaine de patriotes, et Sainte-Scholastique avait envoyé la veille une requête au commandant anglais, signée de M. le curé Bonin, rassurant le général sur les dispositions bienveillantes et loyales de ses paroissiens (3).

(1) Archevêché de Québec : Lettres de Montréal, 26 janvier 1838.
(2) Dans la prison de Montréal où il gémit, M. Girouard en apprenant la mort de Mlle Lemaire laisse échapper ce cri du coeur qui touche jusqu'aux larmes : "La pauvre Olive, ma chère fille, elle que je chérissais tant et qui m'aimait si tendrement ! Elle n'a pu survivre longtemps au froid et aux misères qu'elle a endurés. J'ai appris, ces jours derniers, la nouvelle de sa mort, et je vous avoue que ma sensibilité l'a emporté dans cette catastrophe ; j'ai été affecté jusqu'à en être sérieusement malade . . ." (David, p. 61).
(3) Archevêché de Montréal : Lettres de Sainte-Scholastique, 17 déc. 1837.

Le 83e et les Royaux, sous les colonels Dundas et Wetherall, reviendront à Montréal lentement, le premier devant passer la nuit à Saint-Eustache, et le second à Saint-Martin ; les corps de volontaires les accompagnaient. De son côté le colonel Townshend avec le 24e reconduira chez eux ses soudards et ses sbires. Tous ces officiers ont des ordres de Colborne de brûler certaines maisons de patriotes et de suspects.

Vers 9 heures, le général quitta Saint-Benoit avec son état-major et la cavalerie. Après un court arrêt à Saint-Eustache, il gagna Saint-Martin, où il se reposa chez le curé Mercier. Il conversa aimablement avec MM. Paquin et Desèves qui s'y trouvaient, et voulut même, à leur demande, dépêcher un cavalier pour arrêter les pillages et les incendies. Il rentra à Montréal, le même jour, samedi, 16 novembre, vers deux heures de l'après-midi (1).

Ce départ précipité du général en chef des troupes, dans un moment si critique pour les malheureux habitants de Saint-Benoît et de Sainte-Scholastique, nous surprend. Il confirme notre opinion que, si le général n'a pas commandé la dévastation totale de Saint-Benoit et des alentours, il l'a permise et l'a rendue inévitable par ce rassemblement inutile de 4,000 hommes dans un village soumis, et cette fuite hâtive au moment même où l'incendie est déclaré à Saint-Benoît. Le courrier dépêché pour arrêter les malfaiteurs arrivera trop tard. Colborne le sait parfaitement bien.

Dès le réveil de l'armée anglaise à Saint-Benoît, à l'aube du 16, les dévastations un moment suspendues recommencèrent comme de plus belle. Avant le départ de Colborne le feu prenait à l'église. On parvint à l'éteindre. Il fut mis de nouveau par un nommé MacKay de Saint-Eustache, dit-on (2), et cela de très bonne heure. M. le curé de Sainte-Scholastique écrit en effet à l'évêque de Montréal, à la date du 17 décembre : "Hier matin, vers 8 heures, une grosse fumée nous a annoncé l'incendie de l'église de Saint-Benoît. Tout le village ensuite a été la proie des

(1) La *Gazette de Québec*, 19 déc. 1837.
(2) Papiers du notaire Girouard : Récit Berthelot.

flammes" (1). Girouard affirme, lui aussi, l'incendie matinal du malheureux village. Répondant aux feuilles loyalistes qui prétendaient que tous ces incendies se firent à l'insu du général, il écrit : ' Comment se fait-il donc que l'église et le village de Saint-Benoit furent mis en feu pendant que Son Excellence y était, si bien qu'il eut de la peine, en sortant de ma maison (qui fut incendiée une des dernières), à gagner le grand chemin, et que ses chevaux en eurent les poils grillés" .(2). M. Paquin, de son côté, ne craint pas d'incriminer violemment le général Colborne (3). Les journaux du temps, amis du pouvoir, avant de penser à torturer les faits pour excuser le soldat britannique et leur commandant, racontent d'abord les événements avec une telle simplicité que cela paraît être la vérité. "Après avoir atteint les principaux édifices du Grand-Brûlé d'où le feu se répandit et consuma le reste du village, Colborne s'en est revenu et est rentré à Montréal, samedi, à 2 heures de l'après-midi", écrit la *Gazette de Québec* du 19 décembre. "A Saint-Benoit, dit le *Populaire* du 18 décembre, les patriotes se rendirent à discrétion. Le général les constitua prisonniers, puis il donna l'ordre de brûler tout le village ; ce qui fut accompli après que le pillage en eut eu lieu." Le *Canadien* du 22 décembre parle à peu près dans les mêmes termes de l'incendie de Saint-Benoit.

Nous n'allons pas jusqu'à incriminer directement Colborne, mais nous croyons quand même qu'il y a dans tous ces témoignages une preuve suffisante pour établir la complicité de Colborne dans tous ces méfaits (4).

Vers midi, au moment sans doute où le généralissime se reposait tranquillement à Saint-Martin, le village de Saint-Benoit achevait de brûler. Il ne restait debout, le soir, de cette riche et prospère localité, que deux ou trois cabanes qu'on ne jugea pas dignes du feu. Rien des riches vestiaires de la sacristie ne fut sauvé : tout fut la proie des ravisseurs. Rien non plus ne fut

---

(1) Archevêché de Montréal : Lettres de Sainte-Scholastique.
(2) Lettre Girouard à Morin, citée dans David, p. 62.
(3) *Mémoires*, vol. III, livre IX, ch. V.
(4) Les lecteurs, qui connaissent la conduite de Colborne dans la répression de la révolte du sud, trouveront peut-être que nous faisons encore la partie trop belle "au vieux brûlot".

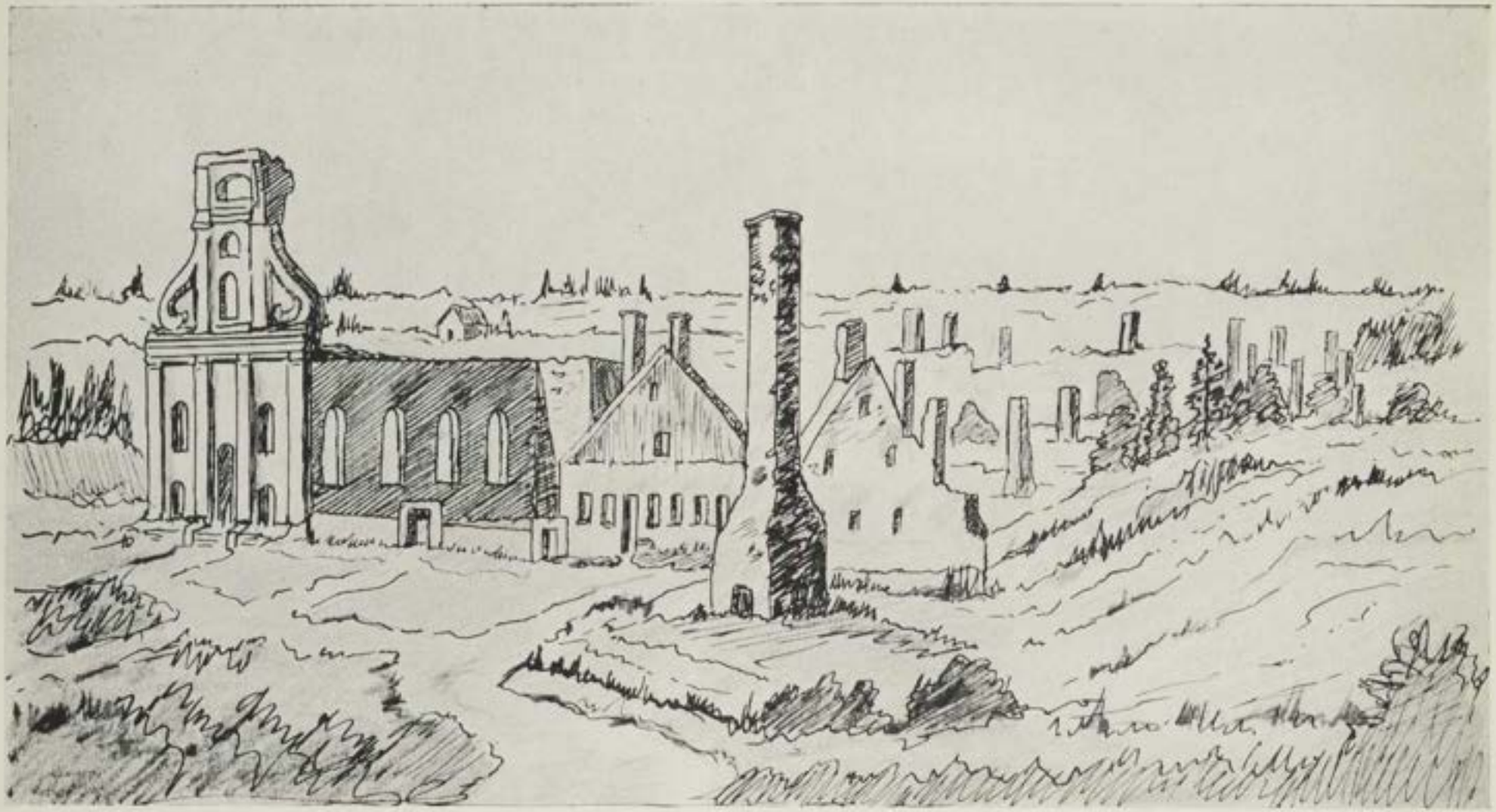

Les ruines de Saint-Benoît

épargné de l'élégante maison de M. Girouard : papiers publics, (plus de 10,000 pièces), livres précieux parmi lesquels l'*Histoire du Canada* manuscrite du Dr Labrie, meubles riches et rares furent réduits en cendres. Puis, leur oeuvre terminée à Saint-Benoit, les régiments se mirent en marche pour exécuter les ordres du général et rentrer dans leurs quartiers.

Les Royaux et le 83e, avec les corps des volontaires de Montréal, prirent le chemin de Saint-Eustache. Ils escortaient l'artillerie montée sur des traineaux, les lourds bagages, les agrès de siège et les prisonniers. On en avait fait quelques-uns à Saint-Benoit, ils vinrent grossir le nombre de ceux qui gémissaient déjà depuis deux jours au hangar de M. Féré. Dundas fit installer ses troupes pour la nuit à Saint-Eustache, pendant que Wetherall avec les Royaux continuait sa marche jusqu'à Saint-Martin où il passa la nuit. Le dimanche, 17 décembre, dans la matinée, quelques détachements des Royaux arrivaient à Montréal avec des prisonniers. Vers 2 heures de l'après-midi le reste des bataillons anglais défilait dans les rues de Montréal. Le spectacle avait attiré de nombreux curieux, les loyaux sujets surtout, qui venaient applaudir aux vainqueurs et insulter les vaincus. Les troupes passaient fières, arrogantes, au milieu de deux haies de citoyens en délire, et suivies de plus de 100 prisonniers attachés à la file indienne et deux à deux. "Ils avaient l'air le plus misérable du monde", a écrit un correspondant à la *Gazette de Québec*. On reconnait parmi ces malheureux des chefs : le vieux Dumouchel, les pieds gelés, qui se traine misérablement, l'aubergiste Coursolles et J.-Bte Richer de Saint-Benoit ; Cabana, Robillard et Dubeau de Saint-Eustache ; Danis et Major de Sainte-Scholastique. Terminaient ce lugubre défilé des voitures chargées de butins : beurre, viande, pains, mobiliers de ménage, instruments de cuisine ou de ferme, objets d'art ou de luxe. Quelques-uns des volontaires poussaient l'audace jusqu'à exhiber, suspendue à leur cou, leur rapine (1). Les bataillons ramenaient aussi les morts et les blessés de l'expédition, et, comme trophées de guerre, des drapeaux. Une

(1) Lettre de Girouard à Morin, citée dans David, p. 62.

bannière en particulier, plus grande que les autres, attirait l'attention de la foule. On y lisait ces mots : "Institutions électives", que soulignait fièrement un fusil chargé. Cela disait, au plus haut degré, de grands rêves de liberté longuement caressés mais brutalement anéantis par une force inexorable !

Townshend, de son côté, ramena chez eux ses bandes d'incendiaires et de pillards, qui s'en donnèrent à coeur joie dans l'oeuvre de destruction qu'ils avaient si bien poursuivie jusqu'ici. Ils se répandirent par petits détachements dans les rangs de Saint-Benoît, de Sainte-Scholastique et de Saint-Hermas, brûlèrent par ordre des chefs quelques maisons et pillèrent indifféremment sur leur route toutes les propriétés. Les côtes Saint-Louis, Saint-Joachim, Saint-Vincent et Saint-Jean furent littéralement saccagées (1). Dans ce dernier rang les barbares poussèrent la cruauté jusqu'à arracher brutalement à madame Ménard le lit où elle reposait avec un enfant de deux jours dans les bras. La pauvre femme subit un tel choc nerveux qu'elle en mourut le lendemain (2). A Saint-Hermas, l'incendie du village et de la chapelle était décrété. Mais le curé, M. Louis-Ferdinand Belleau, prévint les coups. Il se porta à la rencontre de Townshend et fit tant que, par ses instances, l'église fut épargnée. Les gens de Gore et de Chatham se reprirent en ravageant et détruisant de fond en comble les propriétés de Charles Chenay, Laurent Aubry, Hercule Dumouchel et Joseph Fortier. Ce dernier réussit à sauver sa maison en jetant par la fenêtre une paillasse enflammée, malgré les coups de fusil des Anglais qui surveillaient ses agissements. Jusqu'à la fin de décembre la terreur régna dans la région, car, après le retour des régiments, des bandes armées parcouraient encore les campagnes les plus éloignées et pillaient et brûlaient jusqu'à Saint-Jérôme les fermes de Narcisse Lauzon et Pierre Danis (3).

---

(1) Pour s'en convaincre on n'a qu'à jeter un coup d'oeil sur la longue liste des noms des habitants de Saint-Hermas, Saint-Benoît et Sainte-Scholastique qui subirent des pertes en 1837, publiée en appendice. (Voir *Rapport sur les pertes de 1837-38).*

(2) Lettres de Girouard à Morin, citée dans David, p. 63.

(3) *Rapport sur les pertes de 1837-38,* p. 98.

M. Bonin écrivait à son évêque le 17 décembre : "Il est à craindre que les habitants de Gore, à qui les armes ne sont pas ôtées, ne s'en servent pour molester nos Canadiens désarmés et que les postes voisins d'eux ne puissent être tenables" (1).

La lutte devenait de l'acharnement contre tout ce qui a nom français et catholique ; c'est la pensée de Mgr Bourget. "Il y a à Gore et dans les environs, écrit-il à Mgr de Québec le 19 décembre, un tas d'aubergistes qui se plaisent à détruire tout ce qui est catholique et canadien" (2). Le 21 janvier 1838 il reviendra à la charge pour signaler au même correspondant la mauvaise impression produite par la répression sauvage de la révolte : "Les gens sont convaincus que le gouvernement en voulait à leur religion en voyant la manière dont on a traité leurs églises" (3).

Le butin des loyaux de Saint-André, de Gore et de Glengarry, fut si considérable qu'à leur retour triomphal, c'était sur le grand chemin un défilé interminable de voitures chargées de lits, de tables, d'ustensiles, d'instruments aratoires, de grains et autres provisions, d'animaux de toutes espèces à deux et à quatre pattes qui précédaient leurs nouveaux maîtres (4). Des feuilles périodiques, qui se faisaient volontiers les thuriféraires du pouvoir, en furent émues. On lit dans le *Populaire* de cette époque ce passage significatif : "Dans un rayon de quinze milles, il n'y a pas un bâtiment qui n'ait été saccagé et pillé par ces nouveaux Vandales ; loyaux et révolutionnaires, amis et ennemis, familles paisibles ou neutres, femmes, enfants, vieillards, ont été la proie d'une troupe de gens qui n'avaient aucun sentiment d'humanité... Il y a des individus qui ont enlevé jusqu'à cent bêtes à cornes. Tous les grains ont été éparpillés lorsqu'ils n'ont pu être transportés."

Voilà, certes, un correspondant, non suspect, qui vient nous apporter des précisions inattendues sur la conduite des Anglais dans le district des Deux-Montagnes et nous prêter, fort à

(1) Archevêché de Montréal : Lettres de Sainte-Scholastique.
(2) Archevêché de Québec : Lettres de Montréal.
(3) Archevêché de Québec : Lettres de Montréal.
(4) Lettre de Girouard à Morin, citée dans David, p. 61.

propos, les expressions les plus justes et les plus fortes pour la qualifier. Jamais peut-être le patriote le plus enthousiaste ne serait allé aussi loin !

Le colonel Maitland, avant de retourner à Montréal, avait pour mission de pacifier les villages de Sainte-Scholastique, de Sainte-Thérèse et de Terrebonne ; ce qu'il fit, disons-le à son honneur, avec plus d'humanité que ses collègues. "Je n'ai qu'à me féliciter du Col. Maitland, que j'ai traité le mieux possible avec quelques autres", écrira M. le curé de Sainte-Scholastique (1). Par ordre du colonel, cependant, furent pillées et brûlées bon nombre de maisons, entre autres celles de Lacombe, Barcelo, Major et Danis (2). A son entrée au village, Maitland rencontra de 300 à 400 paysans qui vinrent faire leur soumission entre ses mains et lui remettre une cinquantaine de fusils. Le curé avait donné ordre à ses paroissiens d'arborer partout des drapeaux blancs et de montrer à l'armée les dispositions les plus bienveillantes, ce qu'ils firent avec entrain (3), en criant au passage des troupes : "Vive la Reine !"

Le village et l'église furent ainsi sauvés. Le dimanche, 17, Maitland est à Sainte-Thérèse où il est reçu aimablement au vieux presbytère de pierre de M. Ducharme. Le commandant anglais a l'ordre de ses chefs de brûler les maisons Scott et Lachaine, dont les propriétaires sont compromis dans la révolte. Mais ici, comme à Sainte-Scholastique, la ferme attitude du curé épargne de grands malheurs à ses ouailles. Pendant que le colonel poursuivait sa marche vers Terrebonne, un détachement de cavalerie, composé de MM. Forsyth, Ribeston, Harris, Dease et Connell, fouillait les maisons pour attraper des fugitifs. Ils se saisirent, non loin de Sainte-Thérèse, de William-Henry Scott et l'amenèrent à Maitland (4).

Le mardi, 19 décembre, vers 1 heure de l'après-midi, les derniers bataillons du 32e rentraient à Montréal avec deux prisonniers de marque : Berthelot et Scott, de Saint-Eustache.

---

(1) Archevêché de Montréal : Lettres de Sainte-Scholastique.
(2) *Rapport sur les pertes de 1837-38.* (Voir en appendice les noms des victimes).
(3) Récit Beauclerk et journaux.
(4) La *Gazette de Québec*, 19 déc. et 21 déc.

C'était la fin de la répression de l'insurrection de 1837 dans le district des Deux-Montagnes, par les soldats, mais ce n'était que le commencement de la vengeance anglaise. Elle va s'abattre, inexorable, sans pitié, sur des milliers de victimes : familles des patriotes et suspects, prisonniers, exilés ; sur une race entière à laquelle on voudrait enlever tous les droits, civil, politique ou religieux.

Un petit incident tragique, qui se déroule au passage des bataillons du 32e à la Rivière-des-Prairies, nous peint bien la recrudescence inouïe de fanatisme qu'a provoquée chez les Anglais la révolte des Bas-Canadiens. Je le rapporte tel que je le trouve dans les papiers du notaire Girouard de Saint-Benoît. Un nommé François Plante regardait paisiblement, dans la cour de sa maison, défiler les régiments de Sa Majesté. Sans qu'il y eût, semble-t-il, aucune provocation de la part du paysan, un soldat tire sur lui et l'étend raide mort, sur place. Aux réclamations bien légitimes des parents du malheureux on fera cette réponse intéressante : "Il n'y a rien à faire contre le coupable, il n'a pas fait exprès !"

Ainsi,voilà des êtres qu'on peut piller, voler, arrêter, tuer impunément : telle sera la position des Canadiens aux yeux du parti anglais au sortir des jours sanglants de Saint-Eustache et de Saint-Benoît ; le chapitre suivant essaiera de la faire mieux comprendre.

Chapitre Deuxième

LES VICTIMES

Recrudescence de fanatisme — Agissements de l'autorité civile et militaire — Pillages et arrestations — Les prisonniers — Les exilés — Etat général des pertes dans le district.

C'est encore un bien triste et bien sombre chapitre qu'il me faut rédiger en ce moment. Qu'on n'aille pas y voir un réquisitoire contre une race étrangère à notre mentalité et à notre religion. Je rapporte des faits avec tout le calme possible, sans qu'il me soit défendu de dire mes propres sentiments lorsqu'ils me paraissent justes et ma sincère indignation lorsqu'elle me semble légitime. Je serais d'ailleurs très heureux d'atténuer mes jugements et de réformer mes avancés, si jamais on venait m'opposer d'autres faits concluants qui en démontreraient la fausseté ou simplement la trop grande sévérité.

A la suite des jours sanglants de la révolte la position des Canadiens devint alarmante. La rébellion était le fait d'un très petit nombre de nos concitoyens et toute la race en devint la victime. Ecoutez la sinistre rumeur qui monte des journaux anglais de Montréal. A Gosford, qui dans sa proclamation du 29 novembre 1837 voulait l'apaisement des esprits et la paix

générale, les feuilles loyalistes adressaient les aménités suivantes : "A-t-on jamais entendu parler d'une telle folie et d'une telle fatuité ? Proclamer la paix au milieu d'un peuple en révolte." Et ces loyaux sujets ridiculisent "cette homélie de la paix", oeuvre "de personnes misérables et pusillanimes qui sont à la direction de nos affaires" (1). Le *Montreal Herald* va plus loin. Les Canadiens, à son avis, doivent être désarmés de leurs pouvoirs civils, politiques et officiels, aussi bien que des armes offensives dont se servent leurs chefs sur les champs de bataille. Et le périodique trace à Gosford sa ligne de conduite. "Ce n'est pas l'exécution de six ou huit démagogues, auxquels Son Excellence fait évidemment allusion, qui puisse établir ou conserver la tranquillité dans la Province. Chaque agitateur local dans chaque paroisse doit subir son procès et, s'il est trouvé coupable, il doit perdre ses propriétés et la vie" (2).

Après le coup de feu de Saint-Eustache, la rage des Anglais atteint son paroxysme. Les journaux joignent l'insulte à l'ironie. Ils approuvent et racontent avec esprit "les aventures des gens de Glengarry, ayant un ministre de leur religion à leur tête, qui s'en étaient retournés chez eux, d'infanterie qu'ils étaient, cavalerie montée".

Le Canadien français n'a plus droit de posséder et de vivre sur les rives du Saint-Laurent, c'est le *Herald* qui le déclare : "Pour avoir la tranquillité, il faut que nous fassions la solitude. Balayons les Canadiens de la face de la terre... Il faut que l'intégrité de l'empire soit respectée et que la paix, la prospérité, soient assurées aux Anglais, même au prix de l'existence de la nation canadienne-française tout entière."

Et l'écrivain, emporté dans un si bel élan patriotique, complète sa pensée et préconise le grand et noble projet de Winslow en Acadie : établir des cultivateurs *étrangers* sur les terres de chaque agitateur local, faire progresser ainsi l'agriculture et ramener la paix au pays. Nous sera-t-il permis de dire que c'est vraiment une honte pour la race humaine que de telles sauvageries s'impriment sans soulever un dégoût universel !

---

(1) *Montreal Gazette*, 28 nov. 1837.
(2) *Montreal Herald*, novembre 1837.

L'autorité civile a malheureusement trop écouté ces cris de haine et de vengeance. Gosford en proclamant la loi martiale dans le district de Montréal, le 5 décembre 1837, suspendait virtuellement la constitution du Bas-Canada et privait les Canadiens de tous leurs droits politiques. La mesure, par décision de Londres, devait s'étendre au Bas-Canada tout entier, en février 1838. Les Canadiens revenaient au temps du régime militaire de 1760. Ils connurent les ordonnances des Conseils spéciaux de Colborne, de Durham et de Thompson, en attendant l'Union des deux Canadas qui, dans la pensée de ses auteurs, devait consommer définitivement leur déchéance sociale et politique (1). C'est le règne de l'autocratie. Les lois qui émanent des Conseils spéciaux de Colborne, de Durham et de Thompson, sont l'expression la plus inique d'une tyrannie sans nom dans l'histoire constitutionnelle d'un pays. Qu'on en juge par l'exposé de quelques lois sorties des officines gouvernementales.

Les personnes en prison sous accusation de haute trahison, ou simplement de suspicion de haute trahison, sont détenues sans le bénéfice du cautionnement. — On suspend la loi qui pourvoit à la sûreté de la liberté individuelle. — Par un simple arrêté du gouverneur, l'argent de la caisse publique sert à payer les dépenses. — Peine de mort contre les exilés qui osent revenir au pays. — Les personnes accusées de trahison, et qui sont en fuite, sont déjà jugées et convaincues de crime. — Droit de perquisition donné aux juges de paix ou à toutes autres personnes nommées par eux, dans les maisons des habitants, et droit de saisir et d'enlever toutes armes et munitions de guerre. — Les cours martiales fonctionnent et fonctionneront au gré du gouverneur, même après la déclaration de la fin de la rébellion. — Juridictions des autres cours du pays suspendues. — Les sentences de mort portées par les cours martiales comportent la confiscation des biens. — Toutes personnes qui prêtent serment de trahir ou de ne pas révéler un secret, sont passibles, la première de 70 ans d'exil, la seconde de 21 ans. — Toutes associations ou

(1) Gosford nous quitte en février 1838. Colborne ajoute, à son titre de général en chef des armées anglaises au Canada, celui de gouverneur du Bas-Canada.

confédérations secrètes sont condamnées, exception faite pour la franc-maçonnerie. — Droit donné au gouverneur de transférer un prisonnier d'une prison à une autre prison de la province, pour y subir son procès.

C'est toute une population, en grande majorité loyale, mise au ban de la société. A cette première série d'ordonnances contre notre race s'en ajoute une autre en faveur des très loyaux sujets anglais. Lisez : Acte pour créer un fonds en vue de secourir les émigrés indigents. — Indemnité votée à toutes personnes qui, depuis le 1er octobre 1837, ont participé à l'appréhension, à l'emprisonnement ou à la détention de rebelles ou de suspects. — Tout ce qu'il pourrait y avoir d'illégal dans ces emprisonnements ou ces détentions, est déclaré légal. Ces personnes sont exonérées de toute poursuite ; elles n'auront qu'à citer en preuve le présent acte et le demandeur paiera le double des dépens au défendeur. — Ceux qui ont arrêté les Canadiens exilés aux Bermudes ou les ont déportés ne peuvent être poursuivis. Le présent acte vaut au Canada et aux Bermudes. — Le gouverneur nommera les juges de paix et les autres magistrats qu'il lui plaira, même si ces sujets n'ont pas les qualités voulues. Allocation généreuse à la famille de tout volontaire ou milicien loyal, tué en service actif. — Indemnité non moins généreuse aux habitants anglais loyaux qui ont subi des pertes pendant la rébellion.

Voilà un pâle aperçu de la situation faite à l'élément français de cette province par une législation arbitraire et tyrannique. Etienne Parent, le plus modéré de nos écrivains du temps, saluait ainsi le départ de sir John Colborne : "Sir John Colborne s'embarque aujourd'hui. Sa mémoire durera longtemps au Canada. Si les villages brûlés peuvent sortir de leurs cendres, les habitations pillées connaître de nouveau l'abondance ... si le sentiment des souffrances des mères, des épouses, des pères et des enfants peut s'adoucir par le temps et s'éteindre par la mort, il restera ce monument d'ineptie et de dévergondage connu sous le nom d'Ordonnances du Conseil spécial ... Sir John a gagné l'immortalité parmi nous" (1).

(1) Le *Canadien*, octobre 1837.

Cette recrudescence de fanatisme dans les feuilles publiques eut aussi une répercussion terrible sur les agissements des constitutionnels à Montréal et dans la région du Nord. On ne saurait imaginer dans quelle triste situation se trouvait l'élément français dans le district des Deux-Montagnes. Il règnait partout un morne silence voisin du désespoir. Tous les rêves de liberté sont brutalement anéantis. Les chefs sont en exil ou en prison. L'armée et l'autorité civile sont irritées. Le pauvre Canadien attend qu'on veuille bien régler son sort. C'est la victime attachée au poteau et baillonnée, qui attend le coup de grâce. Et le fanatisme a libre cours. La rue Notre-Dame, à Montréal, devint rue Colborne, et nombre d'autres se voient gratifiées de noms anglais. "La honte fit néanmoins justice de cette folle prétention, écrit M. Paquin, les noms anciens restèrent et les nouveaux ne furent, depuis lors, prononcés qu'avec exécration" (1). Les cris de proscription eurent leur écho fidèle dans Deux-Montagnes. Les citoyens des villages de Saint-Eustache de Saint-Benoit et de Sainte-Scholastique connurent, jusqu'à la fin de février 1838, les jours les plus tragiques de leur existence. Ils étaient à la merci d'une soldatesque effrénée. Les volontaires de Gore, de Chatham étaient loin d'être désarmés. Pendant trois mois et plus, ils continuèrent leurs déprédations. Ils dépouillaient de leurs biens de braves citoyens et les laissaient sans abri et sans nourriture sur le grand chemin. Plusieurs de ces brigands étaient installés dans les demeures inoccupées des chefs en fuite, des morts, des prisonniers. Il était impossible aux familles de ces malheureux de recouvrer leurs biens. A leur retour des bois ou des villages voisins, leur place au foyer était prise. Heureux étaient-ils encore si on leur permettait d'occuper un petit coin de leur ancienne propriété. Et ce ne sont pas les seuls récits ou lettres des patriotes (2) qui nous signalent ces expropriations faites par les volontaires à leur profit, au nom du gouvernement. M. le curé Bonin en parle à plusieurs reprises à son évêque (3). Le bon prêtre supplie Sa Grandeur d'intervenir auprès des

(1) *Mémoires*, vol. III, livre IX, ch. VI.
(2) Papiers du notaire Girouard à Saint-Benoit : récit de Mlle Berthelot.
(3) Archevêché de Montréal : lettres de Sainte-Scholastique.

autorités supérieures. "La paix, dit-il, ne renaîtra jamais si quelques-uns peuvent impunément persécuter les autres." Mgr Lartigue confirme à son tour les dires des patriotes dans ses réponses au curé de Sainte-Scholastique. "J'irai moi-même aujourd'hui chez le commandant en chef pour le prier de réprimer les gens de Gore. M. Snowdon m'a assuré qu'ils sont coupables de grandes rapines" (1).

Les cris de rage et de proscription des journaux anglais, comme on le voit, ne sont pas restés lettre morte, mais se sont traduits en actes dans le comté des Deux-Montagnes.

On continua tout de même jusqu'à la fin de février, jusqu'en mai 1838, à opérer des arrestations de braves cultivateurs. En janvier, huit prisonniers : Félix Chénier, Moïse Foisy, François Guérin et Adolphe Marié, de Saint-Eustache ; Louis Charette, Joseph Desnoyaux, Anselme Sanche, de Sainte-Scholastique ; Louis Dubois, de Sainte-Anne-des-Plaines. En février, huit nouvelles arrestations : Alexis Drouin, Jean Richer, James Watts, de Saint-Benoit ; Hyacinthe Drouin, Noël Deschenaux, J.-Bte Dumouchel, de Sainte-Scholastique ; François Pilon, de Saint-Jérôme ; et Neil Scott, de Sainte-Thérèse. En avril et en mai, trois autres prisonniers : Damase Deshaitres, de Saint-Hermas ; Basile Longpré, de Saint-Jérôme, et Jacques Lacombe, de Sainte-Scholastique (2).

Les prisonniers, voilà des victimes toutes désignées au fanatisme protestant. C'est contre eux surtout que s'acharnent les journaux et les correspondances. Pas un mot de sympathie ne s'élève en leur faveur. Un citoyen de Montréal, bien avant que le sort des malheureux détenus ne fût réglé par lord Durham, indiquait une punition, d'après lui, digne de leur forfait : pendre à la porte de l'église de chaque paroisse 5 ou 6 citoyens influents, et, si les habitants s'avisent de remuer tant soit peu, les tuer au sortir de leurs maisons "comme on tue des rats à la porte des granges" (3).

---

(1) Archevêché de Montréal : Lettres de Mgr Lartigue, 19 décembre 1837.
(2) Tableau des prisonniers à la prison de Montréal, dressé par J.-J. Girouard.
(3) *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, p. 212.

Quand leur sort sera décidé, comme nous le verrons plus loin, Globenski, de Saint-Eustache, croira de son devoir de bon bureaucrate de porter aux autorités les plaintes des Anglais de la région au sujet de la trop grande clémence à l'égard des rebelles. La punition qu'ils méritaient, selon lui, c'était, pour les chefs, la mort ou tout au moins la déportation perpétuelle, pour les autres qui ont pris une part active à la révolte, la confiscation de tous leurs biens (1).

Et n'allez pas croire à un fait isolé, à une pensée lancée sans réflexion, sous le coup de passions surexcitées. C'est la même antienne qui retentira par toute la province, dans un crescendo formidable à l'égard des prisonniers de 1838. "La pendaison de vingt chefs produira plus d'effets que deux cents morts sur le champ de bataille, écrivait le *Herald*. S'il fallait faire à quelqu'un des prisonniers grâce de la potence, ils devraient être tout au moins condamnés aux travaux forcés et à faire, enchaînés ensemble, les chaussées de l'île de Montréal" (2).

Quelques jours plus tard la brute humaine qui rédige le *Herald*, Adam Thom, que l'autorité supérieure appellera pourtant dans ses conseils, proposera la boucherie en masse de tous les prisonniers, par économie : "Pourquoi les hiverner en les engraissant pour la potence ?"

Et quand la potence est dressée, le même homme, avec une joie qui rappelle celle de l'Iroquois en face de sa victime attachée au poteau de torture, écrira : "Nous avons vu la nouvelle potence faite par M. Bronsdon, dressée en face de la prison. Les rebelles sous les verrous jouiront d'une perspective qui, sans doute, aura l'effet de leur procurer un sommeil profond avec d'agréables songes. Six ou sept à la fois seraient là tout à l'aise : et un plus grand nombre peut y trouver place dans un cas pressé" (3).

Laissera-t-on au moins aux Canadiens le droit de protester contre de telles vengeances et de tels abus de pouvoir ? Les journaux français de Montréal sont suspendus. Lafontaine et

---

(1) Archives d'Ottawa, série q, v. 244, p. 299.
(2) Le *Herald*, 19 novembre 1838.
(3) Le *Canadien*, 2 décembre et 26 décembre 1838

le Dr Berthelot de Saint-Eustache, qui savaient tenir une plume, sont emprisonnés. Résultat inévitable, écrira Lafontaine, "de la carte blanche donnée au premier venu d'arrêter qui bon lui semble". Etienne Parent osera élever la voix en faveur de ses compatriotes ostracisés par le parti au pouvoir. Cinq jours après, le digne journaliste était en prison. Lafontaine avait bien raison de stigmatiser énergiquement Colborne et son administration dans les lignes suivantes : "Dans les siècles où le droit, la justice étaient des mots pour ainsi dire inconnus aux peuples, la tyrannie quelquefois avait au moins des bornes. Ici, au contraire, elle semble devoir durer aussi longtemps que la malice, la haine, la vengeance existeront dans le coeur de l'homme" (1).

Ces cris de rage de l'élément anglais du pays avaient une terrible répercussion dans l'âme des malheureux détenus. A leurs souffrances physiques se joignaient des tortures morales encore plus grandes.

On les avait entassés dans la nouvelle prison de Montréal, au Pied-du-courant. Ils étaient plus de trois cents, dont cent douze de la région des Deux-Montagnes. Les premiers arrivés furent jetés aux cachots. C'étaient d'étroites cellules, sombres, humides, fétides, où le soleil ne pénétrait qu'à travers une fenêtre grillée, haute et très petite. Quelques-unes n'avaient que huit pieds de longueur par cinq pieds de largeur, et elles contenaient jusqu'à quatre prisonniers. Ces malheureux durent passer la saison froide sans lits, sans couvertures, choisissant pour se reposer "la planche la plus molle".

Les derniers arrivés ne furent guère mieux traités. On les parqua dans le quartier destiné aux débiteurs, dans la chapelle, et quelques-uns dans l'appartement destiné au geôlier. "Dans la chapelle, nous apprend le notaire Girouard, on a vu entasser jusqu'à quatre-vingt-dix-huit personnes." Tous ces malheureux n'avaient aucun moyen d'entretenir la propreté dans leurs cellules ou d'en renouveler l'air. Souvent même ils manquèrent d'eau. Les prisonniers de certaines galeries furent jusqu'à vingt-six

(1) Lettre de Lafontaine à Colborne. Prison de Montréal, 3 déc. 1838.

heures sans une goutte d'eau. Quelques-uns, pour ne pas mourir de soif, se résignèrent à boire leurs eaux sales.

Les détenus sont mis à la ration. Ils n'ont droit qu'à une livre et demie de pain par vingt-quatre heures, et encore ces pains, pesés un jour devant le shérif lui-même, furent tous trouvés trop légers, la plupart ayant de deux à six onces de moins que le poids requis. On permit cependant à quelques patriotes plus à l'aise de recevoir leurs provisions d'amis extérieurs qui voulurent bien s'en charger. Défense fut faite à MM. Girouard, Lafontaine et Berthelot, pendant plusieurs mois, de communiquer avec les autres prisonniers. Jamais il ne fut permis à aucun détenu de recevoir leurs parents et leurs amis. On poussa même la cruauté jusqu'à leur interdire longtemps toute correspondance avec leurs familles et toute sortie dans la cour de la prison. Ce n'est que le 29 mai 1838, qu'ils eurent la liberté d'aller prendre l'air et encore, elle leur était accordée de si mauvaise grâce et accompagnée de tant de restrictions, qu'elle devenait presque illusoire (1).

Plusieurs lettres de prisonniers au shérif de Saint-Ours lui firent connaitre leurs misères et leurs justes plaintes. Ce que demandaient les patriotes, c'était qu'on leur accordât au moins les libertés communes aux autres détenus. Les réponses du shérif déshonorent sa charge et son nom canadien. Elles n'apportèrent à ces victimes qu'un surcroit de souffrances et d'humiliations.

D'ailleurs tout servait de prétexte à ce loyal sujet pour sévir contre les patriotes. Un jour, un des gardiens lui annonce qu'il a découvert une conspiration. Les détenus fondent des canons, se procurent de la poudre et méditent leur évasion. Le shérif accourt, "étouffant presque dans sa graisse et tout essoufflé de loyalisme". On double les gardes, on multiplie les sentinelles qui reçoivent ordre de tirer sur le premier prisonnier qui ouvre sa fenêtre. Ces mesures prises, l'honorable seigneur de Saint-Ours, aidé de M. Spirs, fouille les patriotes sans découvrir rien de compromettant ou de dangereux. On menace de mettre aux

(1) On permit cependant aux prisonniers de recevoir les secours de la religion, et les charitables visites de la Révérende Mère Gamelin.

ters les possesseurs du moindre objet suspect. La terreur règne dans la prison. En effet, dans sa rage de loyalisme, "ce très fidèle sujet de Sa Majesté la reine aurait pu prendre le manche d'une savonnette pour l'affût d'un canon ou une lavette pour un écouvillon", et l'on cache tout dans les cellules, jusqu'aux ustensiles de cuisine. Enfin, le zèle de l'honorable conseiller est récompensé : il a saisi deux pièces d'artillerie. La première avait quatre pouces de long : "c'était un restant de tuyau de pompe qu'un prisonnier s'était amusé à boucher et à monter sur des petites roues, pour l'envoyer en cadeau à son petit garçon. La seconde était une seringue qu'un rebelle destinait à la destruction des myriades de punaises qui tourmentent cruellement les prisonniers" (1).

L'histoire de France a gardé le souvenir de la célèbre conspiration des poudres ; la nôtre a maintenant sa conspiration des canons, grâce à l'honorable conseiller et shérif, le très loyal seigneur de Saint-Ours.

Les journées sont longues aux malheureux détenus. Les jeunes Masson et Dumouchel s'en tirent très bien. Leur santé robuste résiste aux misères. Leur gaieté ne tarit pas : ils jasent, jouent et chantent. Quelques chants composés par ces détenus sont pleins d'énergie et d'une mélancolie qui touche profondément (2). Girouard écrit, dresse des listes de prisonniers, dessine des portraits ; il sait faire bonne figure à mauvaise fortune. Le vieux Dumouchel, qui s'est gelé les pieds, souffre terriblement. On craint un instant pour ses jours et pour ceux de Berthelot. Les démarches faites auprès de Colborne pour élargir ces malades n'obtiennent que cette réponse : ne laisser sortir de prison que ceux qui sont en très grand danger de mort. On tenta aussi d'obtenir pour le Dr Masson un permis, sous caution, d'aller soigner sa soeur mourante. Le général ne daigna même pas répondre à la lettre. Même procédé à l'égard de Longpré de Saint-Jérôme. Seul soutien d'une nombreuse famille dont le fils aîné était lui aussi incarcéré, il apprend la maladie de sa femme. Il pense bien qu'il suffira de faire valoir qu'il n'y a

(1) Papiers du notaire Girouard : conspiration des canons.
(2) Voir appendice : chant des prisonniers.

LES TROIS DUMOUCHEL

(Jean-Baptiste, le père, et ses deux fils, Hercule et Camille)

personne pour veiller et sur sa femme mourante et sur ses enfants, tous atteints de la petite vérole, pour qu'on l'élargisse sous caution. Colborne reste inflexible. Les enfants de ce patriote meurent dans le dénuement le plus complet (1).

Pendant que gémissaient dans les cachots les prisonniers de 1837, le sort de leurs compatriotes se décidait. Le parti favorable à l'Union des deux Canadas reprenait ses intrigues, déjà nouées en 1822. On avait maintenant un prétexte pour imposer cette forme nouvelle de gouvernement aux Canadiens : ils avaient osé prendre les armes contre l'Angleterre. Le parlement britannique accéda à la demande des unionistes et décréta la suspension de notre constitution. Lord Durham, nommé gouverneur, fut chargé de faire une enquête sur la politique canadienne et les troubles de 1837. En mai 1838, Colborne remet les rênes du gouvernement entre les mains du noble aristocrate, lord Durham. C'est ce dernier qui va régler le sort des détenus.

Dès le printemps de 1838, Colborne en avait libéré un grand nombre, arrêtés plutôt par malice et par vengeance (2). Reste à décider du sort des autres. Colborne les remet, semble-t-il, avec plaisir entre les mains de Durham. Celui-ci était porté à la clémence ; il tenta un expédient : faire signer par un certain nombre un document où ils s'avouaient coupables et, sans forme de procès, se mettaient à la discrétion du gouverneur. Il pourrait sévir contre les signataires du papier compromettant et amnistier les autres. Son agent, le colonel Simpson semble-t-il, réussit, après d'assez longs pourparlers, à recueillir huit signatures : Bouchette, Nelson, Desrivières, Masson, Gauvin, Marchesseault, Goddu, Viger. Un seul de la région des Deux-Montagnes, le Dr Luc Masson, avait signé le document. Le 28 juin, il lisait la proclamation qui le condamnait lui et ses sept compagnons à l'exil aux Bermudes. Quatorze autres patriotes, parmi lesquels se trouvait l'abbé Etienne Chartier, curé de Saint-Benoît, tous en exil aux Etats-Unis, étaient frappés par la même proclama-

(1) Papiers du notaire Girouard.
(2) Archives d'Ottawa, série q, v. 244, p. 443.

tion. On leur interdisait l'entrée du pays sous peine d'être arrêtés et condamnés à mort pour haute trahison. Le même document décrétait l'élargissement immédiat de tous les autres détenus pour crimes politiques.

On sait la suite des événements. A peine les huit exilés étaient-ils aux Bermudes depuis quatre mois qu'ils apprenaient qu'ils étaient libres. La proclamation de Durham avait été déclarée illégale et inconstitutionnelle par le gouvernement impérial. Le noble lord, froissé dans son amour-propre, avait demandé et obtenu son rappel. La Providence veillait sur les prisonniers et les exilés de 1837. Pas un seul, si on excepte les fugitifs cachés aux Etats-Unis, n'était sous le coup d'une condamnation, et en novembre 1838 tous, ou à peu près, avaient réintégré leur foyer (1).

Il restait cependant un fort groupe de Canadiens dans les villes frontières américaines. Leur dénuement est complet. Ils pleurent sur leurs rêves de liberté anéantis, sur le sort de leur malheureuse patrie. Leur torture morale est indicible. Ils ont laissé au Canada un foyer, une femme, des enfants. Pourront-ils les revoir jamais ? Plusieurs désespèrent, tels les Danis, les Dumouchel, les Barcelo, les Vallée, les Lemaire, les Prévost. On les retrouve tantôt à Swanton, tantôt à Saint Albans, partout sans ouvrage, rongés d'émoi, dans une crise morale voisine du désespoir. J'ai sous les yeux, en ce moment, un petit cahier de lettres inédites écrites par un de ces exilés, J.-Léandre Prévost, à sa femme, à son frère, à ses cousins.. C'est un long cri de souffrance qui émeut jusqu'aux larmes (2).

D'autres parmi ces expatriés, réfugiés à Malone ou à Pittsburg, méditent un retour triomphal au Canada et l'établissement "d'une république une et indivisible", sur les bords du Saint-Laurent : tels Duvernay, Brien, Papineau, l'abbé Chartier.

L'ex-curé de Saint-Benoit écrit un jour à son évêque, de Saint-Albans. Il espère pouvoir reprendre bientôt son poste. Mgr Lartigue expédie cette lettre à Mgr Signaï de Québec, pour

(1) David, *Les patriotes de 1837*, pp. 65 à 71.
(2) Je dois à l'obligeance de M. le sénateur Jules-Edouard Prévost, petit-fils de l'exilé, la lecture de ce petit cahier de famille.

qu'il la communique à Colborne, s'il le croit bon (1). Quelques jours plus tard, Sa Grandeur annonce à M. Paquin, curé de Saint-Eustache, qu'elle ira, le 17 janvier 1838, faire une enquête sur le cas de M. Chartier (2). L'enquête eut lieu dans la maison d'un nommé Olivier Richer, à Saint-Benoit, et elle aboutit à l'interdiction du curé patriote (3).

C'était une perte sensible pour la race française que cet exode des patriotes vers les états voisins. On estime que leur nombre, vers 1838, atteignit le chiffre de quatre cents. Plusieurs ne revinrent jamais au Canada.

S'il fallait maintenant compulser les pertes en hommes et en argent occasionnées par la répression de la rébellion au nord de Montréal, on ajouterait de lugubres pages à ces pages déjà lugubres. Donnons-en cependant un pâle aperçu.

Plus de 112 prisonniers ont expié pendant six mois de prison leur trop grande ardeur patriotique. Quatorze patriotes restent sous le coup d'une condamnation à mort et vivent en exil. Plus de 70 morts et des centaines de blessés ont ruiné de belles familles de Saint-Eustache et de Saint-Benoit, et cela, pour la seule région des Deux-Montagnes.

Le tableau s'assombrit davantage quand on regarde cette contrée autrefois riche et prospère, aujourd'hui ruinée, saccagée, brûlée. Deux villages et une dizaine de rangs littéralement anéantis. Deux églises brûlées, deux presbytères, un couvent, deux moulins à farine, cent onze maisons, douze granges, cent soixante-huit autres bâtiments : soit des pertes estimées à plus de £35,000. Au-delà de 575 familles ont perdu en animaux, grains, ustensiles, instruments de ferme, meubles, pour £25,000. Des documents inappréciables — plus de dix mille au greffe du notaire Girouard, — l'Histoire manuscrite du Dr Labrie, des

(1) Archevêché de Québec : Lettres de Montréal.
(2) Archevêché de Montréal : Lettres de Saint-Eustache.
(3) Les lettres de Duvernay nous apprennent que l'abbé Chartier s'occupa activement de l'insurrection de 1838 : il fut même envoyé en délégation auprès de Papineau à Paris. De retour à New-York en 1840, il occupe le poste de supérieur au séminaire de Vincennes, en Indiana. Il fera plus tard une très humble et très belle rétractation publique de ses erreurs et occupera différents postes comme curé, jusqu'en 1853, année de sa mort.

collections de journaux, une bibliothèque très précieuse, sont réduits en cendres. C'est encore pour plusieurs milliers de louis au crédit de la glorieuse victoire anglaise à Saint-Eustache.

En tenant compte de l'indemnité que le gouvernement dut payer aux victimes de l'insurrection, de l'argent déboursé pour les têtes mises à prix, pour l'espionnage, pour l'équipement et les frais d'expédition de plus de 4,000 soldats et volontaires, on atteint le chiffre, colossal pour le temps, d'un demi-million de louis. Le vainqueur des patriotes au nord de Montréal a fait les choses royalement. Nos paysans, nés malins, l'ont surnommé le *vieux brûlot*. Saluons-le cependant, en terminant ce chapitre, avec tous les titres que l'Angleterre lui décerne à la suite de ses glorieux exploits : sir John Colborne, Grand Croix de l'Ordre du Bain, pair du royaume sous les noms de lord Seaton et Devonshire (1).

(1) Archives d'Ottawa, série g, p. 38.

CHAPITRE TROISIÈME

LES REPARATIONS

Les cavaliers de Colborne — Requêtes loyales — Oeuvre des magistrats français — Oeuvre des officiers de l'armée — Les curés de la région et l'évêque — Jour d'actions de grâces — Indemnité.

L'oeuvre de réparation et d'apaisement semble vouloir s'amorcer dès le 16 décembre, au départ de Colborne de Saint-Benoît. Celui-ci s'arrête quelques minutes à Saint-Eustache et se repose plus longtemps à Saint-Martin, chez le curé Mercier. Il y rencontre le curé de Saint-Eustache et M. Desèves, son vicaire. La conversation roule sur les événements tragiques des jours derniers, et les deux prêtres supplient Son Excellence de faire cesser les violences qui menacent encore la malheureuse contrée. Le *Journal* d'un témoin oculaire nous apprend que le général anglais voulut bien dépêcher des cavaliers avec des ordres exprès pour faire cesser tout brigandage au nord de Montréal. MM. Paquin et Desèves revinrent à Saint-Eustache, ce dernier porteur d'un ordre semblable signé de Son Excellence.

Il faut croire que les cavaliers de Colborne ne déployèrent pas un zèle extraordinaire à exécuter ses ordres, puisque jusqu'à Noël les déprédations et les incendies continuent méthodiquement. On arrête même de paisibles citoyens en mai 1838.

M. Paquin se fera un devoir de revenir à la charge auprès des autorités civiles. Le 19 décembre au matin, il est de nouveau aux pieds du général anglais avec une requête loyale signée d'un grand nombre de ses paroissiens. "Il expose qu'à l'approche des rebelles, des citoyens ont été forcés de prendre la fuite et qu'à leur retour ils ont eu à déplorer la ruine de leurs propriétés et qu'ils ne peuvent pas même en jouir encore pour la plupart, d'*autres* en ayant pris possession." Il demande en conséquence la protection des lois pour les habitants de la région et supplie Son Excellence de recevoir l'assurance et la protestation de leur fidélité (1).

Cette fois Colborne fera mieux que de dépêcher des cavaliers anglais. Il donne ordre à deux magistrats de Montréal, MM. de Rocheblave et Laframboise, d'aller ramener la paix dans la contrée et d'y faire cesser le règne de la terreur. Le même jour les deux magistrats sont à Saint-Eustache. Ils écoutent avec patience les réclamations d'un chacun. Tâche ardue que la leur, surtout celle d'arrêter l'ardeur belliqueuse des volontaires de Gore et de Chatham et même de Saint-Eustache, qui maraudent encore dans les campagnes reculées.

Il faudra appeler la force armée. Le 20, le lieutenant Griffin du 32e régiment, et le lieutenant Ormsby des royaux, arrivèrent en toute hâte avec trente-deux hommes de troupes, pour appuyer les magistrats dans leur oeuvre de pacification et de réparations. Nombre d'objets volés furent restitués à leurs propriétaires. Nombre de fermes occupées déjà par des Anglais furent remises à leurs anciens maîtres.

Restait à prévenir une nouvelle rébellion ou tout au moins les représailles de ces pauvres habitants pressurés par leurs ennemis. Demande fut faite aux Canadiens de la région de remettre leurs armes à l'autorité. On les leur rendrait plus tard. Ils devaient aussi prêter serment de fidélité à la couronne anglaise. Tous se soumirent de bon coeur à ces ordres. Les lieutenants Ormsby et Griffin reçurent les armes, et Eugène Globenski, magistrat et juge de paix de Saint-Eustache, les

(1) Voir en appendice : Requête des habitants de Saint-Eustache.

serments de fidélité. Les mêmes hommes, aidés cette fois de M. Leclerc-Lafrenay, se transportèrent successivement à Saint-Benoit, à Sainte-Scholastique, à Saint-Jérôme, pour accomplir la même besogne. Ils semblent avoir montré à ce travail un tact dont il faut les louer.

Cependant, par crainte sans doute d'un retour offensif des orangistes, encore sur pied, armés et menaçants, la force militaire ne prit le chemin de Montréal qu'à la fin de février 1838. La contrée jouissait alors d'un calme relatif. Quantité d'effets volés, cachés soigneusement ou expédiés jusqu'au Nouveau-Brunswick et jusqu'en Angleterre, ne furent jamais retrouvés et restèrent la proie des ravisseurs.

A cette oeuvre de pacification se donnèrent de tout coeur les curés de la région : MM. Paquin à Saint-Eustache, Bonin à Sainte-Scholastique, Blyth à Saint-Jérôme, et, en février, Ménard à Saint-Benoit. De ces ministres d'un Dieu qui pardonne et prie pour ses bourreaux, les voix furent écoutées par ces bonnes populations plus malheureuses que coupables. Les curés ne faisaient en cela que suivre les instructions épiscopales. Eclairer les esprits et combattre les fausses doctrines, fut la préoccupation constante de Mgr Lartigue dans ces tragiques années. Déjà, dans une circulaire du 10 août 1837, Sa Grandeur recommandait à ses curés de rechercher sans bruit et avec prudence, un livre pernicieux : *"Les paroles d'un croyant"*, qui circule dans le diocèse (1). Le 24 octobre, un long et solide mandement rappelait aux fidèles leurs devoirs de chrétiens à l'égard de l'autorité constituée. Nous en avons déjà parlé (2). Lorsque les tragiques événements se sont déroulés à Saint-Charles, à Saint-Denis et à Saint-Eustache, une circulaire transmet aux curés du diocèse une adresse loyale à Sa Majesté la reine Victoria. Elle rappelle, cette adresse, la défection d'une petite partie du district de Montréal ; elle supplie Sa Majesté de ne pas priver, à cause des erreurs de quelques-uns, toute une province des avantages et privilèges dont elle a joui jusqu'à présent dans l'Empire britannique. Et l'évêque conclut "qu'un acte de clémence de Sa

(1) Mandements des évêques de Montréal, vol. 1, p. 13.
(2) Mandements des évêques de Montréal, vol. 1, p. 14.

Majesté sera le moyen le plus efficace pour apaiser les troubles qui menacent de ruiner le Bas-Canada" (1). Pour sa part, le curé de Sainte-Scholastique ira plus loin. Il prétend que l'Angleterre dans son oeuvre de réparation doit commencer par redresser les justes griefs des Canadiens. Il aurait répondu à M. Desbikin, envoyé secret de Londres : "Jamais, jamais, jamais l'Angleterre ne pourra conserver le Canada, à moins qu'elle n'accorde les réformes qui ont été demandées" (2).

Le 8 janvier 1838, Mgr Lartigue revient à la charge. C'est un paternel et touchant mandement bien propre à ouvrir les yeux des égarés et à les ramener au devoir. Il s'adresse à l'Auteur de tout don et de toute paix pour Le supplier de ramener la tranquillité dans nos campagnes. Des sacrilèges nombreux ont été commis et l'évêque demande de chanter une messe, le premier jour libre après réception de ce mandement, *pro remissione peccatorum*, en vue de faire à Dieu réparations publiques pour ces outrages (3). En quand l'autorité civile, en février 1838, publie une ordonnance d'actions de grâces pour le rétablissement de la paix, l'autorité religieuse l'appuie d'une circulaire en date du 6 février. Elle ordonne un jour d'actions de grâces publiques, une messe solennelle dans chaque paroisse, avec chant du *Te Deum* (4). Le 20 novembre 1838, après les malheureuses échauffourées à la frontière américaine, nouvelles prières publiques, avec jeûne et abstention de toute oeuvre servile, le vendredi, 7 décembre (5).

Exhortations publiques, appels solennels, démarches privées auprès des autorités civiles, disent le zèle du clergé pour le salut des âmes, pour le bien temporel des Canadiens, pour la paix et la prospérité de la nation.

Hélas ! plusieurs de ces loyales requêtes et de ces conseils désintéressés adressés aux autorités anglaises restèrent lettre morte. Reçus poliment, avec grâce et mille remerciements, soi-

(1) Mandements des évêques de Montréal, vol. 1, p. 23.
(2) Lettre de Girouard à Morin, prison de Montréal, 30 juin 1838.
(3) Mandements des évêques de Montréal, vol. 1, p. 24.
(4) Mandements des évêques de Montréal, vol. 1, p. 30.
(5) Mandements des évêques de Montréal, vol. 1, p. 45.

gneusement conservés, ils prirent le chemin de l'Angleterre pour s'entasser avec tant d'autres au bureau colonial de Londres. Il faut dire aussi que quelquefois des dépêches de nos gouverneurs les suivaient ou les précédaient, les contredisant sur bien des points. Et là-bas ce sont ces dernières pièces qu'on transmet au Parlement impérial et qui restent comme seules pièces authentiques et dignes de foi (1).

Au pied de l'échafaud dressé à la prison de Montréal et où montent deux révoltés, Cardinal et Duquet, Mgr Bourget, croix pectorale en main, prie. Autour de lui monte la clameur des forcenés avides de sang. On l'apostrophe grossièrement : "Est-ce que vous pouvez les plaindre ?" — "Oh oui, répondra le saint évêque, et de tout coeur ; et il est bien à regretter qu'on les ait poussés aux excès qu'ils ont commis." Il écrira, plus tard, à l'évêque de Québec : "En 1837, notre loyauté héroïque n'a pas été récompensée" (2).

Il semble bien que l'autorité civile ait eu des velléités de payer des indemnités aux victimes de l'insurrection de 1837. Il fallait de toute nécessité rebâtir les villages détruits, les églises incendiées et secourir les affamés. On dit la messe, à Saint-Eustache et à Saint-Benoît, dans des maisons d'école ou des maisons particulières. Tout ce qui sert au culte a été emprunté aux paroisses voisines : Sainte-Rose et Sainte-Thérèse. Tout cela ne peut durer. On voudrait l'aide du gouvernement pour les reconstructions urgentes. Des démarches ont lieu en ce sens. Le 7 mars 1838, un avertissement ainsi conçu paraissait dans les feuilles publiques :

"Les personnes qui prétendent avoir droit à une indemnité pour les pertes subies pendant la rébellion de 1837 dans le district de Montréal, sont priées de produire un état détaillé de leurs pertes, c'est-à-dire une évaluation juste de leurs propriétés et des certificats sur la manière dont elles furent détruites. Elles donneront aussi des preuves assermentées de la véracité de leurs avancés et des certificats signés de personnes respectables sur

---

(1) C'est la pensée assez vraie qu'émet A. Papineau dans son *Journal d'un fils de la liberté réfugié aux Etats-Unis.*

(2) Archevêché de Québec : Lettres de Mgr Bourget, 2 mai 1847.

leur conduite et leur caractère. Ces documents expédiés au secrétaire civil de la province, seront pris en sérieuse considération par le gouvernement exécutif.

Par ordre de Son Excellence,

W. A. Rowan,
sec. civil

L'avertissement du gouverneur donna lieu à une avalanche de réclamations dans tout le district, à partir du curé et des marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache, qui réclament une indemnité suffisante pour redonner au beau temple de leur paroisse sa première splendeur, jusqu'au plus humble et loyal citoyen des rangs qui s'est fait voler une douzaine d'oeufs et quelques poules au passage des troupes. Il fallut nommer des commissaires enquêteurs. Les enquêtes furent longues, partiales, accompagnées de délations honteuses. Ce n'est qu'en 1839 qu'on paye une très faible partie des réclamations et de très mauvaise grâce. Les commissaires enquêteurs, au dire de M. Paquin, coûtèrent presque autant à la province que l'indemnité payée aux victimes (1). Il faudra attendre jusqu'en 1850, sous le ministère Lafontaine et Baldwin, pour obtenir pleine justice (2).

Et les bons habitants des Deux-Montagnes bâtirent et leurs presbytères, et leurs églises, et leurs maisons, en très grande partie à leurs frais, par souscriptions publiques, par corvées ou par de généreux dons. L'église de Saint-Benoit reçut un abondant secours des Messieurs de Saint-Sulpice et celle de Saint-Eustache fut rebâtie en partie aux frais du curé Paquin.

Il fallait aider aux colons des rangs dévastés, aux veuves abandonnées, aux familles des exilés sans ressources. La misère

(1) *Mémoires* de M. Paquin, vol. III, livre IX, ch. VIII.

(2) Et encore on sait quel déchaînement de haine et de cris sauvages souleva le bill de Lafontaine pour indemniser, non pas des rebelles, mais ceux qui, malicieusement et sans être rebelles, avaient subi des pertes pendant la rébellion. Elgin insulté, Lafontaine assailli chez lui et brûlé en effigie, le parlement incendié, des manifestes publics d'annexion aux Etats-Unis : voilà du beau travail accompli par de très loyaux sujets anglais de Sa Majesté.

est si grande, dans l'hiver de 1838-39, que Mgr Lartigue croit nécessaire de faire appel à ses curés pour créer un fonds de secours au profit des malheureux. Je cite cette lettre qui peint bien le triste état de nos campagnes et le coeur si compatissant de l'évêque de Montréal.

Montréal, 20 avril 1839

Messieurs,

Il nous est revenu de diverses parties de ce diocèse qu'un grand nombre de familles et de personnes se trouvent en ce moment plongées dans une profonde misère, avec peu ou point de ressources pour se procurer un meilleur avenir. Notre coeur saigne à la vue de tant de maux accumulés sur notre patrie ; et nous ne doutons pas que les vôtres, sensibles comme ils le sont et animés par les plus vives émotions de la charité chrétienne, ne s'empressent à secourir ceux qui souffrent dans chacune de vos paroisses respectives, surtout en fournissant aux pauvres gens de la campagne les moyens d'ensemencer la terre dans la saison présente. Je vous exhorte donc dans les entrailles de Jésus-Christ de rassembler tous vos paroissiens les plus aisés, dont il y a toujours un certain nombre dans chaque paroisse, et de les engager à former des comités, auxquels vous donnerez vous-mêmes les soins les plus assidus comme de bons pasteurs qui ont à coeur de paitre leurs brebis, afin d'amasser et de distribuer équitablement de la nourriture à ceux qui ont faim, des habits à ceux qui sont nus, et particulièrement de quoi semer à ceux qui désirent récolter par leur travail. Vous vous montrerez par là les enfants de votre Père Céleste et les parfaits observateurs de sa loi : *qui enim diligit proximum, legem implevit* : Rom. 13, 8 (1).

Je suis cordialement,

Messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† J. J. Evêque de Montréal

Les curés, comme ils l'avaient fait dans le passé, comme ils le font encore dans les pauvres districts de colonisation,

(1) Mandements des évêques de Montréal, vol. 1, p. 52.

comme ils le feront partout et toujours où il y a des misères à soulager, sortirent les derniers sous de leurs goussets et organisèrent dans leurs paroisses l'oeuvre de l'assistance aux pauvres. Les orphelins et les orphelines trouvèrent des pères et des mères, les sans abri un foyer, les sans ressources du pain et des grains de semence.

Ce n'est cependant qu'après bien des années que cette contrée retrouva sa prospérité passée. Qu'elle garde à ses évêques et à ses curés le respect qu'ils ont toujours mérité, l'obéissance aux lois de Dieu et de l'Eglise et jamais elle ne verra le retour de semblables calamités. Qu'elle n'oublie pas la dette de reconnaissance qu'elle doit à des hommes comme Paquin, Bonin, Ducharme. Ils ont donné à leurs paroisses respectives le meilleur de leur intelligence, tout l'amour de leur coeur et tout l'argent de leurs bourses. Que leur mémoire reste en grande vénération dans la région et grandisse de siècles en siècles ! Ils l'ont bien mérité.

Chapitre Quatrième

LES COUPABLES

Au bureau colonial — Au gouvernement provincial — Chez les Anglais du Nord — Chez les patriotes.

Ce chapitre dira la part de responsabilité des divers acteurs du mouvement insurrectionnel de 1837. Sans hésiter, je signale comme le grand coupable de l'insurrection le bureau colonial de Londres. On prétend que les ministres, là-bas, ne connaissaient pas notre situation. Mais à qui la faute ? Leur principal devoir n'était-il pas de se renseigner pour mieux gouverner ? Et puis, est-ce bien vrai qu'ils ignoraient totalement ou en partie nos justes griefs ?

Dès 1764, Murray, notre premier gouverneur qui connut bien les Canadiens et sut les apprécier, avertissait Londres qu'une politique injuste, partiale, arbitraire détacherait, tôt ou tard, le Canada de la couronne anglaise. Il se glorifiait au ministre des colonies "d'avoir tout fait pour gagner au roi l'affection du peuple canadien fort et hardi, dont quelques privilèges reconnus feraient la classe d'hommes les plus fidèles et les plus utiles à l'empire". Voilà certes de précieux renseignements pour qui veut voir clair !

Guy Carleton, pour sa part, poussera à fond une longue enquête sur la situation judiciaire, politique et économique du Canada. Ses vues libérales et tolérantes, il se charge de les exposer lui-même aux hommes d'Etat anglais. Que ne les ont-ils partagées ? Par deux fois gouverneur du Canada, ce fin diplomate voit ses idées contrecarrées à Londres qui écoute plutôt celles des intrigants politiques, des spéculateurs sur les terres canadiennes et des anglicisants à outrance.

Et nous eûmes alors des gouverneurs comme Haldimand, Prescott, Milnes, Craig, Dalhousie .. Ceux-là tendent pleinement au but que poursuit l'Angleterre dans sa nouvelle colonie : tirer du Canada le plus de profit possible, angliciser et protestantiser ses habitants.

Ne rien concéder aux Canadiens, surtout en ce qui regarde le vote des subsides et la réforme du Conseil législatif : ce sont les ordres que reçoivent les commissaires enquêteurs, Grey et Gibbs, avant leur départ de Londres et l'ouverture de leur enquête. A-t-on jamais vu enquête se tenir en de pareilles circonstances ? Sont-ce là vraiment des politiques sincères qui veulent s'instruire et réformer nos justes griefs ? Le *Canadien* de Québec écrivait à cette occasion : "Ce n'est qu'avec des principes d'égalité que l'on peut gouverner aujourd'hui en Amérique. Si les hommes d'Etat de l'Angleterre ne veulent pas l'apprendre par des représentations respectueuses, ils l'apprendront avant longtemps d'une façon moins courtoise."

L'homme le plus intelligent que nous ait envoyé l'Angleterre, le grand seigneur, lord Durham, exprime bien, à mon sens, l'opinion anglaise de Londres quand il écrit dans son rapport, aux aperçus si judicieux et si vrais sur tant de points : "Ils sont un peuple sans histoire et sans littérature." Qui ne sent passer à travers cette courte phrase toute la morgue anglaise, l'arrogance du maître à l'égard de son serviteur, du libre citoyen de la Grande-Bretagne en face des coloniaux ?

Londres connaissait parfaitement nos griefs, mais ne voulait pas les redresser, son but étant de faire de notre pays

un pays anglais et protestant. A Londres donc la grosse part des responsabilités du mouvement insurrectionnel de 1837.

Mais nous eûmes, là-bas, dira quelqu'un, d'admirables défenseurs de nos droits. Garneau, qui a fréquenté les coulisses du parlement britannique, prétend bien que tous parlent pour servir d'abord leurs intérêts politiques. Quelques-uns furent un jour nos amis. Il faut lire leurs touchantes réclamations en faveur de ces pauvres Canadiens persécutés. Ils étaient alors dans l'opposition. Au pouvoir, quelques années plus tard, ces mêmes hommes deviendront nos plus acharnés persécuteurs. "Qu'on lise la longue liste des membres de l'honorable Chambre de Londres, et nous défions qui que ce soit d'en indiquer, parmi les six cent cinquante-huit qu'ils sont, un seul qui puisse donner le moindre renseignement touchant nos colonies, si ce n'est tel renseignement obtenu par la lecture des ouvrages partiaux et exagérés qui ont été écrits sur le sujet." C'est le journal d'Etienne Parent qui parle ainsi dans son numéro du 15 août 1832. Cela confirme la pensée émise par A. Papineau dans son *Journal d'un émigré aux Etats-Unis*, que chaque fois qu'un des nôtres prenait le chemin de Londres pour exposer, là-bas, nos justes revendications, une missive officielle de nos gouverneurs mettait en garde les ministres contre les avancés du délégué. Et là-bas, requêtes des Canadiens, adresses respectueuses, mémoires judicieux sont tout bonnement mis de côté. Seuls les rapports et les vues des autorités locales canadiennes sont acceptés et deviennent documents officiels.

C'est dire que notre petite aristocratie anglaise a sa part de responsabilité à la révolte de 1837. Celle-là est bien vue de Londres et de presque tous nos gouverneurs. A elle les fonctions publiques, le commerce, les terres. A elle l'argent et les honneurs. Et les membres de cette coterie seront plus tard nos officiers supérieurs, nos juges, nos conseillers législatifs. Ils sont loin d'être toujours très recommandables par leur honnêteté et leur savoir. Murray les qualifie de marchands crapuleux, de cabaretiers perdus de réputation, de fanatiques licencieux. Disons cependant que plus tard, aux alentours de 1837, leur

réputation est meilleure, leur savoir plus éclatant, mais leur fanatisme n'a pas diminué. Ils sont d'une morgue arrogante. Et s'ils y mettent plus de formes et plus de tenue extérieure, ils n'en deviennent pas moins, grâce à la protection des gouverneurs et à des procédés très discutables, les grands maitres du commerce, les grands propriétaires des terres canadiennes. Leur manière hautaine et leurs spéculations éhontées font bondir d'indignation les coeurs canadiens-français du Bas-Canada et anglais du Haut.

Nos compatriotes des Deux-Montagnes et de Terrebonne ont connu le fanatisme de leurs voisins de Gore, de Chatham et de Glengarry. J'en ai déjà parlé plus haut au commencement de ce travail. On les a soustraits, ces favoris du pouvoir, à la législation française au sujet de la tenure des terres. Ils ont des écoles que soutiennent nos deniers autant que les leurs. On parle même de détacher du Bas-Canada, toute la région au nord de Montréal et Montréal même, pour l'annexer au Haut-Canada, toujours en vue de protéger ces loyaux sujets et de les soustraire aux lois françaises. Ils veulent toutes les places. Si le vote populaire les éloigne des Chambres, ils tentent par tous les moyens possibles de voler les élections. Aux alentours de 1837, les électeurs de Terrebonne et des Deux-Montagnes ont connu les charges de cavalerie, car l'armée appuie ces fanatiques, et les gros bâtons des gens de Glasgow et de Lachute.

Qui n'admettra avec moi qu'il y a de quoi justifier sinon une révolte ouverte et une prise d'armes, du moins un armement suffisant de la région pour prévenir une attaque toujours possible de ces ennemis jurés de notre nationalité ?

Et j'arrive maintenant à la part de responsabilité des patriotes eux-mêmes.

Disons, tout de suite, qu'ils paraissent bien n'avoir jamais voulu la révolte offensive. Papineau le répète à plusieurs reprises dans son grand discours de Sainte-Scholastique, qu'on peut lire en appendice. Il indique même, et longuement, par quelles mesures constitutionnelles il prétend gagner la bataille. Girouard ne cesse, lui aussi, de l'affirmer dans ses discours et dans ses lettres. Lafontaine, le fier député de Terrebonne,

s'interpose à trois reprises différentes, en 1834 et en 1837, pour tenter un règlement à l'amiable du différend canadien. Ses démarches restent sans succès. Qu'on relise aussi, en appendice, la 8ème résolution adoptée à la grande assemblée publique de Saint-Benoit, en avril 1836. Il y est dit formellement que le peuple ne désire pas la prise d'armes et ne la veut pas. Mais il doit se tenir prêt à toute éventualité et s'armer pour repousser la force par la force. Une des résolutions de la belle assemblée de Sainte-Scholastique redit à peu près dans les mêmes termes la même pensée.

Révolte ouverte, prise d'armes, offensive armée contre le gouvernement établi, quelques-uns des lieutenants des grands chefs, quelques exaltés y ont sérieusement pensé. Cette idée d'un Canada indépendant, d'une république future, a sûrement germé dans quelques cerveaux. Mais il ne faut pas pour cela incriminer les chefs, encore moins la masse de ces paysans armés et du peuple canadien.

Par ailleurs, il parait de toute évidence que l'élément anglais du pays désirait et voulait la prise d'armes, moyen pour lui d'en finir à tout jamais avec le papisme et le républicanisme français. Plutôt que de se soumettre à tout ce qui peut ressembler à un Etat français au Canada, ces loyaux sujets sont prêts à secouer le joug de l'Angleterre et à se livrer aux Etats-Unis. Et ils le disent ouvertement. Que l'on jette un coup d'oeil sur quelques articles publiés, aux alentours de 1837, dans le *Montreal Gazette* ou le *Herald*. On y trouvera brutalement exposées des idées provocatrices et humiliantes pour toute une race. N'allez pas croire d'ailleurs qu'il s'agit d'excès de langage dont les quotidiens sont coutumiers en ces temps d'effervescence. Cette poussée de fanatisme se dessine dès 1822, lorsque surgit la pensée d'unir les Canadas pour angliciser plus vite toute la province. Elle s'accentue fortement en 1836, lors du passage des enquêteurs royaux, Gosford, Grey et Gibbs. Elle atteint son point culminant dans ce fameux rapport de lord Durham, qui conclut lui aussi à la nécessité de rendre le Bas-Canada anglais ou à se résigner à le voir passer sous l'allégeance américaine. Vous avez tremblé,

écrit à peu près le noble lord, devant un simulacre de révolte des Français du Canada. Croyez-moi, les Anglais du pays sont de la même trempe que ceux de Londres. Ils n'accepteront jamais tout ce qui peut ressembler au républicanisme français. Ils resteront anglais, dussent-ils cesser d'être britanniques.

La conduite de Colborne et de ses officiers qui ravagent tout sur leur passage : maisons, fermes, églises, couvents, autorisera l'autorité épiscopale de Montréal à écrire qu'il est certain qu'on en voulait au nom français et catholique. Que penser de ce rassemblement, au soir du 15 décembre 1837, de plus de 4,000 soldats anglais dans un village ouvert, soumis et repentant, Saint-Benoit, sinon qu'il était décrété qu'on terroriserait la contrée, et toute la contrée, pour la soumettre ensuite à l'influence anglaise et protestante ? "La principale cause des insurrections récentes ne se trouve pas écrite sur le papier, mais gravée dans le coeur d'un peuple exaspéré par ce qu'une caste dominatrice peut employer de plus provocant pour pousser un peuple au désespoir et avoir l'occasion de l'écraser." C'est le plus modéré de nos patriotes, un philosophe et un journaliste de renom, Etienne Parent, qui jette cette affirmation dans le *Canadien* du 25 septembre 1839.

Mais pourtant, dira-t-on, les patriotes se sont battus à Saint-Charles, à Saint-Denis et à Saint-Eustache ? Oui, mais pour défendre leurs chefs et pour empêcher leur arrestation. On sait, en effet, que les assistants-shérifs, porteurs des fameux mandats d'arrestation, se font accompagner des régiments de Gore, qui ne peuvent passer à Saint-Denis. C'est la victoire facile de Neilson, suivie bientôt de l'écrasement des patriotes à Saint-Charles. A Saint-Eustache les juges de paix et les shérifs, porteurs eux aussi de mandats d'arrestation, sont accompagnés de la forte armée de Colborne qui écrase, en quelques heures, le rassemblement d'hommes que commande Chénier. Il fallait sauver les chefs et empêcher les arrestations : de là combats plus explicables à Saint-Denis et à Saint-Charles qu'à Saint-Eustache.

Loin de moi la pensée de justifier totalement les patriotes. Ils sont coupables, les chefs secondaires surtout, d'avoir étour-

diment jeté une portion de la province dans la révolte et de l'avoir abandonnée au moment du combat. Pauvres gens, conduits aux camps, surtout à Saint-Eustache, sous de fallacieux prétextes, sans armes, sans discipline militaire, sans rien pour les protéger. Pauvres victimes destinées à la boucherie du 14 décembre.

Ils sont coupables aussi, ces patriotes, d'avoir favorisé la diffusion d'idées subversives dans un coin de pays si paisible et si religieux. "Se défier du clergé qui pressure le peuple", voilà une idée chère au cynique Girod. Et pourtant, si le mouvement révolutionnaire fut accentué à Saint-Denis, c'est le travail d'un curé patriote, l'abbé Blanchet. S'il le fut aussi au nord de Montréal, c'est que M. Blyth à Saint-Jérôme, M. Bonin à Sainte-Scholastique, M. Turcotte à Sainte-Rose, l'approuvent tacitement jusqu'à s'attirer de vertes semonces de leurs supérieurs. On sait par ailleurs que le curé de Saint-Benoît appuie le mouvement de toute la force de sa parole et de son influence religieuse. Certes, les curés méritaient autre chose que de la défiance, du simple point de vue patriotique. Il faudra des années pour remettre dans le chemin de l'église d'honnêtes familles, qui ont eu le tort de croire trop facilement à l'âge d'or prêché par certains utopistes de Montréal et de la région.

Ils sont coupables aussi, ces patriotes, d'avoir accepté comme argent comptant la trop fameuse *déclaration des droits de l'homme* qui proclame la souveraineté du peuple. C'est en vain que Mgr Lartigue rappelle la saine doctrine catholique sur ce point. Les patriotes restent inébranlables dans leur foi en ce dogme révolutionnaire, et pour cause, la plupart n'ayant jamais lu ou entendu lire l'exposé doctrinal de Sa Grandeur. Et puis, en ce temps-là, la parole des chefs est parole d'évangile. "On marche, puisqu'on a droit !" C'est un mot typique qu'on pouvait lire sur les bannières patriotiques des grandes assemblées. "La liberté, pain du peuple" — "Tremblez, tyrans, le peuple souverain s'avance !" On lit ces phrases aux pages les plus sanglantes de la révolution française ; on les retrouve sur les étendards patriotiques de 1837.

Coupables encore, ces patriotes, de leurs appels inconsidérés aux forces de l'étranger. C'était gâter une noble cause et laisser soupçonner des desseins pervers dans leurs réunions populaires. Quel appui prétend-on trouver de l'autre côté de la frontière ? L'échauffourée de 1838 nous a démontré quelles sympathies nous pouvions raisonnablement attendre des Etats voisins. De coeur et d'esprit ils sont avec nos adversaires. Ils parlent la même langue et ils pratiquent la même religion Aurions-nous eu avec eux, nous eussent-ils aidés à vaincre l'Angleterre, toutes ces chères libertés tant caressées ? Il nous est bien permis d'en douter sérieusement.

Il reste acquis à l'histoire que la révolte de 1837 est le sursaut d'indignation d'un peuple fier et noble. C'est l'aboutissement logique d'un demi-siècle de tracasseries de la part de Londres. Pour nous, Canadiens français : attaques à notre langue, à notre foi, à nos coutumes et à nos institutions. Pour tous, Canadiens français et Canadiens anglais : lutte pour avoir une part équitable des faveurs gouvernementales, des terres publiques, des places et des honneurs.

Voir dans la révolution de 1837 un combat entre Anglais protestants et Français catholiques, c'est n'envisager qu'un aspect de la question. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse eurent leur commencement de révolte. Le Haut-Canada inscrit dans l'histoire des pages révolutionnaires aussi sanglantes que les nôtres. Or ces contrées sont foncièrement anglaises et protestantes.

Disons donc, pour conclure ce chapitre, qu'il importe de juger cette époque tragique avec une extrême prudence. Quand même, ma conviction est que nos chefs, si honnis en certains milieux, que nos patriotes, qu'on ne se gêne pas de traiter d'insensés et d'excommuniés, auraient leurs monuments sur toutes nos places publiques, comme Washington dans les Etats voisins, si le succès était venu couronner leurs sanglants efforts.

Chapitre Cinquième

L'ERE DES LIBERTES

Histoire haïtienne — Histoire canadienne — Libertés politiques Progrès matériels — Libertés religieuses — Les excommuniés — Conclusion.

C'est très loin de la terre canadienne que j'écris ce dernier chapitre du *Feu de la Rivière-du-Chêne.* Je suis en terre haïtienne, en arrière de la capitale, Port-au-Prince, sur les hauteurs de Kenskoff. On respire ici l'air pur. Le coup d'oeil au loin sur la mer, plus près sur des chaines de montagnes tourmentées, à nos pieds sur d'humbles huttes de noirs, est unique au monde. Je suis l'hôte, pour un mois, d'une petite république qui compte à peine 3,000,000 d'habitants. Elle est libre cependant et ne semble pas craindre outre mesure ses terribles voisins des îles voisines, les Anglais, pas plus que les non moins redoutables Américains qui sont à ses portes. Et pourtant, le sol de cette riche contrée est une mine inépuisable à qui saura l'exploiter.

L'histoire haïtienne a des traits de ressemblance frappants avec l'histoire canadienne. Les deux pays doivent à la France

leur peuplement et leurs premiers développements. Tous deux ont connu la tourmente des guerres et des révolutions.

Ici, c'est contre la France napoléonienne que la rébellion éclate. Un décret de la révolution française abolissait l'esclavage. Les autorités françaises locales voient d'un mauvais oeil cet affranchissement en bloc de millions de noirs, leurs serviteurs, leurs esclaves. N'est-ce pas la ruine, à brève échéance, de leurs riches plantations et, pour la France, des millions de francs de moins dans le trésor public, en sucre et en café ? On vit, là-bas, l'imprudence d'un tel décret. Napoléon, à court d'argent, impliqué dans des guerres européennes interminables, soutint de ses armées et de sa flotte l'autorité française de l'île à laquelle des milliers de nègres ont déclaré la guerre.

La lutte de ces pauvres noirs mal armés, mal équipés, commandés par un héros de leur race, Toussaint Louverture, contre la formidable armée de 22,000 hommes du général Leclerc appuyée par une flotte de 79 navires de guerre, est un spectacle dont l'histoire du monde nous offre peu d'exemples. Dans les premiers combats l'armée noire est vaincue. Son chef ira mourir en France, dans des souffrances atroces, enfermé par les ordres de Napoléon dans les cachots humides du fort de Joux.

Un autre noir, le premier lieutenant de Toussaint, Jacques Dessalines, relève le drapeau haïtien un moment humilié. Il pousse la hardiesse, en 1804, jusqu'à déclarer l'île indépendante. Les armées françaises, cette fois, furent honteusement battues. Les débris de l'armée de Rochambeau évacuèrent l'île, où flotte depuis le drapeau noir et rouge de la libre république.

Nos petites rencontres armées de Saint-Charles, de Saint-Denis et de Saint-Eustache ne sont évidemment que de légères escarmouches d'avant-garde, comparées aux combats meurtriers de Vertières et de la Crête-à-Pierrot. La grande plaine du Cul-de-Sac, qui se déroule sous nos yeux, garde les ossements de milliers de noirs et de blancs, victimes de leur héroïsme. Nous n'eûmes, chez nous, que quelques morts à pleurer dont un chef, Chénier. Mais n'est-ce pas le même idéal qui animait ces

braves noirs et ces paysans canadiens ? Avoir le droit de vivre sur une terre arrosée de leurs sueurs, conquérir une place honorable au soleil de Dieu qui luit pour tous également !

Ici, le succès a couronné les efforts d'une race qui se dresse comme un seul homme en face de l'ennemi. Chez nous, une très faible portion de la nation se soulève, et encore, dans cette petite phalange, que d'hésitants, que d'espions, que de discoureurs, que de traitres !

L'Angleterre commande encore au Canada. Le fruit de la liberté n'était pas encore mûr pour nous. Respectons les décrets de la Providence, mais ne craignons pas d'honorer, au fond de notre coeur, ces centaines de patriotes morts sur nos champs de batailles. Ici, Dessalines, Louverture, Pétion et d'autres ont leurs statues sur les places publiques de l'île. Nos braves reposent sans monuments, pour un grand nombre, dans le terrain réservé aux enfants morts sans baptême.

Il nous est bien permis, cependant, de leur garder une éternelle reconnaissance. Qui n'a pas remarqué, en effet, que c'est l'ère des libertés qui s'ouvre pour nous après les coups de feu de Saint-Charles, de Saint-Denis et de Saint-Eustache ? Londres a tremblé. La peur est le commencement de la sagesse. Les ministres coloniaux ont ouvert les yeux et, tout en espérant nous écraser par l'Union des deux Canadas, ils nous octroient ce que nous demandions depuis si longtemps : un ministère responsable aux Chambres. Les Canadiens sont les maitres, à cette heure, de leur destinée. Qu'un homme surgisse et s'empare de ce rouage indispensable à tout bon gouvernement, et nous sommes pratiquement libres sur la terre canadienne. La Providence nous a donné cet homme, Lafontaine. Il a vu clairement la situation et a su attendre son heure. Une alliance heureuse avec les réformistes, les révoltés du Haut-Canada, lui permet bientôt d'entrer au ministère avec des collègues de son choix. En octobre 1842, il est premier ministre et maître incontesté du Haut et du Bas-Canada. "L'acte d'Union a été passé, dit-il, pour nous écraser, mais il n'aura pas ce résultat, vous ne pouvez pas gouverner sans nous." C'est un chef qui parle ainsi, et en

français dans une Chambre d'où notre langue est proscrite. Il disait vrai. Des gouverneurs tels Sydenham et Metcalfe, qui essayèrent de mettre en oeuvre la politique ancienne d'un Craig ou d'un Dalhousie, vinrent se briser impitoyablement à la volonté populaire. Et seul un ministère vraiment populaire peut tenir debout.

Vous décrire la joie des vieux patriotes, à ce résultat inespéré, est impossible. Ecoutez J.-A. Berthelot, le 18 septembre 1842, écrire à son ami Girouard le fruit de ses habiles négociations avec Bagot : "L'ami Girouard doit être fait commissaire des terres avec un siège dans le cabinet. S'il refuse, il ne mérite plus d'être appelé Canadien. Sa nomination est une amnistie solennelle... Je serai autorisé à appeler Morin aux affaires. C'est presque un rêve. Le père B. Viger en pleure presque de joie. Lafontaine doit vous écrire bientôt. Vous êtes appelés, tous trois, à opérer la régénération de vos compatriotes." Et à son tour Girouard écrit à Lafontaine, le lendemain : "Notre cher et malheureux pays voit donc enfin se lever une aurore d'espérance. Son Excellence a donc compris toute l'importance de sa haute mission et veut sincèrement gouverner pour le bonheur de tous."

C'est aussi une ère de progrès politique qui s'ouvre après 1837. Plus de ces dissolutions fréquentes et injustifiées des Chambres ; plus de ces défiances réciproques ; plus de ces rejets périodiques de lois votées par les représentants du peuple. Nos députés, libres de toutes entraves, gouvernent pour le bien général et nullement pour le profit d'une caste. Lisez l'énumération sèche de quelques lois adoptées de 1842 à 1852, elle en vaut la peine : reconnaissance légale du français ; amnistie générale aux proscrits de 1837-38 ; organisation municipale ; commissions scolaires élues par le peuple, dirigées par un surintendant ; contrôle absolu et complet des subsides par la Chambre ; indemnité votée à ceux qui ont subi des pertes pendant la rébellion ; abandon au gouvernement canadien du service postal ; taux de la poste réduit ; creusage de canaux entre les deux provinces ; ouverture de vastes domaines à la colonisa-

tion locale ; abolition de la tenure seigneuriale ; création et développement des chemins de fer du Grand-Tronc et du Great Western...

Evidemment nous voilà sortis des langes. Un grand souffle de progrès passe sur la province. Il est possible aux nôtres d'atteindre de nouveaux centres de colonisation, de s'y établir et, à l'ombre des clochers, de fonder une patrie canadienne heureuse et prospère. De ces rebelles et de ces fils de rebelles, Elgin écrira au ministère de Londres : "Qu'ils s'aperçoivent que leur religion, leurs habitudes, leurs préjugés même, sont ici respectés plus qu'ailleurs, et qui osera dire que la dernière main qui portera le drapeau britannique sur cette terre d'Amérique ne sera pas celle d'un Canadien français ?"

Et l'Eglise canadienne eut aussi sa large part de liberté après 1837. Les diocèses se créent sans opposition, des communautés nouvelles et canadiennes surgissent du sol, des collèges et des écoles se fondent. Nous sommes loin du temps où un Craig prétendait au droit d'ériger les paroisses et de nommer les curés ; bien loin du temps où les évêques de Québec n'avaient même pas le droit de porter le titre d'évêques de Québec. L'évêque de Québec, c'est l'Anglican. L'autre s'appelle le surintendant de l'Eglise romaine au Canada. Ainsi le voulaient nos maitres. Bien loin aussi le temps où Mgr Panet de Québec, le 18 décembre 1826, écrivait à son collègue de Montréal cette petite note : "Rome m'a adressé des lettres par lesquelles elle condamne les Francs-maçons. On ne peut les publier dans cette province sous un gouvernement comme le nôtre où les Princes, même de sang, sont membres de ces sociétés."

Nos évêques, nos curés, nos missionnaires, se sentent les maitres dans leur domaine respectif et n'attendent plus de Londres la permission d'agir pour le bien des âmes et de la religion.

Oh ! sans doute, je n'oserais pas affirmer que la révolution de 1837 nous a donné l'âge d'or, et que toutes nos libertés sont le résultat des coups de feu des champs de bataille. Mais par contre, qui osera dire qu'à cette date Londres n'a pas totalement

modifié sa politique à notre égard, et que du sang de nos patriotes n'ont pas germé d'étonnantes libertés ?

1937 ! Il y aura donc cent ans cet automne que ces tristes événements se sont déroulés. Nos historiens de plus en plus penchent vers la clémence à l'égard de ces valeureux paysans qui se dressent en face des canons de Colborne. Quand ils parlent d'eux, c'est plutôt le titre de *patriotes* que de rebelles qu'ils leur donnent. Nous croyons avoir moins de raisons que jamais de leur enlever ce beau titre.

Osera-t-on même les traiter d'excommuniés ? La lumière est faite sur ce point capital. L'abbé Lionel Groulx, dans son récent volume, *"Notre maître le passé"*, a écrit sur ce sujet des pages lumineuses et fortement documentées. Je me contente d'en rappeler les conclusions.

Aucune peine canonique ne fut promulguée officiellement contre les patriotes avant les batailles de Saint-Denis, de Saint-Charles et de Saint-Eustache. Reste une allocution de Sa Grandeur Mgr Lartigue, au banquet du sacre de Mgr Bourget, le 25 juillet 1837. Mais on ne voit là, et avec raison, qu'une directive aux curés du diocèse à l'égard des prédicants de révolte : leur refuser la Pénitence.

S'il y eut des peines canoniques qui atteignaient les rebelles jusqu'à les priver de la sépulture ecclésiastique, elles furent probablement ignorées des patriotes. Les curés eux-mêmes ne savent trop quoi faire, après les batailles, avec les corps des victimes de l'insurrection. Qu'on lise les lettres de MM. Porlier, curé de Terrebonne, Paquin, curé de Saint-Eustache, Bonin, curé de Sainte-Scholastique, Blyth, curé de Saint-Jérôme ; elles disent à peu près dans les mêmes termes ce que répètent les lettres des curés du sud de Montréal : "On ne sait comment faire." Il faut, dans chaque paroisse, une lettre de l'évêque indiquant au curé la ligne de conduite à tenir à l'égard de ceux qui sont morts sur le champ de bataille. N'est-ce pas une forte présomption en faveur des patriotes qu'ils ignoraient totalement les peines qu'ils encouraient en mourant les armes à la main ?

Sans doute, une grande aversion de la faute morale pousse l'évêque à frapper ces malheureux. Mais c'est une rigueur qui

lui parait nécessaire surtout pour faire ouvrir les yeux à ceux qui veulent s'aveugler. Ne parlons plus d'excommuniés et laissons dormir en paix de braves citoyens (1).

....

Le soleil, en ce moment, descend lentement derrière les collines haïtiennes. Soir splendide, calme, troublé seulement par le chant des oiseaux et la rumeur confuse qui monte de la vallée voisine. Le noir revient à sa hutte, pendant que sur la route un défilé de filles, lourds bagages sur leurs têtes, regagnent leurs toits. Tous sont pauvres, misérables même, mais ils chantent. Lentement, trop lentement ils sortent de leur ancien esclavage et de leur incurable insouciance. Ils sont libres cependant et fiers de nous le dire en créole ou en bon français.

Tout-à-coup, d'une école nous arrive un chant : c'est la *Dessalinienne,* l'hymne national, qui éclate pendant que flotte au vent le drapeau haïtien. L'écho des mots redit trois fois ce fier chant de liberté !

J'ai compris, ce soir, au milieu de ces tristes populations et de ces sordides mendiants, le prix de la liberté et de l'indépendance. Une pensée, de je ne sais plus quel publiciste, me revint en mémoire et je me la répétais mélancoliquement : "Le plus grand malheur qui puisse frapper une race, c'est celui d'une domination étrangère."

Kenskoff, 6 mars 1937

(1) Loin de moi la pensée de jeter le moindre blâme sur l'autorité épiscopale du temps, qui croit nécessaire de porter des peines vindicatives contre les victimes de l'insurrection de 1837. La conduite de Mgr Lartigue, en cette circonstance, fut celle d'un grand évêque. Qu'on lise, pour s'en convaincre, les articles du R. Père Pouliot, s.j., parus dans le *Canada français,* de janv., fév. et mars 1937. Le 15 avril dernier, le même religieux, au *Devoir,* écrivait : "Que voyons-nous dans la conduite des patriotes ? Une infraction grave à la doctrine de l'Eglise ; infraction grave, notoire et non réparée. C'est le cas des pécheurs publics morts sans repentir, et auxquels l'Eglise refuse la sépulture ecclésiastique."

Pièces justificatives

Je publie ces pièces justificatives à titre de documentation, sans doute, mais aussi pour fournir aux lecteurs des échantillons bien authentiques de la littérature politique et patriotique du temps. Quelques-unes de ces pièces feraient assez bonne figure à côté des élucubrations actuelles de nos hommes publics

I

ASSEMBLEES POLITIQUES

1o Assemblée du comté des Deux-Montagnes à Saint-Benoît, le 11 avril 1836

A une assemblée des Francs Tenanciers du comté des Deux-Montagnes tenue en la paroisse de Saint-Benoit, le 11 avril 1836, convoquée par avertissement dans les deux langues, publié dans les gazettes, affiché et distribué dans toutes les parties du comté, aux fins de prendre en considération l'état de la Province :

Le lieutenant colonel Ignace Raizenne, Ecuyer, J.P. a été unanimement élu président et les docteurs J.-O. Chénier et L.-H. Masson ont été appelés à remplir les fonctions de secrétaires.

Après quoi les résolutions suivantes ont été proposées, lues dans les deux langues, mises aux voix et unanimement adoptées.

Proposé par le major J.-B. Dumouchel, secondé par M. Amable Labrosse dit Raymond. — Résolu :

1o. Que le peuple de cette province persévère et est décidé à persévérer dans les efforts qu'il a faits depuis de longues années, directement et par l'entremise de ses représentants, pour obtenir un gouvernement responsable et protecteur, et en particulier pour assurer le contrôle de tout le revenu public prélevé dans la province par les Communes d'icelle, la responsabilité de tous les fonctionnaires publics envers la même branche de la législature, et l'exercice de l'autorité législative et consti-

tutionnelle du Parlement Provincial sur les terres du pays, pour mettre à la place du Conseil législatif actuel une seconde branche constituée par le libre choix du peuple et qui en partage les intérêts et les sentiments et pour empêcher qu'à l'avenir aucune atteinte ne soit portée aux libertés publiques par des autorités en dehors du pays, soit par des décrets ministériels autorisant les abus, le monopole, et le mauvais gouvernement, soit au moyen de lois injustes prétendant statuer sur les affaires intérieures du pays.

Proposé par E. Féré, Ecr., secondé par M. Jos. Robillard. — Résolu :

2o. Que de la violation délibérée et non interrompue par le gouvernement de Sa Majesté des principes essentiels et salutaires exposés dans la résolution précédente et de la mise en principe des vices qui y sont signalés, est résulté l'état alarmant où se trouve la province laissée sans protection à la merci d'un petit nombre d'individus composant tout le gouvernement, à l'exception de la branche populaire, et en butte aux menaces et aux violences organisées de gens sans aveu excités et soudoyés par ce parti, et que la province a aujourd'hui moins de garanties contre le despotisme administratif et judiciaire qu'à aucune époque précédente, sans que le gouvernement de Sa Majesté ait montré la moindre disposition à faire disparaître les maux croissants qui affligent le peuple et s'opposent à son bien-être et à sa prospérité.

Proposé par M. S. Vallée, Ecr., secondé par M. Ls. Rodrigue. — Résolu :

3o. Que le projet d'envoyer dans la province pour s'enquérir des abus et griefs, une prétendue commission royale, non reconnue par la loi et qui ne pouvait pas avoir de rapport avec l'autorité légitime de la législature, devait avoir et a eu réellement pour effet d'augmenter les dissensions qui régnaient en cette province, en donnant une importance indue à la section de la population avec laquelle elle a pu se mettre en rapport, savoir une faible minorité dans les cités de Québec et de Montréal qui s'est montrée sans cesse factieusement hostile au peuple et à ses représentants ; que nous regardons également la

commission et l'association dite constitutionnelle, comme deux corps anormaux qui s'étant illégalement immiscés de délibérer entre eux sur les grands intérêts du pays, ont tous deux mérité la réprobation de ses habitants sans distinction, intéressés à voir reconnaître au plus tôt les droits de leur législature et qui n'ont pu sans indignation voir mettre officiellement sur un même pied les délibérations solennelles d'une branche essentielle de la législature et les représentations calomnieuses de quelques individus liés au maintien du désordre et profitant des maux dont souffre le peuple, et que malgré les déclarations ostensibles du chef exécutif, l'esprit d'intrigue et de division a été plus marqué dans toutes les ramifications du parti de l'administration ; et qu'en particulier ce n'est que depuis cette époque qu'on a vu donner publicité, par la voie de la presse ou autrement, à des doctrines et à des vues absurdes et oppressives par rapport à l'égalité des droits de toutes les classes des habitants de cette province et de toutes les classes des sujets de Sa Majesté sur ce continent, et l'exercice non restreint de ces mêmes droits ; et que ces doctrines et ces vues, retracées jusque chez des membres ignorants ou préjugés de la dite commission, n'ont pas peu servi à la discréditer dans l'opinion publique et à faire apprécier à sa juste valeur le résultat que le peuple en devait attendre.

Proposé par John Ryan, Ecr., secondé par M. Phelan. — Résolu :

4. Que malgré les circonstances peu favorables sous lesquelles s'annonçaient les mesures adoptées par les ministres, les habitants de cette province avaient cru que le chef actuel de l'Exécutif provincial, isolé de la commission, pourrait réparer de lui-même une partie des abus, et amener prochainement, par ses représentations et son influence en Angleterre, la disparition des principaux griefs et l'obtention des réformes voulues par le peuple ; mais que la révélation inattendue des intentions et des projets des ministres a entièrement détruit cet espoir ; que nous regardons en particulier les instructions de lord Glenelg, en date du 17 juillet 1835, comme la continuation du système d'absolutisme et de domination par le bureau colonial, qui a régné par le

passé et comme contenant un refus de reconnaître les droits de la Chambre et du peuple de s'occuper sans délai d'introduire dans le gouvernement provincial les améliorations constitutives que l'expérience a démontrées être nécessaires.

Proposé par M. Dorion, d'Argenteuil, secondé par M. Felix Lalonde. — Résolu :

5o. Que regardant les dites instructions comme un déni final et formel de justice par le gouvernement exécutif de Sa Majesté, nous avons regretté que Son Excellence le gouverneur en chef actuel se soit, avant de prendre les rênes du gouvernement provincial, assez peu mis au fait de l'état et de l'histoire politique de la province, pour ne pas voir dans les dites instructions un empêchement absolu au résultat qu'il se promettait d'atteindre d'après ses intentions individuelles, et pour croire que l'impartialité et la justice avec lesquelles il déclarait vouloir agir dans les détails soumis à son autorité suffiraient pour réparer les maux dont le système promulgué par les ministres annonçait une aggravation ; système qui a déjà en effet porté son fruit, par l'audace et l'espoir d'impunité avec lequel le Conseil Législatif a, surtout vers la fin de la session, détruit tout projet de loi venu de l'assemblée qui était de nature à procurer quelque avantage moral ou matériel au peuple, à assurer sa participation légitime au gouvernement et à la régie de ses affaires intérieures, et à répandre dans les masses les connaissances propres à assurer la force, l'union, la moralité et l'avancement intellectuel de toutes les classes d'habitants.

Proposé par M. Pierre Danis, secondé par M. Ls Coursolles. — Résolu :

6o. Que nous approuvons la Chambre d'assemblée dans la marche qu'elle a adoptée par rapport aux subsides, et aussi dans son adresse au parlement du Royaume-Uni sur l'état de la province : que, lassés d'avoir fait inutilement des représentations multipliées qui ont été foulées aux pieds, nous déclarons que nous attendons avec anxiété du parlement impérial la justice et le bon gouvernement que les autres autorités nous ont refusés ; et que, si l'attente du peuple était encore déçue dans cette

occasion, nous n'aurions d'espoir que dans la fermeté et la constance des habitants de cette province, de toute origine, dans cet esprit d'ordre et de persévérance qui ayant résisté à une longue série de violences et d'oppressions, saura à la longue faire triompher des principes qui sont d'un intérêt vital et commun pour toutes les colonies britanniques de l'Amérique du Nord.

Proposé par Wm. Murphy secondé par Philippe Kennedy — Résolu :

7o. Que, pendant que le Conseil législatif, dans les sessions précédentes, et en particulier dans celle de 1829, qu'on pourrait sous plusieurs rapports comparer à la session dernière, avait été forcé d'accepter plusieurs mesures populaires, le même Conseil a, dans la session dernière, rejeté les mêmes mesures ou les a amendées de telle façon qu'il en détruit le principe et l'essence ; et que nous y voyons une preuve irréfragable que l'administration actuelle est ou plus faible, ou plus incapable, ou plus restreinte dans ses pouvoirs que celles qui l'ont précédée, et que les hommes malfaisants qui dirigent et qui composent la majorité du Conseil législatif comptent maintenant sur une impunité plus certaine ; que le peuple a, en particulier, vu avec indignation que parmi les bills ainsi détruits par le Conseil législatif, se trouvent celui des jurés, ceux des corporations municipales dans les villes et des officiers de paroisses dans les campagnes, et celui des écoles élémentaires ; que cette assemblée proteste contre le gouvernement exécutif par la connivence duquel ont eu lieu ces actes flagrants d'hostilité contre le peuple ; et il en tiendra le dit gouvernement responsable.

Proposé par le cap. Ls. Dumouchel, Ecr., secondé par M. Jean-Bapt. Poirier. — Résolu :

8o. Que la partie la plus dégradée de la faction des ennemis du pays dans la cité de Montréal, s'étant armée contre les libertés, la vie et la prospérité des habitants de cette province, le gouvernement exécutif qui avait, après bien des lenteurs, fait un pas pour contenir cette démarche, est ensuite demeuré impassible, par suite de ses préventions, lorsque les mêmes actes se sont renouvelés sous une autre forme en défiant tous les

pouvoirs du gouvernement ; que les craintes qu'inspire ce défaut de protection, la corruption des tribunaux et l'absence d'un jury protecteur, doivent engager plus que jamais le peuple à adopter des mesures pour repousser individuellement ou collectivement toute agression ; et que les actes nombreux de violence commis impunément dans la province depuis quelques années par les partisans du despotisme métropolitain, nous engagent à nous déclarer prêts à prêter main forte à toute section de nos concitoyens qui seraient en butte à ces infractions des lois.

Proposé par le capitaine Jos. Beaubien, Ecr., secondé par M. Bélanger. — Résolu :

9o. Que la déclaration du gouverneur en chef dans le discours de clôture à la fin de la dernière session, qu'il violerait la constitution et les droits les plus sacrés et les mieux assurés du peuple, en prenant à même les deniers publics de cette province des sommes destinées à maintenir un gouvernement corrompu, malgré le refus de la représentation qui a sagement et constitutionnellement travaillé à obtenir la réparation de nos griefs, est un nouvel acte d'hostilité qui viole le pacte social et qui assimile l'administration actuelle à celle des Craig, des Dalhousie et des Aylmer ; que la dite administration n'a plus notre confiance, que nous la regardons comme terminée du moment où elle mettra à effet cette déclaration illégale ; et qu'alors il sera du devoir du peuple du pays d'adopter les mesures qui lui paraîtront les plus propres à faire respecter ses droits inhérents de sujets britanniques et à assurer la permanence de ses libertés envahies, et de ses institutions menacées.

Proposé par M. Lavallée, père, secondé par M. Beauchamp. — Résolu :

10o. Que nous regardons comme sage et salutaire la pratique adoptée par les ci-devant colonies anglaises d'Amérique, dans un temps où les autorités de la Grande-Bretagne tenaient envers elles, en matière d'impôts, la conduite qu'elles viennent de mettre de nouveau en vigueur en cette province, de s'abstenir d'acheter les marchandises et les produits des manufactures britanniques, et en particulier celles sur lesquelles pesaient les

impôts perçus et appropriés sans la participation du peuple ; que nous invitons nos concitoyens de toutes les parties du pays, à se préparer aux sacrifices que nécessitera l'adoption de mesures semblables, à moins que pleine justice ne soit rendue au pays ; et que nous encouragerons de tout notre pouvoir l'établissement dans la province de fabriques et de manufactures nationales destinées à pourvoir aux besoins du peuple.

Proposé par Daniel Phelan, secondé par M. Chiniqui. — Résolu :

11o. Qu'il est à regretter que, dans le cas où la population du pays en viendrait à adopter des mesures telles que prévues par la résolution qui précède, le résultat en puisse être en partie frustré par la situation toute particulière de cette province en matière d'impôts ; que nous espérons qu'une des premières mesures dont les représentants du peuple s'occuperont par la suite, sera de rendre annuel le vote de l'impôt ainsi que celui des subsides, conformément à la constitution.

Proposé par M. John C. Hawley, secondé par M. E. Major. — Résolu :

12o. Que, considérant les sujets dont cette assemblée s'est occupée de grande importance pour toutes les classes du peuple de cette province et de celle du Haut-Canada, nous prions nos frères réformistes dans les deux provinces, de s'assembler dans les divers comtés et villes pour prendre l'état des affaires publiques en considération ; que nous serons disposés en tout temps à nous réunir de nouveau pour délibérer sur les communications que nous pourrons recevoir sur le même sujet, des différentes parties de l'une ou de l'autre province, et pour nommer des députés à toute convention du peuple qui pourra y avoir lieu ; et que dans l'intervalle la correspondance aura lieu par l'entremise du Président et des Secrétaires de cette assemblée.

(Signé) I. Raizenne, président
J.-O. Chénier } secrétaires
L.-H. Masson }

(Le *Canadien*, 18 avril 1836.)

2o ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES, À SAINTE-SCHOLASTIQUE le 1er juin 1837

A une assemblée des francs-tenanciers et habitants du comté des Deux-Montagnes, tenue au village Sainte-Scholastique le 1er juin 1837, convoquée dans les deux langues, par une annonce publiée dans les gazettes, et se composant d'une réunion de plus de deux mille électeurs des différentes parties du comté.

Jacob Barcelo, Ecr., de la paroisse de Sainte-Scholastique, ayant été unanimement appelé à remplir la charge de président,

Joseph Amable Berthelot, Ecr., de la paroisse Saint-Eustache, celle de vice-président,

Et le Dr L.-H. Masson, Ecr., de la paroisse Saint-Benoit, et M. J.-C. Hawley de la paroisse de Sainte-Scholastique, à agir comme secrétaires.

Il fut unanimement résolu :

Proposé par J.-J. Girouard, Ecr., M.P.P. de Saint-Benoit, secondé par John Ryan, Ecr., de Saint-Colomban.

Résolu : — Que les francs-tenanciers et habitants de ce comté, lors de leur réunion en assemblée générale à Saint-Benoit, le 11 avril 1836, ont exprimé en détail, au moyen de diverses résolutions, leurs opinions sur l'état de la province et sur la conduite des autorités britanniques envers le peuple d'icelle ; lesquelles résolutions cette assemblée approuve, confirme, et réitère solennellement ; que la partialité, la duplicité, les préférences d'origine et la corruption avec lesquelles les ministres de la couronne, la commission royale, et l'administration de la province, ont continué d'agir envers la représentation et le peuple, au lieu de réparer les griefs et abus et d'assurer au pays un gouvernement responsable et protecteur ont justifié toutes nos prévisions d'alors ; et que si nous courbions la tête sous le joug que la métropole menace de nous imposer, l'unique résultat des prétendues mesures de conciliation et de justice

qu'on nous avait annoncées, serait la violation flagrante des droits les plus chers aux habitants de cette province et les mieux reconnus, la perpétuité des abus qui y ont régné, le monopole de la fortune et du domaine public en faveur d'une caste ou d'individus favorisés, et l'anéantissement du peu de pouvoirs et de franchises dont jouissait cette province, pour en revêtir sans contrôle des ministres sourds aux voeux du peuple, ignorant la condition et les besoins de cette contrée, complices des actes de violence, d'injustice et de pillage qui y ont eu lieu, mûs par d'odieuses distinctions nationales et intéressés à perpétuer un système de favoritisme pour une oligarchie corrompue, leur créature, et d'abaissement pour la masse indépendante du peuple.

Proposé par W. H. Scott, Ecr., M.P.P. de Saint-Eustache, secondé par le lieut. colonel Ignace Raizenne, Ecr., de Saint-Benoit.

Résolu : — Que nous avions pendant longtemps entretenu l'espoir que les représentants du peuple anglais n'étaient pas complices des actes d'oppression dont nous avons souffert, et que nous trouverions dans la Chambre des communes des hommes disposés à assurer à toutes les parties de l'empire les libertés que les habitants de la Grande-Bretagne réclament pour eux-mêmes, et des protecteurs de nos libertés et de nos institutions ; mais que nous avons été cruellement détrompés en apprenant que les Communes britanniques ont voté les résolutions proposées par lord John Russell au nom de ses collègues et de la couronne ; que les dites résolutions, principalement celle qui autorise le pillage additionnel de plus de £ 140,000 des deniers publics de cette province contre la volonté de la représentation du pays, dans le but de payer des fonctionnaires coloniaux spéculateurs, corrompus, et coalisés contre le peuple, sont une violation flagrante des droits essentiels du peuple de cette province, semblable à celle qui a porté les ci-devant colonies anglaises maintenant Etats-Unis d'Amérique à secouer le joug ; que ces résolutions sont le digne appendice des rapports de la commission qui les ont précédées, que nous n'y apercevons

aucune bienveillance pour le peuple de cette province, aucune disposition à remplacer l'ordre de choses actuel par un système de liberté et de justice, et, en particulier, à assurer la formation d'un Conseil législatif qui ait la confiance du peuple, la responsabilité des fonctionnaires exécutifs envers les Communes de cette province, l'exercice des droits de la Législature provinciale sur le domaine, le revenu, et les affaires de Législation intérieure du pays ; qu'au contraire les projets des hommes de Downing Street démontrent qu'ils ne nous rendront justice qu'en autant que nous leur opposerons une énergique résistance, et que nous trouverons des sympathies chez les populations britanniques ou autres qui nous environnent ; qu'enfin, par les dites résolutions, le monopole des terres et l'intervention dans notre législation intérieure sont maintenus, et qu'on nous refuse en même temps nos demandes les plus essentielles et les plus efficaces, l'établissement d'un Conseil législatif électif et la responsabilité envers la Législature de cette province des autorités exécutives de la colonie ; que nous voyons dans ces projets ministériels l'approbation réfléchie d'un système vicieux et oppresseur dont on nous avait faussement fait espérer la discontinuation.

Proposé par M. Pierre Danis, de Sainte-Scholastique, secondé par M. Jean-Baptiste Labrosse dit Raymond, fils de Joachim, de Saint-Hermas.

Résolu : — Que comme nous avions, par nos dites résolutions, déclaré que, si le gouverneur actuel, lord Gosford, mettait la main dans les coffres publics, ainsi qu'il l'avait annoncé, nous regarderions l'administration actuelle comme ayant perdu tout titre à notre confiance et comme virtuellement terminée, nous déclarons de même solennellement que, si les résolutions de lord John Russell sont appuyées par la Chambre des communes, le peuple de ce pays ne doit plus avoir confiance dans les autorités de la métropole ; que nous ne nous épuiserons plus à adresser humblement nos prières à des pouvoirs hostiles ; mais que, protestant comme nous faisons par les présentes, à la face

du pays et devant le monde entier, contre la mise hors la loi dont nous sommes menacés nous ne comptons plus, pour notre bonheur futur, que sur la Providence, les vertus publiques et privées et la persévérance du peuple, la coopération de nos frères des colonies voisines dans nos vues désintéressées de liberté et d'indépendance, sans distinction de culte ou d'origine, et l'appui des républiques voisines qui, plus heureuses que nous, ont traversé avec tant de bonheur la lutte contre le despotisme de la métropole. Et nous déclarons que par les mesures projetées, la Grande-Bretagne rompra entre elle et le Canada tous les liens qui ont leur principe dans l'affection et le devoir, et qu'il ne restera plus que ceux de la force matérielle.

Proposé par Maurice Mongrain, Ecr., de Saint-Benoit, secondé par Emery Féré, Ecr. de Saint-Eustache.

Résolu : — Que les autres colonies de l'Amérique du Nord, fatiguées, ainsi que nous, d'une lutte qui gêne leurs mouvements spontanés et le développement de leur industrie et de leurs ressources, sentent éminemment le besoin d'institutions qui ne soient pas des fictions et de malheureux essais européens, mais qui soient conformes à leurs besoins et à leurs désirs ; qu'elles ne doivent pas se laisser décevoir par des concessions et des améliorations partielles et inefficaces, arrachées après de longues souffrances, et toujours octroyées à regret et avec répugnance ; que l'expérience nous prouve que ces mesures doivent être aujourd'hui rejetées comme pleines de déception et d'imposture ; qu'il n'appartient plus à ceux qui assument la responsabilité de notre avenir politique de nous traiter comme des enfants, de nous fixer la limite de nos droits. — nous ne les tenons pas de leur munificence, mais ils nous appartiennent comme hommes, comme sujets britanniques et comme habitants de cette terre de liberté ; que c'est une liberté civile que nous réclamons aujourd'hui, et que l'époque de l'entière émancipation de ses parties éloignées de l'empire sera d'autant plus prochaine que la métropole continuera à s'obstiner aveuglément à leur refuser les réformes demandées et qui font l'objet de tous les

voeux. Nous prions donc nos frères réformistes des colonies voisines de travailler de concert avec nous pour la défense commune des libertés coloniales, persuadés qu'ils ne sont pas plus que nous disposés à partager l'avenir d'esclavage et de dégradation dont le Bas-Canada est menacé par le despotisme métropolitain. Nous saisissons cette occasion pour offrir nos remerciements à la Chambre d'assemblée et au peuple de la Nouvelle-Ecosse, aux Réformistes du Haut-Canada et des autres colonies, qui ont appuyé notre demande d'un Conseil législatif électif et d'un gouvernement responsable.

Proposé par Jean-Stanislas Vallée, Ecr., N.P. de Sainte-Scholastique, secondé par M. Patrick Mayer

Résolu : — Que nous remercions cordialement les amis qui dans le Parlement anglais ont soutenu notre cause avec tant d'indépendance et de talent, ainsi que les généreuses associations anglaises qui les ont secondés de leurs déclarations et de leurs efforts.

Proposé par le Dr Léandre Dumouchel, de Sainte-Scholastique, secondé par M. Jos. Calvé du même lieu.

Résolu : — Que la détermination illégale et inconstitutionnelle du gouvernement de Sa Majesté de disposer des deniers publics sans le consentement du peuple, étant un attentat contre les droits les plus chers à des sujets anglais, qui frappe indistinctement tous les consommateurs dans ce pays, nous désirons vivement l'union entre les habitants de cette province, de toute croyance, de toute langue et origine ; que pour la défense commune, pour l'honneur et le salut du pays chacun doit faire le sacrifice de ses préjugés, et que nous devons tous nous donner la main pour obtenir un gouvernement sage et protecteur qui, en faisant renaître l'harmonie, fasse en même temps fleurir l'agriculture, le commerce et l'industrie nationale. Et nous assurons de notre fraternité et de notre confiance nos co-sujets d'origine britannique qui, au-dessus des cajoleries comme des antipathies du pouvoir, se sont joints à nous dans nos justes demandes. Que nous n'avons jamais

entretenu et que nous avons au contraire toujours réprouvé les malheureuses distinctions nationales que nos ennemis communs ont cherché et cherchent méchamment à fomenter parmi nous, et nous devons proclamer hautement que le fait allégué dans les rapports transmis au gouvernement de Sa Majesté que la lutte était ici entre Canadiens, est un avancé malicieux et démenti par le caractère bien connu des habitants canadiens ; et que, quant à nous, quelque soit le sort du pays, nous travaillerons, sans peur et sans reproche, comme par le passé, à assurer à tout le peuple sans aucune distinction, les mêmes droits, une justice égale et une liberté commune.

Proposé par John Phelan, Ecr., de Saint-Colomban, secondé par M. James Murphy.

Que pour nous mettre à même de repousser toute agression qui pourrait être la conséquence des mesures de violence dénoncées ci-dessus, et pour faire respecter nos droits et nos libertés envahies, nous nous réunirons avec empressement à toute organisation ou à tout projet efficace qui sera adopté dans le même but dans les autres parties de la province ; que nous réitérons nos déclarations précédentes et approuvons celles des comtés de Richelieu, de Verchères et de Montréal, sur la nécessité, pour le peuple entier, dans la présente conjoncture, de s'abstenir d'acheter : thés, rhums, vins, tissus, et autres marchandises britanniques sur lesquelles se pesaient des droits élevés, dont on ravit illégalement le profit au contrôle et à l'appropriation de la Chambre d'assemblée.

Proposé par M. Edouard Dorion, d'Argenteuil, secondé par Laurent Aubry dit Tècle, Ecr., de Saint-Hermas.

Résolu : — Qu'il soit maintenant nommé un comité permanent, qui aura le pouvoir de s'agréger d'autres membres ; de communiquer, au nom de ce comté, avec tout autre comité dans cette province et dans les colonies voisines ; d'adopter toute adresse aux peuples d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande pour les engager à réunir leurs efforts aux nôtres pour résister à l'oppression dont nous sommes menacés ; de s'aboucher avec les Etats-Unis pour demander toutes modifications, sages et libérales dans les droits qui gênent l'industrie entre les deux

pays ; de provoquer toute nouvelle réunion des habitants de ce comté selon que les circonstances l'exigeront ; et en un mot d'adopter telles mesures qui, de temps à autre, paraitront nécessaires pour la protection de nos droits, et pour mettre à effet les diverses recommandations, suggestions et résolutions agréées par cette assemblée ; et enfin de faire choix de députés pour représenter les francs-tenanciers et habitants du comté des Deux-Montagnes à toute convention de délégués du peuple.

Que les personnes suivantes composent le dit comité.

Saint-Colomban

John Phelan, Ecr., Daniel Phelan Ecr.,
M. John Ryan, Patrick Purcell.

Sainte-Scholastique

Jacob Barcelo, Ecr., Pierre Danis,
J.-S. Vallée, Ecr., N.P., M. J.-C. Hawley,
Dr L. Dumouchel, Ecr., M. Rodrigues, père,
M. Eustache James, M. Noël-J. Duchesneau,
M. Edouard Beautronc, M. Jos. Grenier.

Saint-Eustache

J.-A. Berthelot, Ecr., Dr Chénier, Ecr.,
M. Jos. Robillard, H.-L. Saint-Germain, Ecr.,
M. Jean-Bte Bélanger, Emery Féré, Ecr.,
M. Jos. Beauchamp, M. Jean-Bte Poirier,
M. Jacques Dubeau, M. Ls-Jos. Ducharme.

Saint-Benoit

J.-Bte Dumouchel, Ecr., Dr L.-H. Masson, Ecr.,
Jos. Beaubien, Ecr., M. Mongrain,
F.-H. LeMaire, Ecr., M. Jos. Fortier,
Jean-Bte Richer, Ecr., M. Am. Labrosse,
M. Ls. Coursolles, M. James Watts.

Saint-Hermas

Laurent Aubry, Ecr., M. Jean-Bte Labrosse.
M. Jean-Bte Deguires,

Argenteuil, Chatham et Grenville

A.-E. Monmarquet, Ecr., M. J. Hills,
M. F. Dorion, M. Ls. Coutlée.

Proposé par M. Michael Faby, de Saint-Colomban, secondé par D. Phelan, Ecr., du même lieu.

Résolu : — Que les résolutions présentes et celles adoptées dans les assemblées générales de ce comté les 21 juin 1832 et 11 avril 1836, soient imprimées, en forme de pamphlet, dans les deux langues, séparément, pour l'usage des habitants du comté et des comités permanents qui seront nommés dans les autres comtés de cette province.

Signé : Jacob Barcelo, président
J.A. Berthelot, vice-prés.
L.H. Masson, J.C. Hawley } secrétaires

(La *Minerve*, 5 juin 1837.)

3o ASSEMBLÉE DU COMITÉ PERMANENT DU COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES, À SAINT-BENOÎT, le 1er oct. 1837

Extraits des procédés de la 8ème séance

Saint-Benoit, 1 oct. 1837.

M. Pierre Danis, au fauteuil.

Après la lecture du journal, les résolutions suivantes ont été discutées et adoptées à l'unanimité par le comité.

Résolu 1o. — Que le gouverneur en chef, en destituant arbitrairement un grand nombre de citoyens respectables, qui remplissaient avec intégrité et à la satisfaction du peuple les charges de magistrats et d'officiers de milice, pour le seul fait d'avoir pris part à des assemblées publiques tenues par le peuple pour la juste, légale et constitutionnelle revendication de ses droits envahis, a mis les habitants du pays dans la nécessité de prendre des mesures pour la protection de l'ordre et de

la paix, surtout dans les localités entièrement privées de ces officiers, et où les habitants seraient obligés, pour obtenir justice, ou de parcourir une grande distance, ou de s'adresser à des officiers qui ne doivent leur nomination qu'à leur antipathie contre la masse des habitants.

Résolu 2o. — Que par les destitutions qui ont dernièrement eu lieu dans ce comté, des magistrats J.-B. Dumouchel, Jacob Barcelo, L.-H. Masson, Léandre Dumouchel et Emery Feré, Ecrs., les paroisses de Saint-Benoit et de Saint-Hermas se trouvent sans juges de paix, et les paroisses de Sainte-Scholastique et de Saint-Eustache sans aucun officier qui possède la confiance et le respect des habitants ; et que la nomination récemment faite dans cette dernière paroisse du nommé John Earle à la charge de juge de paix, ne peut être considérée par les habitants que comme une nouvelle insulte faite par l'Exécutif à leurs sentiments, — l'individu en question étant notoirement connu par son incapacité, entendant à peine leur langue, et ayant été le principal acteur dans les violences et les outrages dont les habitants Canadiens de ce comté ont été les victimes lors de la dernière élection générale.

Résolu 3o. — Que vu les mesures oppressives et haineuses de l'administration actuelle, les procédés iniques de plusieurs de ses employés, et surtout les procédures odieuses et inconstitutionnelles adoptées par l'un des officiers de la couronne dans le dernier terme criminel, contre des citoyens innocents, mais persécutés pour leur patriotisme bien que ces victimes du despotisme eussent été légalement déchargées par le grand jury des fausses et malicieuses accusations portées contre elles ; et considérant l'absence de lois, de tribunaux et d'officiers protecteurs, ce comité croit devoir plus que jamais, dans un état de désorganisation qui n'est pas le fait du peuple, mais d'un gouvernement corrompu et persécuteur, recommander l'union, la paix et la bonne intelligence entre tous les réformistes ; et il se flatte que leur patriotisme et leurs vertus les feront s'abstenir de tout ce qui pourrait provoquer le recours aux tribunaux du district ou particulièrement aux magistrats nommés en haine du peuple,

en remplacement des citoyens généreux, qui n'ont été destitués que parce qu'ils ont rempli avec courage un devoir sacré envers leurs compatriotes dont ils conservent l'entière confiance.

Résolu 4o. — Que cependant pour le maintien de l'ordre et de la bonne intelligence parmi les réformistes de ce comté, ce comité croit devoir, dans ces circonstances, faire usage de l'autorité que le peuple lui a confiée, pour recommander et pour soutenir et maintenir les mesures et dispositions suivantes :

I

1o. Les habitants des paroisses ci-dessus mentionnées s'assembleront dimanche, le 15 du présent mois, au pont Saint-Joachim, près de l'établissement des MM. Major, à deux heures après-midi et éliront, à la majorité des voix, trois ou un plus grand nombre de personnes sages et discrètes, dans chacune des dites paroisses, pour remplir la charge de juges de paix et amiables compositeurs.

2o. Le devoir de ces juges ainsi élus sera de concilier les différends et difficultés qui pourront s'élever entre les réformistes de leurs localités ; et ils auront le pouvoir de juger et de déterminer toutes les plaintes qui seront portées devant eux.

3o. Nul ne pourra être obligé d'accepter cette charge pour plus d'une année, nul n'y sera nommé pour un terme moindre d'une année.

4o. Il sera pourvu, par voix d'élection, au remplacement des juges qui auront fini leur terme, ou de ceux qui ne pourraient plus remplir leur charge soit par maladie, absence, ou pour quelques autres causes qui seront jugées suffisantes par le comité permanent.

5o. Le citoyen qui aura présidé à l'assemblée pour l'élection des juges de paix et amiables compositeurs, en fera un rapport exact à la prochaine séance de ce comité.

II

1o. Toutes demandes et plaintes entre les réformistes de ce comité seront portées devant le juge de paix, amiable compositeur le plus à proximité, qui, après avoir entendu les parties

et leurs témoins, décidera suivant l'équité et d'après les impulsions de sa conscience, sans être obligé d'observer les formes et les procédures judiciaires.

2o. Le juge de paix, amiable compositeur devant lequel une affaire sera porté, pourra, s'il le juge à propos, s'adjoindre un ou plusieurs autres juges, à moins que les parties consentent à s'en rapporter à sa seule décision.

3o. L'une ou l'autre des parties pourra requérir l'assistance d'un autre juge de l'endroit ;

Et les juges pourront être récusés pour cause de parenté ou de liens qui les intéresseraient directement dans la décision du différend ;

Mais ces demandes de récusion devront être proposées avant l'instruction contradictoire de l'affaire.

4o. La partie ou les parties condamnées par un ou plusieurs juges de paix, amiables compositeurs, pourront appeler du jugement devant le comité permanent du comté, à la prochaine séance qui suivra le jugement en premier rapport, et la sentence du comité sera définitive.

5o. Les juges de paix, amiables compositeurs pourront, selon la gravité des circonstances, accorder aux parties l'avantage de la décision d'un jury composé de pas moins de 5 citoyens ni plus de 11, nommés également par les parties, à l'exception d'un, que le juge ou les juges choisiront, et qui sera le président du jury.

Mais alors le verdict du jury sera final et sans appel.

III

1o. Les juges de paix, amiables compositeurs pourront s'assembler et faire des règlements dans le but de mieux exécuter les dispositions ci-dessus ; lesquels règlements seront soumis à la révision et à l'approbation du comité permanent avant d'être mis en pratique.

2o. En attendant, les assignations se feront de vive-voix ou se donneront par écrit, par l'entremise d'un membre du comité permanent ou d'un comité local.

3o. Les jugements et verdicts seront enregistrés dans un registre tenu dans chaque paroisse, et signé des juges ou du greffier qu'ils pourront nommer.

4o. Il ne pourra être accordé ou exigé aucun honoraire.

IV

Tout réformiste sera en honneur tenu de se conformer en tous points aux jugements rendus par les juges de paix, amiables compositeurs, ou au verdict du jury, ou à la sentence définitive du comité permanent en cas d'appel, de même qu'à un jugement rendu par les tribunaux créés par le gouvernement en vertu des lois existantes.

V

Les réformistes qui auraient assez peu de patriotisme, d'honneur et de vertu :

Pour refuser de se réconcilier sur les suggestions et les conseils des juges de paix, amiables compositeurs ;

Pour aller porter leurs demandes et leurs plaintes devant d'autres cours que les tribunaux d'honneur et de conciliation présentement établis ;

Pour négliger ou refuser de se rendre aux assignations à comparaître devant tout juge de paix, amiable compositeur, jury, ou devant le comité permanent ;

Et qui ne voudraient pas acquiescer à la décision des tribunaux d'honneur et de conciliation et se refuseraient d'accomplir les jugements, verdicts et sentences qui seront rendus ;

Ou qui, de toute autre manière, chercheraient à entraver la marche des mesures adoptées par ce comité et à rendre illusoires leur résultat et leur effet moral et patriotique ;

Seront sujets aux peines suivantes :

1o. Ils ne pourront voter dans aucune assemblée publique ni être élus par les réformistes à aucune charge ; et s'ils sont membres du comité permanent ou des comités locaux, ils n'y pourront plus siéger, et sur conviction, le comité ordonnera la radiation de leurs noms sur les registres.

2o. La censure du comité sera couchée sur son registre, annoncée publiquement à la porte de l'église de la paroisse de celui qui se sera ainsi déshonoré, aux portes des églises des

paroisses voisines, et le tout sera publié dans les gazettes réformistes, ainsi qu'il sera ordonné par le comité permanent.

3o. Dès ce moment les réformistes du comté devront strictement s'abstenir d'avoir le moindre commerce d'amitié ou la moindre relation d'intérêt avec eux, et ils seront considérés et traités par les patriotes comme des ennemis de leurs concitoyens et comme des amis de ceux qui veulent le déshonneur et l'asservissement du pays.

4o. Le comité permanent pourra, selon les circonstances, aggraver, modifier ou remettre en tout ou en partie les peines ci-dessus.

Néanmoins celui qui aura eu recours aux tribunaux ordinaires ne sera point sujet aux peines ci-dessus :

Si la demande dont il s'agit est purement commerciale ;

Ou s'il est question de titres, qu'il est indispensable d'obtenir de ces autorités pour la sûreté des propriétés et la conservation des droits des parties ;

Ou lorsque le différend portera sur des matières qui ne peuvent être l'objet d'un compromis, ou dont on ne peut obtenir une décision légale par des officiers élus par le peuple, comme les inspecteurs de clôtures et fossés ;

Ou dans tous les cas où il y aura eu impossibilité de sa part d'obtenir justice par les voies pacifiques et salutaires adoptées par ce comité, en justifiant par un certificat d'un juge, amiable compositeur approuvé d'un second juge, ou d'un membre du comité permanent ou de deux membres d'un des comités locaux, que l'épreuve de la conciliation a été vaine, et qu'il n'a eu aucun autre moyen d'obtenir justice.

Résolu 5o. Que les réformistes qui ont commencé à s'exercer, se formeront dans chaque paroisse en corps de milice volontaire sous le commandement d'officiers élus par les miliciens, et s'exerceront au maniement des armes et aux évolutions et mouvements des troupes légères.

Des états de ces corps seront transmis, de temps à autre, au comité permanent, qui s'engage à fournir aux dits corps qui se seront distingués par leur bonne tenue et la meilleure discipline, des armes et accoutrements.

Les officiers de milice déjà destitués par le gouverneur en chef ou qui le seront par la suite pour cause de patriotisme, seront réélus par les miliciens.

Résolu 6o. Que les décisions de cette séance soient communiquées au comité central de Montréal, et publiées dans les gazettes réformistes.

Par ordre,

(Signé) J. Watts,
sec correspond.

(Le *Canadien*, 13 oct. 1837.)

II

LETTRES DE DEMISSIONS

1o Lettre d'Ignace Raizenne à D. Daly, sec. prov., le 24 juin 1837

Monsieur :

Je vous prie d'informer Son Excellence que j'accuse réception de la proclamation de Son Excellence en date du 15 de ce mois, accompagnée d'un ordre général de milice m'enjoignant de faire lire la dite proclamation à la tête de mon bataillon, le 29 du courant, à la revue annuelle.

Au service de Sa Majesté depuis plus de trente années, élevé d'abord au rang honorable de capitaine, ensuite à l'époque critique de la guerre américaine en 1813, promu au grade de major dans les milices de Sa Majesté, en récompense de ma fidélité et de la manière distinguée dont j'avais servi mon roi, comme les ordres de sir George Prévost, de mémoire toujours chère aux Canadiens, en font foi, enfin trouvé digne d'être élevé au grade distingué de lieutenant-colonel, il me semble avoir fait mes preuves pendant une si longue carrière de service, et des preuves assez authentiques, de fidélité et de loyauté, pour n'être pas obligé d'appuyer plus longtemps sur ce sujet, et pour ne pouvoir pas donner, à qui que ce soit, le moindre prétexte pour me taxer d'être un homme mal disposé et pervers.

Je suis donc commandé de proclamer à la tête de mon bataillon que moi, qui suis leur colonel et un ancien parmi eux, qui crois mériter la confiance dont je fais ma gloire et la

consolation de mes vieux ans, de proclamer, dis-je, à la tête de mon bataillon, que moi, qui ne regrette pas plus que je ne rougis d'avouer, que je suis un des auteurs de l'assemblée publique de mon comté, qui est une de ces assemblées réprouvées et stigmatisées par la proclamation de Son Excellence, que j'ai parlé au peuple dans cette occasion, ai discuté les mesures récemment introduites dans le Parlement impérial, et cela, comme les lois et la constitution de mon pays me donnent le droit de le faire ; de proclamer, dis-je, encore, que moi et mes autres concitoyens qui par leur fidélité éprouvée, leurs lumières et leurs vertus publiques possèdent la confiance du peuple de notre localité, nous sommes "des hommes mal disposés et pervers". Peut-on attendre d'un homme qui se respecte, d'un vieux serviteur du roi, sans tache jusqu'à ce jour, qu'il souillera ainsi ses cheveux blancs, se flétrira lui-même et flétrira ces hommes que le peuple honore et appuie, aux yeux de ce même peuple et au mépris de la reconnaissance et de la morale publique ?

Il faut que Son Excellence ait été bien mal informée, il faut qu'elle soit guidée par des conseillers bien "pervers" eux-mêmes et bien mal "disposés" contre le peuple canadien, si elle croit que nous nous sommes "servis d'artifices et de fausses représentations" pour répandre parmi le peuple les avancés et les opinions que nous avons répandus. Les faits sont patents ; les propositions des ministres de Sa Majesté, les procédés du Parlement impérial sont entre nos mains, il ne peut pas y avoir lieu à "artifices" ni à "fausses représentations" pour faire les avancés qui se font aux assemblées publiques actuelles. On fait croire à Son Excellence qu'il n'y a que quelques membres de la représentation, que l'on cherche à ravaler par l'épithète insultante de *quelques meneurs,* qui agitent le peuple, et cela, ajoute-t-on encore faussement, en le séduisant ; on trompe Son Excellence. Le peuple canadien a plus d'inteiligence qu'on ne le lui fait croire. D'ailleurs il n'y a pas que les habitants des campagnes et les ouvriers des villes qui sont peuple. Tout ce qui n'est pas gouvernement est peuple ; je suis du peuple, et j'ai assez d'expérience et de connaissance pour ne pas me laisser

séduire, comme j'ai assez d'honnêteté pour ne pas séduire moi-même.

Nos avancés et nos opinions ne sont pas "en contradiction avec les devoirs de loyaux sujets de Sa Majesté" car notre agitation tend à empêcher Sa Majesté de consommer l'injustice méditée contre nous et de violer elle-même les garanties sacrées que sa main royale a signées, garanties que ses ministres, eux, "hommes vraiment pervers et mal disposés" s'efforcent à lui faire violer, en surprenant sa bonne foi et celle de son parlement par leurs fausses représentations et leurs injustes préjugés.

Nos avancés et nos opinions, pas plus que notre conduite en tenant ces assemblées, ne sont pas non plus "en contradiction avec les principes reconnus de la constitution". Ce sont des conseillers "pervers et mal disposés" envers Son Excellence et qui veulent faire perdre à Son Excellence la confiance et l'estime publique qu'ils ont eux-mêmes perdues depuis longtemps, qui ont pu l'aviser à lancer une telle proclamation qu'ils savaient bien être, elle, "en contradiction avec les principes reconnus de la constitution." Quel principe plus reconnu de la constitution que le droit du peuple de s'assembler paisiblement, comme il le fait, pour discuter librement, c'est-à-dire pour approuver ou censurer les lois passées ou à passer par le parlement, les mesures publiques des ministres responsables de Sa Majesté, suivant qu'elles lui paraissent dignes de louanges ou de blâme ? Qui est en dernier analyse le juge constitutionnel des actes publics si ce n'est le peuple pour qui ils sont faits. Quel est en réalité le vrai régulateur de la marche d'un gouvernement représentatif comme en Angleterre, si ce n'est l'opinion publique qui s'éclaire par les discussions publiques, et qui, là, a toujours son effet immanquable, tandis qu'ici, malheureusement, on s'en est toujours joué jusqu'à présent, et les conseillers de Son Excellence voudraient la comprimer. Quel est le Canadien qui ignore de tels principes, qui se trouvent, pour ainsi dire, dans l'abécédaire d'un enfant d'école du Royaume-Uni ?

Nos avancés dans ces assemblées ne sont pas "ennemis de l'autorité légitime de Sa Majesté et de son parlement." Sa

Majesté n'a pas une autorité "légitime" en dehors de la loi. En politique ce qui n'est pas légal ne saurait être légitime. Le roi ou plutôt son parlement a renoncé au droit de taxer ses colonies en général et le Canada en particulier, et, par une conséquence nécessaire, à celui de disposer du produit de taxes qu'il n'a pas eu le droit de prélever. L'appropriation projetée par le parlement impérial des derniers prélevés dans la province par notre parlement colonial, est donc un acte "évidemment inconstitutionnel". Il est encore un acte injuste et illégitime, puisque le Gouvernement de Sa Majesté, malgré ses longues promesses, n'a pas encore redressé les abus qui ont amené cette prétendue nécessité qui lui sert aujourd'hui de prétexte. De plus, un tel acte, s'il a lieu, comme il n'y a pas à en douter, en face de notre acte constitutionnel de 1791, et sans le rappeler, est non seulement une illégalité, mais il est encore une absurdité monstrueuse. C'est se rire de nos colonies, c'est insulter à ses habitants que d'annuler ainsi de fait les droits fondamentaux de son parlement, tout en le laissant ostensiblement subsister. L'injustice eut été la même, mais au moins l'insulte eut été moins poignante si les ministres avaient proposé d'un coup le rappel de notre charte constitutionnelle. C'est à l'ombre de ses baïonnettes que le gouvernement de Sa Majesté cherche, avec une imperturbable sécurité, à river sur nous les fers qu'il nous forge obstinément depuis si longtemps. Puisqu'il sort des voies légales et constitutionnelles, nous sommes en droit de penser et de dire que ce n'est plus sur la justice qu'il fonde l'exécution de ces prétendus projets de conciliation, mais sur la supériorité de ses forces physiques, sur laquelle seule, par conséquent, devra être mesurée la durée de notre allégeance. Si les conseillers de Son Excellence sont d'opinion qu'un tel propos est séditieux, pourquoi n'a-t-on pas sévi contre les orateurs, nos défenseurs, qui dans les Communes s'en sont servi les premiers ? Ils n'ont pas même été appelés à l'ordre ! Apparemment c'est que la liberté constitutionnelle de la discussion n'existe pas dans le conseil de Son Excellence à Québec.

Pour toutes ces raisons, Monsieur, je vous prie d'informer Son Excellence que je regrette sincèrement, pour l'intérêt que

je lui porte comme représentant de mon souverain, que des conseillers pervers l'aient poussé à lancer une proclamation si directement contraire aux principes reconnus des lois et de la constitution de ce pays ; qui va mettre nécessairement Son Excellence dans la pénible et dangereuse alternative ou de rendre sa proclamation un acte illusoire ou d'en forcer l'exécution par la violence ; ce qui ne peut avoir d'autre effet que d'exciter plus fortement encore le peuple confié à son administration, et lui faire perdre, à elle-même, la confiance et le respect de ce même peuple. Et je vous prie d'assurer, en même temps, Son Excellence que j'apprécie trop l'avantage d'être un vrai sujet de Sa Majesté britannique pour compromettre comme officier de milice mes droits inaliénables de citoyen.

I. Raizenne,
lieut. colonel

D. Daly, Esq.,
sec. prov.

Saint-Benoit, Deux-Mont.
24 juin 1837.

(*Lower Canada Sundries* — June 1837.)

2o LETTRE DE L.-H. MASSON À S. WALCOT, le 1er août 1837

Saint-Benoit, 1er août 1837.

Monsieur :

J'ai l'honneur de vous faire remarquer que votre lettre du 26 juillet, à laquelle je m'empresse de répondre, renferme des inculpations de deux genres et de deux caractères bien différents ; les premières sur ma conduite personnelle dans mes procédés publics qui ont pu cependant intéresser l'ordre public, compromettre mes devoirs comme officier de paix honoré de la confiance de son gouvernement, celles-ci fondées sur des représentations privées, secrètes, particulières, je suppose, qui

ont pu être faites au chef de l'Exécutif ; les secondes, sur ma conduite publique comme citoyen de mon pays, comme électeur de mon comté, celles-là fondées sur les rapports publics et authentiques. Sur les accusations du premier genre, j'ai l'honneur de vous répondre, Monsieur, pour l'information de Son Excellence, que je fais une dénégation générale de toutes représentations malicieuses qui ont pu parvenir à Son Excellence, soit par les dénonciations secrètes de quelques calomniateurs, soit par les rapports mensongers de quelques papiers nouvelles soi-disant amis de la présente administration. S'il avait plu à Son Excellence de vous enjoindre de m'articuler explicitement, en détail, ces différentes représentations, elle m'aurait fourni le moyen de me disculper sur chaque point. Je ne puis m'empêcher, Monsieur, d'interpréter cette formule ambiguë d'accusations générales, comme un indice sûr que c'est moins pour avoir une justification que Son Excellence vous a chargé de m'écrire, que pour diminuer, par cette apparence d'égards, la raideur du coup qu'elle est déterminée d'avance à me porter.

Si Son Excellence a vraiment en vue de me rendre justice, si elle croit que je suis coupable de quelques délits personnels contre l'ordre public, qu'elle me soumette à une investigation quelconque, je suis prêt à rencontrer une enquête. Si j'étais coupable de ce dont certains papiers m'accusent ou de tout autre délit qui aurait pu parvenir à la connaissance de Son Excellence, est-il probable qu'il ne se fût pas rencontré quelque dénonciateur pour aller assermenter quelque déposition contre moi afin de me soumettre au cours ordinaire de la loi ? Cette raison seule devrait rendre suspecte à Son Excellence toute représentation qui peut lui parvenir de ses quartiers.

Quant aux accusations du second genre, j'ai l'honneur de vous dire, Monsieur, que ni moi, ni aucun Canadien ne connaissent de lois qui nous défendent de nous assembler pour les fins et objets pour lesquels nous nous sommes assemblés le 1er du mois dernier à Sainte-Scholastique, et le 16 du courant à Saint-Hermas ; qu'au contraire nous connaissons des lois qui nous le permettent.

Je remarquerai cependant que ce ne peut être sur ce chef d'accusation que Son Excellence peut fonder l'humiliation qu'elle a l'intention de m'infliger, en me retirant ma commission de Juge de Paix, puisque, pour être impartial, il faudrait qu'elle fit subir la même peine non seulement à tous les magistrats patriotes de ce comté, mais à ceux de tous les autres comtés qui ont tenu des assemblées supposées illicites comme celle du Lac des Deux-Montagnes. C'est donc aux accusations vagues qu'il m'est impossible de rencontrer, fondées sur des représentations secrètes qu'il m'est impossible de contredire, que je devrai la perte de ma commission de juge.

Cette procédure inquisitoriale aura bien de quoi me consoler de la perte d'une commission que j'appréciais sans doute, et qui pouvait bien enorgueillir un jeune homme comme moi à son entrée dans le monde, et dont je me crois aussi digne qu'au jour où elle m'est parvenue. L'estime et la confiance dont m'honorent mes concitoyens saura, je vous assure, me dédommager amplement de cette perte.

L.-H. Masson.

S. Walcot,
Québec.

(*Lower Canada Sundries* — Aug. 1837.)

---

30 LETTRE DE J.-BTE DUMOUCHEL À S. WALCOT,

le 10 août 1837

Saint-Benoît, 10 août 1837

Monsieur :

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 de ce mois. Je regrette d'avouer que, sous quelque point de vue que je la considère, il ne m'a pas été possible de la rattacher à mes devoirs et à ma position comme officier public, à moins de supposer que Son Excellence ne soit déterminée à mettre à exécution des vues quelconques de parti jusque dans l'administration de

la justice publique ; abus que j'ai toujours évité au milieu des difficultés les plus grandes, dans l'humble sphère où je me suis trouvé placé. Si un exemple contraire devait maintenant venir de haut, je vous prierais d'assurer de ma part Son Excellence que mon respect pour les lois et mon amour de l'ordre, et les vrais principes de la constitution auxquels je suis attaché comme bon sujet anglais, redoubleront en raison des circonstances. Mais je dois dire en même temps que je regarde la grande charte, les capitulations et traités de 1759-1760 et 1763, le bill de Québec, l'acte déclaratoire de 1778, et les lois et institutions de mon pays en général, au nombre de ces lois et de ces principes qui me sont si chers, que, de quelque part qu'en vienne la violation, je serai toujours à mon poste, comme magistrat ou comme simple particulier, pour m'y opposer.

Telles sont les dispositions loyales qui m'ont toujours animé, et que je soumets humblement à Son Excellence.

Quant à la partie de votre lettre qui sort entièrement du sujet de notre correspondance précédente, elle ne pourrait servir qu'à envenimer une discussion sur les mérites ou les démérites du gouvernement anglais à l'égard de cette province, sur la position particulière du peuple et *sur la marche sans cesse flétrie et sans cesse recommencée que l'administration actuelle emprunte maintenant à celles qui l'ont précédée, après deux années de trompeuses protestations du contraire,* où la foi et l'honneur du gouvernement ne sont pas peu impliqués. Une pareille discussion ne pourrait être de ma part que violente, c'est pourquoi je dois y renoncer absolument, me bornant à vous assurer,

Monsieur,

de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

J.-B. Dumouchel, J.P.

S. Walcot,
Québec.

(*Lower Canada Sundries* — Aug. 1837.)

III

DISCOURS PATRIOTIQUES

1o Discours de M. A. Girod, à Varennes, à une assemblée patriotique.

janvier 1834

Messieurs :

Dans un pays libre comme le nôtre rien n'est indifférent aux citoyens. Dans une époque où toutes les passions sont toutes déchaînées, où les partis s'agitent avec fureur, une telle indifférence serait un crime. Il y a parmi nous un parti qui veut détruire la liberté, il est composé de citoyens nés en Europe et aux Etats-Unis, qui ont oublié que le sacrifice de vos droits retomberaient sur leurs propres enfants, et de Canadiens méconnaissant l'honneur, qui croient l'acquérir en obtenant des places. Malheureusement il y a parmi eux des personnes honnêtes mais trompées par le but de leurs associées, elles croient perpétuer la paix et le bonheur du pays en contribuant à la destruction de l'une et de l'autre, ce parti cependant n'est pas si nombreux qu'on veut vous le faire croire ; la majorité de la population du Canada est résolue à défendre ses droits : Anglais, Ecossais et Irlandais entourent l'étendard de la liberté pour s'opposer à sa destruction. Que vos ennemis ne se vantent donc

pas que c'est un combat de Canadiens d'origine française contre ceux qui portent le nom honorable de "bretons". Nous ne faisons pas cette distinction odieuse ; elle serait l'ouvrage de ceux qui nous en accusent ; mais ils n'y croient pas eux-mêmes. Nous respectons même les opinions les plus ennemies émises par les prêtres de nos adversaires, si on veut ne pas les supporter par des faussetées et des iniquités. Ces efforts des ennemis de notre cause cependant redoublent tous les jours ; ils crient à la révolution qu'ils voudraient créer en poussant le gouvernement local dans la voie de l'arbitraire. Nous leur renvoyons la charge. Nous ne voulons pas la révolution, notre union à la Grande-Bretagne nous est chère, nous en apprécions tous les avantages, mais nous avons aussi la confiance qu'on ne voudra pas nous les faire acheter au prix de notre dignité comme hommes et de notre liberté comme citoyens.

Quand le comte de Dalhousie quitta le pays poursuivi des imprécations d'un peuple qu'il avait jeté sur les bords de l'abime de la révolution, le ministère colonial nous fit de belles promesses ; l'administration de sir James Kempt eut votre approbation mais elle fut courte ; la première année de l'administration de lord Aylmer vous fit espérer un meilleur avenir ; vous crûtes que l'homme, qui tous les jours en s'éveillant se demandait ce qu'il pouvait faire pour ses chers Canadiens, vous permettait de vous reposer. Quel fut votre réveil ? Une catastrophe sanglante, qu'avant la fin de l'enquête qui pend devant la Chambre, je me permets de qualifier, en fut le signal. Depuis ce redoutable signal le mauvais génie a jeté lord Aylmer entre les bras de vos ennemis, et je dis avec confiance entre les bras de ses ennemis personnels et implacables.

On vous reproche que vous faites provisions de griefs ? mais les anciens griefs ont-ils disparu ? Y a-t-il moins de confusion dans les lois anglaise et française? les lois auxquelles vous devez obéir sont-elles moins obscures ? sont-elles écrites dans un langage compréhensible à nous tous, ou le sont-elles dans un style et une forme que, par politesse, je ne nomme pas barbares ? L'administration de la justice est-elle moins coûteuse, pèse-t-elle moins sur le peuple qu'auparavant ? Et vous apprenez

que dans la cour de Vice-Amirauté une poursuite pour 6 louis et 10 coûte 89 louis et 8 et que cette cour retire pour dix causes qu'elle n'a pas entendues, la modeste rétribution de deux mille cinq cent soixante-seize francs de l'ancien cours ? L'administration criminelle est-elle meilleure ? Les coroners ne reviennent-ils plus sur des verdicts du jury pour en arracher d'autres ? C'est à notre législature à rendre les juges indépendants en les plaçant à l'abri de l'arène politique en leur refusant, depuis le premier jusqu'au dernier, le pouvoir, non seulement le pouvoir mais le titre même de législateur. Messieurs, la justice politique est une si grande calamité que tous les autres avantages d'un gouvernement disparaissent devant elle. Je voulais vous parler de la dernière commission de paix qui sortit du Château Saint-Louis. Je viens d'apprendre que l'Exécutif s'occupe sérieusement à remplir les lacunes et à remédier à ses défauts, attendons le résultat. Quant à nous, nous sommes depuis longtemps sans magistrats, nous avons envoyé une pétition au chef de l'Exécutif pour en obtenir. La justice exige que je vous informe que l'administration, à ce qu'on m'a dit ici, a promis des réformes dans une lettre adressée à deux de nos concitoyens leur offrant la magistrature et les priant, en cas de non-acceptation, de nommer d'autres Canadiens. La tâche sans doute est difficile pour ces messieurs, qui se refusent à accepter la dignité de magistrat, mais ils la rempliront. Espérons que l'Exécutif rendra bientôt justice à nos justes réclamations.

Je ne puis pas me permettre de bien vous parler des messieurs de Saint Sulpice et de l'opposition faite à Rome à la nomination de Monsieur Turgeon comme coadjuteur du diocèse Cependant je ne puis pas cacher ma surprise d'entendre que ces messieurs préfèrent vivre des aumônes du gouvernement que des biens qui leur sont confiés sous certaines conditions. Je ne dois à cet égard que vous rappeler la conduite exemplaire du clergé canadien pendant la grande calamité qui a affligé la province l'an dernier, pour être certain que votre gratitude vous portera à l'immédiate adoption des résolutions que dictera votre coeur et qu'approuvera votre conscience. J'abandonne cet objet à une langue plus éloquente. Je dois encore m'abstenir

de parler du Conseil législatif de ce pays, de crainte d'être emporté parce que l'on pourrait nommer mon préjugé national. Je suis républicain par ma naissance, mon éducation et mes principes, ce qui ne me permet pas de juger une forme de gouvernement que je ne connais pas. Cependant amateur de faits et de chiffres, je ne puis m'empêcher de citer un fait puisé des journaux du Conseil, savoir : Que depuis son existence il a coûté à la province 143,421 louis 11, et que la seule famille Smith a eu de cette somme 47,945 louis, c'est-à-dire plus d'un tiers.

D'autres, vous exposeront les autres objets qui seront étudiés par cette assemblée. Je me résume en vous priant de considérer si le peuple ne doit pas enfin veiller à ses intérêts, s'il ne doit pas venir au secours de ses représentants pour leur faire parvenir les faits qui doivent les guider dans leur conduite parlementaire. Le représentant n'est que le mandataire du peuple ; il ne peut pas se refuser à l'entendre à tout moment et dans tout état de cause. Dans ce but plusieurs résolutions seront soumises à votre approbation pour établir cette surveillance des affaires générales et locales, dont vous ne voudrez pas contester la nécessité.
(*Le Canadien*, 3 janvier 1834)

2o MANIFESTE DE L.-H. LAFONTAINE AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE TERREBONNE

le 3 nov. 1834

MESSIEURS :—

La dissolution du parlement attendue depuis si longtemps a donc été prononcée. Le mandat que vous m'avez confié est remis entre vos mains. Il plait enfin à lord Aylmer, encore gouverneur de cette province, d'en appeler à l'opinion publique.

Il ne pouvait plus différer ; le terme voulu par la loi l'obligeait à remplir ce devoir ministérirel que le pays désirait voir exécuter plus tôt. Les récriminations de Son Excellence, dans son discours de clôture en mars dernier, nous portaient à croire à un appel plus prochain de sa part au jugement des électeurs. C'est le jugement que vous êtes appelé à exercer aujourd'hui. Le temps est arrivé de vous prononcer entre ce chef militaire qui, comme gouverneur civil, a été accusé par la majorité de vos représentants d'avoir violé des devoirs sacrés et de s'être rendu coupables de haut crime et délits, et vos propres représentants, qui ont été accusés par ce même fonctionnaire public d'avoir violé leurs serments. Je suis de ce nombre. J'ai voté en faveur des 92 résolutions, je suis prêt à le faire de nouveau, parce que ces résolutions contiennent un tableau fidèle des griefs et des besoins du pays. Avec grand nombre de mes collègues je partage de bon coeur le poids des accusations haineuses et malveillantes portées contre votre dernière représentation, et par le gouverneur actuel, et par tous ces vils parasites qui semblent n'avoir d'autre rôle que de courber servilement la tête devant l'idole du pouvoir. Je n'envie point leur mission ; c'est celle de l'esclave. Peu m'importe que l'on veuille déverser sur moi le mépris parce que j'appartiens à la masse de mes compatriotes et qu'avant tout je suis Canadien ; peu m'importe que les sycophantes d'un pouvoir sans énergie dont les jours sont déjà comptés au bureau colonial, me traitent de rebelle, de séditieux, de révolutionnaire parce que je demeure fidèle à ma conscience et à mes convictions ; peu m'importe que l'on appelle sur moi les vengeances d'une administration expirante, parce que je n'ai pas voulu trahir mes serments et que j'ai demandé justice du meurtre lâche et prémédité de mes compatriotes ; si ma conduite publique reçoit votre approbation c'est tout ce que je désire. La confiance de mes compatriotes est la seule que je cherche. Le peuple n'a point d'autre récompense à donner que son estime : c'est la seule que j'envie et que je veuille mériter. Laissons à des Canadiens sans principes et sans honneur, le plaisir de trahir leur pays et d'applaudir aux excès du pouvoir. Pour nous le devoir est notre guide ; opposons une ferme et constante résistance aux

abus ; et nous réussirons tôt ou tard ; car nous défendons la cause de la justice et de la vérité.

Dans votre assemblée générale du printemps dernier, vous avez approuvé la majorité de vos représentants ; vous avez approuvé ma conduite et celle de mon collègue. Vous m'avez sollicité de me porter de nouveau candidat à l'élection prochaine. La reconnaissance et le devoir m'en imposent l'obligation. Quatre ans se sont écoulés depuis que vous m'avez confié le mandat dont vous avez à disposer aujourd'hui. Vous me l'avez offert de nouveau ; je l'accepterai de bon coeur, car vous êtes appelés à juger du mérite et de la conduite de ce parti que Son Excellence le Gouverneur actuel désire voir abaisser au dégré d'insignifiance, "où une combinaison de circonstances et le hasard l'ont élevé pour un temps, et d'où, dit-il, il descend maintenant avec rapidité." J'appartiens à mon pays, donc j'appartiens à ce parti. Si c'est un crime d'aimer ses compatriotes et d'épouser avec chaleur la défense de leurs droits et de leurs libertés ; si c'est un crime de demander que le peuple choisisse lui-même ses propres législateurs, et que son argent ne soit pas dépensé sans son consentement, je suis coupable, et grandement coupable. C'est à vous à en prononcer l'arrêt. J'irai moi-même le recevoir aux hustings.

Un grand nombre d'entre vous sont venus, dans le cours de l'été, me demander mon opinion sur le choix qui avait été fait de M. Séraphin Bouc ; je saisis cette occasion pour vous dire publiquement que, si les circonstances lui permettent de se rendre à votre demande, vous ne pouvez faire un meilleur choix. C'est avec plaisir que je rends ce témoignage à un homme que j'estime comme un ami sincère, et dont le caractère et le patriotisme sont à l'épreuve de la corruption.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble
Et dévoué serviteur
L.H. LAFONTAINE.

(La *Minerve*, 3 novembre 1834.)

3o DISCOURS DE LOUIS-JOSEPH PAPINEAU À SAINT-LAURENT ET À SAINTE-SCHOLASTIQUE

Un membre du parlement, de la plus grande fortune, des plus beaux talents, des meilleurs principes, du dévouement le plus honorable à la cause du peuple, à l'amour de la justice, à la liberté du Canada, s'est écrié en présence des ministres... Oui ! si vous prétendez consommer votre oeuvre d'iniquité, c'est pour les Canadiens une obligation morale de vous résister. Oui ! si le même sang coulait dans leurs veines, que celui qui a produit les Washington, les Franklin, les Jefferson, ils vous chasseraient de leur pays, comme vous avez été justement chassés des anciennes colonies. Il y a eu à Londres des assemblées, dans lesquelles le peuple a fait écho à ces nobles sentiments, à ces énergiques invectives contre de coupables ministres, à cette bienveillante sympathie pour vos souffrances, à ces encourageants avertissements qu'il est de notre devoir et de notre intérêt de repousser la violence par la violence. Je dois le dire, ce n'est ni la peur, ni le scrupule qui me porte à dire que l'heure n'a pas sonné où nous devons répondre à cet appel.

Ce n'est pas la peur : si la nécessité y était, la force du pays, dans son éloignement de l'Angleterre et sa proximité des Etats-Unis, pourrait effectuer cet objet. — Ce n'est pas le scrupule : quiconque est familiarisé avec la connaissance de l'histoire de la juste et glorieuse révolution des Etats-Unis, voit un concert si unanime des hommes les plus éclairés et les plus vertueux de tous les pays du monde, qui applaudissent à la résistance héroïque et morale qu'opposèrent les Américains à l'usurpation du parlement britannique, qui voulut les dépouiller et approprier leur revenu, comme il prétend aujourd'hui le faire du nôtre, que ce serait pour ainsi dire s'associer aux réputations les plus grandes et les plus pures des temps modernes, que de marcher avec succès dans la voie qu'ont tracée les patriotes de 74. La situation des deux pays est différente ; et nos amis

d'Angleterre ne la comprennent pas, quand ils nous croient dignes de blâme et une race inférieure, si nous ne résistons pas immédiatement. Je connais un peu mon pays, pour avoir étudié son histoire, pour avoir été par les circonstances, jeté depuis trente ans de la manière la plus active dans les embarras de la vie publique, décidé à y faire inflexiblement mon devoir tant que j'y serais engagé, indifférent quant à moi à y demeurer, ou plutôt désireux d'en sortir, si le triomphe des droits du peuple m'en donnait l'occasion favorable. Pendant ce long espace de temps, j'ai vu vos représentants sans cesse et sans relâche assaillis tour à tour par les violences, les calomnies, les caresses et les artifices de l'Exécutif et de la presse vénale qu'il a soudoyée, quelquefois directement, toujours par des préférences pour les impressions, souvent par les largesses de ceux à qui il a donné ou promis du gain ou des honneurs, sortir de chaque lutte victorieux, de chaque élection générale de plus en plus épurés et dévoués aux intérêts populaires. L'opinion publique s'est formée. Plus vous les avez vus maltraités, plus vous vous êtes montrés affectionnés et empressés à les prendre sous votre protection. Quiconque s'est détaché de la majorité de la chambre a fini par épouser les passions et les intérêts d'employés dont il avait prouvé la corruption et pressé le châtiment, il a perdu votre confiance. Le flot démocratique a coulé irrésistiblement par une pente qui, devenant de plus en plus rapide, renversera, sans violents efforts, les impuissants obstacles que l'on peut tenter de lui opposer. Dans ces circonstances, faut-il abattre, ou n'est-il pas mieux d'user un mauvais gouvernement, par la résistance constitutionnelle que l'on peut, que l'on doit lui faire éprouver en parlement ? Certains du succès des futures élections dans un avenir de plusieurs années, faut-il meurtrir l'arbre violemment le premier jour d'automne, avec des pierres et des bâtons, quand tout indique que les fruits tomberont au second jour ? Ceux qui commettent un vol qui justifierait en principe des mesures extrêmes, ont perdu en Canada toute influence morale. Vous avez vu avec quelle facilité vos représentants ont biffé les insolentes menaces de Stanley. Il est vrai qu'il s'en rappelle, qu'il exhale sa rage et ses projets de vengeance ;

mais sa rage et ses projets sont impuissants, quand il n'est pas saisi du pouvoir, et ses trahisons à tous les partis l'en ont probablement exclu pour longtemps. Néanmoins, si lui, ou ceux à qui il peut inspirer ses préjugés et ses fureurs, redoublent d'efforts contre nous, nous devons nous préparer pour être en mesure de les rencontrer, partout où ils voudront aller. S'ils marchent dans la voie de l'illégalité et de l'injustice, marchons d'un pas égal ou plus rapide dans celle de la résistance. Ils ont dans leur voie fait un pas, nous en ferons deux aujourd'hui dans la nôtre. Ils suffiront pour le moment ; ils nous en faciliteront d'autres par la suite, s'ils devenaient nécessaires. *(Applaudissements).*

Il faut que le pécheur soit puni par où il a péché. Le gouvernement des nobles de l'Angleterre vous hait pour toujours ; il faut le payer de retour. Il vous hait parce qu'il aime le despotisme, et que vous aimez la liberté ; parce que vous avez cessé de lui envoyer de loyales adresses et les avez remplacées par des remontrances et des protestations contre l'inconduite de ses employés au milieu de vous. Mais tout ce qui excite contre nous les persécutions du gouvernement, est ce qui excite les sympathies du peuple anglais, exprimées pour nous jusqu'à l'enthousiasme.

Nous étions faibles, parce qu'au milieu de nous, il y avait une portion nombreuse de nos concitoyens qui avait le tort de croire que le gouvernement de la métropole était plus éclairé, était à notre égard moins malveillant, était plus porté à la justice que celui de la colonie. Les voilà maintenant détrompés. L'un et l'autre subordonnent toute autre considération à celle de la sollicitude pour leurs employés. Dans le temps où vous attendiez des réformes, l'administration actuelle appelle à la magistrature des hommes qui l'ont avilie, qui l'ont dominée, qui l'ont effrayée par l'appui qu'ils ont prêté à ses carabiniers, qui, s'ils avaient pu un jour faire du mal dans la ville, auraient été châtiés le lendemain par les campagnes ; elle y appelle des hommes dont les mains encore rougies par l'effusion du sang innocent, n'ont pas été lavées par l'acquittement d'un petit jury, et qui ont vu toutes les autorités civiles et judiciaires combinées

pour les soustraire au procès sérieux qu'ils devaient subir. Elle renvoie siéger sur le tribunal un juge que l'ivresse en avait fait tomber. Elle soustrait aux procès criminels qu'ils devraient subir, des fonctionnaires prévaricateurs, qu'elle a convaincus de dilapidation, qu'elle a l'air de ne déplacer qu'à regret, en suspendant en leur faveur le cours de la loi. Et comment oserait-elle en effet punir sévèrement un crime qu'elle s'est permis sous une autre forme ? Elle ne peut donc demander votre confiance et votre argent, qu'après qu'elle aura obtenu que vous exprimiez votre repentir des protestations que vous avez signées depuis dix ans, et des élections libérales que vous avez faites ; qu'après que vous lui aurez dit, que vous êtes disposés à biffer vos signatures, à changer vos représentants, fidèles au mandat que vous leur avez donné. Je crois pouvoir lui dire, au nom des neuf dixièmes des électeurs, qu'elle vienne donc, si elle l'ose, faire ces extravagantes propositions. *(Appl.)*

Vous connaissez le mal que l'on veut vous faire, délibérons sur les moyens de porter remède à ce mal, et d'en punir les auteurs. Vos oppresseurs vous refusent insolemment les réformes auxquelles vous avez droit. Combinons-nous de plus en plus fortement pour les harceler et les contrarier dans tous leurs projets. Ils se croient la mission de vexer la majorité sous le prétexte menteur de protéger la minorité ; qu'ils continuent le système inconstitutionnel de gouvernement de minorité. Ceux de leurs fauteurs qui ne sont pas achetés, sont à la veille de voir qu'il n'y a pas d'autre motif de persister dans cette absurdité, que la sale considération de leurs émoluments, et qu'ils sont incapables de tout sentiment plus relevé. L'or est le dieu qu'ils adorent, tuons leur dieu, nous les convertirons à un meilleur culte. Les réformes que nous demandons diminueraient les dépenses du gouvernement de vingt mille louis par an, voilà l'objection réelle des ministres à consentir à nos demandes. S'ils privent leurs amis ici de ce revenu, cinquante colonies et possessions diverses demanderont les mêmes réformes. Chacune d'elles séparément n'offrirait pas une grande diminution aux moyens de l'influence, c'est-à-dire, de la corruption ministérielle, mais les réformes, étendues à toutes, restitueraient aux peuples

des millions que la noblesse leur dérobe. Puisqu'ils ne veulent pas d'une restitution volontaire, qu'ils la fassent forcée. C'est l'avidité qui les rend insolents et coupables ; la pauvreté les convertira à la modestie. Nous pouvons bien vite leur arracher au-delà des vingt mille louis qu'ils reçoivent de trop ; et quand les ministres verront que nous avons repris la substance, ils cesseront de nous persécuter pour l'ombre. Il faut que nous fassions du bien à nous-mêmes et à nos amis, et du mal à nos ennemis. Je serais loin d'invoquer la même maxime dans la vie privée : là il faut pardonner à son ennemi, et rendre le bien pour le mal. Mais un peuple doit repousser la persécution à tout prix, à tout risque et la rendre funeste à ceux qui se la permettent. *(Applaud.)*

Le revenu que l'on veut nous voler, se compose, pour les deux tiers, des taxes que nous payons chaque fois que nous buvons un verre de vin ou de liqueurs spiritueuses, et une tasse de thé au sucre. Nos consommations en objets qui ne sont nullement de nécessité, sont plus fortes que celles que nous faisons en fer pour nous bâtir, défricher et cultiver nos terres, en cuir et en étoffes pour nous chausser et nous vêtir. Une année portant l'autre, il n'est pas sorti assez de blé du pays pour payer ce qui a été importé de spiritueux. Il suffit de cette erreur pour nous appauvrir, et enrichir nos ennemis. Pour réformer efficacement ce désordre funeste, nous n'avons pas besoin de l'aide des Messieurs. Ils sont trop souvent des sensualistes qui tiennent plus à leur vin et à leur luxe qu'aux intérêts de la patrie. Dans tous les pays c'est la masse du peuple, ce sont les classes pauvres qui forment le revenu, ce sont les classes supérieures qui le dévorent. Ce ne sont nullement les quinze à vingt piastres de taxes que paient un très petit nombre de familles riches, de leur industrie, de leur crédit ou de leurs vols, qui grossissent le revenu, ce sont une, deux, ou trois piastres, que payaient volontiers cent mille chefs de famille, quand leurs représentants en pouvaient régler l'emploi pour soutenir des écoles et améliorer le pays, qu'ils cesseront bientôt de payer, quand on les insulte, quand on les vole.

Il est des hommes qui croient que des protestations et la non-consommation sont des moyens insuffisants, et que les circonstances en demandent de plus rigoureux. Ceux-là du moins sont bons Anglais, sont bons Canadiens, peut-être meilleurs que nous qui ne sommes pas prêts encore à les suivre, mais ceux qui cherchent à déverser du ridicule sur les moyens proposés comme trop violents, qui les rejettent sans en proposer de meilleurs, je ne puis me défendre de les soupçonner d'avoir par légèreté, par ignorance, par manie de contredire, ou par vénalité, dépouillé le capot gris des Canadiens pour endosser la livrée dorée du château.

Messieurs, je vois ici des citoyens de toutes les paroisses du comté, j'y reconnais les influences solides, durables, méritées qui ont fait toutes les élections. Pesez les raisons que je vous donne, pesez celles que d'autres amis éprouvés vous donneront à l'appui des résolutions qui vont être lues, et dont ma conversation avec vous n'est que le commentaire. Si vous les trouvez bonnes, si vous les adoptez, je sais qu'elles deviendront, à votre recommandation, d'après vos exemples et vos explications, la règle de conduite de vos concitoyens.

Je crois que nous devons prendre l'engagement de discontinuer l'usage des vins, eaux-de-vie, rhums et de toutes autres liqueurs spiritueuses importées et taxées. L'on trouvera l'avantage public et particulier dans l'abstinence de ces objets. Mais qu'au moins, ceux qui croient trouver de l'utilité dans l'usage des spiritueux, ceux qui veulent en faire usage prennent de ceux qui sont fabriqués dans le pays, plutôt que de ceux qui viennent de dehors. Vous, en particulier, cultivateurs, vous feriez par là votre bien. C'est une remarque que font tous les étrangers, que font les meilleurs cultivateurs parmi vous, qu'il y a une trop forte proportion de terres ensemencées en blé. Cela s'explique par le fait que jusqu'à ces dernières années, les menus grains n'avaient pas un prix assez élevé pour dédommager des frais de culture. Les brasseries et les distilleries leur donneront cette valeur plus élevée. Les faire consommer aux bestiaux et aux troupeaux serait encore mieux, mais du moins en les vendant à un prix élevé, près de la demeure des cultiva-

teurs de chaque comté, l'aisance générale sera promue. Lorsque les grains inférieurs n'avaient pas de prix, l'on mettait du blé sur une terre qui n'était pas naturellement propre à le produire abondamment, ou qui était mal en ordre, parce que la saison pressait trop pour lui bien donner toutes les préparations nécessaires. L'on avait une mauvaise récolte de blé, qui ne laissait pas de profit, là où l'on aurait pu en recueillir une excellente en seigle ou en avoine. Tout étant semé en blé, dans une mauvaise année, la perte était grande pour le pays. La variété des cultures est la meilleure amélioration de la terre, donne une plus longue saison pour les travaux, et pour chaque pièce de terre la semence qui lui convient le mieux. Si l'une manque, une autre réussit, et l'on ne peut pas éprouver autant de gêne que si tout manquait à la fois. Que ceux qui veulent amener cet heureux résultat et faire usage de boissons, prennent au moins les eaux-de-vie de leurs grains distillés, près de chez eux de préférence à celles qui viennent du dehors, qui sont empoisonnées souvent par des drogues nuisibles qui tuaient nos corps, empoisonnées maintenant par une taxe qui tuerait nos libertés, et flétrirait notre honneur. Ils diminueront un revenu souillé par l'usurpation. Ils feront leur propre bien et le mal des ennemis de leur pays, de ceux qui consentent à recevoir le prix illégitime de leur asservissement. *(Applaud.)*

Quelques-uns vous crieront : mais c'est détruire le commerce. Je réponds en premier lieu, que si le commerce était inséparable du triomphe de nos oppresseurs, inséparable de notre dégradation, il faudrait détruire le commerce, mais il n'en est rien. Nos efforts peuvent lui donner une nouvelle et une meilleure direction ; ils n'ont aucune tendance ni à le détruire ni à le diminuer. Ce qui sera épargné sur un article inutile ou dangereux sera emplové à un meilleur achat, voilà toute la différence.

Le commerçant se fera bien vite aux goûts du chaland. Il n'achetera pas les effets dont vous ne voudrez pas, il achetera ceux que vous rechercherez. Peu de personnes sont assez folles pour entasser des piastres pour le sot plaisir de les voir et de les compter, c'est pour le plaisir de les employer à de sages ou

à de folles dépenses, à celles qui honorent ou à celles qui déshonorent. Formez des associations de paroisse, rendez-les les plus nombreuses que vous pourrez ; dites aux divers marchands que vous donnerez la préférence aux produits Canadiens et Américains.

Ils deviendront les dépositaires de nos fabriques et de celles de nos voisins au lieu de celles d'outre-mer. Il y aura des différences de prix et de qualité, selon le goût et les ressources de chacun, les dépôts des marchands seront visités, leur travail et leur aunage seront payés et ils vous seconderont ; dites aux aubergistes qu'après un court délai, pour qu'ils vendent ce qu'ils avaient avant ce jour de produits taxés, vous n'irez pas chez ceux qui ne vendront pas de préférence les eaux-de-vie des grains du pays, ils vous seconderont ; il suffira de votre appui donné à une maison, pour que les autres en fassent bientôt tout autant.

Quant aux sucres, la Providence se déclare en faveur du pays opprimé, et nous en a donné une abondante récolte, qui aidera à beaucoup de pauvres, et nuira au revenu du mauvais riche, qui veut vivre d'un argent volé. Ce n'est pas par une vaine gloriole que je le dis, la résolution me parait trop naturelle pour qu'elle ait beaucoup de mérite, j'ai de suite renoncé à l'usage du sucre raffiné, mais taxé, et achète pour l'usage de ma famille du sucre d'érable. Je me suis procuré du thé venu en contrebande et je sais plusieurs personnes qui en ont fait autant. J'ai écrit à la campagne pour me procurer des toiles et des lainages fabriqués dans le pays, et j'espère les avoir assez à bonne heure pour me dispenser d'en acheter d'importation. J'ai cessé de mettre du vin sur ma table, et j'ai dit à mes amis : Si vous voulez vous contenter de la poule au pot, d'eau, de bière ou de cidre canadiens, puis de propos bien pleins d'indignation, si par hasard la politique whig ou tory vient en question, pleins de gaieté sur des sujets légers, les plus variés que nous pourrons trouver sur le temps présent ou passé, sur tout ce qui nous passera par la tête, allons, venez et dînons sans un verre de vin. *(On rit et plusieurs voix s'écrient: C'est bien.)* Aux premiers moments, cet éloignement des usages

reçus embarrasse, mais j'ai déjà appris en huit jours qu'il n'y a rien à quoi l'on s'habitue si aisément que de faire à sa tête, quand on a la conviction que l'on fait bien. *(Applaud.)*

Multiplier nos troupeaux, pour avoir plus de laines, notre bétail pour le manger, pour bonifier la terre, pour tanner plus de cuirs, et avoir plus d'artisans qui mettront en oeuvre des produits plus abondants ; semer plus de lin pour avoir plus de toiles ; et pendant nos longs hivers occuper utilement nos industrieuses et jolies concitoyennes, les entendre gaiement chanter au métier, et nous aider à affranchir le pays de taxes arbitraires : tout cela se fera bien vite dans tout ce comté, si ceux qui sont ici présents le veulent. *(Oui, oui.)*

IV
CHANSONS PATRIOTIQUES

1o Couplets du nouvel an
(Air du Grenadier français)

Ami encore un an qui passe.
Combien amers furent ses fruits.
Puisse celui qui le remplace
Guérir les maux qu'il a produits.
Cependant d'un nouvel orage
S'il nous apportait le présage,
Lorsque la foudre éclatera
Du courage :
Dieu sauve le Canada !

De nouvel an lorsque l'aurore
Vient nous flatter d'un doux espoir,
A l'avenir on croit encore
Et l'avenir est toujours noir ;
Nos ennemis ont dans leur rage
Marqué chaque jour d'un outrage ;
Sait-on comment tout finira ?
Du courage :
Dieu sauve le Canada !

Non contents d'avoir fait répandre
Le sang de plus d'un citoyen,
Leur fureur partout fait entendre :
Guerre à mort au nom canadien !
Si le trépas ou l'esclavage
Est désormais notre partage,
Alors notre sang coulera.
Du courage :
Dieu sauve le Canada !

Mettant injure sur injure,
Riant de nos voeux répétés,
N'ont-ils pas comblé la mesure
De la coupe d'iniquité ?
Devons-nous souffrir davantage ;
D'un joug honteux tout nous dégage.
Et lorsque l'heure sonnera
Du courage :
Dieu sauve le Canada !

N'est-il pas une voix sacrée
Qui vient se mêler à nos cris !
Impérieuse et révérée
C'est celle de notre pays.
Ecoutons bien, et dans l'orage
Lorsque déchirant le nuage
Cette voix nous rappellera
Du courage :
Dieu sauve le Canada !

(La *Minerve*, 1er janv. 1835)

2o CHANSON
(air du troubadour)

O Canadien qu'illustra le courage,
Viens à ma lyre inspirer de doux chants ;
Ton nom toujours a bravé l'esclavage,
Ton bras armé fut l'effroi des tyrans,
Ta voix mâle et sonore
Répète encore
Ces mots sacrés que te redit ton coeur :
La liberté, la patrie et l'honneur.

Aimant la paix fuis les yeux du sicaire
Qu'un fer en main, on lâche contre nous.
Mais si jamais un pacha téméraire
Voulait braver tes lois et ton courroux,

Ta voix mâle et sonore
Soudain répète encore
Ces mots sacrés que te redit ton coeur :
La liberté, la patrie et l'honneur.

Quoi ! voudrais-tu sur le sol de tes pères
Dans la poussière ensevelir ton front !
N'entends-tu pas gémir leur cimetière,
Et leurs os bruire au chant du carillon ?
Mais non ! ta voix sonore
Soudain répète encore
Ces mots sacrés que te redit ton coeur :
La liberté, la patrie et l'honneur.

Salaberry conquit par sa vaillance
Ceux qui juraient d'ensanglanter nos champs.
Mais Papineau sait par son éloquence
Rompre au sénat les projets de méchants.
Sa voix mâle et sonore
Va répéter encore
Ces mots sacrés que lui redit son coeur :
La liberté, la patrie et l'honneur.

Ce noble cri partout se fait entendre :
Le peuple enfin veut reprendre ses droits.
Un an commence où plus d'un trône en cendres
En s'éteignant fera pâlir les rois.
A cet heureux présage
Qui promet un autre âge,
Peuple chantons ces mots chers à mon coeur :
La liberté, la patrie et l'honneur.

(Le *Canadien*, 1er janv. 1835)

3o ELECTION DE 1834

L'élection du comté
En fait rire, en fait pleurer.
Ecoutez ma chansonnette :
Turlurette, turlurette, matan turlurette.

Globensky et ses nigauds
Nous avaient pris pour des sots.
Mais il a fait la pirouette
Turlurette, turlurette, matan turlurette.

Sa soeur Hortense donnait,
Des chemises et des bonnets ;
Des culottes et des brayettes
Turlurette, turlurette, matan turlurette.

Pour engager à voter
Deux vaches elle a fait manger.
Et plus de cent omelettes
Turlurette, turlurette, matan turlurette.

(Papiers du notaire Girouard)

4o CHANSON : ÉLECTION DE 1834

Venez chanter, bons Canadiens,
L'histoire de tous nos Chouaguens.
De nos officiers de Milice ;
Venez entendre les malices.
Prêtez l'oreille à la chanson,
Je vais vous apprendre leur nom.

Depuis longtemps nous avions su
Qu'un homme noir, très bien connu (curé Paquin)
Ami des Globe et des Mackay,
Des Dumont et des autres canailles,
Travaillaient de gueule et de mains
Pour faire élire des Chouaguens.

A Saint-Eustache on arriva
Et dès la veille l'on campa
Dans la salle du presbytère.
Et nos préparatifs de guerre
Firent si bien qu'au lendemain
Nous étions maitres du terrain.

Le lendemain on n'en vit point :
Chacun avait gagné son coin.
Abandonnant tous le village
Où ils voulaient faire le tapage,
Les uns les yeux, les joues bandés
Et beaucoup d'autres esclopés.

Eugène, Léon et Provost
Hubert, les Mackay et Suppôts
Bellefeuille, Doherty et Hortense
Sont des serpents pleins d'insolence,
Que nous nourrissons bonnement
Et qui nous trompent indignement.

Lavallée, Bouffard, les Major
Ont fait aussi tous leurs efforts.
Sextone, Duchesneau et Lachaine
Se sont donnés beaucoup de peine.
Nelson et beaucoup d'autres aussi
Qu'on ne peut tous nommer ici.

Note : A cette élection les Canadiens avaient été victorieux.

(Papiers du notaire Girouard)

5o CHANSON : A PAPINEAU

Hourrah pour Papineau !
C'est l'homme qu'il nous faut
Pour abattre ces bureaucrates
Ces chouaguens, ces chouaguens,
Pour abattre ces bureaucrates,
Ces chouaguens de coquins.

Papineau, ce bon père,
Nous a commandé de nous tenir ferme
J'aurai la liberté.
Liberté me ravie
Le plus beau de mes jours.
Mourir pour ma patrie !
Voilà tout mon amour.

(Papiers du notaire Girouard)

60 A GLOBENSKI

De retour de Rome, Globenski avait rapporté un vaste tableau religieux pour le choeur de l'église de Saint-Eustache, où il figurait avec sa dame.

— VENITE ADOREMUS GLOBENSKY —
(Hymne)

Allons à Saint-Eustache
Sur les pieds, sur les mains,
Sur la tête ;
Allons à Saint-Eustache,
Amis doublons le pas (ter)

C'est un pèlerinage
Sur les pieds, etc.
C'est un pèlerinage :
Allons-y promptement. (ter)

Qui est au Sanctuaire
Sur les pieds, etc.
Qui est au Sanctuaire,
C'est le Seigneur du lieu. (ter)

Il est revenu d'Rome
Sur les pieds, etc.
Il est revenu d'Rome
Embaumé d'Sainteté. (ter)

Béni par le Saint-Père
Sur les pieds, etc.
Béni par le Saint-Père,
On l'a mis sur l'autel (ter)

Du Dieu qu'on y adore
Sur les pieds, etc.
Du Dieu qu'on y adore,
On a fait un veau d'or. (ter)

Les saints de cette espèce
Sur les pieds, etc.
Les saints de cette espèce
Se font pour de l'argent. (ter)

Pour cette noble dame
Sur les pieds, etc.
Pour cette noble dame,
Nous la plaçons au ciel. (ter)

Son portrait nous rappelle
Sur les pieds, etc.
Son portrait nous rappelle
Son aimable douceur. (ter)

Il n'en est pas de même
Sur les pieds, etc.
Il n'en est pas de même
Du faquin qu'on y voit. (ter)

On en a fait un membre
Sur les pieds, etc.
On en a fait un membre,
N'en faisons pas un saint. (ter)

Sortez du Sanctuaire
Sur les pieds, etc.
Sortez du Sanctuaire,
Ce n'est pas votre place. (ter)

Les gens de la paroisse
Sur les pieds, etc.
Les gens de la paroisse
En sont tout courroucés. (ter)

C'est être bien coupable
Sur les pieds, etc.
C'est être bien coupable
De vous souffrir ici. (ter)

Fuyons un tel scandale
Sur les pieds, etc.
Fuyons un tel scandale
Honni soit Globenski ! (ter)

(Papiers du notaire Girouard)

7o CHANSON

J'aime le son du canon
Du tambour, de la trompette.
Et mon ivresse est complète
Quand j'entends résonner le canon.
Quand j'entends boum, boum
Résonner, Boum, Boum,
Quand j'entends résonner le canon.

Véritable enfant de la balle,
Le hasard plaça mon berceau
Aux portes d'une capitale,
Qu'on venait de prendre d'assault.

Une mère aguerrie,
A défaut de son lait,
De pain noir et d'eau-de-vie,
Gaiement, me nourrissait.

Quand je vins au monde, ma mère
Dans un drapeau m'enveloppa.
J'appelais, n'ayant pas de père
Tout le régiment "mon papa".

Tous les jours, à la suite
De nos braves guerriers
Je grandis au plus vite
A l'ombre des lauriers.

(Papiers du notaire Girouard)

80 UN PRISONNIER POLITIQUE

Prisonnier l'on me garde
Dans le fond d'un cachot.
Je n'y vois que ma garde,
Je ne bois que de l'eau ;
L'ennui qui me dévore,
A chaque instant du jour... (bis)
Pourtant j'espère encore
Chacun aura son tour (bis)

Enfin je me résigne
Aux tristes lois du sort ;
Sous un tyran indigne
Je ne crains pas la mort.
Plutôt que d'être esclave
L'espace d'un seul jour... (bis)
Je veux mourir en brave
Chacun aura son tour... (bis)

Que des chants de tristesse,
Des hymnes de douleur
Nous occupent sans cesse,
Expriment nos malheurs ;
Mais qu'un vaillant courage
Nous soutienne en ce jour... (bis)
Notre Dieu est trop sage,
Chacun aura son tour... (bis)

O destinée cruelle !
Que tu me fais languir.
Est-ce en vain que j'appelle
Qui peut me secourir ?
L'ami que je désire
Arrivera un jour... (bis)
Puis lors, je pourrai dire :
Que chacun a son tour... (bis).

(Papiers du notaire Girouard)

9o IMITÉ DU PSAUME 136, SUPER FLUMINA BABYLONIS

Trainés sur les bords du St-Laurent, enfermés dans un obscur cachot, nous nous y assimes, et nous souvenant des malheurs de la patrie, nous ne pûmes retenir nos larmes.

Aux murs humides de la prison nous avions suspendu nos harpes, et nos voix, dans l'excès de notre douleur, ne pouvaient rendre que des sanglots.

Là, celles qui s'intéressaient à nos maux et qui voulaient les alléger, nous pressaient de leur chanter des cantiques.

Et les amis de la patrie nous disaient : "Chantez-nous de ces cantiques de joie que vous chantiez dans nos fêtes".

Comment pourrions-nous chanter des cantiques de joie quand l'héritage de nos ancêtres est rougi du sang de nos frères, que nos temples sont profanés, nos habitations détruites et que nos vierges furent tremblantes devant un barbare vainqueur ?

Si je t'oublie jamais, ô ma patrie ! que ma main droite s'oublie elle-même,

Que ma langue s'attache à mon palais, si je cesse jamais de te regarder comme l'objet de ma plus tendre sollicitude.

Que je meure si la terre de ma naissance n'est pas mon premier amour.

Souvenez-vous, Seigneur, de ce que firent les hommes du pouvoir, aux jours de Saint-Charles et de Saint-Eustache, du carnage.

Lorsqu'ils criaient : Détruisez, détruisez cette nation avec ses lois et ses institutions.

Malheur à toi, fille d'Albion, un ennemi triomphant te rendra les maux que tu nous as faits.

Il saisira tes enfants, il les écrasera contre la pierre.

(Papiers du notaire Girouard)

V

PROCLAMATIONS DE GOSFORD

1o Proclamation pour interdire les assemblées publiques, le 15 juin 1837

Gosford, etc.,

Vu que certains sujets de Sa Majesté ont récemment tenu, dans différentes parties de cette province, des assemblées publiques, auxquelles ils ont adopté des résolutions, ayant pour sujets la résistance à l'autorité légitime du Roi et du parlement et la destruction des lois dont le but principal est, à l'aide de la divine Providence, d'assurer la tranquillité et le bonheur de tous les sujets de Sa Majesté, et vu que dans ces assemblées ceux qui en ont été les auteurs, hommes mal disposés et pervers, se sont servis d'artifices et de fausses représentations, pour répandre parmi le peuple des avancés et des opinions en contradiction avec les devoirs des loyaux sujets de Sa Majesté, et avec les principes reconnus de la Constitution, ennemis de l'autorité légitime de Sa Majesté, et de son Parlement, et de nature à faire croire aux sujets de Sa Majesté, qu'ils sont absouts de toute allégeance, qu'ils ne peuvent s'attendre à

recevoir de la Mère-Patrie, ni justice, ni protection, et qu'ils doivent se servir d'autres moyens pour les chercher ailleurs, quand une occasion favorable se présentera ;

Et vu que je suis déterminé, ainsi que mon devoir me le prescrit, de défendre de la manière la plus efficace contre ces procédés et contre ces tentatives illégales, la prérogative de Sa Majesté, et l'autorité du parlement, (prérogative et autorité que l'on ne saurait révoquer en doute) et ce pour maintenir et assurer aux sujets canadiens de Sa Majesté l'existence de leurs institutions civiles et religieuses et la continuation de la paix et d'un bon gouvernement en cette province ;

Et vu que, dans les représentations ci-dessus mentionnées, l'on a sciemment fait des représentations entièrement dénuées de vérité, dans le dessein d'engager les sujets de Sa Majesté à renoncer à leur allégeance, et de leur faire croire que le parlement du Royaume Uni a violé ou qu'il entend violer les justes droits et privilèges des sujets de Sa Majesté de cette province, et qu'il est sur le point d'adopter des mesures oppressives ;

Porté par le désir de détromper ceux qui n'étant pas sur leur garde, se sont laissés séduire par ces représentations malicieuses et mensongères, il est de mon devoir comme représentant de Sa Majesté, de m'adresser très instamment aux citoyens de cette province, dans la confiance qu'ils écouteront la voix de la raison, qu'ils respecteront, à l'unanimité, les préceptes de cette juste subordination que prescrit leur pays, qu'ils ne risqueront par aucun acte d'une indiscrétion aveugle, ni leur bonheur présent, ni leur prospérité future, et qu'ils ne souffriront pas, non plus, que d'autres portent atteintes à des intérêts si majeurs ;

J'exhorte très solennellement par ces présentes, et par l'avis du Conseil exécutif de Sa Majesté pour cette province, tous les citoyens à s'unir pour maintenir la paix et le bon ordre, à discontinuer la publication de tous les écrits de nature à irriter les esprits ou à exciter la sédition, je les exhorte à éviter toutes les assemblées d'un caractère équivoque ou dangereux, et j'enjoins, par ces présentes, et je commande strictement à tous les magistrats dans toute l'étendue de la

province, à tous les officiers de milice, à tous les officiers de paix, et à tous les autres fidèles sujets de Sa Majesté dans cette province, de s'opposer aux projets insidieux dont il est parlé dans cette proclamation et de faire tous leurs efforts pour les frustrer et pour conserver la vigueur et l'inviolabilité de ces lois dont dépendent leur religion et leur bonheur futur. Le 15 juin 1837, etc.,

(Signé) D. DALY, sec. de la province.

(La *Minerve*, 19 juin 1837)

2o PROCLAMATION POUR EXHORTER LES CANADIENS FRANÇAIS À GARDER LA PAIX

le 29 nov. 1837

Province du Bas-Canada } Gosford

Par Son Excellence le très honorable Archibald, comte Gosford, baron Worlingham de Beccles, au comté de Suffolk, capitaine général et gouverneur en chef dans et pour les provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, vice amiral d'icelles, et conseiller de Sa Majesté en son très honorable Conseil privé, etc.,

ATTENDU que dans certains comtés du district de Montréal, la désaffection à l'égard du gouvernement de notre gracieuse souveraine la reine Victoria, s'est manifestée d'une manière non équivoque, et qu'il vient d'y être exercé divers actes de violence sur les personnes et les propriétés des loyaux sujets de Sa Majesté ;

Et attendu que des prisonniers, arrêtés sous accusation de haute trahison ont été libérés d'entre les mains de la justice, et que les troupes de Sa Majesté, dans l'exercice légal de leur devoir, en prêtant main forte aux autorités civiles, ont été attaquées par des bandes de paysans armés qui ont tiré sur elles ;

Et attendu qu'il est notoire que l'aveugle et fatale excitation qui règne actuellement dans ce district doit s'attribuer aux machinations de quelques hommes pervers et mal intentionnés qui en ont imposé à la crédulité d'une population rurale trop confiante, et qui en lui présentant des faits réels ou supposés sous des couleurs plausibles quoique fausses, en mettant en jeu ses craintes et ses passions, en faisant des appels à des distinctions nationales, et en excitant les préjugés politiques que le Gouvernement britannique s'est constamment efforcé de faire disparaître, ont enfin réussi à impliquer une partie de cette population, jusqu'ici paisible et loyale, dans les premiers excès d'une révolte aveugle et désespérée ;

A ces causes, comme représentant de votre très gracieuse Souveraine, je m'adresse de la manière la plus solennelle aux habitants de cette province, pour leur rappeler les bienfaits qu'ils ont reçus de l'Angleterre et la tranquillité dont ils ont joui si longtemps sous le gouvernement britannique. Vous possédez la religion, la langue, les lois et les institutions qui vous furent garanties il y a près de soixante-dix ans. Vous ne connaissez point le fardeau des taxes. Les frais de votre défense militaire sont à la charge de la Grande-Bretagne. La prospérité et le bonheur qui ont jusqu'ici régné dans cette province, proclament honorablement et incontestablement la sagesse politique qui veille à votre sûreté, encourage votre commerce, et favorise le développement de votre industrie. La confiance spontanée du Parlement britannique vous a dotés d'une Constitution. Vos représentants se sont plaints de griefs ; leurs plaintes ont été promptement et pleinement examinées ; les griefs dont on a constaté l'existence ont été redressés tout de suite, et pour les autres, on a promis, sans réserve, le redressement le plus ample, mais nécessairement graduel, et jusqu'à ce moment, cette promesse a été scrupuleusement observée. Mais les demandes de vos meneurs sont insatiables. Le langage de la réforme a été employé comme un voile spécieux pour cacher des projets de révolution.

J'ai cru devoir expliquer ainsi l'injustice et l'inadmissibilité

des objectifs que vos meneurs cherchent à atteindre, et pour lesquels ils n'hésiteraient pas à vous sacrifier cruellement, vous et vos familles. Les projets de trahison de ces agitateurs politiques sont enfin démasqués. J'engage donc maintenant ceux qui ont été jusqu'ici abusés, à écouter le langage de la raison, de la sincérité et de la vérité. Ecoutez les exhortations de votre clergé respectable, et qui mérite si bien votre confiance. Ecoutez les représentations de ces dignes et loyaux propriétaires, dont les intérêts sont identifiés avec les vôtres et dont la prospérité, en même temps que la vôtre, doit nécessairement dépendre de la tranquillité de cette province et en suivre toujours les gradations. Rentrez dans cette fidélité à votre Souveraine que vous avez maintenant violée pour la première fois, et dans cette obéissance aux lois que jusqu'ici vous aviez invariablement observées. Fermez l'oreille à vos conseillers insidieux ; rejetez avec horreur leurs conseils traitres et intéressés ; abandonnez-les à cette rétribution qui doit inévitablement les atteindre ; retirez-vous dans vos foyers et au sein de vos familles. Soyez assurés qu'un Gouvernement puissant et miséricordieux a plus à coeur d'oublier que de venger les injures, et que dans ce sanctuaire vous n'éprouverez de sa part aucune molestation.

Et en outre, par et de l'avis et consentement du Conseil exécutif de Sa Majesté de et pour la province du Bas-Canada, je, le dit Archibald, comte de Gosford, invite par ces présentes tous les loyaux sujets de Sa Majesté en cette province à se tenir prêts en tout temps à maintenir contre tous agresseurs l'autorité de notre souveraine dame la Reine, et à résister aux projets des rebelles dans cette province.

Les droits et privilèges les plus chers à des sujets britanniques, leurs lois et leurs institutions ont été ouvertement et audacieusement assaillis. Ils se souviendront que ces sentiments de loyauté et d'honneur qui ont été la gloire de leurs ancêtres sont l'héritage de leurs enfants ; et en défendant leur allégeance à leur gracieuse Reine, ils se précipiteront en avant comme un seul homme pour prouver leur gratitude pour les bienfaits dont

ils jouissent et leur résolution inébranlable de les conserver intacts.

Donné sous mon Seing, et le Sceau de mes Armes au Château Saint-Louis, dans la cité de Québec, le vingt-neuvième jour de novembre, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent trente-sept, et dans la première année du règne de Sa Majesté.

Par ordre de Son Excellence,

(Signé) D. DALY, sec. de la province.

(Le *Canadien*, 1er déc. 1837)

3o PROCLAMATION POUR L'ARRESTATION DES SÉDITIEUX, le 5 déc. 1837

ATTENDU qu'il existe dans le district de Montréal une conspiration traitreusement formée par un nombre de personnes se disant faussement des Patriotes, pour la subversion de l'autorité de Sa Majesté et la destruction de la Constitution et du Gouvernement établis dans la dite Province ; Et attendu que la dite conspiration a éclaté en actes de rébellion ouverte et la plus audacieuse ; et attendu que la dite rébellion s'est très considérablement étendue, au point que des corps nombreux de traîtres armés se sont ouvertement organisés et ont fait et font encore des attaques sur les forces de Sa Majesté, et ont commis les excès et les cruautés les plus horribles ; Et attendu que dans les parties du dit District où la dite conspiration n'a pas encore éclaté en rébellion ouverte, un grand nombre de telles personnes se disant ainsi des Patriotes ont, pour l'exécution de leurs desseins pervers, concerté des moyens de violence ouverte et formé des arrangements publics pour lever et armer une force organisée et disciplinée, et, pour l'avancement de leurs projets, se sont fréquemment assemblés ; Et attendu que les efforts du pouvoir civil sont inefficaces pour la suppression des dites conspirations et rébellion, et pour la protection de la vie et des propriétés des sujets loyaux de Sa Majesté ; et attendu que les

cours de justice dans le dit district de Montréal ont virtuellement cessé par l'impossibilité d'exécuter aucune prise de corps ou mandat d'arrêt en icelui.

A ces causes, Je, Archibald, comte de Gosford, gouverneur en chef et capitaine général de et pour la dite province du Bas-Canada, par et de l'avis et consentement du Conseil exécutif de Sa Majesté pour cette Province, ai donné ordre au lieutenant général sir John Colborne, commandant les forces de Sa Majesté dans la dite province et aux autres officiers des forces de Sa Majesté en icelle, d'arrêter et punir toutes personnes agissant, aidant ou assistant, de quelque manière que ce soit, dans les dites conspirations et rébellion maintenant existantes dans le dit district de Montréal, suivant la loi martiale, soit par la mort ou autrement ainsi qu'il leur semblera juste et expédient pour l'arrestation de tous rebelles dans le dit district ; de quoi tous les sujets de Sa Majesté en cette province sont par les présentes requis de prendre connaissance.

Donné, etc., le 5 décembre 1837,

(Signé) D. DALY, sec. de la province

(Le *Canadien*, 6 décembre 1837)

VI

MANDEMENTS

1o Premier mandement à l'occasion des troubles de 1837, le 24 oct. 1837

Jean Jacques Lartigue, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, premier Evêque de Montréal dans le Bas-Canada, et suffragant immédiat du Siège de Rome.

Au Clergé et à tous les fidèles de notre Diocèse : Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Depuis longtemps, Nos Très-Chers Frères, Nous n'entendons parler que d'agitation, de révolte même, dans un Pays toujours renommé jusqu'à présent par sa loyauté, son esprit de paix, et son amour pour la Religion de ses Pères. On voit partout les frères s'élever contre leurs frères, les amis contre leurs amis, les citoyens contre leurs concitoyens ; et la discorde, d'un bout à l'autre de ce Diocèse, semble avoir brisé les liens de la charité qui unissaient entre eux les membres d'un même corps, les enfants d'une même Eglise, du Catholicisme qui est une Religion d'unité. Dans des conjonctures aussi graves, notre seul parti ne peut être sans doute que de nous en tenir, je ne dis pas à l'opinion que Nous, et nos fidèles Coopérateurs dans le Saint Ministère, aurions droit cependant d'émettre comme citoyens aussi bien que les autres, mais à l'obligation stricte

que Nous impose l'Apôtre des Nations lorsqu'il disait : Malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile (1) ; car la nécessité m'y oblige, *necessitas enim mihi incumbit*. Non, N.T.C.F., aucun de vous n'ignore que les devoirs des divers Membres du Corps Social, aussi bien que ceux de la Famille, appartiennent essentiellement à la Morale Chrétienne ; que cette Morale divine fait partie du dépôt sacré de la Foi, qui Nous a été transmis par le canal très pur de l'Ecriture et de la Tradition ; et que Nous sommes tenus de vous le transmettre aussi fidèlement en notre qualité de successeur des Apôtres.

Nous ne saurions d'ailleurs vous être suspect sous aucun rapport : comme chez vous, le sang Canadien coule dans nos veines : Nous avons souvent donné des preuves de l'amour que nous avons pour notre chère et commune patrie ; et ainsi que l'Apôtre, Nous pourrions prendre Dieu à témoin que Nous vous chérissons tous dans les entrailles de Jésus-Christ (2) : vous savez enfin que Nous n'avons jamais rien reçu du Gouvernement Civil, comme nous n'en attendons rien, que la justice due à tous les Sujets Britanniques ; et nous rendons témoignage à la vérité, quand nous attestons solennellement que Nous vous parlons ici de notre propre mouvement, sans aucune impulsion étrangère, mais seulement par un motif de conscience.

Encore une fois, Nos Très-Chers Frères, Nous ne vous donnerons pas notre sentiment, comme Citoyen, sur cette question purement politique, "qui a droit ou tort entre les diverses branches du Pouvoir souverain" ; (ce sont de ces choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes.) *"mundum tradidit disputationi eorum"* (3) ; mais la question morale, savoir "quels sont les devoirs d'un Catholique à l'égard de la Puissance civile, établie et constituée dans chaque Etat," cette question religieuse, dis-je, étant de notre ressort et de notre compétence, c'est à votre Evêque à vous donner sans doute toute instruction nécessaire sur cette matière (4), et à vous de l'écouter ; car, dit le célèbre Lamennais, "les Evêques étant

(1) Cor. 9, 16.
(2) Philip. 1, 8.
(3) Eccles. 3, 11.
(4) Act. 20, 28.

chargés par l'Esprit Saint de gouverner, sous la conduite du Souverain Pontife, l'Eglise de Dieu, nous faisons profession de croire qu'en tout ce qui tient à l'administration spirituelle de chaque Diocèse, Prêtres et Laïques doivent fidèlement obéir aux Ordres de l'Evêque institué par le Pape." (1)

Voici donc ce que vous enseignent là-dessus les divines Ecritures: "Que tout le monde, dit saint Paul aux Romains, (2) soit soumis aux Puissances supérieures : car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu ; et c'est lui qui a établi toutes celles qui existent. Celui donc qui s'oppose aux Puissances, résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui résistent, acquièrent pour eux-mêmes la damnation. Le Prince est le Ministre de Dieu pour procurer le bien ; et comme ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive, il est aussi son Ministre pour punir le mal. Il vous est donc nécessaire de lui être soumis, non seulement par crainte du châtiment, mais aussi par un devoir de conscience". "Soyez donc soumis, ajoute saint Pierre, le Chef des Apôtres, à toutes sortes de personnes par rapport à Dieu (3), soit au Roi, comme étant au-dessus des autres, soit aux Chefs qu'il vous envoie pour punir les méchants et louer les bons ; car telle est la volonté de Dieu. Etant libres, ne vous servez pas de cette liberté comme d'un voile pour couvrir de mauvaises actions ; mais (agissez) comme des serviteurs de Dieu. Rendez honneur à tous, aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le Roi. Serviteurs, soyez soumis et respectueux envers vos Maîtres, non-seulement à l'égard de ceux qui sont bons et doux mais aussi envers ceux qui sont bizarres et fâcheux ; car c'est un effet de la grâce, si en vue de Dieu, l'on souffre avec patience d'injustes traitements."

Voilà, N.T.C.F. les oracles de l'Esprit Saint, tels que nous les trouvons dans la Sainte Bible : voilà la doctrine de Jésus-Christ telle que les Apôtres Pierre et Paul l'avaient apprise de la propre bouche de leur divin Maître. Mais quelques claires que soient par elles-mêmes ces paroles de vérité, un chrétien

(1) Déclaration présentée au Saint-Siège par les rédacteurs du journal l'*Avenir*. L'*Avenir*, 6 février 1831.
(2) Rom. 13, 1, 2, 4, 5.
(3) Petr. 2, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19.

n'interprète jamais la parole de Dieu par son esprit privé ; il sait que c'est un dogme fondamental de sa foi que, comme l'assure Saint Pierre (1), les saintes écritures ne doivent pas être entendues selon le sens particulier de chacun ; et qu'il n'appartient qu'à l'Eglise Catholique, notre Mère, de nous en donner l'intelligence, selon cette sentence de J.C. dans l'Evangile: *Celui qui n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un Payen et un Publicain, sit tibi sicut Ethnicus et Publicanus* (2). Or, le Pape actuel, GrégoireXVI, du haut de sa Chaire Pontificale, s'est expliqué sur ces textes de l'Ecriture : il a interprété à la suite des SS. Pères, et d'après la Tradition perpétuelle de l'Eglise depuis son établissement jusqu'à nos jours, ces passages des Livres saints que Nous vous avons cités ; et il en a dicté le vrai sens à l'Univers Chrétien, dans son Encyclique du 15 août 1832, qu'il adressa aux Evêques du monde entier au commencement de son Pontificat. Pas un seul Evêque depuis cette Epoque n'a réclamé contre la doctrine de cette lettre, en sorte qu'elle a reçu l'assentiment, du moins tacite, de toute l'Eglise enseignante, et qu'on doit la regarder conséquemment comme une décision dogmatique.

"Comme Nous avons appris," dit le Saint-Père, (car ici, ce n'est pas notre parole que vous allez entendre : c'est celle du Vicaire de Jésus-Christ) comme "Nous avons appris que des écrits semés parmi le Peuple proclament certaines doctrines qui ébranlent la fidélité et la soumission dues aux Princes, et qui allument partout les flambeaux de la révolte, il faudra empêcher avec soin que les peuples ainsi trompés ne soient entrainés hors de la ligne de leurs devoirs. Que tous considèrent que suivant l'avis de l'Apôtre, il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. Ainsi, celui qui résiste à la Puissance résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui résistent s'attirent la condamnation à eux-mêmes. Les lois divines et humaines s'élèvent donc contre ceux qui s'efforcent d'ébranler, par des trames de révolte et de sédition, la fidélité aux Princes, et de les précipiter du trône.

(1) Petr. 1, 20.
(2) Matth. 18, 17.

C'est pour cela, et afin de ne pas contracter une telle souillure, que les premiers Chrétiens, au milieu de la fureur des persécutions, surent cependant bien servir les Empereurs, et travailler au salut de l'Empire, comme il est certain qu'ils le firent. Ils le prouvèrent admirablement, non seulement par leur fidélité à faire ce qui leur était ordonné, dès qu'il n'était pas contraire à la religion, mais encore en répandant même leur sang dans les combats."

"Les soldats Chrétiens, dit Saint Augustin, servaient un Empereur Infidèle (1) ; mais s'il était question de la cause de Jésus-Christ, ils ne reconnaissaient que celui qui est dans les Cieux. Ils distinguaient le Maître éternel du Maître temporel et cependant ils étaient soumis pour le Maître éternel au Maître temporel. C'est ce qu'avait devant les yeux l'invincible Martyr Maurice, Chef de la Légion Thébaine, lorsque, comme le rapporte saint Eucher, il répondit à l'empereur (2) : Nous sommes vos soldats, Prince, mais en même temps serviteurs de Dieu ; et maintenant même le danger où nous sommes de perdre la vie ne nous pousse point à la révolte : nous avons des armes, et nous ne résistons point ; parce que nous aimons mieux mourir que de tuer. Cette fidélité des anciens Chrétiens brille avec bien plus d'éclat ; si l'on remarque, avec Tertullien, qu'alors les Chrétiens ne manquaient, ni par le nombre, ni par la force, s'ils eussent voulu se montrer ennemis déclarés de l'Etat" (3).

"Ces beaux exemples de soumission inviolable aux Princes, qui étaient une suite nécessaire des préceptes de la Religion Chrétienne, condamnant l'erreur de ceux qui, enflammés d'ardeur pour une liberté effrénée, s'appliquent à ébranler et renverser les droits des Puissances, tandis qu'au fond ils n'apportent aux Peuples que la servitude sous le masque de la liberté. C'est là que tendaient les coupables desseins des Vaudois, des Béguards, des Wiclefistes, et des autres qui ont été si souvent frappés d'anathème par le Siège Apostolique ; et ceux qui

(1) Saint Aug. in psalm. 124, No 7.
(2) D. Ruinart Act. 88, Maurice et Comp. No 4.
(3) Tertul. Apolog. Ch. 37.

travaillent pour la même fin, n'aspirent encore qu'à se féliciter avec Luther d'être libres à l'égard de tous et de toutes choses."

"Le devoir vous oblige," ajoute le même Pontife dans son Bref de Juillet 1832 aux Evêques de Pologne, "de veiller avec le plus grand soin à ce que des hommes mal intentionnés, des propagateurs de fausses doctrines, ne répandent parmi vos troupeaux le germe de théories corruptrices. Ces hommes, prétextant leur zèle pour le bien public, abusent de la crédulité des gens de bonne foi qui, dans leur aveuglement, leur servent d'instruments pour troubler la paix, et renverser l'ordre établi. Il convient que, pour l'avantage et l'honneur des Disciples de Jésus-Christ, leurs fausses doctrines soient mises dans leur jour : il faut réfuter leurs principes par la parole immuable de l'Ecriture Sainte, et par les monuments authentiques de la Tradition de l'Eglise."

Telle est la doctrine du Souverain Pasteur des âmes, du Pontife vénérable maintenant siégeant sur la chaire éternelle, jointe à l'enseignement de l'Eglise de tous les temps et de tous les lieux ; et vous devez voir à présent, N.T.C.F., que Nous ne pouvions sans blesser nos devoirs et sans mettre en danger Notre propre salut, omettre d'éclairer votre conscience dans un pas si glissant. Car il ne s'agit pas ici du moins pour vous que de maintenir les lois de votre Religion, ou de les abandonner : puisque, pour un Catholique, il ne saurait y avoir de partage en matière de foi ; et que selon l'Apôtre Saint Jacques, celui qui manque à un seul article de la loi, est coupable sur tous les autres points. (1)

Ne vous laissez donc pas séduire, si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le Gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du *Peuple Souverain* : la trop fameuse convention Nationale de France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du Peuple puisqu'elle lui devait son existence, eut bien soin de condamner elle-même les insurrections populaires, en insérant dans la *Déclaration des droits* en tête de la Constitution de 1795, que la souveraineté réside, non dans une partie, ni même dans la *majorité* du Peuple, mais dans

(1) Jac. 2, 10.

l'universalité des Citoyens (1) ; ajoutant que *nul individu, nulle réunion partielle des Citoyens, ne peut s'attribuer la Souveraineté* (2). Or, qui oserait dire que, dans ce pays, la totalité des Citoyens veut la destruction de Son Gouvernement ?

Nous finissons, N.T.C.F., par en appeler à vos coeurs, toujours nobles et généreux. Avez-vous jamais pensé sérieusement aux horreurs d'une guerre civile ! Vous êtes-vous représenté des ruisseaux de sang inondant vos rues ou vos campagnes, et l'innocent enveloppé avec le coupable dans la même série de malheurs ? Avez-vous réfléchi que, presque sans exception, toute Révolution populaire est une oeuvre sanguinaire, comme le prouve l'expérience ; et que le Philosophe de Génève, l'auteur du *Contrat Social,* le grand fauteur de la souveraineté du Peuple, dit quelque part qu'une Révolution serait achetée trop cher, si elle coûtait une seule goutte de sang ? Nous laissons à vos sentiments d'humanité et de Christianisme ces importantes considérations.

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la charité de Dieu, et la communication de l'Esprit-Saint demeure avec vous (3). Amen.

Sera notre présent Mandement lu et publié à la Messe Paroissiale de chaque Eglise, et au Chapitre de chaque Communauté de notre Diocèse, le premier Dimanche ou jour de Fête après sa réception.

Donné à Montréal, le vingt-quatre d'octobre mil huit cent trente-sept, sous notre Seing et Sceau, avec le contre-Seing de notre Secrétaire

L. † S.

† J. J. EVÊQUE DE MONTRÉAL

Par Monseigneur

A. F. TRUTEAU, PTRE SECRÉTAIRE.

---

(1) Art. 17.
(2) Art. 18.
(3) 2 Cor. 13, 13.

2o SECOND MANDEMENT À L'OCCASION DES TROUBLES DE 1837, le 8 janvier 1838

Jean Jacques Lartigue, par la miséricorde divine, et la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc.

Au Clergé et à tous les fidèles de notre Diocèse : Salut et Bénédiction.

Quelle misère, Nos Très-Chers Frères, quelle désolation s'est répandue dans plusieurs de vos campagnes, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux et beau pays, où régnait l'abondance et la joie, avec l'ordre et la sûreté, avant que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre Diocèse ! Que vous reste-t-il de leurs belles promesses, sinon l'incendie de vos maisons et de vos églises, la mort de quelques-uns de vos amis et de vos proches, la plus extrême indigence pour un grand nombre d'entre vous ? Mais surtout, pour plusieurs, la honte d'avoir forfait à la fidélité due au Souverain, laquelle avait caractérisé de tout temps votre pays ; d'avoir méconnu la Religion Sainte, qui vous défendait avec tant d'énergie de pareils attentats ; d'avoir été sourds à la voix de la conscience qui, malgré l'étourdissement des passions, réclame toujours contre le désordre : ah ! voilà principalement ce qui doit répandre l'amertume dans vos âmes ; voilà ce que vous devez déplorer encore bien plus que la perte des biens matériels. Il est vrai que les temples de Dieu, les objets les plus saints, ont été profanés ; et vos coeurs se soulèvent avec raison contre ces sacrilèges ; mais outre que le plus vaillant Capitaine, quelque humain et quelque généreux qu'il soit ne peut toujours, dans ces occasions, maîtriser la fougue du soldat, à qui doit-on attribuer la première cause de ces malheurs ? N'est-ce pas à ceux qui y ont plongé la Province par leur Propagande de rébellion ? N'est-ce pas à ces meneurs de révolte, qui ont osé s'emparer eux-mêmes de la Maison de Dieu, afin de s'en servir

comme de fort et de redoute pour différer le châtiment qui les menaçait ?

Et comme d'après l'Ecriture, un abime conduit ordinairement à un autre abime (1), à peine le drapeau de la rébellion a-t-il été arboré que ces prétendus patriotes ont commencé à vous faire ressentir quelle espèce de gouvernement ils vous préparaient. En effet, est-ce le régime électif, qu'ils appelaient cependant le *Palladium* de toutes les libertés, qui a proclamé les soi-disant Généraux, Colonels et autres Officiers de ces bandes, que l'habitant de la campagne n'a connues que par leurs pillages ? Est-ce le voeu de la majorité du pays, qui néanmoins selon leurs principes doit régler tout dans un Etat, est-ce cette volonté générale qui a dirigé les opérations militaires des insurgés ? Vous trouviez-vous libres, lorsqu'en vous menaçant de toutes sortes de vexations, de l'incendie et de la perte de tous vos biens, de la mort même si vous ne vous soumettiez à leur effrayant despotisme, ils forçaient plus de la moitié du petit nombre qui a pris les armes contre notre auguste Souveraine, à marcher contre ses armées victorieuses ? Ils ont montré ce qu'était la liberté qu'ils vous promettaient, lorsqu'ils ont dépouillé vos granges et vos maisons, qu'ils ont *enlevé vos bestiaux*, et vous ont réduits à la dernière pauvreté, afin de se gorger de butin dans leurs camps, où ils démoralisaient notre jeunesse en l'entretenant dans un état habituel d'ivrognerie, pour étourdir ses remords. Ils ont fait voir ce qu'ils entendaient par libéralité, quand ils ont massacré de sang-froid, non en bataille rangée, mais avec toute l'atrocité de l'assassinat, des hommes qui n'avaient d'autres torts à leurs yeux, que celui de ne pas partager leurs opinions politiques.

Tels sont les fruits amers d'une première faute. Hélas ! qui vous eût dit, dès le commencement de vos divisions entre co-sujets et compatriotes, qu'une agitation illégale conduirait bientôt à l'insurrection et à la rébellion ouverte, celle-ci au vol et au meurtre, et tous ces crimes aux malheurs affreux, qui vous ont ensuite accablés : un semblable Prophète sans doute aurait alors passé parmi vous pour visionnaire ; et pourtant, il

(1) Ps. 41, 8.

n'aurait prédit que la vérité. Oui, c'est ce qui vous a été annoncé d'avance par vos Prêtres, par votre Evêque, par ceux qui avaient sû lire et comprendre l'histoire de tous les siècles, et en tirer des leçons salutaires pour l'avenir ; pourquoi donc n'a-t-on pas voulu les écouter et profiter des lumières de la Révélation, de la sagesse des âges, de l'expérience, et des événements qui se passent encore tous les jours en France, en Espagne, en Portugal, dans l'Amérique du Sud, et partout où l'on a prétendu essayer de ces systèmes funestes d'insurrection ? Oh! combien on eût épargné au Canada de peines et de douleurs, de crimes et de remords, si chacun eût suivi les avis de son Pasteur !

Mais il vous est aisé maintenant de distinguer vos véritables amis, les vrais patriotes, ceux qui vous veulent du bien, d'avec ceux qui ne visaient qu'à s'élever, à dominer dans un nouvel Etat chimérique, et à prendre la place de ceux qu'ils pourraient dépouiller ; car c'est, en dernière analyse, le résultat de toutes les Révolutions. Que devez-vous penser aujourd'hui de votre Clergé, qui a fait tous ses efforts pour vous prémunir contre des doctrines perverses, qui a même encouru la haine de plusieurs, parce qu'il ne vous parlait pas dans le sens des coryphées d'une faction, dont malheureusement quelques-uns d'entre vous étaient alors engoués ? Des hommes trompeurs vous ont dit qu'il ne fallait pas écouter vos Prêtres, quand ils vous parleraient de ce que, dans leur langage, ces sophistes dangereux appelaient purement politique ; comme si la recommandation de l'obéissance envers tous nos Supérieurs, entr'autres à l'égard de ceux que la Providence a placés sur nous pour le gouvernement civil, ne faisait pas partie intégrante du dépôt sacré de la foi, qui nous a été confié pour en faire part à toutes nos ouailles, sans en omettre aucun article.

Lorsque Nous avons voulu aussi vous instruire Nous-mêmes sur ces matières, par notre Mandement du 24 octobre dernier, ils ont, ces mêmes hommes, induit, à force d'intrigues, plusieurs de nos brebis bien-aimées à ne pas écouter la voix de leur premier Pasteur, en les entrainant scandaleusement hors du lieu Saint, pour les constituer pleinement dans la mauvaise foi ; car comment pourrait-on se croire dans la bonne foi,

quand on fuit la lumière, pour se complaire dans son aveuglement ? *Omnis enim qui male agit, odit lucem* (1). Mais vous n'oublierez plus à l'avenir que, lorsqu'il s'agit d'éclairer votre conscience sur des questions délicates, et qui regardent le salut de vos âmes, c'est à vos Pasteurs qu'il faut vous adresser, à ceux à qui Jésus-Christ a dit : "Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise" (2) ; non pas à des flatteurs qui, avec les grands mots de liberté et d'indépendance, ne cherchent à vous endoctriner que pour leur avantage personnel, et qui d'ailleurs en savent souvent moins que vous sur les seuls véritables intérêts du chrétien, sur les grands intérêts de l'éternité. Pour vous servir de règle dans les circonstances importantes où vous vous êtes trouvés, vous aviez assez de notre premier Mandement, où Nous vous avions démontré le dogme Catholique sur la soumission due aux Puissances établies dans l'ordre civil, par l'autorité irréfragable de l'Ecriture Sainte, par la Tradition constante des Pères et des Docteurs de l'Eglise dans tous les temps et dans tous les lieux, par l'enseignement actuel de tous les Evêques du monde chrétien, ayant à leur tête le Souverain Pontife. Comment est-il donc arrivé que quelques-uns ont refusé d'entendre la voix de leur Pasteur ? Ne voyaient-ils pas que par là même ils se séparaient du Troupeau de Jésus-Shrist ? Car ce divin Sauveur nous assure que ses véritables brebis entendent la voix du Pasteur, et le suivent (3) : parce que l'étranger ne vient que pour piller, tuer et perdre le troupeau ; au lieu que le vrai Pasteur ne cherche qu'à donner à ses brebis la vie la plus abondante (4).

Pleurons donc, Nos Très-Chers Frères, sur les maux de notre Patrie : pleurons sur les plaies de ceux qui sont tombés, sur les fautes de ceux qui, dans cette occasion, ont si étrangement oublié leur devoir ; car parmi les chrétiens, dit Saint Paul, et entre les membres d'un même Corps, si quelqu'un d'eux souffre, tous les autres y compatissent (5). Qui sait si ceux

(1) Joan. 3, 20.
(2) Luc. 10, 16.
(3) Joan. 10, 27.
(4) Joan. V, 10.
(5) 1 Cor. 12, 26.

dont nous déplorons la chute n'avaient pas besoin de cette humiliation, pour se relever meilleurs chrétiens que jamais ? Qui sait s'ils ne surpasseront pas par la suite en loyauté ceux qui gémissent aujourd'hui sur leur défection ! Ils conçoivent à présent toute l'énormité de leur crime, comme le prouvent les assurances de repentir et d'une nouvelle fidélité qu'ils ont adressées de toutes parts à leur Souveraine ; ils savent les ordres que Nous avons donnés à nos Co-opérateurs dans le Saint Ministère, de n'admettre aux sacrements de l'Église, même à l'heure de la mort, sans une réparation préalable, aucun de ceux qui se sont montrés scandaleusement rebelles, et de refuser la sépulture ecclésiastique à ceux qui mourraient sans s'être acquittés de cette juste réparation (1). Indubitablement, ils ne voudraient jamais retourner à leurs anciens égarements, ni s'exposer à mourir comme des gens sans religion et sans honneur.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et réglé, réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Dans chaque église de notre diocèse où l'on a coutume de faire des offices publics, il sera chanté, le premier jour libre après le Dimanche où ce Mandement aura été publié, une Messe Solennelle *pro remissione peccatorum*, sous le rit *pro publicâ Ecclesiae causâ*, laquelle sera suivie du Trait *Domine non secundum, etc.*, avec le verset *Fiat Misericordia, etc.*, et l'oraison *Ne despicias, etc., pro quâcumque tribulatione, inter diversas* ; le tout terminé par *Divinum auxilium, etc.*

2o. Cette Messe, dans l'intention de celui qui la dira et de ceux qui l'entendront, sera pour faire à Dieu réparation publique de tous les sacrilèges, meurtres, pillages, trahisons et autres crimes, commis dans ce district, pendant la crise insurrectionnelle que nous avons éprouvée ; et pour en obtenir miséricorde.

3o. Nous exhortons tous nos Diocésains à recourir, ce jour-là particulièrement, aux oeuvres que l'Écriture nous apprend être les plus propres à apaiser la colère de Dieu, qui sont le jeûne, l'aumône et la prière ; et Messieurs les Curés a exciter leurs peuples à la pénitence.

4o. Comme la paix intérieure parait généralement rétablie

(1) 2 Petr. 2, 22.

dans ce Diocèse, les Prêtres omettront dans leurs Messes, après le jour de l'office ci-dessus ordonné, l'oraison *Ne despicias, etc;* et les Communautés religieuses pourront s'exempter des prières prescrites par notre Mandement du 24 octobre dernier.

Sera le présent Mandement lu et publié à la Messe paroissiale ou principale de chaque Eglise, et au chapitre de chaque Communauté régulière de notre Diocèse, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le huit de janvier, mil huit cent trente-huit, sous notre seing, et sceau, avec le contre-seing de notre Secrétaire.

L. † S.

† J. J. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

Par Monseigneur

A. F. TRUTEAU, PTRE SECRÉTAIRE

VII

REQUETES LOYALES

1o Le curé, les vicaires et les habitants de la paroisse de Saint-Eustache,

le 10 déc. 1837

A Son Excellence sir John Colborne K.C.B.C.H.,

Commandant des forces de Sa Majesté, en cette province :
Qu'il plaise à Votre Excellence,

L'humble requête des curés, vicaires et habitants de la paroisse de Saint-Eustache, Rivière-du-Chêne, expose respectueusement à Votre Excellence : Que la majorité des habitants de cette paroisse a toujours été loyale et attachée au gouvernement de la mère patrie. Que la presque totalité de ceux qui se sont trouvés dans la malheureuse émeute qu'ils déplorent et qu'ils détestent n'y ont été engagés que par contrainte, par menaces et par violence.

Que le camp tenu par le Dr Chénier a été totalement abandonné dimanche, le trois du courant, sur l'injonction qui en avait été faite par Wm.-H. Scott, M.P.P., et Emery Féré, lesquels, au péril de leur vie, avaient réussi à faire retirer chez eux tous ceux qui s'y trouvaient, de manière que le lendemain il n'était occupé que par un jeune homme de seize à dix-sept ans.

Que ce n'est que par un rassemblement de personnes factieuses, étrangères à leur paroisse, qu'ils ont pu y réunir, de nouveau, certain nombre de leurs co-paroissiens pour tenir leur

position hostile au gouvernement : Qu'il est notoire que la presque totalité de leur village a toujours été regardée comme très loyale et pour cela maltraitée du parti factieux ; qu'à l'approche des rebelles, les citoyens ont été forcés de prendre la fuite et qu'à leur retour ils ont eu à déplorer la ruine de leurs propriétés et qu'ils ne peuvent pas même en jouir encore pour la plupart, d'autres en ayant pris possession ; qu'en conséquence ils se trouvent dans le chemin sans aucun moyen de subsister.

"Qu'enfin ils prient Votre Excellence de recevoir l'assurance et la protestation de leur fidélité et de la faire agréer à Sa Très Gracieuse Majesté leur Reine, Victoria.

"Et les soussignés ne cesseront de prier pour la conservation des jours de Votre Excellence."

2o L'ÉVÊQUE ET SON COADJUTEUR, LES VICAIRES GÉNÉRAUX, LES CURÉS DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL, le 1er déc. 1837

A SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE

La très humble requête de l'Evêque et son Coadjuteur, des Vicaires-Généraux, Curés et autres membres du Clergé catholique du Diocèse de Montréal, dans la province du Bas-Canada.

Qu'il plaise à votre Majesté :

Nous les soussignés, Evêques, Vicaires Généraux, Curés et autres membres du Clergé catholique de la Ville et du district de Montréal, dans la province du Bas-Canada, supplions qu'il nous soit permis de déposer au pied du Trône les sentiments de notre vénération profonde, aussi bien que de notre attachement inviolable envers votre personne auguste, et de lui représenter :

Que ce clergé a vu avec une extrême affliction l'état de division, d'agitation et même d'insubordination politique, dans lequel s'est trouvée plongée une partie de cette province, et particulièrement le dictrict de Montréal, où malgré les efforts des pasteurs catholiques et des autres loyaux sujets de Votre

Majesté, on a eu à déplorer l'insurrection d'une portion de six ou sept comtés, sur le nombre de vingt-et-un renfermés dans ce district : mais que la rébellion ayant été promptement réprimée, chacun est rentré au plus tôt dans son devoir ; et les paroisses, même les plus entachées dans les six ou sept comtés susdits, ont certifié leur vif regret de ces attentats criminels, et leur persévérance future dans une loyauté inébranlable, par diverses adresses à notre Gouverneur en chef, pour être transmises à Votre Majesté.

Que vu l'impéritie politique de la plupart de ceux qui ont alors oublié leur devoir, qui sont d'ailleurs en très grande minorité dans cette province, et qui ont été pernicieusement trompés et déçus par quelques sujets Britanniques, de diverses origines, qu'ils ont eu le tort de croire, pendant un temps, zélés pour le bien de leur patrie, vos pétitionnaires osent espérer et en même temps supplier très humblement Votre Majesté, que les heureux habitants de cette colonie ne soient pas privés, pour le crime de quelques-uns, des avantages et privilèges dont ils ont joui jusqu'à présent sous l'Empire Britannique, auquel il est à souhaiter qu'ils soient unis pour toujours ; et que, dans leur humble opinion, cet acte de clémence de Votre Majesté sera le moyen le plus efficace pour apaiser les troubles qui menacent de ruiner le Bas-Canada, si paisible jusqu'à cette fatale époque, et si distingué par la loyauté de sa population.

Vos pétitionnaires concluent en priant humblement Votre Majesté de prêter une oreille favorable à leur intervention respectueuse en faveur de leur troupeau ; protestant qu'après une telle grâce, le Gouvernement Britannique sera plus que jamais béni dans une province à laquelle il aura rendu la paix, et qu'il aura de plus en plus affectionnée à la Mère-Patrie.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier pour la prospérité du règne de Votre Majesté.

VIII

LES VICTIMES

1o Liste de ceux qui subirent des pertes dans le mouvement insurrectionnel au nord de Montréal

---

SAINT-EUSTACHE. — Joseph Beauchamp ; Xavier Beauchamp ; W. Henry Scott ; La Fabrique ; Henri Ethier ; Marie Charlotte Dorée veuve Hyacinthe Leclaire ; Jean Baptiste Pilon ; Etienne Beauchamp ; Bazile Charron ; Joseph Nadon ; Jean Baptiste Bélanger ; Isaïe Foisie ; Monique Manneau veuve Hyacinthe Saint-Germain ; Léon Marié ; François Masson ; Marie-Louise Poirier veuve Jos. Labelle ; François Gauthier ; Grégoire Féré ; Alexis Dubé ; David Séguin ; Benjamin Robillard ; Michel Lauzon ; Joseph Payement dit Larivière ; Pierre Marié ; Scholastique Lozé veuve Joseph Paquet ; Jacques Beauchamp ; Henri Parent ; Luc Girouard ; Emery Féré ; Julie Féré ; Laurent Vernier dit Ladouceur ; Alexis Lachance ; Jean-Baptiste Laviolette ; Joseph Beauchamp ; Paul Richard ; Michel Legault dit Deslauriers ; François Malette ; Augustin Laurent dit Hunty ; Dr Labrie ; John Dunn ; Jean-Bte. Beautron dit Major ; Charles Paradis ; Amable Lalonde ; Joseph Lebrun ; Eustache Desforges dit Saint-Maurice ; Amable Martel ; Jean Bte. Rochon ; Jos. Berthelot ; Xavier Leclair ; Marie Bélanger ; Esther Saint-Germain ; Toussain Goyer dit Bélisle ; Jean-Marie Bucault dit Lamarche ; Thérèse Filiatrault dit Vermet ; Alexan-

dre Rochon; Jos. Robillard; François Guindon; Lambert Guérin; Jos. Labelle; Jean-Bte. Langlois et David Langlois dit Traversy; François Carré; Joseph Rocbrune dit Larocque; Paul Poirier; Charles Meilleur; Joseph Dorion; François Gauthier; Joseph Payement dit Larivière; François Auger; Guillaume St-Pierre; Jos. Legault; Jean-Bte Cyr; Jean-Bte Favien Spénard; Marguerite Paquet; Pierre Groulx; Veuve Jean-Bte Lauzé; Veuve Charles Bénoni Pigeon; Angélique Campeau; Pierre-Célestin Pilon; Veuve Eustache Sabourin; François Delages dit Lavigueur; Jean-Bte Biroleau.

* * *

SAINT-BENOIT. — Thomas Ethier; Joseph Ethier; Jean-Bte Dumouchel; Scholastique Augé; Veuve Pierre Cléroux; James Watts; Damien Masson; François Laframboise; Paul Séguin; Toussaint Monnette; Basile, Etienne, André de Saint-Armant; Victoire Gosselin veuve Jacques Broyer de Saint-Pierre; Joseph Trottier; Jos. Cécile; Antoine Raby; Jean Bte. Rouleau; Hyacinthe Tourangeau; Thomas Richer; Julien Aubrigon; Josephette Biard; Joseph Laurin; Antoine Pruche dit Laframboise; Joachim Boyer; Gédéon Ménard; Jos. Richer; Hyacinthe Proulx; Jérôme Franche dit Laframboise; Louis Leblanc; Marcel Biroleau dit Lafleur; Rose Amable Braseau; Joseph Fortier; Albert Clément dit Larivière; Olivier Richer; Antoine Bertrand; Alexis Robillard; Jean-Bte Richer; Basile Joron dit Latulipe; Maurice Mongrain; Ignace Raizenne; Louis Masson; Jean-Bte Laviolette; J.-J. Girouard; Jean-Bte Dumouchel; Léandre Dumouchel; Augustin Laviolette; Etienne Chartier; Antoine Boucher; Etienne Dubreuil; Louis Latulippe; Jos. Brazeau; Jean-Bte Vézina; Louis Brazeau; Prospère Charbonneau; Geoffroy Perrier; Michel Biroleau; Jean-Bte Richer; Joachim Lalande; Pierre Perrier; Jérémie Brazeau; Hyacinthe Brazeau; Jos. Brazeau; Chs. Mainville; Jos. Amable Lanthier; Jean-Bte Dupras; Eustache Masson; Damase Masson; Joseph Saint-Denis; Paul Brazeau; Jos. Décarie; Justinien Saint-Denis; Toussaint Brazeau; Clet Raizenne; Antoinette Raizenne; Joseph LaMadeleine dit Ladouceur; Hyacinthe Brazeau; François Gratton; Louis Franche dit Laframboise;

Camille Dumouchel; Jean Ménard; Louis Aubin dit Saint-Louis; François-Xavier Saint-Denis; Joseph Beaubien; Pierre Cyr; Olivier Brisebois; Antoine Demers; Elmire Masson; François Vézina; Jean-Bte Aubrigon.

* * *

SAINTE-SCHOLASTIQUE. — Augustin Poudrette; Jacques Lacombe; Jean-Bte Lacombe; François Tougas; Jacques Lacombe, fils; Jos. Gauthier; Antoine Danis; Joseph Perrier; Louis Aubry; Hilaire Desjardins; Jean-Bte Desjardins; Jos. Beautron dit Major; Edouard Beautron dit Major; Alexis Robillard; L. Vermet; François Danis; Hyacinthe Drouin; Charles Fortier; Pierre Maisonneuve; Stanislas Vallée; Jacob Barcelo; Louis Leclaire; Jean-Bte Desjardins; Olivier Bertrand; Abraham et François Aubry; Pierre Lauzon; Louis Rodrigue; Joachim Legault dit Deslauriers; Paul Thibaut; Pierre Leroulx; Antoine Martin dit Ladouceur; Eustache James et Thomas dit Carrières; Paul et Isaac dit Ladouceur; Abraham Courville; François Labonté; Félix Biroleau dit Lafleur; Jean-Bte Landry; Jos. Cyr; Auguste Laniel dit Desrosiers; Michel Laporte; Michel Tougas; Michel Aubry dit Tècle; Jean-Bte. Neveux; Jean-Bte. Monette; Armand Archambault; Jos. Taillefer; Jean-Bte Cyr; François Cheffre; Jean-Bte Chaulette dit Laviolette; Eustache Labrosse; Jean-Bte James dit Carrière; Michel Sarrasin; Jean-Bte Fauvel dit Bigras; Xavier Dumouchel; veuve Louis Lemieux; John Davis; Augustin Sanche; Antoine Groulx.

* * *

SAINT-HERMAS. — Marie Roy veuve Jos. Lalonde; Chs. Cheney; Jos. Legault; Ignace Rodrigue; Hyacinthe Sauvé; Antoine Méloche; Jean Elie Clairoux; Isidore Despocas; Herménégilde Danis; Laurent Aubry; Hercule Dumouchel.

* * *

SAINTE-ROSE. — André Lasal dit Giraldo; Jos. Lacroix; Jos. Filiatrault; Simon Bernard; Chs. Charrette; Jean Ouimette; Chs. Cusson; Simon Blondin; Louis Nadon.

* * *

SAINT-JEROME. — Louis-Narcisse Lauzon; Jean-Louis Paquette; Pierre Danis; Julien Blumereau dit Vincent; Pierre Guénette; Pierre-Rémy Gagnier; Auguste Labrie.

* * *

TERREBONNE. — Olivier Corbeau; Pierre et Félix Limoges; Paul Ethier; Joseph Rochon; John Lévey.

* * *

SAINTE-THERESE. — Eustache Biroleau dit Lafleur, Veuve Pierre Piché.

* * *

SAINTE-ANNE. — Marie Augers; Veuve Jean-Bte. Villeneuve.

* * *

SAINT-MARTIN. — Jean-Bte. Bélanger; Antoine Bergeron.

* * *

RIGAUD. — Joachim Richer; Jean-Bte. Richer.

* * *

SAINTE-GENEVIEVE. — Louis Cardinal.

* * *

SAINTE-ADELE. — Adolphé Marié.

* * *

LACHUTE. — Thomas Paton.

* * *

PETITE-NATION. — Joseph Tassé.

2o LISTE DES PRISONNIERS DE LA RÉGION DES DEUX-MONTAGNES

SAINTE-SCHOLASTIQUE. — Hector Barcelo; Olivier Benoit; François Bigras; Jacques Boileau; Isidore Bouvrette; Isidore Benoit; François Brisson; Edouard Beautron dit Major; Joseph et Eustache Carrière; Nicolas Caron; Joseph et Timothé Clément; Jean Caillé; Jos. Charron; Louis Carrette; Jacques Caillé; Joseph Danis; Hilaire, Paul, Zénon Des-

jardins; Hyacinthe Drouin; Noël Duchesneau; Jos. Desvoyaux; J.-Bte. Dumouchel; Chs. Falardeau; Alexandre Fournier; Antoine Groulx; Jos. Joly; Chs. Leroux; François Labelle; J.-Bte. Landry; Anselme et Augustin Lespagnol; Paul Laurin; Jos. Laporte; Jacques et J.-Bte. Lacombe; Jos. Labrosse; Augustin Monette; François Méloche; Amable Martel; Etienne et Jean Ouellette; Paul Prévost; Augustin et Anselme Sanche; Marie et François Tougas.

* * *

SAINT-EUSTACHE. — John Anderson; François Aubin; Abraham Aubry; François Michel Thomas Ausbrow; Jos. Beauchamp; J.-Bte. Beauchamp; Léon, J.-Bte., Adolphe, Grégoire Bélanger; J.-A. Berthelot; François Bertrand; Benjamin et François Cabana; Jos. et M. Carrière; Chs. Champagne; Jean-Bte. Chartrand; Joachim Chatillon; Félix Chesnier; Pierre Chevalier; Jos. Dagenais; François Daoust; Eustache Demers; Alexandre et Antonin Denis; Eustache Deneau; Antonin Deslages; Jacques Dubeau, capitaine; Louis Ducharme; Isaï Foisy; Dan Forbes dit McNathan; Jos. Girouard; Isidore Gosselin; François Xavier Grignon; Bertrand et François Guérin; Arsène Guitard; Magloire Guindon; Augustin Labelle; Baromé Lacoste; François et Marc Ladouceur; Petit Lafleur; Toussaint Langlois; Ambroise Lapierre; Augustin Laurin dit Ortie; Augustin Lauzon; Bte. et Benjamin Lefebvre; Flairin et François Maisonneuve; Martial Major; Jos. Malboeuf; Pierre Marier; Mairé Masson; Jos. Ouimet; Benjamin Poirier; Ulric Robillard; Jos. Robillard, père et fils; François Renaud; Olivier, Antoine, Isidore Rochon; Wm.-Henry Scott; Gilbert Spénard; Antoine et Flairin Soucy; Jos. Tassé; Désiré Touron.

* * *

SAINT-JEROME. — J.-Bte. Lapierre; François Xavier Larocque; Jean Laframboise; Auguste Labry; Jérôme Latour; André Lavallé; Jean-Marie Latour; Jean Larouche; Hyacinthe Mainville; François Pilon; J.-Bte. Robillard; Brune Roc; Laurent Thibeault; Anselme et Louis Valiquet; Jérôme Laurent; Basile Longpré; Chs. Larose; W. Blythe; Antoine

Brisebois; Jos. Bazinet; J.-Bte. Brisson; Antoine Bruyère; Michel Biroleau; Louis Fontaine; Amable et Etienne Gareau; Antoine Huberdeau; Philibert et Vincent Laurin.

* * *

SAINT-BENOIT. — Luc Auger; Luc Masson; Damien Masson; Jos. Watts; J.-J. Girouard; J. Richer; Hyacinthe Drouin; Alexandre Drouin; Basile Arlick; Jacques Bigras; Jacques Beauchamp; François Chaurette; Louis Coursol; J.-Bte. Désormeaux; Moïse Trottier; J.-Bte., Camille, Hercule et Jean Marie Dumouchelle.

* * *

ILE BIZARD. — Jacques Claude; Félix Cardinal; André Leclair; Benjamin Laplante; Benjamin Sauvé.

* * *

SAINT-LIN. — David Beaudoin; J.-Bte. Huneau.

* * *

SAINT-LAURENT. — Jean Guillaume.

* * *

SAINT-MARTIN. — A.-B. Papineau.

* * *

SAINTE-HENRI DE MASCOUCHE. — Louis Dubois.

* * *

SAINTE-GENEVIEVE. — André Jobin.

* * *

SAINTE-THERESE. — Neil Scott.

3o LISTE DES MORTS DE SAINT-EUSTACHE ET DE SAINTE-SCHOLASTIQUE

MORTS DE SAINT-EUSTACHE AU FEU DE LA RIVIERE-DU-CHENE

M. Desèves signe l'acte de sépulture des victimes de Saint-Eustache, le 18 décembre 1837. Sans cérémonie, les corps sont jetés au cimetière des enfants morts sans baptême.

Olivier Chénier	34 ans
Joseph Paquet	30 ans
Jean-Bte. Lauzé	25 ans
Nazaire Filion	22 ans
Séraphin Doré	29 ans
François Dubé	29 ans
Joseph Guitard	26 ans
Pierre Dubeau	28 ans
Joseph Bonnet	23 ans
Jean-Bte. Toupin	30 ans
Alexis Lachance	14 ans

MORTS DE SAINTE-SCHOLASTIQUE AU FEU DE LA RIVIERE-DU-CHENE
14 décembre 1837

Enterrés le 22 décembre 1837, sans cérémonie, suivant l'ordre intimé par l'Evêque de Montréal, le 19 courant, dans la partie du cimetière réservée aux enfants morts sans baptême.

Louis Robert	17 ans
Joseph Gauthier	18 ans
Jean-Bte. Campeau	17 ans
Amable Lauzon	23 ans
Jean Morin	22 ans
Jean Doré	20 ans
Auguste Doré	25 ans
Joseph Leduc	26 ans
Louis Vermet	

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 7
PRÉFACE 9

Première partie

PRODROME DE LA REVOLTE

CHAPITRE PREMIER

COUP D'OEIL RETROSPECTIF

Le pays — Ses seigneuries — Ses paroisses — Son organisation militaire et politique — L'état d'esprit de sa population 21

CHAPITRE DEUXIÈME

GRIEFS DES CANADIENS

Sources de ces griefs — Griefs d'ordre religieux et intellectuel — Griefs d'ordre politique — Griefs d'ordre matériel — Conclusion. 35

CHAPITRE TROISIÈME

GRIEFS SPECIAUX A LA REGION

Sources de ces griefs — Assemblées de 1827 — Agissements des deux partis — Assemblées de 1832 — Les journaux — Etat d'esprit des deux camps — Chansons patriotiques — Elections de 1827 — Elections de 1834 — Conclusion. 49

CHAPITRE QUATRIÈME

(Avril à septembre 1837)

PROVOCATIONS MECHANTES

Les propositions Russell — Assemblée de Saint-Laurent — Les journaux et Gosford — Sympathies anglaises — Assemblée de Sainte-Scholastique — Les provocations de la presse — Gosford entre en scène — Excès des patriotes — Dénonciations — Nouvelles mesures de Gosford — Arrestations — L'autorité religieuse intervient — Destitutions. 69

CHAPITRE CINQUIÈME

(Septembre à novembre 1837)

L'ORGANISATION REVOLUTIONNAIRE

Le parti au pouvoir — Les patriotes — Appui de Londres — Origine des comités permanents — L'oeuvre du Comité permanent des Deux-Montagnes — Appréciation de cette oeuvre — Tentatives d'apaisement. 91

Deuxième partie

LA PRISE D'ARMES

CHAPITRE PREMIER

PATRIOTES ET CONSTITUTIONNELS

(Novembre 1837)

Calomnies anglaises — Ceux qui veulent la guerre civile — Mouvement des troupes — Corps de volontaires — Chefs révolutionnaires — Mauraudeurs et pillards de fermes — Gosford se retire du conflit — Le parti de la violence — Mesures énergiques — Fautes des patriotes. 113

CHAPITRE DEUXIÈME

LES CAMPS ENNEMIS

(1er au 14 décembre)

Proclamations de Gosford — Faute de l'autorité — Townshend et les volontaires de Carillon — Le camp de Saint-Martin — Colborne et ses régiments — Les patriotes organisent des camps fortifiés — Expédition à Oka — La vie au camp de Saint-Benoit — La vie au camp de Saint-Eustache — Plan d'attaque des patriotes et parades. 131

CHAPITRE TROISIÈME

LE CHOC SANGLANT

(14 décembre)

Au camp de Girod — Premier coup de canon — Marche de l'armée anglaise — Son arrivée à Saint-Eustache — Sa réception — Canonnade — Fusillade — La chasse à l'homme. 149

CHAPITRE QUATRIÈME

LA NUIT ROUGE

L'incendie du village — Vols et brigandages — L'armée anglaise bivouaque — Les morts — Les blessés — Les prisonniers — Scènes de nuit. 163

CHAPITRE CINQUIÈME

AU CAMP DE SAINT-BENOIT

Fuite des chefs de Saint-Eustache — Sort de Girod — Désorganisation du camp de Saint-Benoit — Abandon du village — Conclusion de la deuxième partie. 177

Troisième partie
APRES LA BATAILLE

CHAPITRE PREMIER
LA MARCHE VICTORIEUSE
(15 au 20 décembre)

Le matin du 15 à Saint-Eustache — Départ de Colborne et délégation — L'arrivée à Saint-Benoît — Marche des volontaires de Carillon — Retour de Colborne — Retour de Townshend — Retour de Maitland. 191

CHAPITRE DEUXIÈME
LES VICTIMES

Recrudescence de fanatisme — Agissements de l'autorité civile et militaire — Pillages et arrestations — Les prisonniers — Les exilés — État général des pertes dans le district. 207

CHAPITRE TROISIÈME
LES REPARATIONS

Les cavaliers de Colborne — Requêtes loyales — Oeuvre des magistrats français — Oeuvre des officiers de l'armée — Les curés de la région et l'évêque — Jour d'actions de grâces — Indemnité. 221

CHAPITRE QUATRIÈME
LES COUPABLES

Au bureau colonial — Au gouvernement provincial — Chez les Anglais du Nord — Chez les patriotes 229

CHAPITRE CINQUIÈME
L'ERE DES LIBERTES

Histoire haïtienne — Histoire canadienne — Libertés politiques — Progrès matériels — Libertés religieuses — Les excommuniés — Conclusion 237

PIECES JUSTIFICATIVES

I — ASSEMBLEES POLITIQUES

1o Assemblée du comté des Deux-Montagnes, à Saint-Benoit, le 11 avril 1836 247
2o Assemblée générale du comté des Deux-Montagnes, à Sainte-Scholastique, le 1er juin 1837 254
3o Assemblée du Comité permanent du comté des Deux-Montagnes, à Saint-Benoit, le 1er octobre 1837 261

II — LETTRES DE DEMISSIONS

1o Lettre d'Ignace Raizenne à D. Daly, secrétaire provincial, le 24 juin 1837 269
1o Lettre de L.-H. Masson à S. Walcot, le 1er août 1837 273
3o Lettre de J.-Bte Dumouchel à S. Walcot, le 10 août 1837 275

III — DISCOURS PATRIOTIQUES

1o Discours de M. A. Girod, à Varennes, à une assemblée patriotique, janvier 1834 277
2o Manifeste de L.-H. Lafontaine aux électeurs du comté de Terrebonne, le 3 novembre 1834 280
3o Discours de Louis-Joseph Papineau, à Saint-Laurent et à Sainte-Scholastique 283

IV — CHANSONS PATRIOTIQUES

1o Couplets du Nouvel An 293
2o Chanson (Air du Troubadour) 294
3o Election de 1834 295
4o Autre chanson sur l'élection de 1834 296
5o A Papineau 297
6o A Globenski (Venite adoremus Globensky) 298
7o Chanson 300
8o Un prisonnier politique 301
9o Imité du Psaume 136 (Super flumina Babylonis) 302

V — PROCLAMATIONS DE GOSFORD

1o Proclamation pour interdire les assemblées publiques, le 15 juin 1837 303
2o Proclamation pour exhorter les Canadiens français à garder la paix, le 29 nov. 1837 305
3o Proclamation pour l'arrestation des séditieux, le 5 décembre 1837 308

VI — MANDEMENTS DE MGR LARTIGUE

1o Premier mandement à l'occasion des troubles de 1837, le 24 octobre 1837 311
2o Second mandement à l'occasion des troubles de 1837, le 8 janvier 1838 318

VII — REQUETES ROYALES

1o Le curé, les vicaires et les habitants de la paroisse de Saint-Eustache, le 10 décembre 1837 324
2o L'évêque et son coadjuteur, les vicaires généraux, les curés du diocèse de Montréal, le 1er déc. 1837 325

VIII — LES VICTIMES

1o Liste de ceux qui subirent des pertes dans le mouvement insurrectionnel au nord de Montréal 327
2o Liste des prisonniers de la région des Deux-Montagnes 330
3o Liste des morts de Saint-Eustache et de Sainte-Scholastique, au feu de la Rivière-du-Chêne 332

LISTE DES GRAVURES

Le comte de Gosford 8

Carte de la région au nord de Montréal 24

Louis-Joseph Papineau 32

Le notaire Jean-Joseph Girouard 64

Le docteur J.-O. Chénier 96

Le curé Paquin 128

Plan de la bataille de Saint-Eustache 160

La bataille de Saint-Eustache, en arrière de l'église 168

Sir John Colborne 184

La bataille de Saint-Eustache, vue montrant le bombardement de l'église 192

Les ruines de Saint-Benoit 200

Les trois Dumouchel 216

Achevé d'imprimer

le

vingtième jour de mai

mil neuf cent trente-sept

par

Imprimerie

J.-H.-A. LABELLE

Limitée

Saint-Jérôme, P. Qué.

Imprimerie
J.-H.-A. LABELLE
Limitée
Saint-Jérôme

BNQ
000 337 674